Tome 127 Année 2006

I.S.S.N. 0755-2483

Bulletin de la SOCIÉTÉ des ÉTUDES LITTÉRAIRES, SCIENTIFIQUES & ARTISTIQUES du LOT

SOCIÉTÉ RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE
FONDÉE EN 1872

Tome 127

Année 2006

INFORMATIONS

DIMANCHE 11 JUIN
Sortie de printemps en Périgord
(Beynac, La Roque-Gageac)

Départ du car à 8 heures, place Bergon.
Rendez-vous pour tous les participants à 9 heures 45
sur le parking du château de Beynac.
Repas à 12 heures 15 au restaurant du Château.
Les inscriptions seront reçues, par courrier, jusqu'au 30 mai,
par Mlle Denjean, 54 rue G. Larroumet à Cahors.
Joindre un chèque de 52 € à l'ordre de la S.E.L.
pour les personnes prenant le car,
ou de 37 € pour les autres participants.

* *
*

JEUDI 3 AOUT
Sortie d'été
Deux châteaux de la Vallée du Lot :
Larnagol et Conduché (Cabrerets).
Rendez-vous à 14 h 30 devant le château de Larnagol.

* *
*

DIMANCHE 1ER OCTOBRE
Sortie d'automne
(Saint-Céré, Montal)

* *
*

DIMANCHE 3 DÉCEMBRE
Séance publique
(Cahors)

RÉGIMES DOTAUX À FIGEAC AU XVème SIÈCLE

L'institution du mariage n'a pas toujours eu le même impact moral et social dans l'Histoire.

Dire du Moyen Age que ce fut une bien triste époque car il n'y avait, entre autres, que des mariages de raison, est aberrant.

Le Moyen Age ne fut pas une triste époque : sur 1000 ans, il y a bien dû y avoir quelques réjouissances... Et puis, effectivement, il y avait plus de mariages de raison que d'amour mais cela n'a rien de triste.

Aujourd'hui, avec le divorce facilité, le mariage apparaît comme un choix d'amour entre deux personnes ; et ces couples souhaitent, souvent, « renouer avec la tradition » en proposant une cérémonie « à l'ancienne » avec robe blanche et cortège luxueux. Pourtant cela n'a rien de traditionnel... rien de médiéval en tous cas.

A Figeac, au Moyen Age, comme partout ailleurs dans le royaume de France, les mariages sont des cérémonies strictement religieuses [1]. Quand un banquet est proposé [2], ne sont invitées que des personnes du cercle familial ; il s'agit donc d'une cérémonie très intime, d'autant effectivement que ce n'est pas d'amour dont il est question mais d'un accord entre deux parties.

Comme le baptême ou l'eucharistie, le mariage est un sacrement, c'est un acte religieux mais c'est aussi un acte social : les familles des mariés se sont entendues, parfois de longues années auparavant, afin de s'unir pour faciliter une ascension sociale. Les stratégies matrimoniales, en particulier dans un milieu urbain mais c'est vrai aussi à la campagne, sont essentielles. C'est un rouage classique de la vie : même sans amour entre les mariés, ce n'est pas triste car c'est un accord quasi-commercial, une entente pour améliorer les fortunes familiales. Les bourgeois, souvent riches commerçants urbains, cherchent à s'unir avec des nobles, prestigieux et influents dans la région. Inversement, certaines familles nobles ruinées s'allient, par le biais des mariages, à une riche famille bourgeoise et « redorent ainsi leur blason ». De la même façon, certains paysans agrandissent leur patrimoine.

Bref, les mariages sont des contrats à multiples facettes, ce qui explique parfois les grandes différences d'âges entre les mariés :

- contrat social : changer d'échelon social, chercher à appartenir à une catégorie sociale plus prestigieuse ;
- contrat moral : alliance entre deux familles et deux êtres ;
- contrat financier : augmenter son patrimoine (foncier, mobilier et immobilier) ;
- contrat religieux : alliance devant Dieu, bénie par Lui lors de la cérémonie.

C'est donc un acte juridique de haute importance. Figeac, au début du XVème siècle, est un pays de droit écrit où les hommes se devaient d'obéir au droit coutumier et au droit canonique, issus du droit romain.

Dans le droit coutumier, le régime matrimonial possède deux pièces maîtresses : la communauté et le douaire. La communauté (ou patrimoine commun), à côté des biens propres du mari et de la femme, était souvent administrée par le mari. Lorsque le mari meurt, sa femme est dépossédée ; c'est pourquoi fut institué le douaire, la veuve obtenant en usufruit une part des biens de son mari [3].

Dans le droit canonique [4], on découvre la vision ecclésiastique du mariage au début du XVème siècle. Le plus important pour les gens d'Eglise est le consentement mutuel qui commence le mariage, l'union charnelle qui le parfait. L'Eglise proclame l'indissolubilité du mariage sauf pour cause d'adultère, d'hérésie, d'entrée en religion et de privilège paulin (lors d'une conversion, après le mariage, si le conjoint refuse de poursuivre dans cette nouvelle religion). Le droit canonique impose aussi, plusieurs obligations résultant du mariage : pouvoir dominant du mari sur sa femme, certain droit de correction, devoir de cohabitation, communauté de table et de lit. En cas de lèpre, le devoir conjugal peut être maintenu mais pas celui de cohabitation afin de réduire la contagion. D'autre part, le droit canonique, selon Saint Grégoire, interdit de manière stricte le concubinage et, selon saint Thomas d'Aquin, rejette également les mariages entre proches, jusqu'au septième degré consanguin, les empêchements au mariage portant aussi aux affins c'est-à-dire la parenté du partenaire et la parenté spirituelle. On note d'ailleurs un écart entre les prescriptions religieuses et la pratique des populations car les mariages entre proches parents semblaient rester fréquents. Enfin, un code d'honneur est institué : la virginité de l'épouse à son premier mariage, et la consommation par l'acte de chair, obligatoire dans le mariage chrétien. Le divorce est quasi impossible, tout comme il existe de nombreux interdits au remariage. Le droit écrit insiste sur la puissance paternelle.

Néanmoins, on déplore le manque d'amour dans cette institution médiévale, même si on peut penser que certains mariés s'aiment ou se

prennent à s'aimer après leur union. Quoi qu'il en soit, les archives municipales et judiciaires regorgent d'actes avérés d'adultères, communément admis pour les hommes, sévèrement réprimés pour les femmes [5] !

Mais, le véritable moment-clé du mariage médiéval a lieu avant même la cérémonie : c'est la constitution de la dot qui demande la rédaction d'un acte notarié précis. Grâce à ces écrits conservés en archives, on a une idée de ce qu'était le mariage à la fin du Moyen Age à Figeac. La rédaction de ce contrat était assimilée souvent à des « accordailles » ou fiançailles.

Ces contrats de mariage rédigés par un notaire suivent un modèle identique [6]. D'après les registres de Laserventia le titre est toujours le même ; écrit le plus souvent sur une seule ligne, il n'indique que les prénom et nom du futur marié, la jeune fille n'étant jamais citée. On trouve donc : « *constitutio dotis johanni lagariga* ». Les noms comme les prénoms ou les lieux, n'ont jamais de majuscule. Ce titre permet de repérer rapidement le contenu de cet acte et le contractant le plus significatif de la minute. On trouve également noté devant ce titre une apostille indiquant sans doute si le notaire a recopié la minute : « *facta est* » ou « *facta est bis* ». Il arrive que cette apostille soit manquante, d'autres fois on la trouve soulignée, cependant les minutes ne sont jamais cancellées [9] sauf en cas d'annulation.

L'écriture de Gaspard Laserventia est très régulière, donc assez facilement lisible. En général, chaque page du registre contient 40 lignes de rédaction ; la longueur des contrats varie beaucoup selon si le formulaire est rédigé intégralement ou bien remplacé par des « *etc* » et selon les demandes des parties contractantes. Précisément, le contrat le plus long des registres s'étend sur 286 lignes, tandis que le plus court n'en occupe que 40. On a une moyenne de 100 lignes par acte [10].

Les formulaires utilisés sont les suivants :

- dans un premier temps, le notaire introduit le contenu de l'acte par l'expression suivante qui, en général, est abrégée ou totalement absente : « *Notum sit cunctis tam presentibus quam futuris quod* » (Qu'il soit su de tous tant présents que futurs que) ;
- puis vient, à la suite du protocole initial, la date de passation de l'acte : « *anno incarnationis domini millesimo quadringentesimo quarto die decima octava mensis octobris* » (en l'année de l'incarnation du seigneur 1404, le dix-huitième jour du mois d'octobre). Cette date est parfois notifiée de façon différente si l'acte est rédigé le même jour que l'acte précédent. Dans ce cas, on a plutôt ces expressions : « *anno quo supra die XII mensis junii* » (l'année comme au-dessus, le douzième jour du mois de juin) ou bien « *eadem* » ou « *idem* » (même année, même jour).

- ensuite, on trouve une phrase qui fait toujours partie de l'introduction et qui est régulièrement abrégée. « *serenissimo principe domine karole dei gratia francorum rege superillustri regnante* » (régnant le sérénissime prince seigneur Charles [11], très illustre roi de France par la grâce de Dieu) ;
- dès lors, s'entame réellement le sujet, l'exposé de l'acte par : « *cum tractaretur de matrimonio contrahendo in facie sancte matris ecclesie* » (alors qu'on délibérait au sujet du mariage à contracter à la face de la Sainte-mère l'Eglise) ;
- puis, sont présentés le futur marié avec son père, sa situation, son lieu d'origine et son lieu de vie (mais on trouve rarement l'ensemble de ces informations), et la future épouse suivie parfois des mêmes renseignements ;
- on précise : « *ea propter in presencia mei notarii regii publici et testium infra* (ou subs-) *scriptorum* » (ainsi donc, en présence de moi notaire royal publie et des témoins écrits ci-dessous) ;
- le notaire explique qui constitue la dot, insiste sur le fait que celui ou celle qui constitue la dot le fait toujours de son plein gré : « *gratis et sua sponte* » (de façon gracieuse et selon sa volonté) ;
- de même, cette constitution de dot doit toujours être reconnue « *pro se et suis heredibus et successoribus universis* » (pour soi et ses héritiers et successeurs universels) ;
- l'acte s'engage ensuite à décrire avec minutie la dot : un montant en argent « *vigincti libras turonenses parvorum monete nunc curentes* », des vêtements « *vestes nuptiales* » parfois décrits avec précision, un ensemble de lit avec draps, oreillers ou édredon « *lectum munitum* », parfois tous les biens des parents « *omnium bonorum suorum mobilium et immobilium presentum et futurorum* » ou une participation aux frais de la cérémonie « *medietatem nuptiarum* »... L'échéancier arrive alors, on décrit la répartition des versements de la dot dans le temps : ceux qui constituent la dot verseront telle partie de la dot à telle date, telle autre partie à telle autre date... Par exemple, « *ante celebrationem dicti matrimonii quinque libras turonenses parvorum monete nunc curentium et dictas vestas nuptiales* » (avant la célébration dudit mariage cinq livres de petits tournois en monnaie actuellement courante et lesdits vêtements nuptiaux), ou bien « *a feste puriffcationis beate marie virginis in unum annum unum francorum auri* » (à la fête de la purification de la bienheureuse vierge Marie [12] dans un an un franc d'or) ;
- ensuite, selon les contrats, on a des clauses précises et sans doute exigées par les parties :

- si l'un des contractants est absent lors de la rédaction du contrat, le notaire ou un membre de la famille de l'absent se porte garant à sa place et jure de respecter les clauses du contrat
- le futur mari s'engage à restituer la dot à sa femme
- les constituants de la dot s'engagent à la verser en intégralité et comme il a été décidé
- les dispositions à respecter dans le cas où ceux qui constituent la dot ne peuvent pas la verser
- les dispositions à prendre si le mari meurt avant sa femme, sans enfants légitimes ; ou bien, si la femme meurt de la même façon avant son mari : « *si contingebat dictam petronillam uxorem futuram dicti durandi austri decedere sine mori* »
- on jure de la main droite sur les saints évangiles de Dieu de respecter les clauses de l'acte
- on donne parfois les âges des futurs mariés, âges qui restent très peu précis
- on s'assure parfois du consentement mutuel du futur couple qui jure de s'engager l'un vis-à-vis de l'autre
- les parties s'engagent en prenant l'acte rédigé devant elles comme preuve perpétuelle
- est toujours précisée l'obligation pour les parties de s'en remettre avec tous leurs biens au viguier royal de Figeac [13] et à l'official de Cahors qui est un juge épiscopal : « *domini vicari regii figiaci et ressorti et domini officialis caturcensis* »

- à la fin de l'acte, le notaire rédige l'eschatocole ou protocole final qui précise d'abord le lieu de passation du contrat « *acta fuerunt hec apud figiacum in hospicio petri delsolier* » (ces choses-là ont été faites à Figeac dans la maison de Pierre Delsolier) ;
- pour finir, on a l'énumération, plus ou moins longue, des témoins dont on précise parfois la profession ou le lieu de résidence ;
- une dernière indication explique quelquefois que l'acte doit être rédigé en 2 exemplaires.

Le lieu de passation des contrats est toujours indiqué par le notaire à la fin de chaque acte, avant l'énumération des témoins. Plus de 70% des constitutions de dot rédigées par Gaspard Laserventia le sont à Figeac ; parfois, des indications plus précises permettent de situer la rédaction dans une rue ou une maison de commerçants figeacois [14]. En bref, quand la constitution de dot est rédigée dans un endroit différent de l'étude du notaire, c'est chez un parent de la future mariée, la plupart du temps chez le père, ou chez une personne influente de la cité, souvent un marchand afin, sans doute, de mieux officialiser l'acte. Pourtant, il est

intéressant de revenir sur un lieu qui semble peu commun : l'église, l'indication exacte étant « *in caminata ecclesie beate marie de Cappella* ». Ce lieu serait donc une salle munie d'une cheminée, située à l'intérieur même de l'église Notre-Dame de Lacapelle, c'est-à-dire l'église paroissiale placée dans l'enclos du monastère Saint-Sauveur [15]. Pourtant, les contractants de cette dot ne sont ni très riches (le futur est pelletier à Figeac), ni très influents (la future semble être sans famille), ni même vraiment soutenus par des personnes faisant partie du clergé local. Peut-être la cérémonie religieuse qui est réellement le mariage, s'est-elle déroulée le même jour tout de suite après la rédaction de la dot, mais rien n'est précisé.

D'autres noms de lieux apparaissent çà et là dans les actes grâce aux origines des conjoints ou aux parcelles dotales :

- *montes rotondi* soit Montredon
- *planholis* soit Planioles
- *prendenna* soit Prendeignes
- *sancti daone* soit Saint-Dau [16]
- *sancti perdulphi* soit Saint-Perdoux
- *viasaco* soit Viazac
- *aynaco* soit Aynac
- *berengis* soit Brengues
- *camburato* soit Camburat
- *capdenaco* soit Capdenac
- *montemurato* soit Montmurat
- *lentilhaco* soit Lentillac
- *(baronia de) felsinho* soit Felzins
- *pereto* soit Peret
- *sancti constanti* soit Saint-Constant
- *sancti felicis* soit Saint-Felix...

L'endogamie géographique se confirme sans surprise : les hommes comme les femmes sont et restent implantés dans la région de Figeac. Non seulement une part importante des futurs mariés sont des habitants de la région proche de Figeac, mais encore ils sont pour la plupart des résidents de Figeac même, c'est-à-dire la ville intra muros, soit des citadins plutôt que des ruraux, même si beaucoup des premiers possèdent des champs hors les murs. Est-ce à dire que les gens de la ville se marient plus que ceux de la campagne environnante ? Cela paraît peu probable. Mais on peut par contre avancer le fait que Gaspard Laserventia est un notaire qui se déplace peu dans les campagnes et qui donc se spécialise pour les citadins. Un autre notaire figeacois résidant sans doute dans Figeac même, avait peut-être cette charge exclusive de s'occuper des actes notariés passés par des hommes et des femmes qui

résidaient hors la ville. On peut vérifier la présence des notaires dans des bourgades satellites de Figeac grâce aux répertoires numériques des Archives du Lot. Pour cette période du tout début du XVème siècle, il y en a un à Fons : Maître Guisbert de Melsinh, un à Lacapelle-Banhac : Maître Jean de Calmels, et un à Faycelles : Maître Durand Burgen. Par contre, il existe un grand nombre de registres notariés conservés aux Archives qui sont un peu plus tardifs, datant du milieu du XVème siècle : dès lors, on répertorie 9 autres notaires, à Villefranche-de-Rouergue, à Cajarc, à Capdenac, à Cardaillac, à Lacapelle-Banhac, à Saint-Cirgues et à Saint-Pierre-Toirac. Constatons encore que Gaspard Laserventia n'est pas le seul notaire à Figeac au début du XVème siècle : officient également Maîtres Imbert Marciani et Déodat Mejani. Ainsi, on peut préciser que Gaspard Laserventia semble s'être spécialisé dans le cadre de la société figeacoise à proprement parler puisque les personnes concernées issues d'un village éloigné restent tout-à-fait minoritaires dans ses minutes et que le rayonnement des notaires dans les campagnes environnantes est considérable.

Dans chaque acte, le notaire rédige, à la suite du prénom, du nom et parfois de la profession, le nom du lieu d'origine de la personne précédée par « *oriundum* ». Sans doute cette information n'est-elle pas indiquée la plupart du temps parce qu'elle est sous-entendue pour les personnes ayant la même origine que leur lieu de résidence. Cependant pour ces hommes et ces femmes dont l'origine est précisée, il s'agit de villes ou villages dans les diocèses de Cahors, Rodez ou Saint-Flour. Un cas particulier est intéressant : un homme appelé « *joas de barga alias rifflart* » et qui se marie avec « *astriga aluc* » donne son lieu d'origine qui est « *brucelas* » soit Bruxelles dont on précise le diocèse qui est celui de Cambrai ! Hormis cet homme, la considération des lieux d'origine ne permet pas de parler de mouvements migratoires, d'autant plus que tous ces lieux, sauf un, ne dépassent pas les deux diocèses limitrophes de celui de Cahors. Peut-on, dans ces conditions, parler de repeuplement de la ville de Figeac au cours de la Guerre de Cent Ans ? Par contre, il est très intéressant de constater qu'à deux reprises dans le corpus d'actes dépouillés, il est décidé par une clause notariale supplémentaire, que le futur couple doit vivre chez les parents de la future, afin de contribuer aux travaux sans doute agricoles de la famille. Ce fait, s'il ne démontre pas de migrations géographiques quelconques, prouve le manque de bras dans certaines familles, et, c'est pourquoi la force de travail devient un bien essentiel sur lequel on compte pour établir une dot. Ce besoin est sans doute expliqué par une probable mortalité élevée, due aux guerres mais plus encore aux épidémies de peste qui ont décimé les campagnes pendant la deuxième moitié du XIVème siècle [17]. Ainsi, le

phénomène de dépeuplement existe bien, mais celui de repeuplement de Figeac ne semble pas encore s'être amorcé dans les années 1401-1408.

La date de rédaction est notée par le notaire au tout début de l'acte, avant même la présentation des parties, ce qui prouve son importance, ne serait-ce que pour faciliter un classement. Le notaire donne le jour, le mois et l'année, ou renvoie parfois aux dates citées dans les actes qui précèdent. Cependant, ces dates, essentiellement en ce qui concerne les années, doivent parfois être transformées en dates dites *nouveau style* ; en effet, l'année au Moyen Age ne commençait pas le premier janvier, du moins pas à Figeac. Cette date a varié selon les lieux et selon les temps. Chaque région avait un premier jour de l'année différent ; il existait en fait huit jours possibles comme, par exemple, le jour de la fête de la Nativité c'est-à-dire Noël, le 25 décembre, ou encore le jour de la conception du Christ ou de son incarnation dans le sein de la Vierge, le 25 mars. Il en résulte un embarras extrême : on ne peut dater sûrement des documents sans connaître les habitudes de la ville où ils ont été rédigés. A Figeac, au début du XVème siècle, le premier jour de l'année semble être le 1er mars, comme le considéraient les premiers Romains sous Romulus [18]. Ce fait est établi selon Noël Valois [19] qui donne des arguments apparemment irréfutables. En considérant donc le 1er mars comme le premier jour de l'année, certaines dates ont donc été modifiées.

Les trois mois qui sont les plus riches en constitutions de dot rédigées par Gaspard Laserventia sont les mois de juin, novembre puis janvier. L'explication [20] pour ce dernier serait qu'il s'agit d'une époque de l'année où, en général, le cochon engraissé est tué ; c'est donc une période où l'on ne manque pas de nourriture pour un banquet éventuel ou des repas améliorés. Les mois de juin et de novembre s'expliquent car ils sont probablement les moins pourvus en travaux agricoles ou commerciaux tels que les foires, et ils laisseraient donc plus de temps aux familles pour régler les formalités d'un mariage. De plus, le mois de mai qui précède juin est, au Moyen Age, un mois de courtoisie et de séduction, les jeunes hommes ayant la permission de courtiser une jeune fille ; c'est un mois de fêtes populaires comme la pose de mais, la fête des reines ou épousées, et de fêtes religieuses comme l'invention de la Sainte-Croix le 3 mai, l'Ascension du Christ et la Pentecôte, cinquante jours après Pâques, qui célèbre la descente du Saint-Esprit sur les Apôtres. On règlerait dès lors en juin les mariages décidés pendant le mois précédent durant lequel pèse un interdit populaire de les célébrer. Ainsi, il semble que les contrats de mariage soient rédigés plutôt pendant les mois de janvier et de novembre après les derniers travaux agri-

coles, et en juin après les interdits populaires de mai et les interdits religieux du Carême.

Les mois qui sont au contraire fort pauvres en constitutions de dot sont mars et juillet. Les raisons sont sans doute celles inverses des précédentes, c'est-à-dire qu'il s'agirait de périodes trop pourvues en travaux agricoles tels fenaisons et moissons, ou en travaux marchands, ou même un manque de nourriture (surtout pour le mois de mars qui est très froid et peu enclin à des réjouissances). De plus, le mois de mars reste un mois de restriction et de pénitence dû au début du Carême. Dans tous les cas, les raisons climatiques semblent influer sur la vie des hommes du Figeac médiéval, de façon très importante [21].

En ce qui concerne les jours de la semaine, ils ne sont pas donnés par le notaire mais des calculs ont permis de les retrouver [22] par le biais des lettres dominicales [23].

Ainsi, c'est donc le jeudi qui voit le plus souvent la rédaction des constitutions de dot, puis suivent le mercredi, le lundi, puis le samedi, le mardi et le dimanche et pour finir le vendredi qui ne couvre que la rédaction que de quelques actes. L'explication de ces chiffres est fort délicate, le jeudi est peut-être un jour de semaine qui correspond à un jour de marché où les parties contractantes et le notaire auraient plus de facilités à se rassembler, mais cela reste impossible à démontrer. Les samedis et les dimanches sont normalement des jours où les notaires n'ont pas le droit de rédiger des actes [24]. Apparemment, Gaspard Laserventia passait outre ces recommandations et rédigeait des actes comme pendant n'importe quel autre jour de la semaine. Peut-être l'explication réside-t-elle dans le fait que les gens devant obligatoirement suivre les messes, les parties se retrouvaient-elles à nouveau plus facilement ensemble à la sortie de l'église, le dimanche qui est le jour de la semaine consacré au Seigneur. De même, le vendredi exclut toute bénédiction de mariage, le prêtre refusant catégoriquement en souvenir de la mort de Jésus-Christ ; même si une constitution de dot n'est pas le sacrement, ce fait est peut-être une partie de l'explication. Cependant les explications concernant la répartition des constitutions de dot selon les jours de la semaine restent inconnues.

C'est généralement le père qui constitue la dot pour sa fille ; ce fait est bien normal puisque c'est lui qui est censé gérer les biens de la famille dont il est le chef.

La mère seule constituant la dot de sa fille est beaucoup plus rare. Ceci s'explique par le décès du père qui laisse les rênes de la famille et de ses biens à sa veuve, du moins une partie. Quant à la dot elle-même, elle varie selon les actes lorsque c'est la mère qui la constitue autant que lorsque c'est le père. Les dots constituées par une mère seule ou par des

personnages différents du père ne sont jamais spécifiques. Il aurait pu arriver que les montants de dots constituées par la mère de la future soient inférieurs à ceux de dots constituées par le père. Mais ce n'est pas le cas.

Les parents ensemble constituent parfois la dot de leur fille ; cela prouve, en effet, que les hommes tiennent de plus en plus compte de l'avis de leurs épouses, mais n'est-ce pas parce qu'elles ont apporté par leur dot une partie des biens du noyau familial ? En droit romain, si les parents dotent conjointement leur fille sans indiquer pour quelle part chacun d'eux est donateur, ils sont censés avoir doté chacun pour moitié. Ce fait peut être important en cas de restitution et de dissolution du mariage. D'ailleurs, la dot constituée conjointement est souvent déclarée imputable sur la succession du prémourant, ou bien donnée en avancement d'hoirie.

Il arrive que des jeunes filles, futures mariées, constituent pour elles-mêmes leur dot, étant sauf exception orphelines de père et mère et possédant donc une certaine partie de leurs biens reçus par le biais de la succession. Encore, ce sont des amis qui constituent la dot de la jeune fille : des hommes amis de la future, frères, cousins ou encore des prêtres ; en général, la jeune fille est dans la même situation que précédemment c'est-à-dire orpheline, mais elle doit être dépourvue de biens. Trop pauvre, elle recourt à des amis proches ou des parents généreux qui lui permettent en constituant sa dot de se marier.

Chaque constitution de dot rédigée par le notaire Gaspard Laserventia, décrit une dot différente. En général, elle est composée d'un certain montant d'argent ou de biens qui doit dépendre de la fortune du constituant, puis s'ajoutent à cela des éléments textiles afin de munir un lit, le lit nuptial des futurs époux, ensuite on trouve souvent des vêtements et parfois quelque matériel de cuisine ou autres. Les dots sont généralement exprimées, pour une partie, par un montant en argent, jusqu'à 64 livres de petits tournois [25].

Egalement, remarquons tout de même que le notaire rajoute parfois quelques lignes plusieurs années après la rédaction de la constitution de dot ; par exemple, un contrat a été rédigé le 1er mai 1406, et les lignes suivant l'acte sont datées du 13 mars 1409 : le constituant de la dot de la future, J. Guari, fait un nouveau don au couple de 32 sous tournois, ce qui augmente encore le montant réel de la dot. De même, dans un autre acte, le futur, Stefanus Yssiolanh, rajoute le jour même de la rédaction de l'acte devant notaire, le 1er mars 1407, une somme de 6 livres de petits tournois au montant de la dot constituée par le père de la future.

Outre les montants en argent, les dots figeacoises sont également constituées d'une participation financière au coût des noces (soient les

frais du notaire, ceux de la cérémonie et peut-être d'un banquet) ; elles sont souvent aussi composées de biens immobiliers (maisons, jardins, vignes, prés, ayrals [26], bois, vergers...) ou autres (setiers de froment, bœufs de trait, récipients de cuisine, muids de vin nouveau...).

La dot la plus élevée est décrite dans l'acte le plus long qui comprend 286 lignes : elle est composée de plusieurs maisons, jardins et casals [26], d'une vigne, d'un pré, d'un setier de froment, de la moitié d'un manse [27], et d'un garde-manger (*"penus"*) qui doit être un lieu spécial pour conserver des denrées alimentaires.

Les dots comprennent aussi généralement les éléments pour munir un lit (le lit nuptial) ou pour s'habiller ou pour faire de la cuisine, éléments qui sont décrits après les montants en argent ou les biens, car ils sont secondaires, rajoutés en plus dans la dot de façon traditionnelle [28].

Ainsi, on s'aperçoit que les dots comprennent presque toujours des draps de lin, des couvertures et des oreillers de plumes, quelquefois mais plus rarement des couvre-lits et des édredons. Ce trousseau comprenant les éléments pour le lit nuptial est en général réalisé par la jeune fille qui va se marier, tout au long de son enfance, guidée par sa mère ; ce genre de travaux utiles lui apprennent en outre à coudre, à broder et à stocker les plumes d'oies ou de canards pendant plusieurs années.

De même, c'est la jeune fille qui confectionne seule les vêtements qu'elle obtient en dot et qu'elle portera après son mariage. Ce sont en général des vêtements qui se portent par dessus et qui peuvent servir le jour de la cérémonie nuptiale : cotte, surcôt ouvert ou tuniques à manches c'est-à-dire des robes. Sont cités également des couvre-chefs comme des capuchons pour l'hiver, ou bien des collets à tuniques qui entourent le cou, des houppelandes c'est-à-dire un genre de manteau ample.

Il existe une grande uniformité entre les dots. En effet, elles ont presque toutes les mêmes trousseaux comprenant éléments pour le lit et vêtements. Ces coutumes ancrées dans la société figeacoise et si bien respectées par tous, correspondent peut-être à des lois antisomptuaires, face à la morale sociale qui veut éviter de créer des surenchères ou de provoquer des envies.

En ce qui concerne les éléments de la dot qui sont en tissu [29], le textile qui est la plupart du temps blanc ("*alba*") mais aussi très rarement brodé de noir ou bien même coloré, est souvent précisé c'est-à-dire que l'on donne son nom : par exemple, en bon drap de "*palmela*". Les noms de draps qui sont cités sont les suivants : "*panni de palmela*", "*panni de blanquet*", "*panni de faman*" ou "*de formam*", "*panni de verni*", "*panni de narboni*", "*panni de piniera*", "*panni de latena*" et "*panni dypre*". Ces noms de draps doivent être ceux de la ville où ils ont été fabriqués : c'est le cas pour les draps de Narbonne ou les étoffes flamandes d'Ypres, ou

bien est-ce des noms faisant référence à leurs caractéristiques. Il existe une multitude de draps ou tissus dits de palmèle, fabriqués par exemple à Toulouse, Alzonne, Revel ou Foix, de même, les étoffes de laine blanche appelées “blanquet” fabriquées par exemple à Fraga ou à Saint-Félix de Lauragais et vendues sur les marchés toulousains notamment. Mais, certains noms de tissus restent énigmatiques. Néanmoins, on a ainsi une vague idée de l’étendue du marché des étoffes, puisque les habitants de Figeac n’ont apparemment aucune difficulté à trouver des tissus flamands très réputés, mais ils semblent plutôt utiliser des draps fabriqués dans un cercle régional plus restreints : Toulouse, Narbonne ou Foix.

En outre, il arrive que le notaire précise le prix de l’ensemble des vêtements “*raupa*”, ou des éléments du lit nuptial : “*lectum munitum*”. Par exemple, il est donné la valeur d’un surcôt en toile “*de palmela*” c’est-à-dire 2 florins. En moyenne, l’ensemble des vêtements a une valeur moyenne par dot de plus d’une livre de petits tournois, presque 6 livres de petits tournois pour l’ensemble des éléments du lit.

Les dots constituées ne sont pas versées dans leur ensemble au moment de la rédaction de l’acte par le notaire. Les parties choisissent toujours d’en donner une partie au futur mari avant la célébration et c’est pourquoi il est parfois précisé dans les actes que celui-ci reconnaît avoir reçu un certain montant ; puis les constituants verseront ce qui manque sous forme de rentes annuelles à une date donnée. Ainsi, la fortune des constituants est moins entamée brutalement, les versements s’échelonnant. Cet acte devant notaire permet donc aux parties de s’entendre sur les modalités des versements. Souvent, on verse une grande partie de la dot avant la cérémonie, sans autre indication donc en quelque sorte des arrhes, puis les versements annuels commencent après la cérémonie du mariage (soit sans doute la cérémonie religieuse) de façon régulière à une date précise. Cette date choisie par les parties est presque toujours le jour de la fête de la purification de la Vierge : c’est une fête catholique commémorant la venue de la Vierge Marie au Temple de Jérusalem, afin de se purifier. Cette date est plus communément connue sous l’appellation de la fête de la Chandeleur, le 2 février de chaque année. D’autres parties choisissent un jour différent mais c’est beaucoup plus rare : on trouve un cas où les versements sont placés à la fête de la Nativité c’est-à-dire Noël, un autre cas le jour de la Saint-Jean-Baptiste donc le 24 juin, et deux cas le jour de la fête de Pâques [30]. En outre, certaines dots composées uniquement de biens mobiliers ne tiennent pas compte de ce système de rente annuelle. De plus, on répertorie quelques autres dates précises dans l’année : la fête de la Saint-Julien, jour où est effectué le don d’un setier de froment promis dans la

dot de Margarita de Casalibus, et la fête de la Saint-André. Cette dernière est importante car il semble que ce soit à cette date que se paient les cens dûs dans la région de Figeac : on trouve trois fois cette date, et à chaque fois c'est pour préciser le montant à payer pour régler le cens d'une terre donnée. Ce montant est de 5 sous cahorsins, de 5 sous cahorsins et 12 deniers, et de 2 sous et 6 deniers. Dans ces trois cas, on précise pour deux d'entre eux à qui verser le cens, donc sans doute le nom du propriétaire éminent des terres concernées :

- d'abord, il s'agit d'une maison dans la gache de Tomfort dont le cens doit être réglé à Jacobus Lestroa [31], bourgeois à Figeac ;
- ensuite, le cens concerne un jardin situé à Figeac dont le propriétaire est Gasparus Jacobi ;
- enfin, le dernier cens dont il est question dans ces actes est établi pour une vigne et des terres qui ne sont pas décrites plus précisément, situées à Figeac ; on ne précise pas à qui il faut régler le montant du cens chaque année à la Saint-André, mais ces terres sont un don de Ramondus Martori, l'oncle maternel de la future, qui est bourgeois de Figeac, et qui est sans doute le propriétaire éminent de ces terres, le futur couple devenant par cet acte les propriétaires utiles.

Cependant, beaucoup de terres restent franches du cens. D'ailleurs, on peut parler dans le même cadre d'idée, d'une éventuelle location d'une maison qui était comprise dans la dot : en effet, il semble que le "jeune couple" Johannes Bertrandi et Ayglina del Teyssedo doit payer une somme de 40 francs, soit 10 francs pendant quatre ans, pour pouvoir occuper la maison de Bernardus Dalluc, oncle de la future, prêtre et protecteur de la jeune fille.

Ainsi, les versements des dots s'étalent en moyenne sur 10 ans : est-ce par manque de numéraire ou de moyens ? Cette rente annuelle permettait ainsi aux époux de prévoir avec sérénité les dix premières années de leur mariage ; peut-être aussi, s'établissait par ce biais de rentes un certain rapport de subordination à la famille par alliance : c'est éventuellement un phénomène de clientélisme qui s'est implanté à Figeac à la fin du Moyen Age.

Enfin, les constitutions de dot les plus longues contiennent des clauses supplémentaires qui concernent presque toujours les cas de décès de l'un ou l'autre des futurs époux après leur mariage [32], ou même des clauses pour la succession de certains biens des parents des futurs mariés [33]. Souvent, ces formules juridiques tiennent lieu de testament.

A la fin de chaque constitution de dot, le notaire donne la liste d'un certain nombre de personnes qui ont assisté à la rédaction de l'acte par

le notaire et en présence des parties contractantes. Ces personnes sont uniquement des hommes et ce sont eux qui rendent l'acte officiel et donc valable en cas de conflits. En général, ces hommes sont influents, souvent issus de la bourgeoisie marchande ou religieuse, mais tout dépend des parties qui contractent une constitution de dot. En effet, il n'est pas rare de trouver des témoins qui sont issus de la même corporation de métiers que le père de la future mariée ou celui du futur époux ou du même village, car le notaire précise généralement le lieu de résidence des témoins et plus rarement leur métier. Donnons l'exemple de la constitution de dot d'Astringa de Canhac la future et son futur mari Geraldus Gasc résidant dans la paroisse de Saint-Dau [16], parmi les témoins, on découvre un homme qui réside aussi dans cette paroisse mais également un prêtre et un marchand. De plus, la plupart des constitutions de dot concernant des enfants de bourgeois de Figeac, comme pour Benedictus Martori et Ysabella Danglars, les témoins sont assez nombreux (six) et tous très influents : un prêtre, des marchands, le notaire Imbertus Marciani et bien sûr le notaire Gaspard Laserventia qui rédige l'acte et qui se présente toujours comme témoin sans exception dans tous les actes [34], ce qui semble logique.

Le nombre de témoins par minute varie entre deux et huit, sans jamais compter le notaire Gaspard Laserventia. Parmi tous ces hommes, certains sont plus ou moins souvent cités : Guilhemus Derelhaco, Petrus de Pereto, Geraldus Lestrada, Jacobus de Talayssaco et Geraldus Surgier sont les 5 personnes placées en avant, issues des classes marchandes et commerçantes de Figeac.

Certaines constitutions de dot sont cancellées en signe d'annulation, par la volonté d'un parent (souvent le père de la future), parfois plusieurs années après la rédaction de l'acte, ce qui confirme le jeune âge de certains futurs au moment de la constitution de la dot.

Voici un acte rédigé par Gaspard Laserventia, dépouillé dans le registre III E 7-2, septième volet, aux Archives départementales à Cahors, suivi de sa transcription et de sa traduction :

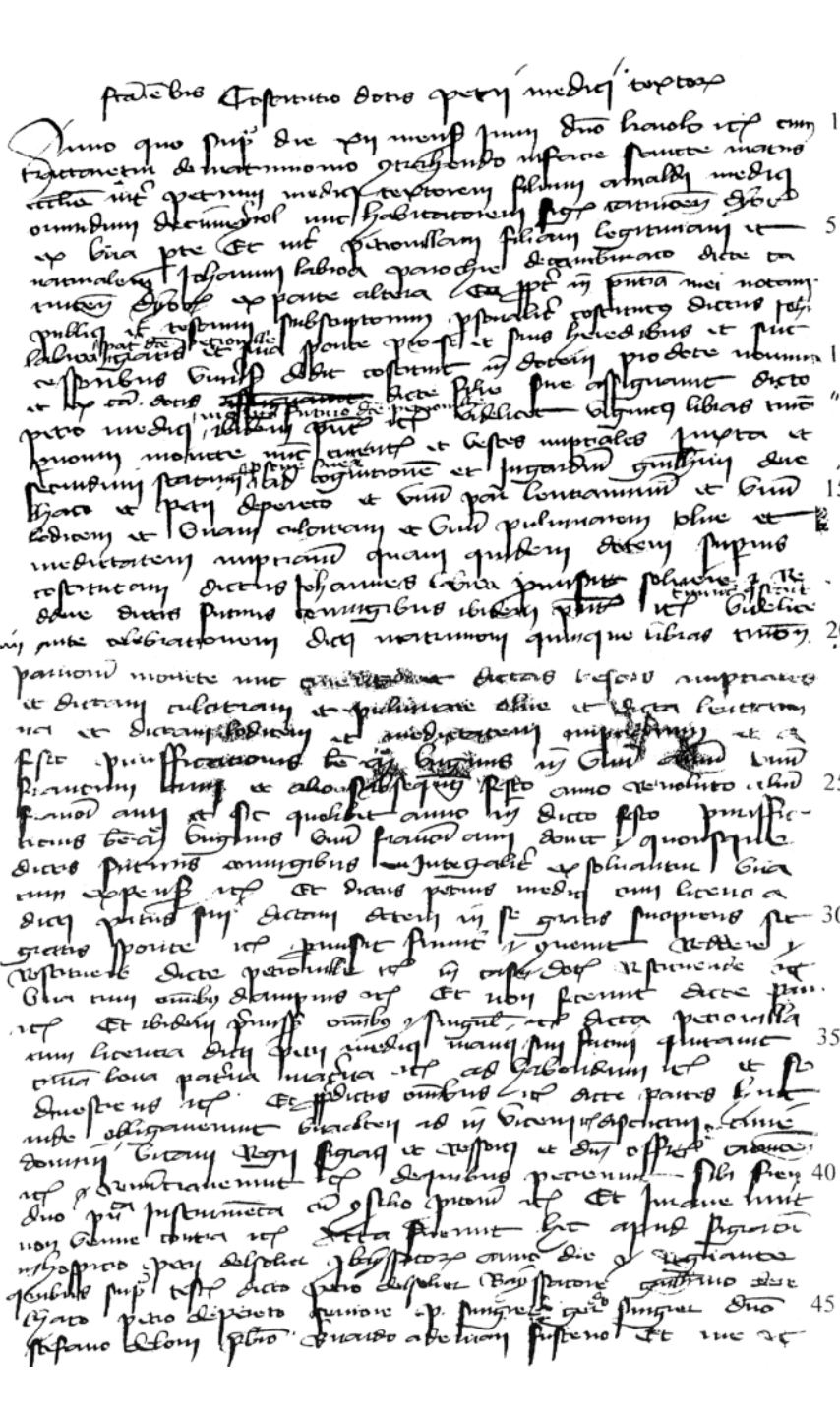

Transciption

Facta est bis Constitutio dotis petri medici textoris

1/ *Anno quo supra die XII mensis junii domino karolo etc cum*
2/ *tractaretur de matrimonio contrahendo in facie sancte matris*
3/ *ecclesiem inter petrum medici textorem filium arnaldi medici*
4/ *oriundurn de cumeyrol nunc habitatorem figiaci caturcensis diocesis*
5/ *ex una parte Et inter petronillam filiam legitimam et*
6/ *naturalem johanni labroa parochie de camburato dicte ca*
7/ *turcensis diocesis ex parte altera Ea propter in presencia mei notarii*
8/ *publici et testium subscriptorum personaliter constitutus dictus johannus*
9/ *labroa gratis et sua sponte pro se et suis heredibus et suc*
10/ *cessoribus universis dedit constituit in dotem pro dote nomine*
11/ *et ex causa dotis dicte filie sue assignavit dicto*
12/ *petro medici* [35] *ibidem presentis etc videlicet viginti libras turonenses*
13/ *parvorum monete nunc curentes et vestes nuptiales juxta et*
14/ *secundum statum ad cognitionem et in gardiam guilhemi dere*
15/ *lhaco et petri depereto et unum par lentiaminium et unum*
16/ *lodicem et unam culcitram et unum pulvinarem plue et*
17/ *medietatem nuptiarurn quant quidem dotent superius*
18/ *constitutam dictus johannus labroa promisit solvere et re*
19/ *ddere dictis futuris coniugibus ibidem presentis etc* [36] *videlicet*
20/ *statim ante celebrationem dicti matrimonii quinque libras turonenses*
21/ *parvorum monete nunc curentes et dictas vestes nuptiales*
22/ *et dictant culcitram et pulvinarem plue et dicta lentiami*
23/ *na et dictam lodicem et medietatem nuptiarum et a*
24/ *feste puriffications beate marie virginis in unum annum unum*
25/ *francum auri et alio subsequenti festo anno revolutio alium*
26/ *francum auri et sit quolibet anno in dicto festo puriffica*
27/ *tionis beate marie virginis unum francum auri donec quousque*
28/ *dictis futuris coniugibus integraliter ex solvantur una*
29/ *cum expensis etc et dictus petrus medici cum licencia*
30/ *dicti patris sui dictam dotem in se gratis sucipiens sic*
31/ *gratis sponte etc promisit firmiter et convenit reddere et*
32/ *restituere dicte petronille etc in casu dotis restituende etc*
33/ *una cum omnibus dampnis etc et non fecerint dicte partes*
34/ *etc et ibidem promisit omnibus et singulis etc dicta petronilla*
35/ *cum licencia dicti petri medici mariti sui futuri quitavit*
36/ *omnia bona paterna materna etc ad habenclum etc et si*
37/ *dinosciens etc et predictis omnibus etc dicte partes huic*
38/ *inde obligaverunt una alteri ad in vicem etc districtui curie*
39/ *domini vicari regii figiaci et ressorti et domini officialis caturcensis*
40/ *etc renunciaverunt etc de quibus petierunt sibi fieri*
41/ *duo publica instrumenta cum concilio etc et juraverunt*
42/ *non venire contra etc acta fuerunt hec apud figiacum*
43/ *in hospicio petri delsolier bayssatoris anno die et regnante*
44/ *quibus supra testibus dicto petro delsolier bayssatore guilhemo dere*
45/ *lhaco petro depereto seniore p. surgier geraldo surgier domino*
46/ *stefano deloni presbytero bernardo ademari fusterio et me etc.*

Traduction

Fait deux fois Constitution de dot de Pierre Medici tisserand

L'année comme au-dessus le douzième jour du mois de juin, Charles étant roi etc. Alors qu'on délibérait au sujet du mariage contracté à la face de notre Sainte-Mère l'Eglise entre Pierre Medici tisserand, fils d'Arnaud Medici originaire de Cumeyrol à présent habitant Figeac, diocèse de Cahors, d'une part et entre Pétronille, fille légitime et naturelle de Jean Labroa de la paroisse de Camburat, du dit diocèse de Cahors, d'autre part. Ainsi donc en présence de moi, notaire public et des témoins sous-écrits, constitue personnellement, le dit Jean Labroa, père de la dite Pétronille, de façon gracieuse et selon sa volonté, pour soi et ses héritiers et successeurs universels a donné, a constitué en dot, pour dot, en nom et au titre de dot à sa dite fille, a confié audit Pierre Medici, futur mari de ladite Pétronille, dans le même endroit présents etc à savoir vingt livres de petits tournois en monnaie présentement courante et des vêtements nuptiaux conformément à la situation de sa personne, à la reconnaissance et à la garde de Guillaume Derelhaco et Pierre Depereto, et une paire de draps et une couverture et un édredon et un oreiller de plume et la moitié du coût des noces. Laquelle dot constituée plus haut ledit Jean Labroa a promis de donner et de payer aux dits futurs conjoints, dans le même lieu présents etc, c'est-à-dire immédiatement avant la célébration dudit mariage, cinq livres de petits tournois en monnaie actuellement courante et lesdits vêtements nuptiaux et ledit édredon et l'oreiller de plume et lesdits draps et ladite couverture et la moitié du coût des noces, et lors de la fête de la purification de la bienheureuse vierge Marie dans un an, un franc d'or et à la fête suivante, dans un an révolu, un autre franc d'or, et qu'il soit ainsi chaque année à ladite fête de la purification de la vierge Marie, un franc d'or jusqu'à ce que lesdits futurs conjoints soient payés intégralement avec les dépens etc. Et que ledit Pierre Medici avec la permission de son dit père ainsi assumant ladite dot de son plein gré gracieusement et spontanément etc a promis fermement et a convenu de rendre et de restituer à ladite Pétronille etc dans le cas où restituant la dot etc avec tous les dommages etc qu'ils n'aient pas fait auxdites parties etc. Et de même il a promis toutes choses et les unes après les autres etc. Ladite Pétronille avec la permission dudit Pierre Medici, son futur mari a renoncé à tous les biens paternels et maternels etc jusqu'à avoir etc et si connaissant etc Et tout ce qui a été prédit etc lesdites parties dorénavant ont engagé l'un l'autre et mutuellement etc astreints à s'engager à la cour du seigneur viguier du roi de Figeac et de son ressort et du seigneur official de Cahors etc Ils ont renoncé etc. de cela ils ont demandé d'être fait pour

eux deux contrats publics afin d'être unis etc. Et ils ont juré de ne pas aller à l'encontre etc. Les actes ont été faits ici à Figeac, dans la maison de Pierre Delsolier aubergiste en l'année, le jour et le règne susdits auprès desdits témoins, ledit Pierre Delsolier, aubergiste, Guillaume Derelhaco, Pierre Depereto l'ancien, Pierre Surgier, Géraud Surgier, maître Etienne Deloni prêtre, Bernard Ademari charpentier et moi etc.

Conclusion

Ainsi, même si le mariage en soi n'est pas une manifestation d'amour au Moyen Age, on peut se demander si la cérémonie actuelle en est davantage pourvue : il semble tellement simple de divorcer aujourd'hui au moindre désaccord... Au Moyen Age, à Figeac, comme partout ailleurs dans le royaume de France, il fallait accepter les mésententes et apprendre à les régler ; n'est-ce pas ainsi qu'il faut agir pour véritablement « vivre ensemble » ?

Géraldine Frey

Notes

1 - Le rituel de la cérémonie nuptiale au XVème siècle est assez bien connu grâce à un article d'Edmond Albe (« Les cérémonies du mariage en Quercy aux XVème et XVIème siècles d'après de vieux rituels cadurciens. » *Bulletin de la Société des Etudes du Lot,* 1910, 1er fascicule, tome XXXV), où les rubriques et les prières liturgiques sont données en latin, certaines parties des paroles du prêtre qui bénit le mariage et les paroles prononcées par les contractants sont en roman, l'ensemble du rituel étant ensuite traduit en français moderne par l'auteur de l'article. Je ne donne ici qu'un extrait où les futurs époux échangent leur consentement puis l'anneau, la traduction en français est donnée ensuite :
« Facta benedictione vertat se sacerdos ad contaere volentes et recipiat manus dexteras viri et mulieris. Et dicant contrahentes in romansio, in hune qui sequitur modum.
Et dicat vir : *Na.*
Respeondat mulier : *Que vos plats ?*
Dicat vit : *Ieu me done a vos per vostre bou et leal espouse et marit, per paraulas de presen, en la fasa de sancta mayre gleysa, ansi coma Dieus ho ha instituit et ordenat.*
Respondeat mulier : *Et ieu vos en resebe.*
Eo modo mulier vocet virum, dicens : *N.*
Respondeat vir : *Que vos platz ?*
Dicat mutier : *Ieu me done a vos per vastra bona et leala espousa et molher, per paraules de presen en la faça de sancta maire gleysa, en ayses coma Dieus ho ha instituit et ordenat.*
Respondit vir : *Et ieu vos en resebe.*
Postea accipiat sponsus anulum benedictum de manu sacerdotis cum tribus digitis in manu dextera, et cum sinistra accipiat manum dexteram mulierum et dicat : *Et enaquest anel ieu vos espose et de mon cors vos fanc donatiou.*

Et ponat anulum in summitate pollicis dicendo ut sequitur : *In nomine Patris,* postea in secundo digito, dicendo : *Et Filii*, postea in tertio, dicendo : *Et spiritus sancti*, et in quarto digito dicat : *Amen*, ponendo anulum et dimittendo ibidem.
Postea recipiat arras et faciat et dicat prout supra.
Quo peracto, osculent se, et sacerdos dicat : *Confirma hos Deus quod operatus es in nobis* ; postea asperguat aquam benedictam, dicendo antiphonam : *Asperges me*, vel tempore paschali : *Vidi aquam.*
Hiis peractis incipiat officium misse. »
En français :
« La bénédiction faite, le prêtre se tourne vers les futurs époux. Ceux-ci mettent leurs mains droites dans ses mains et se parlent ainsi, en patois.
L'époux dit : *Na* (c'est le nom de sa future épouse).
La femme répond : *Que vous plaît-il ?*
L'époux dit : *Je me donne à vous pour bon et loyal époux et mari, par paroles de présent, en la face de Sainte-mère l'Eglise, ainsi que Dieu l'a ordonné et institué.*
L'épouse répond : *Et je vous en reçois.*
L'épouse à son tour reprenant : *N* (c'est le nom du futur mari).
L'époux répond : *Que vous plaît-il ?*
La femme dit : *Je me donne à vous pour votre bonne et loyale épouse et femme, par paroles de présent, en la face de Sainte-mère l'Eglise ainsi que Dieu l'a ordonné et institué.*
L'époux répond : *Et je vous en reçois.*
Il prend alors l'anneau béni de la main du prêtre avec trois doigts de la main droite, de la gauche, il tient la main droite de l'épouse et il dit : *Avec cet anneau, je vous épouse et de mon corps vous fait donation.*
Il met l'anneau au sommet du pouce en disant : *Au nom du Père*, puis au second doigt en disant : *Et du Fils*, puis au troisième en disant : *Et du Saint-Esprit*, puis enfin au quatrième doigt où il laisse l'anneau en disant : *Amen*.
Il prend ensuite la pièce de mariage et la donne en faisant de même. Cela fait, les deux époux s'embrassent, et le prêtre dit : *Affermissez ô Dieu ce que vous avez opéré en nous*, en les aspergeant d'eau bénite et disant l'antienne : *Asperges-me*, ou en temps pascal : *vidi aquam*. Puis la messe de mariage commence. ».

2 - D'après le chanoine E. Sol dans *Le Vieux Quercy. Usages anciens*, les consuls et prud'hommes ou conseillers de Cahors, dans un règlement de police de 1318, défendaient aux nouveaux mariés de donner au-delà de deux repas de noce, un dîner et un souper, à peine d'une amende de 100 sous au profit de l'hôpital de la ville ; ils leur défendaient de faire des présents de noce à d'autres personnes qu'à leurs père et mère, frères et sœurs, et condamneraient les contrevenants à payer l'hôpital le double du prix de la chose donnée. Ce sont des mesures anti-somptuaires pour éviter les ruines des familles.

3 - Dans le droit romain, le régime matrimonial imposé aux époux était aussi un régime dotal, la dot devant être sauvegardée par la femme sauf s'il y avait eu une entente préalable entre les époux. A la mort du mari, sa femme recevait l'usufruit de la dot, les enfants issus du mariage recevant la propriété de la dot.

4 - Jack Goody, *L'évolution de la famille et du mariage en Europe.* Préfacé par Georges Duby, traduit par Marthe Blinoff, Paris, Armand Colin, 1985.

5 - Dans la charte de coutumes de 1318 de Figeac (étudiée par N. Valois ans son article « Etablissement et organisation du régime municipal à Figeac » paru en 1879 dans le bulletin de la *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*), on ne trouve aucune obligation à propos du mariage, du moins à propos de la cérémonie en elle-même. Cependant les articles 41 et 42 donnent des indications en cas d'adultère : si le couple adultère est surpris en flagrant délit (dans le même lit, ou en lieu suspect, seuls), l'homme et la femme seront tenus de courir nus dans la ville et d'être fustigés.

6 - D'après l'étude des registres de brèves du notaire royal et public, Gaspard Laserventia, ayant officié à Figeac tout au long de la première partie du XVème siècle, sur une période de 34 ans de 1398 à 1432.

7 - Certains notaires précisent dans le titre à la fois le futur marié, mais aussi la future épouse. D'autres ne mettent pas de titre.

8 - Le notaire a grossoyé les actes, une grosse étant une copie d'acte dressée dans l'étude du notaire et envoyée à son client. Généralement, elle est caractérisée par une ornementation et scellée par le notaire ce qui l'authentifie comme publique.

9 - Pour canceller un acte, le notaire barre l'ensemble des lignes par une diagonale, parfois à l'encre rouge.

10 - Les notaires publics et royaux comme Gaspard Laserventia se faisaient rémunérer à la ligne mais on a rarement trace des tarifs appliqués.

11 - Charles VI dit le Fou, roi de France de 1380 à 1422.

12 - A Figeac, à la fin du Moyen Age, le jour de la fête de la purification de la Vierge est le jour choisi pour les versements dotaux annuels : il s'agit du 2 février.

13 - Jean Prudhomme (johannes probihominis) est damoiseau, probablement écuyer royal, co-seigneur d'Assier et de la Garénie (commune du Bourg) par héritage indirect de sa première épouse, Jeanne de Rebombigues. On le trouve viguier royal de Figeac du 15 avril 1386 au 19 janvier 1409.

14 - Par exemple : chez Nicolas Barbanso (*in hospicio dicti nicholay barbanso*) qui est cordonnier, et témoin de la constitution de dot entre Aymeric Lansasoc cordonnier et Jeanne Lafrocgayria, fille d'un laboureur.

15 - Caminata ou caminada : presbytère.

16 - Le village de Saint-Dau a changé d'orthographe ; aujourd'hui, on l'écrit en faisant référence à l'hydrographie : Ceint-d'eau.

17 - Epidémies de peste à Figeac répétées de 13 ans en 13 ans, dans les années 1348-1349, puis sa récurrence en 1361-1362, et dans les années 1374-1375.

18 - Pour toutes ces indications, cf. Comte de Mas Latrie, *Trésor de chronologie d'Histoire et de Géographie pour l'emploi des documents du Moyen Age*, Paris, librairie Victor Palmé, 1889.

19 - CF. Noël Valois, pages 397 à 423, op. cit. note n°5.

20 - Cf. J.L. Beaucarnot, *Ainsi vivaient nos ancêtres, de leurs coutumes à nos habitudes*. Paris, éditions Robert Laffont, 1989.

21 - D'ailleurs, il semblerait que les XIVème et XVème siècles aient été, selon des études générales concernant le Moyen Age, une époque froide et humide marquée par l'avance vers le Sud de l'inlandsis polaire. Ainsi aux guerres et aux pressions fiscales, venaient s'ajouter de mauvaises conditions climatiques.

22 - Op. cit. Comte de Mas Latrie (note n°18).

23 - Les lettres dominicales sont différentes pour chaque année, elles correspondent à une lettre qui varie selon le jour de la semaine qui tombe le premier jour de l'année et servent ainsi à retrouver, entre autres, les jours de la semaine correspondant à des dates précises. Il n'y a que sept possibilités de lettres dominicales dont sont affublées les années : A si l'année commence par un dimanche, B si c'est un samedi (car dimanche est le deuxième jour), ..., G si c'est un lundi (dimanche étant le septième jour). Dans une année normale (de 365 jours, c'est-à-dire 52 semaines plus un jour), le premier et le dernier jour de l'année tombent le même jour de la semaine. Dans une année bissextile en revanche, l'année commence selon la succession des semaines par sa lettre dominicale, mais le demier jour de l'année correspond à une autre lettre d'où la désignation des années bissextiles par une double lettre dominicale.

Année de l'ère chrétienne	Lettres dominicales
1401	B
1402	A
1403	G
1404	FE
1405	D
1406	C
1407	B
1408	AG

24 - Cf. Sieur F.B. de Visme. *La science parfaite des notaires ou le parfait notaire, contenant les ordonnances, arrêts ou règlements rendus touchant la fonction des notaires, tant royaux qu'apostoliques,* revue et corrigé par Maître C.J. de Ferriere, tome premier, Paris, Durand, 1771.

25 - La livre de petit tournois comme le florin sont des monnaies de compte qu'on peut convertir en sous tournois afin de pouvoir comparer les montants entre eux. Voici les équivalences utilisées : 1 livre vaut 20 sous, 1 sou vaut 12 deniers, 1 écu vaut 22 sous et 11 deniers, 1 florin vaut 16 sous et 1 franc vaut 1 livre de petits tournois. (d'après Philippe Wolff, *Commerces et marchands de Toulouse (vers 1350-vers 1450).* Plon, 1954, 710 pages.)

26 - *Ayral, cazal* ou *casal* : espace vide près d'une maison, terrain à bâtir.

27 - Un manse est une exploitation agricole, une tenure paysanne composée de l'habitation du tenancier, de terres arables, des droits d'usage dans la forêt et sur les friches domaniales.

28 - *lentiamina* : draps de lin ; *lodicem, cubierta* : couverture ; *pulvinar* : oreiller de plumes ; *coyssenal* : coussin ; *culcitra* : couvre-lit ; *chilona* : édredon ; *gonela, tunica* : tunique, veston de peau ; *cotardia, manuleata* : surcôt, tunique à manches ; *caputum* : collet de tunique ou de manteau, capuchon ; *capsa, cassa* : coffre, cassette ; *mala* : malle ; *mappa, toalha* : serviette de table, nappe ou torchon ; *caligas* : chausses, chaussures ; *cota* : cotte ; *opelandia* : houppelande ; *quonqua, conqua, conqueta* : récipient, bassin ; *magidem* : sorte de plat ou de bassin, vaisseau servant de huche, de pétrin.

29 - Cf. Jean Lartigaut, "Notes sur le commerce des étoffes à Figeac vers la fin du XVème siècle" *B.S.E.L.* tome CI, pages 127-134. Cf. Philippe Wolff, *Commerces et marchands de Toulouse (vers 1350-vers 1450).* Paris, Plon, 1954.

30 - Jours de la fête de Pâques : 3 avril 1401, 26 mars 1402, 15 avril 1403, 30 mars 1404, 19 avril 1405, 11 avril 1406, 27 mars 1407, 15 avril 1408.

31 - Le bourgeois Lestroa ou Destroa était consul à Figeac en 1404 : cf. G. Frey "Le système consulaire figeacois ou un exemple de patriciat urbain du Bas Moyen Age." *Quercy-Recherche* n°115, janvier-mars 2004, et d'après L. Cavalié, dans *Figeac : institutions civiles, administratives et religieuses avant la Révolution*. Figeac, imp. GuteI, 1914.

32 - Si l'un des deux époux meurt, l'autre reçoit l'ensemble des biens s'il n'y a pas d'enfants ; sinon, les enfants se partagent en totalité les biens du défunt. La capacité des femmes à hériter semble égale à celle des hommes.

33 - En général, ils donnent au jeune couple tout ou partie de leurs biens. Mais il arrive que la jeune fille, après avoir reçu sa dot, doive renoncer à toute succession à la mort de ses parents ou même d'un membre proche de sa famille.

34 - « *et me gaspare* », « *et me gaspare laserventia notario publico* »,

35 - Le notaire Gaspard Laserventia a rajouté : "marito futuro dicte petronille".

36 - On note un rajout dans l'interligne difficile à déchiffrer.

LA PRISE DE FONS EN 1356. CAJARC FACE À LA MENACE ANGLAISE

Dans nos esprits, les paysages entre Lot et Célé, avec leurs villages endormis et sereins, évoquent une douce quiétude qu'il est difficile d'associer avec une quelconque notion de violence. Pourtant, il y a plus de 600 ans, ils furent un lieu de vie peu enviable car ici plus qu'ailleurs, la guerre, que l'on n'appelait pas encore de « Cent Ans », multiplia les effets des « *malheurs des temps* » du bas Moyen Age : récession économique, dérèglements climatiques et épidémies de peste. Derrière ces termes génériques, il faut essayer d'aller plus loin au cœur de la vie des hommes d'alors, dont l'horizon temporel ne dépassait que rarement la récolte à venir. En nous plaçant au niveau des petites communautés urbaines, il est possible d'apprécier pleinement de quelle façon ils ont vécu les événements de l'époque et surtout comment ils ont essayé d'échapper à la ronde infernale qui les entraînait irrémédiablement vers la désolation et la mort. A la charnière des années 1350, Cajarc représente un sujet exemplaire pour une étude de ce type, grâce à la richesse de ses archives médiévales qui fourmillent de détails quotidiens et de données chiffrées précises.

Depuis les années 1345 et 1346, les armées d'Edouard III d'Angleterre avaient déferlé sur le royaume de France, chevauchant de succès en succès, infligeant notamment une cuisante défaite à Philippe VI à Crécy. En Quercy, la guerre arriva sous la forme de compagnies anglaises, formées de mercenaires souvent gascons, auxquelles se mêlaient parfois des nobles du pays qui profitaient du conflit pour régler des querelles personnelles. Ces bandes, que nous appellerons indifféremment « anglo-gasconnes » ou « anglaises », s'emparèrent de petites localités, villages ou châteaux, à partir desquels elles semèrent la terreur dans toute la province. Elles ralentirent leur activité après 1348, année de la grande épidémie de peste noire, mais continuèrent cependant à mener des actions offensives de façon plus ou moins fréquente : prise de Montcuq en 1348, expéditions depuis le bois de la Dame deux ans plus tard, prises de Salviac et de Nadaillac en 1351, de Lafrançaise et Saint-Antonin l'année suivante. Le nombre assez restreint de ces attaques pourrait laisser penser que la guerre tournait « au ralenti ». Détrompons-nous, car si ces routiers [1] n'étaient pas assez nombreux pour inquiéter

militairement toutes les localités, ils vivaient sur le pays, violaient et rapinaient tout ce qu'ils pouvaient [2] semant ainsi un climat d'insécurité permanent. Aux yeux du Quercinois qui vivait ces événements au jour le jour, craignant pour ses récoltes, souffrant dans sa chair de la violence et de la famine, bref vivant dans la peur, la douleur physique et morale, nul doute que cette époque était celle d'une guerre cruelle. Quant aux villes et aux bourgs, ils ne restaient pas inactifs face à cette menace, entreprenant des campagnes de fortifications, améliorations d'ouvrages anciens ou édification de nouveaux. Ils ne se contentaient d'ailleurs pas de ces défenses passives et participaient à des expéditions contre les points forts tenus par l'ennemi : Cahors et les autres villes aidèrent l'évêque à reprendre Montcuq en 1349, Gourdon attaqua le bois de la Dame en 1350 et Cajarc fournit des troupes pour le siège de Saint-Antonin deux ans plus tard.

Malgré la guerre, la vie continuait et chacun poursuivait ses activités en subissant le poids du guet et des autres mesures défensives, en espérant certainement que les calamités cesseraient bientôt. Il en fut tout autrement, car les « Anglais » apparurent de plus en plus nombreux dans la région. Les Cajarcois tentèrent, aux côtés de leurs voisins figeacois, avec qui ils avaient conclu une alliance défensive en 1347 [2bis], de repousser ces envahisseurs les armes à la main, mais les résultats obtenus, tant militairement qu'économiquement, furent médiocres et les amenèrent à faire un compromis pour essayer de sauvegarder ce qui pouvait l'être.

1/ Recrudescence de l'activité anglaise (mars à mai 1356).

1355 marqua les débuts d'une nette reprise des activités militaires anglaises dans tout le royaume. Sur un plan général, on retiendra surtout la chevauchée dévastatrice que le prince Noir effectua en Languedoc dans les derniers mois de l'année, en Quercy ce sera la prise de très nombreux bourgs et villages de la vallée du Lot et de ses abords, dont Puy-l'Evêque, Montcuq ou encore Labastide-Fortanière [3]. La menace que les bandes anglo-gasconnes représentaient et la peur qu'elles inspiraient incitèrent les consuls de Martel, dès le mois de juin, à entreprendre un vaste chantier de fortification, qui fut ensuite accéléré [4]. Quelques mois plus tard, alors qu'arrivait le printemps propice aux opérations guerrières, les indices indiquant une nouvelle poussée de l'agitation des compagnies de la région commencèrent à se multiplier autour de Cajarc. Les consuls reçurent des messages les renseignant sur les déplacements des bandes qui déferlaient sur le pays. Début mi-mars, leur présence étant signalée vers Cadrieu et Montbrun, deux bourgeois de la ville, R. Barasc, conseiller consulaire et J. Lacapela, y furent envoyés pour confirmation [6]. Le mercredi 13 avril 1356, on croyait un détache-

ment ennemi présent, vers Gréalou et deux hommes allèrent s'en rendre compte *de visu*. Ces derniers n'étaient pas des spécialistes du renseignement, mais de simples artisans de la ville : Godaffre Coina, forgeron et Simon Rigal, charpentier-couvreur [6]. Le 17, c'est par une lettre envoyée à leurs homologues de Beauregard que les consuls espéraient recueillir des informations sur la situation dans la zone du bois de Marcigaliet [7]. La première véritable alerte arriva le 25, lorsque l'on entendit sonner le tocsin à Gréalou. On y envoya trois hommes voir ce qui se passait ; ils empruntèrent « la combe de derrière » [8] de façon a détecter les Anglais qui seraient déjà sur le chemin de Cajarc [9]. Bien que semble-t-il sans objet sérieux, cette alarme contribua sans doute à alourdir le climat en ville.

Les nouvelles inquiétantes ne cessaient de parvenir au consulat : une troupe de 1500 archers anglais venait de prendre Goujounac [10], alors que le vendredi 29 un grand rassemblement ennemi opérait sa jonction à Labastide-Fortanière. Cette situation n'annonçait rien de bon pour Cajarc, car une forte présence anglaise à Labastide ne pouvait répondre qu'à deux objectifs : soit bifurquer vers le nord, Gourdon, Rocamadour, Gramat ou la vallée de la Dordogne, soit se diriger vers les vallées du Lot et du Célé et donc vers la ville, ce qui effectivement arriva. Dès le lendemain, des détachements ennemis se portèrent vers la région de Fons, car les consuls alarmés demandèrent à un de leurs concitoyens, le beau-fils d'un dénommé P. Lagarda, d'aller voir si certains éléments venant de ce bourg n'auraient pas pris la direction de la ville [11]. On crut même que Fons était tombé entre leurs mains et bien que fausse, cette rumeur nécessita néanmoins l'envoi sur place du dénommé Johan Gazano pour vérification. Il lui fallut deux jours [12] en raison de l'insécurité des chemins.

L'armée anglaise retranchée à Labastide continuait d'inquiéter les magistrats cajarcois, aussi persistèrent-ils à la surveiller en recueillant l'information à toutes les sources, notamment auprès de l'abbé de Marcilhac [13], bien renseigné sur ce qui se passait dans la région [14]. Les consuls savaient pouvoir compter sur leurs homologues des villes voisines pour leur fournir des renseignements sur l'ennemi [15] et en juste retour des choses, ils les informaient à leur tour de la meilleure façon possible : ils chargèrent ainsi deux de leurs concitoyens, Johan Torondel et Johan de Ferminhac, d'apporter ce qu'ils savaient sur les Anglais aux consuls de Villeneuve [16] et de Villefranche-de-Rouergue [17]. Cette solidarité transparaît encore quelques temps plus tard, des nouvelles concernant l'ennemi étant demandées aux autorités de Fons [18], Figeac [19], Béduer ou encore Camboulit [20].

Nous étions alors le 2 mai et les détachements anglais opéraient razzias et reconnaissances depuis une dizaine de jours en se rapprochant de

Fons. Ils essayèrent effectivement de prendre ce bourg d'assaut le surlendemain, après s'être essayé la veille contre Cardaillac [21]. Alors qu'ils prenaient connaissance de ces faits particulièrement préoccupants, les consuls apprirent dans la même journée que le prince de Galles se trouvait avec son armée à Montréal [22] et se préparait à marcher sur le Quercy [23]. Les assauts anglais contre Cardaillac et Fons échouèrent et les bandes se replièrent dans une direction inconnue. On ne pouvait s'offrir le luxe d'ignorer leur position et leurs déplacements, aussi dès le 5, le beau-fils de P. Lagarda fut envoyé à leur recherche [24]. Le lendemain, un autre citadin, Huc La Vaichiera, fut dirigé vers Promilhanes et Beauregard pour y détecter une éventuelle présence ennemie. Ces journées furent particulièrement tendues pour les Cajarcois : les consuls savaient que des Anglais rôdaient autour de la ville, attendant leur heure, mais, mobiles et furtifs, ils ne se laissaient pas facilement localiser et leurs intentions restaient inconnues.

Désespérant d'obtenir des renseignements précis par leurs espions, les magistrats envoyèrent une fois de plus le beau-fils de P. Lagarda à Villeneuve : peut-être, là-bas, savaient-ils où étaient les Anglais et quelles étaient leurs intentions prochaines [25]. En fait, le flou de la situation se dissipa rapidement, des bandes étant signalées le 9 vers Lacapelle, Cadrieu et Gréalou. Tandis que le tocsin sonnait [26], on y envoya des espions et la ville se mit en défense. Face à cette invasion, les municipalités du secteur essayèrent de coordonner leurs moyens de défense avec les châtelains nobles, sous les auspices du viguier de Figeac. Une réunion eut lieu à Figeac le 10 mai et l'on y décida la levée de 100 hommes d'armes. Cajarc y députa un de ses consuls, Guilhem de Carrieras et un conseiller consulaire, W. Conduchier, propriétaire foncier et marchand de profession, tous deux étant accompagnés par le sergent consulaire P. Aolric [27]. Pendant ce temps, les routiers poursuivaient leurs chevauchées et le toujours vaillant beau-fils de P. Lagarda fut chargé d'aller à Beauregard porter une lettre demandant des précisions concernant les Anglais installés dans les environs ; il n'eut pas besoin de donner le courrier en main propre et fut rapidement fixé car le village avait été pris peu avant son arrivée [28]. La situation apparaissait alors particulièrement critique, car les Cajarcois apprirent aussi par un message émanant du prieur de Villeneuve que des Anglais étaient à proximité de St-Cirq-Lapopie [29]. Leur ville étant directement reliée par le Lot et sa vallée à St-Cirq, les consuls de Cajarc envoyèrent un dénommé Bessa surveiller ce bourg et renforcer le guetteur qui se tenait sur le pech « Lapeada », du côté de Larnagol [30]. Après un court répit, arrivèrent les nouvelles des prises d'une borie des seigneurs de Gourdon le 19 mai et de Lalbenque peu après [31].

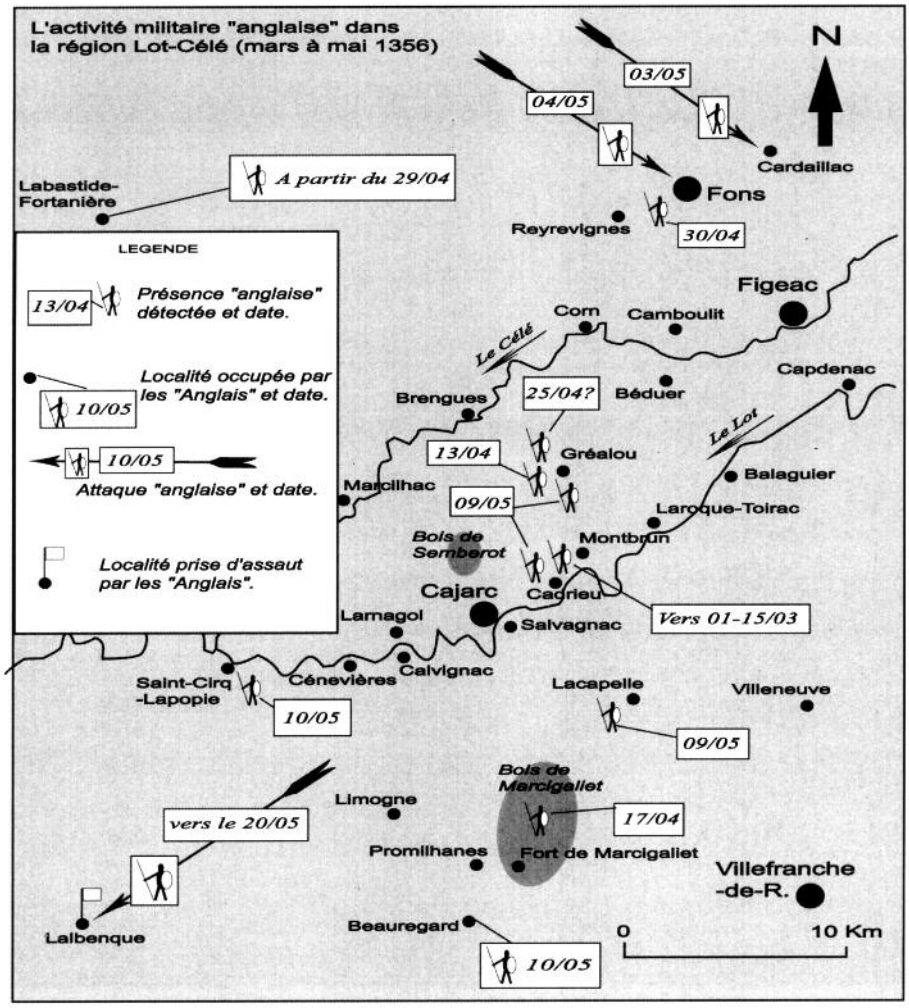
L'activité militaire "anglaise" dans la région Lot-Célé (mars à mai 1356)
N
03/05
04/05
Cardaillac
Fons
30/04
Reyrevignes
A partir du 29/04
Labastide-Fortanière
LEGENDE
13/04
Présence "anglaise" détectée et date.
Localité occupée par les "Anglais" et date.
10/05
10/05
Attaque "anglaise" et date.
Localité prise d'assaut par les "Anglais".
Figeac
Corn
Camboulit
Le Célé
Capdenac
Brengues
25/04?
Béduer
Le Lot
13/04
Gréalou
Balaguier
Marcilhac
09/05
Laroque-Toirac
Bois de Semberot
Montbrun
Cajarc
Cadrieu
Vers 01-15/03
Larnagol
Salvagnac
Calvignac
Saint-Cirq -Lapopie
Cénevières
10/05
Lacapelle
Villeneuve
09/05
Bois de Marcigaliet
Limogne
17/04
vers le 20/05
Promilhanes
Fort de Marcigaliet
Villefranche -de-R.
Lalbenque
Beauregard
10/05
0
10 Km

2/ La prise de Fons (du début à la mi-juin 1356).

Le mercredi 8 juin, deux messagers, l'un envoyé par les consuls de Figeac et l'autre par l'abbé de Marcilhac [32], arrivèrent en ville portant chacun la nouvelle de la prise de Fons, qui ne fit alors plus de doute. Immédiatement, les consuls relayèrent l'information vers Villefranche-de-Rouergue et Brengues où résidait Marquès de Cardaillac, puissant noble combattant pour le roi de France.

Il semble évident que les Anglo-gascons cherchaient à s'emparer de Fons ou de Cardaillac, autour desquels ils chevauchaient depuis plus d'un mois et dont ils avaient déjà infructueusement essayé de s'emparer de vive force. Au XIVème siècle, les deux bourgades endormies que nous connaissons aujourd'hui étaient considérées comme des « villes », ou tout au moins comme des bourgs d'importance. En effet, Fons avait député deux fois aux Etats du royaume entre 1308 et 1341, soit autant que Caylus ou Montcuq, tandis que Cardaillac, localité moins importante, n'avait participé, d'après les documents, qu'à ceux de 1308, de la même façon que Souillac, Castelnau-Montratier ou encore Caussade [33]. Pour cerner véritablement la place que ces deux localités tenaient au sein de l'ensemble des villes et des bourgs quercinois, une étude plus poussée serait indispensable [34], mais l'on peut retenir qu'en tant que petits centres urbains, elles centralisaient un certain nombre d'éléments intéressant les compagnies du point de vue logistique : activités agricoles (ravitaillement et fourrage), forges (armement et ferrures pour les chevaux), mais aussi des bastiers (bats et selles), des corroyeurs (harnachements divers) et des commerces permettant de se procurer un peu de tout. Enfin, il était possible d'y loger une troupe de plusieurs dizaines d'hommes sans difficultés et en sûreté, les deux bourgs étant fortifiés et défendables avec des effectifs raisonnables. Sur un plan purement tactique, Fons était un point d'appui bien situé, peu distant de la vallée du Lot et proche de celle du Célé, ouvrant sur une large zone comprenant une ville importante comme Figeac, mais aussi le gros bourg de Cajarc. Cette combinaison de qualités tactiques et de facilités logistiques avait naturellement attiré l'attention des compagnies anglaises.

Dans leur message, les Figeacois demandaient l'envoi de gens d'armes et d'arbalétriers pour les aider à reprendre Fons. Les consuls firent diligence et se démenèrent activement, la compagnie cajarcoise étant sur pied et prête à partir le soir même. Une fois rassemblés, les hommes soupèrent dans la maison de Gaudo Faure, puis s'en allèrent de nuit en direction de Gréalou, où ils firent étape avant de rejoindre Figeac. Ils étaient accompagnés du consul Marti Lamartinia, chargés de pourvoir aux frais de la troupe avec un viatique de 6 livres tournois ; ce

dernier fut rapidement entamé, car durant cette nuit de halte, les hommes prirent de leur propre chef des chèvres à un dénommé Salinier, qu'il fallut dédommager. Arrivés à Figeac, nos guerriers de fortune déjeunèrent avant d'aller acheter des vivres - principalement du pain et du vin - et des bêtes de somme [35] pour porter le tout pendant l'expédition. Ils reprirent certainement la route le lendemain, et les consuls de Cajarc s'empressèrent alors d'envoyer deux hommes à Figeac pour s'assurer qu'aucun d'entre eux n'y était resté... Le samedi 11, ils envoyèrent un de leur officier, R. de Cussonac, voir comment se trouvait la compagnie et prirent contact avec Marti Lamartinia et le conseiller consulaire G. Dalborc, qui suivaient les opérations depuis Reyrevignes [36]. De la même façon, ils demandèrent des nouvelles de leurs hommes et de leur comportement à leurs homologues figeacois [37].

Les réponses à leurs différents messages n'eurent probablement pas le temps d'arriver jusqu'à eux. Toujours est-il que le lendemain, dimanche 12 juin, jour de Pentecôte, ils envoyèrent trois personnes vers Fons pour essayer de récupérer les hommes fait prisonniers par les Anglais et porter secours aux débandés qu'ils pourraient trouver [38]. Que s'était-il passé ? La réponse est certainement simple : les compagnies envoyées assiéger Fons par Cajarc et Figeac n'étaient composées que de citadins rameutés et organisés à la hâte, alors que les routiers étaient rompus à la guerre et sous les ordres de chefs expérimentés. D'autre part, les Anglo-gascons avaient eut tout le loisir, en trois jours, de renforcer leur position et de reconnaître les environs. Le combat fut donc celui d'une troupe sans expérience, mal commandée et sans matériel de siège, qui arriva sur un terrain qu'elle ne maîtrisait pas, contre des guerriers professionnels et bien encadrés, en position défensive sur une zone reconnue militairement. L'issue était prévisible : une sortie bien menée a certainement suffit pour défaire les assiégeants, les disperser et en faire quelques-uns prisonniers. Encouragés par ce succès, les routiers essayèrent de pousser plus loin leur avantage et se présentèrent le 16 devant Cajarc pour essayer de faire quelques captifs supplémentaires. Quant aux hommes benoîtement envoyés chercher les prisonniers du 11, ils furent pris et retenus à leur tour. Ce n'est que la semaine suivante que le sergent consulaire P. Rocas fut envoyé à Fons pour savoir si les trois hommes y étaient détenus ; surtout, sa mission consistait à demander au capitaine anglais le sauf-conduit nécessaire aux négociations pour la libération des Cajarcois retenus depuis le jour de Pentecôte [39] ; il devait aussi les dénombrer nominativement et s'enquérir du montant de leurs rançons [40]. Nonobstant l'activité guerrière anglaise qui se poursuivit, les pourparlers concernant ces prisonniers continuèrent et ne trouvèrent leur dénouement que vers la fin du mois de juillet [41].

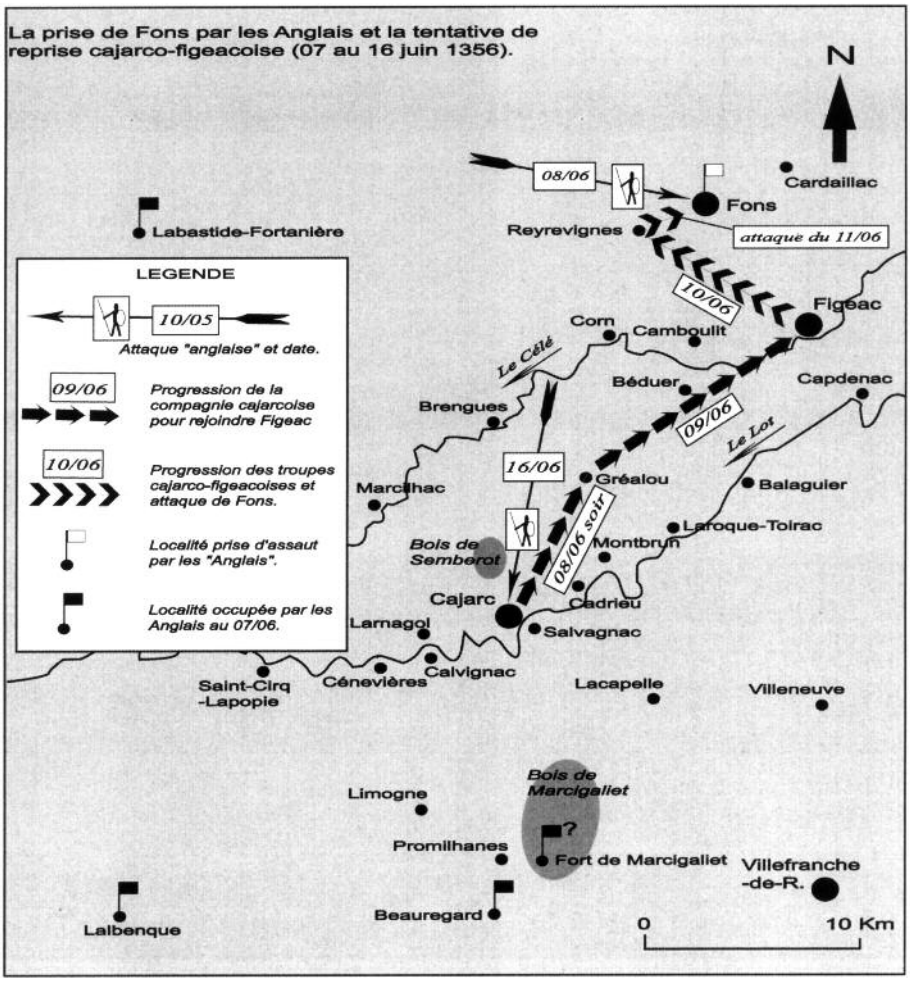
La prise de Fons par les Anglais et la tentative de reprise cajarco-figeacoise (07 au 16 juin 1356).
N
LEGENDE
10/05
Attaque "anglaise" et date.
09/06
Progression de la compagnie cajarcoise pour rejoindre Figeac
10/06
Progression des troupes cajarco-figeacoises et attaque de Fons.
Localité prise d'assaut par les "Anglais".
Localité occupée par les Anglais au 07/06.
08/06
Fons
Cardaillac
Labastide-Fortanière
Reyrevignes
attaque du 11/06
10/06
Figeac
Corn
Camboulit
Le Célé
Béduer
Capdenac
Brengues
09/06
Le Lot
16/06
Gréalou
Balaguier
Marcilhac
08/06 soir
Laroque-Toirac
Bois de Semberot
Montbrun
Cajarc
Cadrieu
Larnagol
Salvagnac
Calvignac
Saint-Cirq -Lapopie
Cénevières
Lacapelle
Villeneuve
Bois de Marcigaliet
Limogne
Promilhanes
Fort de Marcigaliet
Villefranche -de-R.
Beauregard
Lalbenque
0
10 Km

3/ La déferlante anglo-gasconne (de la mi-juin à la fin août 1356).

La prise de Fons et la cuisante défaite infligée aux troupes quercinoises donna non seulement un avantage militaire aux Anglais, mais aussi un ascendant psychologique indéniable sur les Quercinois : que pouvait-on faire pour arrêter les Anglais, était-ce seulement possible ? Le 17 juin, certainement enhardis par le succès de leurs camarades à Fons, les routiers installés à Lalbenque formèrent le projet de s'emparer de Calvignac [42], tandis que le 23 Laroque-Toirac et Montbrun étaient menacés. Quelque six jours plus tard, la garnison de Fons consolida sa position et reçut un renfort, estimé à une centaine de « glaives » par Marquès de Cardaillac [43] et à 2000 hommes selon les consuls de Figeac [44]. Il ne fait nul doute que le chiffre figeacois était démesuré ; la peur, mais aussi la mobilité des Anglais et leur omniprésence furent à l'origine de l'exagération ; on peut toutefois retenir qu'au moins une centaine d'hommes vinrent s'ajouter au groupe qui avait pris Fons. Ces renforts se mirent rapidement à l'œuvre, car le jour même ou le lendemain de leur arrivée, Cajarc était de nouveau en alerte, un détachement ennemi étant soupçonné dans le bois de Semberot [45], tandis que Cenevières était menacé le 4 juillet [46].

Il est possible que les négociations en cours pour le règlement du sort des prisonniers de la bataille de Fons aient quelque peu freiné les ardeurs anglo-gasconnes. Dès celles-ci terminées ou sur le point de l'être, les chevauchées reprirent. Entre le 22 juillet et la fin août, Cadrieu, Gréalou, St-Cirq-Lapopie furent successivement menacés ; quant à Cajarc, elle vit des détachements se rapprocher dangereusement à au moins trois reprises [47]. La prise de Fons et l'échec de la tentative de siège cajarco-figeacoise permirent aux troupes anglaises d'occuper le terrain et de tenir le pays avec efficacité, contraignant les citadins à rester à l'abri de leurs murailles, obligeant les paysans à s'y réfugier, coupant les voies de communication, bref, désorganisant totalement le secteur sur les plans militaire et économique.

4/ Les conséquences sur le système fortifié de Cajarc.

Alors que l'activité anglaise s'intensifiait durant le mois d'avril, les consuls de la ville prirent un certain nombre de mesures relatives au renforcement des infrastructures défensives. A Pâques, on commença à faire tailler la pierre nécessaire aux travaux de maçonnerie tandis que vers le 25 avril, on faisait réparer le plancher du chemin de ronde et certains ouvrages charpentés à proximité d'une zone appelée « Sénalhac » [49]. Toutefois, ce n'est qu'au début du mois de mai que de nouveaux ouvrages furent édifiés : on mit des balustrades en de nom-

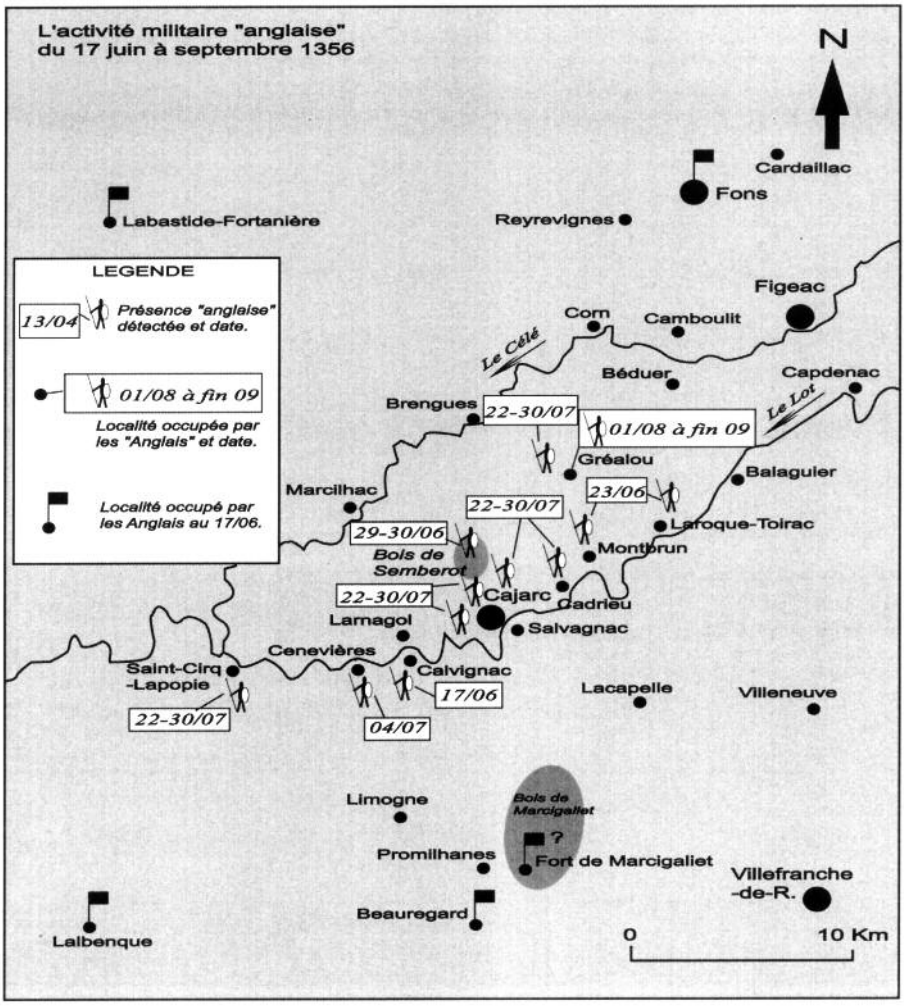
L'activité militaire "anglaise"
du 17 juin à septembre 1356
N
LEGENDE
13/04
Présence "anglaise" détectée et date.
01/08 à fin 09
Localité occupée par les "Anglais" et date.
Localité occupé par les Anglais au 17/06.
Cardaillac
Fons
Labastide-Fortanière
Reyrevignes
Figeac
Corn
Camboulit
Le Célé
Béduer
Capdenac
Le Lot
Brengues
22-30/07
01/08 à fin 09
Gréalou
Balaguier
Marcilhac
23/06
22-30/07
Laroque-Toirac
29-30/06
Montbrun
Bois de Semberot
22-30/07
Cajarc
Cadrieu
Lamagol
Salvagnac
Cenevières
Saint-Cirq -Lapopie
Calvignac
17/06
Lacapelle
Villeneuve
22-30/07
04/07
Limogne
Bois de Marcigaliet
?
Promilhanes
Fort de Marcigaliet
Villefranche -de-R.
Beauregard
Lalbenque
0
10 Km

breux endroits, on suréleva les murs trop bas par des superstructures charpentées, on édifia plusieurs grosses échauguettes de bois, on bâtit une série de merlon-créneaux et enfin on dériva l'eau en direction des fossés [50].

La défaite subie à Fons par les compagnies cajarco-figeacoises eut bien évidemment des conséquences dans la conduite des travaux de fortification. Il est probable que la nouvelle de ce cuisant échec précipita autant les élites municipales que le commun dans un état d'abattement profond, auquel dut rapidement succéder une peur qui fut, semble-t-il, plus stimulante que panique. En effet, les chantiers se continuèrent même la nuit, éclairés à la chandelle ou par des lampes à huile. On poursuivit le renforcement et le perfectionnement de la muraille clôturant la vieille ville : haussement des murs, hourdage, construction de grosses échauguettes en bois. Quant à la seconde enceinte, constituée par les façades extérieures des maisons bordant les faubourgs, reliées entre elles par des haies de pieux, on vérifia que toutes leurs issues soient correctement bouchées et on compléta les palissades. D'autre part, on fit couper les arbres qui gênaient les vues sur les accès de la ville [51]. L'accélération des travaux est visible en comparant les sommes qui y furent consacrées avant et après la prise de Fons : entre avril et mai, 4176 deniers y furent employés, contre 6867 entre juin et juillet.

Le processus d'amélioration du système de défense ne fut pas cantonné aux infrastructures proprement urbaines. A partir de la fin juin, on s'employa à détruire les ouvrages fortifiés des alentours qui, impossibles à défendre, pouvaient présenter un danger pour la ville si des Anglais s'en emparaient. Ce fut d'abord les proches fortifications du moulin de Coïmbre [52], puis début juillet celles de la tour du Verdier, à environ 3 kilomètres nord-nord-est [53]. On se contenta de la rendre inutilisable en enlevant le plancher inférieur et son escalier, murs et toits étant totalement épargnés, cette solution intermédiaire avait certainement été adoptée pour éviter un trop grand dommage à son propriétaire Aymeric Peyrié, bourgeois notable et influent. Les considérations diverses qui amenèrent le consulat à préserver cette tour s'effacèrent ensuite face aux besoins défensifs, le bâtiment subissant d'importantes destructions en septembre [54]. Des biens de service public subirent eux aussi ces dégradations à but tactique, essentiellement les chemins situés en zone escarpée, qui furent coupés de façon à entraver les déplacements ennemis [55]. En revanche, la tour de Gaillac, située à environ 2300 mètres au sud-ouest sur l'autre rive du Lot, fut préservée et on s'évertua à la défendre, notamment vers la fin août avec l'envoi de trois arbalétriers pourvus de 12 pains et d'un baril de vin, car des renseignements faisaient état d'une attaque prochaine dirigée contre ce lieu [56].

Dans le domaine de l'armement individuel, il semble que le consulat laissait chacun s'équiper comme il pouvait. On note cependant quelques acquisitions : une épée et un bouclier donnés à Me Huc de Camboulit pour le siège de Fons [57], puis un gros couteau, peut-être une sorte de sabre, donné à Amalvi Joglar qui avait perdu le sien [58]. Il ne s'agit là que d'exceptions, contrairement à ce qui prévalait pour l'artillerie, dont les engins appartenaient à la ville. Ce parc devait être entretenu avec soin, non seulement parce qu'il représentait intrinsèquement un important capital, mais aussi parce que son utilité était permanente, ne serait-ce que par la peur que les pièces pouvaient inspirer à d'éventuels assaillants. L'affaire de Fons accéléra cependant les opérations de maintenance des bouches à feu, un canon étant révisé et un autre réparé immédiatement après l'expédition malheureuse [59]. Quant à l'artillerie à balancier, elle devait être opérationnelle dès avril, puisque aucune réparation ne fut effectuée avant le mois d'août [60]. A ce moment, après de nombreux tirs, une maintenance était indispensable. Propriétaire de ces différentes machines, la municipalité assurait naturellement la fourniture des munitions. Les engins à balancier utilisaient des projectiles en pierre, ainsi que les canons qui n'envoyèrent des boulets métalliques que bien plus tard : comme à Martel, ils devaient être taillés sur place [61] ; quant à la poudre, même si on trouve des mentions d'achat [62], il n'est pas à exclure une fabrication locale, les trois éléments constitutifs, à savoir charbon de bois, souffre et salpêtre étant alors achetés séparément. Toutefois, c'est dans l'acquisition de carreaux d'arbalètes que le consulat investissait le plus massivement : la municipalité disposait en permanence d'un stock minimum, mais dès le mois de mai on s'employa à l'augmenter avec l'achat de 1000 unités, tandis que 450 autres le furent immédiatement après le combat de Fons [63].

5/ A Cajarc, une vie quotidienne gravement perturbée.

A la lueur des événements évoqués supra, on pourrait croire l'activité urbaine uniquement tournée vers la défense. L'impression est fallacieuse, car même s'il est vrai que les problèmes défensifs étaient prioritaires, les affaires habituelles devaient néanmoins se poursuivre, tant pour le consulat que pour la population.

Les consuls accordaient une place importante au bon fonctionnement de la fiscalité urbaine, sans laquelle aucune institution n'aurait pu exister. Malgré la guerre, et surtout à cause d'elle et des dépenses qu'elle entraînait, l'argent devait impérativement continuer à être perçu. Le paiement des impôts, qu'ils soient directs comme les tailles ou indirects comme les barres et autres péages, se poursuivait donc aussi normalement que possible [64]. Ceci impliquait établissement de rôles, comptage

des blés, du cheptel, mobilisation du personnel nécessaire, etc. Les conditions de perception étaient difficiles, car les contribuables, subissant les événements, devaient résister car de moins en moins solvables. Ces ponctions étaient pourtant non seulement indispensables au fonctionnement propre de la municipalité, mais aussi pour que celle-ci puisse s'acquitter des redevances dues à l'évêque ou des impôts royaux dont les paiements n'étaient pas suspendus pour cause de guerre [65].

D'autre part, l'accentuation de l'insécurité autour de la ville n'impliquait évidemment pas la négligence de la paix sociale à l'intérieur des murs. Cela signifiait tout d'abord, pour les consuls, permettre aux offices religieux de se tenir normalement, soit par l'entretien du matériel liturgique [66], soit en participant activement à le tenue de certaines fêtes, comme celle du Corps de Dieu [67]. Il était enfin indispensable de maintenir l'ordre durant ces fêtes, qui pouvaient être le théâtre, de débordements, en organisant des patrouilles du guet *intra muros* [68].

Enfin, les magistrats ne pouvaient négliger les tâches subalternes mais néanmoins indispensables : paiement du personnel consulaire [69], entretien de la maison commune [70], mais aussi achat de fournitures telles que torches de cire et chandelles pour éclairer les réunions du conseil [71] et le guet [72], papier et cire à sceller [73], etc. D'autres achats étaient plus en rapport avec l'insécurité dans laquelle se trouvait la ville : vin, fromage et chèvres pour les présents diplomatiques faits à tel ou tel allié [74], vêtements pour le guetteur de l'église [75].

Quant à la population, elle ressentait durement les effets du conflit. Chaque homme en âge de porter les armes était astreint au guet dont les tours revenaient souvent. Les journées passées à la garde, mais aussi aux corvées imposée pour les fortifications, étaient des journées de production ou de salaire perdues ; les fatigantes nuits de veille étaient autant de temps de repos en moins. Nombreux enfin étaient les paysans, vignerons et éleveurs habitant en ville, auxquels il était particulièrement difficile, sinon parfois impossible d'aller exercer leurs activités à l'extérieur des murailles. Toutefois, ils persistaient à sortir travailler dès lors que la ville n'était pas directement menacée, mais l'on prenait toujours la précaution de surveiller les Anglais, par exemple lorsqu'on menait le bétail aux pâtures des environs de Semberot [76]. Concernant ce cheptel, il faut avoir à l'esprit qu'il était impossible de le laisser à l'abri des murailles trop longtemps, sa nourriture étant impossible à assurer uniquement avec les réserves détenues *intra-muros*. A l'été 1356, il avait particulièrement souffert depuis l'hiver précédent, le nombre de bovins passant de 45 à 30, celui des chevaux de 21 à 12 et celui des chèvres et moutons de 1324 à 610. On était bien loin des 105 bovins, 50 chevaux et 4169 ovins et caprins de l'hiver 1343 [77]... D'autre part, les champs cultivés

laissés sans protection étaient à la merci des bandes qui les ravageaient régulièrement, mais aussi des inévitables voleurs. En aval, c'est toutes les filières qui dépendaient de ces activités qui étaient touchées : meuniers, corroyeurs et commerçants voyaient leurs affaires gravement perturbées par les difficultés rencontrées par leurs concitoyens. Quant aux marchands qui devaient se rendre dans des lieux éloignés, il est probable qu'ils devaient hésiter avant de se lancer sur les chemins, risquant au pire la mort, au mieux la capture avec paiement d'une forte rançon [78]. La situation financière de chacun devenait ainsi particulièrement fragile à l'exception notable des métiers du bâtiment, très sollicités pour les chantiers de fortification. Maçons et charpentiers étaient les premiers favorisés [79], mais les forgerons et autres fournisseurs d'outils et de matières premières voyaient aussi leurs activités moins touchées.

Au-delà des simples faits économiques, il faut se pencher sur l'état d'esprit et les préoccupations quotidiennes. En effet, chacun avait de quoi s'inquiéter en permanence de la situation, car le ravitaillement souffrait parfois de graves pénuries et de plus, le manque de liquidités ne permettait pas toujours d'acheter de quoi se nourrir suffisamment. Au-delà, une question planait dans tous les esprits : les mesures prises pour la défense de la ville seraient-elles suffisantes pour empêcher sa prise et le cortège de morts et de ruines qui l'accompagnerait ? Chaque jour, l'activité des chantiers, les relèves des guetteurs, les essais des machines de guerre rappelaient à chacun que son existence était en sursis. Et si l'on survivait aux Anglais, survivrait-on à la famine ou à la prochaine épidémie de peste ? La guerre s'était installée en Quercy depuis plus de dix ans et devant un tel faisceau de calamités, on comprend bien pourquoi ensuite, après plusieurs dizaines d'années à ce régime, la société occidentale développa un goût nouveau pour le morbide. On s'intéressa alors à des thèmes religieux auparavant délaissés tels que le *Chemin de Croix* ou la *Mise au tombeau.* Sur les murs des églises apparurent des *Danses macabres*, nouvelle vision moralisée de la mort, qui précipitait vivants et morts dans une ronde sans fin où se confondaient la mort et l'enfer. Le découragement influençait la foi, l'espérance chrétienne en un monde meilleur diminua énormément [80].

6/ Le nécessaire établissement de traités avec les compagnies anglaises.

Cajarc, malgré la guerre, la peste et les difficultés économiques qu'elles engendraient, voulait continuer à vivre. Chacun, surmontant son désarroi, essayait de poursuivre tant bien que mal ses activités habituelles, par nécessité tout d'abord mais aussi par habitude car avant d'être guetteur, guerrier de circonstance ou manœuvre corvéable aux

fortifications, on restait avant tout paysan, boutiquier, marchand ou valet. Les actions offensives entreprises par le consulat contre les Anglais, telle celle de Fons, correspondaient certes à la volonté royale de voir les villes participer activement au conflit, mais les habitants espéraient surtout en retirer un bénéfice direct en éloignant les menaces. Mais depuis 1355, l'Anglais était partout : bourgs et villages des alentours de Cahors, alors cernée de tous côtés, ainsi que de la vallée du Lot avaient été pris en nombre ; quant aux Cajarcois, ils subirent eux-mêmes plusieurs attaques et restèrent sous la menace permanente d'une compagnie qui s'installa à Gréalou en août. Pour le royaume, la situation n'était guère plus réjouissante, l'armée du duc de Lancastre ravageant quasi impunément la Normandie depuis le mois de juin 1356, tandis qu'à la mi-août le prince Noir repartit en chevauchée depuis le Languedoc, en passant par le Périgord et le Limousin, en direction du nord. A Cajarc, le désastre de Fons fit douloureusement ressentir au consuls cette incapacité à contrer victorieusement les Anglais les armes à la main. A quoi bon se battre si cela n'améliorait en rien la situation présente et future de la ville, si les habitants fuyaient toujours vers des zones moins exposées ? Certes, il n'était pas question de livrer le bourg et ses fortifications, mais envisager la cessation des hostilités dans la juridiction semblait la meilleure solution pour permettre aux activités urbaines de se poursuivre. Le pouvoir royal avait depuis longtemps accordé une grande autonomie aux municipalités et à ce moment, en proie à de grandes difficultés militaires et économiques, le roi devait sembler bien loin de Cajarc. Les consuls utilisèrent alors cette autonomie pour prendre les initiatives qui s'imposaient à eux.

Vers la fin du mois d'août, ils s'adressèrent à Pierre de Gontaut qui commandait à Gréalou, pour négocier une trêve afin que les vendanges puissent avoir lieu. Il s'agit là du premier exemple de traité de ce genre connu à Cajarc [81] et tout porte à croire qu'il était effectivement le premier. Le capitaine « anglais » reçut, dans un but de conciliation, de nombreux présents en vin, fromages et poissons [82]. Alors que les négociations se poursuivaient arriva la nouvelle de la défaite de Poitiers, où le roi de France Jean le Bon fut fait prisonnier, le 19 septembre 1356. Cet événement catastrophique ne put que confirmer les consuls dans leur volonté de traiter, la situation au plan général semblant sans issue. Les négociations aboutirent finalement à un traité qui fut effectif peu après le 29 septembre. Ayant appris cette nouvelle, le comte d'Armagnac en blâma les consuls, leur rappelant qu'ils devaient combattre les Anglais avec vigueur et leur promettant des secours à cet effet. Les membres du consulat ne furent pas dupes de cette promesse certainement intenable : dans le même message, le comte dévoilait ses difficultés en leur demandant de payer les taxes nécessaires à l'entretien des troupes royales [83].

Conclusion.

L'épisode de la bataille de Fons montre bien la situation dramatique dans laquelle se trouvait Cajarc à la charnière des années 1350. Pratiquement livrés à eux mêmes par le pouvoir royal, les consuls et leurs homologues des localités voisines s'aperçurent rapidement qu'ils ne pouvaient réellement défendre que leurs villes ou bourg fortifiés, les campagnes environnantes étant aux mains des routiers anglo-gascons. Or, les activités urbaines dépendaient essentiellement de l'arrière-pays : s'il venait à être ruiné, les villes l'étaient aussi par contrecoup. Avec le désastre de Fons, l'option du tout-militaire montra ses limites et si l'on continua à défendre les murailles, il apparut nécessaire de traiter pour préserver le potentiel économique des campagnes. Dans le climat de déliquescence générale de cette période, le choix ainsi fait par la municipalité peut sembler judicieux, mais il l'entraîna dans un système pervers qui eut de graves répercutions sur le long terme.

Nicolas Savy

Je remercie Philippe Deladerrière et André Salvage pour l'aide apportée à la réalisation de cet article.

Notes

1 - Routier : membre d'une route, terme équivalent à compagnie.

2 - Aussel (M.), Un compagnon de Costeraste passe aux aveux (1349), dans BSEL t.CXIV, p.97-101.

2 bis - Archives municipales de Cajarc, EE 11.

3 - Ancien nom de Labastide-Murat.

4 - Savy (N.), *La défense des villes et bourgs du Quercy pendant la guerre de Cent Ans*, 3 tomes, mémoire de DEA présenté à l'université de Besançon en janvier 2004 sous la direction du professeur J. Theurot, multigraphié (non consultable jusqu'en 2009), t.II, p. 142.

5 - Archives municipales de Cajarc, CC8, f° 145r°. « *... qui allèrent voir à Cadrieu si les Anglais étaient sur le causse de Montbrun...* ». Sauf mention contraire, toutes les références d'archives proviennent de CC8.

6 - F°134r°.

7 - F°134v°. Entre Promilhanes et Laramière.

8 - Il s'agissait certainement de la vallée aujourd'hui empruntée par la D 19 à sa sortie de Cajarc.

9 - F°134v°. « *...à Gréalou pour savoir pourquoi ils faisaient tocsin (...) la combe derrière pour savoir si il y avait des gens anglais...*».

10 - F°145r°. «*...que nous soyons avisés car Goujounac était pris par les Anglais, il y avait bien 1500 archers* ».

11 - F°145r°. *«...au beau-fils de P. Lagarda qui alla voir (...) si les Anglais étaient dans les environs* ».

12 - F°134v°.*«...quant fut dit que Fons était pris, et il parti le vendredi après St. Marc et rentra le lendemain* ».

13 - F°134v°. «*...à Me l'abbé de Marcillac, pour qu'il nous informe des Anglais qui étaient à Labastide...*».

14 - Nous le retrouvons à plusieurs reprises dans les registres.

15 - Voir à ce sujet l'ouvrage de Pierre Flandin-Bléty, *Essai sur le rôle politique du Tiers-Etat dans les pays de Quercy et de Rouergue, XIIIe-XIVe siècles*, 2 tomes, thèse de droit, Paris II, 1979.

16 - F°134v°. «*... qui porta une lettre à Villeneuve pour les aviser qu'ils se gardent aussi des Anglais...* ».

17 - F°135r°. «*... à Johan de Serminhac qui porta une autre lettre identique* [à ci-dessus] *à Villeftanche...*».

18 - F°135r°. «*...B. Bessa qu'on envoya à Fons pour savoir des nouvelles des Anglais...* ».

19 - F°135r°.«*...à Gazano qu'on envoya à Figeac le dit jour pour savoir des nouvelles des Anglais...* ».

20 - F°135r°.«*...Béduer et à Camboulit (...) pour savoir où étaient les Anglais, et y alla et revint le lendemain...*».

21 - F°135r°. «*...qui apporta des nouvelles de Cardaillac et de Fons où des Anglais bataillaient...*».

22 - Montréal, département du Gers.

23 - F°135r°. «*...que le prince de Galles était à Montréal pour venir...*».

24 - F°135r°. «*...pour savoir où les Anglais se tenaient quand ils furent partis de Cardaillac le jour suivant...*».

25 - F°135r°. «*...pour savoir où étaient les Anglais et ce qu'ils entendaient faire...* ».

26 - F°135v°. «*...car on disait que les Anglais descendaient (...) et l'on fit tocsin...* ».

27 - F°148v°. «*...pour tenir la journée qu'avaient les consuls avec le viguier et avec les barons pour ordonner de C hommes d'arme...* ».

28 - F°135v°. «*...car le dit jour les Anglais furent au dit lieu et le messager n'osa y aller...* ».

29 - F°135v°. «*...et manda que l'on se garde car les Anglais étaient à Saint-Cirq-de-Lapopie...*».

30 - F°135v°. «*... et puis fut tout le jour avec G. Molenier àfaire la garde au pech Lapeada...*»

31 - F°135v°. «*... car on disait qu'ils avaient pris la borie de Me de Gourdon...*» ; « *...des Anglais qui s'étaient rassemblés et avaient pris Lalbenque...*».

32 - F°151r°. Sauf mention contraire, toutes les informations contenues dans ce paragraphe proviennent du f°151, recto-verso.

33 - Gloriès (C.), Une « grille d'urbanité » : proposition pour l'analyse systématique des critères urbains, l'exemple du réseau de villes du Quercy à travers les convocations des communautés d'habitants aux assemblées d'ordres (1281-1673), dans *Les petites villes du Sud-Ouest de l'Antiquité à nos jours, actes du colloque d'Aiguillon de mai 2000*, Revue de l'Agenais, 131e année, N°1, jan-mars 2004, (p. 97-127), p. 122.

34 - *Ibid.*, p. 108.

35 - Probablement des mules.

36 - F°152r°. «*...pour voir dans quelles conditions étaient nos gens et trouver « en » Marti et « en » G. Dalborc à Reyrevignes...* ».

37 - F°152r°. «*...au consulat de Figeac, qu'il transmette des nouvelles de nos gens et de la façon dont ils se « gouvernaient » à Fons...* ».

38 - F°152r°. «*...pour chercher les prisonniers et pour mettre secours à ceux qu'ils trouveraient...* ».

39 - F°136r°. «*...pour savoir, à Fons, des hommes qui étaient allés à Fons et si ils étaient prisonniers où non...* ».

40 - F°154v°. «*...pour aller à Fons pour voir qui étaient les prisonniers et ce qu'ils valaient...*»

41 - F°152r°. Bien que vague, le texte semble mentionner l'aboutissement des négociations.

42 - F°153v°. «*...que le lieu de Calvignac était écouté (espionné) par les Anglais de Lalbenque...* ».

43 - F°155r°. «*...que nous soyons bien avisés car Fons était bien augmentée de C glaives...*»

44 - F°136r°. «*...que les Anglais de Fons étaient augmentés de II mille et nous soyons avisés...*».

45 - F°136r°. «*...qu'on envoya chercher au bois de Saint-Vera pour savoir si il y avait des Anglais...* ».

46 - F°155v°. «*...que le lieu de Cenevières devait être pris par les Anglais...* ».

47 - Mentions prises dans f°155v° à 157r°.

48 - F°135r°. «*...quand on avait fait extraire la pierre pour les besoins de la défense du lieu...* ».

49 - F°145r°. «*...réparer la passerelle (...) et l'esparnier (ouvrage défensif charpenté) du côté de Senalhac...* ».

50 - L'ensemble de ces mentions se trouvent f° 145 r°, 147 r° et v°, 148 r°, 149 r° et v°, 150 r°, 152 v° et 153 r°.

51 - L'ensemble de ces mentions se trouvent f° 136 r°, 153 v°, 154 r°, 156 r° et v°, 157 r°.

52 - F°155r°. «*...que mirent en éboulis la tour et la salle de Coïmbre...* ».

53 - F°155v°. «*...au Verdier a défaire les poutres souterraines et l'escalier de la tour d'Aimeric Peirier...* ».

54 - F°158v°. «*...d'ébouler la tour d'Aimeric Peirier...* ».

55 - F°157v°. «*...a B. Merlo qui défit le chemin de Cadrio...* ».

56 - F°157v°. «*...a Gaillac avec leurs arbalètes (...) la tour de Gaillac devait être prise par les Anglais...* ».

57 - F°155v°. «*...a Me Huc de Camboulit pour l'épée etpour I bouclier...* ».

58 - F°137v°. «*...de I gros couteau que portait Amalvi Joglar à Fons et qu'il perdut...* ».

59 - F°148r° et 151r°. «*...a faire les garnitures de plomb des canons...*» ; « *...de réparer I canon...* ».

60 - F°156r°. «*...entre l'huile et les cordages au mangonneau...* ».

61 - SAVY (N.), *op. cit.*, t.II, p. 161-167.

62 - F°147v°. «*...les poudres des canons que portait Ar. Peirier de Figeac le jour dessus...* »

63 - f°147v° et 148 r°.« *... CC carreaux...* » ; « *... CC e L carreaux...* » ; «*... CL carreaux...* » ; etc.

64 - f°134 r° et v°.

65 - f°134 r° et 145 r°. Par ex. :«*...a Me G. Fournier, commissaire du trésaurier pour faire payer le subside...* ».

66 - f°134 v° et 150 v°. Par ex. : « *... réparer le calice en argent à Figeac...* ».

67 - f°154 r°. «*...coûtèrent XL et I livre et I quart de cire àfaire la rode du Corps de Dieu...* ».

68 - F°154 r°.« *... et ses compagnons qui firent la garde en ville le soir de la fête du corps de Dieu...* ».

69 - F°134r°. «*...que les dits sergents eurent pour leur salaire...* ».

70 - F°134r°. «*...pour nettoyer la gouttière du consulat et pour réparer une gorge...* ».

71 - F°134v°. «*...II torches de cire pour le dit consulat le soir de Pâques et elles pesaient IIII livres...* ».

72 - F°136r°. «*...pour XVIII livres de chandelles pour le guet de l'église...* ».

73 - F°135r°. «*...I quart de livre de cire vermeille pour sceller les lettres du consulat...* ».

74 - f°134 r°, 137 r°, 146 r°.

75 - F°137r°. «*...chemise et culotte que l'on fit faire à Johan Ten garde de l'église...* ».

76 - F°136r°. «*...vers Saint-Vera pour surveiller si des Anglais se tenaient aux environs quand ils menèrent le bétail...* ».

77 - Clavaud (F.), *Cajarc, consulat du Haut-Quercy aux XIIIe et XIVe siècles*, étude démographique, 3 tomes, Thèse de l'Ecole des Chartes, 1989, t.II, P. 116.

78 - Savy (N.), *La défense de la ville de Cahors (1341-1411)*, mémoire de maîtrise d'histoire présenté en juin 2002 à l'université de Franche-Comté, sous la direction du professeur J. Theurot, p. 177.

79 - Clavaud (F.), *op. cit.,* t.II, p. 143. Leur pourcentage dans la population resta stable de 1344 à 1382.

80 - Favier (J.), L*a guerre de Cent Ans*, Paris, Fayard, 1981 rééd. 2001, p. 174-175.

81 - Alauzier (L. d'), Comptes consulaires de Cajarc (Lot) au XIVe siècle, dans *Bulletin philologique et historique (jusqu'à 1715) du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques* (année 1957) ; Paris ; Imprimerie Nationale, 1958, p.89-103, p.98.

82 - f°136 r° et v°, « *... que poguessem vendemiar...* ».

83 - Lacoste (P.), *Histoire générale de la province de Quercy*, 4 tomes, Cahors, Girma, 1883-1886, rééd. Marseille, Laffitte Reprints, 1982, t.III, p. 153-154.

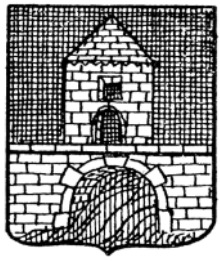

“Armes de la ville
de Fons”

LES VERRERIES AU BOIS DU QUERCY
(suite)

D. Causse de Limogne (Cartes N° 4, 5 et 6. Tableaux N° 2, 3-III B, 4 V, 7-I, 7-II et 7-II A)

Le peu qui est connu de l'industrie du verre dans ce secteur semble montrer que les Robert y ont joué un rôle prédominant. Cependant quelques membres d'autres familles verrières y ont travaillé, soit, probablement, aux côtés des Robert, soit, peut-être, indépendamment de ces derniers. D'autres, enfin, ont vécu quelque temps à la lisière du Causse de Limogne, principalement à l'est, là où il confine au Rouergue, sans qu'on sache où ils exerçaient leur profession, ni même s'ils la pratiquaient encore.

L'histoire des Robert de ce secteur, dont nous ne sommes pas en mesure de donner une généalogie en bonne et due forme [293], commence en 1613 avec le sieur de la verrière d'Escubert, dont la fille, Catherine Robert, fut marraine à cette date dans l'église de Bach. En raison du titre dont il se décorait, nous le considérons comme la maître d'un atelier situé dans ce village [294] ou dans ses appartenances, qui sont actuellement situées dans la partie sud-est de la commune de Bach, mais faisaient alors partie de la paroisse de Jamblusse. Evènement important pour la famille, le sieur de la veyrière d'Escubert, dont on apprend à cette occasion qu'il s'appelait Jean Robert, obtint le 22/11/1618 du seigneur de Vaylats, l'acensement d'un domaine appelé de Pechsec [295], lieu-dit situé au sud-est de Vaylats, de nos jours dans le Camp de Caylus, sur la hauteur dominant du côté de l'est le confluent de deux ruisseaux donnant naissance à la Lère morte, petite rivière passant ensuite à Caussade. Il s'empressa d'y créer une verrerie et s'intitula dès lors, sieur de la verrière Pechsec. Jean Robert avait un fils, Antoine qui paraît comme parrain avec sa sœur Jeanne, en 1629 et qui pourrait être le même qu'Antoine Roubert, déjà marié en 1614 ; un autre fils, Joachim, devait s'être établi dans la verrerie de Condou située en Agenais au nord-ouest de Villeneuve sur Lot, entre Montastruc et Monbahus ; en tout cas, sa veuve y habitait quand elle fit donation du revenu de cet atelier à Jeanne de Roubert, sœur de Joachim à l'occasion de son mariage avec un autre Robert ; le contrat fut passé à la verrerie de Pechsec en 1627 [296].

Par la suite, en 1641 et sans doute aussi en 1647, paraît Jean de Roubert dont on ignore la relation de parenté avec son homonyme du début du siècle, mais on peut supposer qu'il s'agit de son petit-fils. La verrerie de Pechsec était en activité puisqu'à ces dates son propriétaire achetait un produit nécessaire à la fabrication et livrait du verre ouvré [297].

Vint ensuite Antoine de Robert, décédé avant 1686, date à laquelle sa veuve transigea avec un créancier [298].

La présence des Robert à Pechsec touchait alors à sa fin. Il y avait bien un fils, Jean, vivant lors de la transaction qui vient d'être mentionnée, mais il n'apparait plus par la suite, étant décédé ou établi ailleurs. Le bien familial resta à sa sœur Marie qui épousa un figeacois, Jean Day [299], fils de Pierre-Gaillard qui était alors receveur des tailles de l'élection de Cahors et qui procéda, en conséquence du contrat de mariage de son fils, à la liquidation de dettes des Robert [300]. Marie Robert, enceinte et « fort incommodée de sa grossesse », testa peu après son mariage [301].

Il n'est pas impossible que l'activité de la verrerie de Pechsec ait duré au-delà du décès d'Antoine Robert ; en 1690, un verrier notoire, Armand Grenier, sieur de Raisin, détenait en effet une créance sur ses successeurs [302] ; en fait, il pourrait avoir déjà travaillé à la verrerie de Pechsec en 1677, puisqu'il habitait à ce moment à Vaylats [303]. En revanche, on observe qu'aucun verrier ne fut présent au testament de Marie Robert épouse Day, fait à Pechsec. A notre connaissance, disparus du secteur en tant que verriers, les Robert de Pechsec s'y maintinrent cependant mais avec des représentants de condition modeste : ainsi Joseph Robert "Pechsec", qualifié la plupart du temps de brassier et de travailleur lors du mariage de sa fille Marguerite, vivait à Caylus vers 1757/1768. Marguerite fut en 1757 marraine de Jean Robert, fils de François, brassier [304]. On peut penser à une branche naturelle ou à un cas de régression sociale. Signalons d'ailleurs que le patronyme Robert existait hors de la noblesse en d'autres lieux du secteur, notamment à Varaire, à Lacapelle-Livron et aussi, comme déjà dit (cf. notre 294) au village d'Escubert, paroisse de Jamblusse, c'est à dire là où Jean Robert avait exercé son industrie au début du XVIIème siècle.

A l'époque de l'activité des Robert, on rencontre dans l'orbite possible de l'atelier de Pechsec, un verrier appartenant à une famille surtout connue en Rouergue, Philibert de Filiquier ; en 1652, celui-ci se trouvait « en-Bas-Quercy, à Belmont » sans doute Belmont-Sainte-Foi, localité située à 3,5 km au sud-ouest de Pechsec [305].

Quelques années plus tard, en 1675, ce sont six Robert, toute une famille, le père, deux fils, trois filles qui, à quelques jours d'intervalle abjurèrent l'hérésie de Calvin dans l'église de Vaylats et dans celle voi-

sine de Balach ; quelques jours plus tard, une des filles épousa à Vaylats, Pierre Laroque [306], issu d'une des grandes familles verrières du Bas-Languedoc le père de la mariée, Pierre Robert, sieur de Rabassol, et l'un de ses frères, Philémon sont connus pour avoir été représentés à une assemblée des verriers du Languedoc tenue à Sommières (Hérault) en 1656 [307]. En 1671, peu avant de venir à Vaylats, Philémon se trouvait aux verreries de Moussans (Hérault) et était impliqué avec quatre confrères dans une affaire d'usurpation de terre dans le domaine du roi [308].

Y eut-il d'autres ateliers que ceux d'Escubert et de Pechsec dans le secteur du Causse de Limogne ?

Il semble qu'il y ait eu une verrerie sur la paroisse de Bach. Le compoix de cette communauté [309] mentionne en effet maintes fois, un chemin allant de Bach à la « beyrière », chemin se dirigeant apparemment vers le sud-est, tout en étant distinct du chemin de Bach à Jamblusse qui comme la route actuelle devait avoir à peu près la même direction. Le document mentionne aussi, une seule fois, le « terroir de la veyrière » composé dans sa partie orientale d'une terre et d'une chenevière et dans sa partie occidentale d'une « greze », l'ensemble étant limitrophe du côté de l'est, du terroir d'Escubert (dans la paroisse de Jamblusse et le taillable de Caylus), du côté du sud, du chemin de Bach à Jamblusse et du côté de l'ouest d'un chemin dit « gascou » [310].

La carte IGN au 1/25000ème Cahors 7-8, indique à environ 2km au sud-est de Bach, soit à mi-chemin entre cette localité et Escubert le toponyme « la verrière », à l'est du croisement de la D 22 (reliant Bach à Jamblusse) et d'un chemin d'importance moindre qui pourrait être le prolongement vers l'est du Cami Ferrat ou de la voie romaine signalés plus à l'ouest ; au sujet de son emplacement nous pouvons dire qu'il pourrait correspondre au "terroir de la veyrière » du compoix, si l'actuelle route de Bach à Jamblusse coincide à peu près avec l'ancien chemin et si le chemin qui coupe cette route est le chemin « gascou » du compoix, ce qui n'est pas impossible. Il y a donc quelque chance qu'il y ait eu un atelier par là.

Est-ce celui qui se trouvait au bout du chemin de Bach à la veyrière ? Nous n'en sommes pas tout à fait convaincus. En effet, le chemin de Bach à la beyrière dont le compoix donne les confronts, semble partir du chemin allant de la même localité à Jamblusse et surtout s'enfonçer dans le terroir d'Escubert ; la beyrière qu'il desservait aurait donc été dans ce terroir ; il pourrait alors s'agir de la verrerie d'Escubert. Pour notre part, sachant que les verreries avaient besoin d'eau, nous pensons à un emplacement situé dans la combe orientée nord-sud où apparaît un peu plus bas le ruisseau de Saint-Alby, qui forme avec un autre, celui de la Lère morte.

Par ailleurs, après examen du compoix, notre impression est que le chemin de Bach à la beyrière était situé à l'ouest de celui allant de ce lieu à Jamblusse. Mais si ce dernier coïncidait plus ou moins avec la D 22, celui allant à la veyrière devait le doubler d'assez près, de sorte qu'on peut se demander sa raison d'être ; en revanche, s'il n'y avait pas coïncidence, il faut admettre pour le chemin de Bach à Jamblusse un tracé plus à l'est de sorte que le "terroir de la veyrière" du compoix et le tènement de la verrière de la carte IGN ne seraient plus au même endroit. On peut aussi envisager la possibilité que la beyrière, celle qui était au bout du chemin précité, ait eu une influence suffisante dans la toponymie pour imposer son nom à une zone assez vaste, débordant sur la paroisse de Bach.

Cependant, quoiqu'il en ait été, il semble qu'il faille admettre l'existence de deux ateliers dans ces parages. En effet, le registre des baptêmes de Bach [311] fait état en 1636 et 1640 d'un ménage de métayers demeurant à la « verrière vieille », située apparemment dans la paroisse. Il devait donc y avoir à proximité la « verrière nouvelle », dont malheureusement, il n'est jamais fait mention (tout comme à Lacapelle-Marival). En 1651, le même document indique en revanche dans la paroisse de Jamblusse, la métairie de la veyrière, qui reste à localiser. Peut-être s'agit-il de celle qui se trouvait au bout du chemin dont il a été question et qui pourrait éventuellement être la verrerie nouvelle, la vieille sur Bach étant située au « terroir de la veyrière » mentionné dans le compoix de ce lieu.

Il y eut une verrerie à Aubrelong, lieu-dit de la paroisse de Jamblusse se trouvant actuellement dans le camp militaire de Caylus. Cet atelier était arrêté en 1710, date à laquelle son propriétaire, qui était aussi celui de deux métairies et du château situés à Aubrelong, envisageait d'y faire des réparations [312]. On comprend ainsi pourquoi Armand Grenier, sieur de Raisin, qui habitait le lieu de Vaylats en 1677, et certains de ses enfants furent présents à plusieurs reprises de 1687 à 1695 dans l'église de Jamblusse. En fait, Armand Grenier devait habiter à Aubrelong où demeuraient d'ailleurs un de ses domestiques [313], son fils Antoine, sieur de Lasagne, et un autre Grenier, François, sieur de Grenier [314], d'origine inconnue mais homonyme de François Grenier, aussi sieur de Grenier, que nous avons déjà rencontré en compagnie de son frère Antoine, sieur de la Gineste, d'abord à la verrerie du Maziol en 1695, puis en 1700 au village de Montfreu.

Armand Grenier avait un autre fils, Jacques, qui au moment de son mariage en 1691 habitait aussi la paroisse de Jamblusse ; cet événement eut lieu à Lacapelle-Livron, localité située à une dizaine de kilomètres au sud-est d'Aubrelong et de Jamblusse, près de la frontière entre Quercy et

Rouergue. Jacques Grenier, lui aussi sieur de Raisin, fixa sa résidence en cet endroit où il avait du bien du chef de sa femme. On lui connaît plusieurs filles et deux fils.

L'aîné, Armand, n'eut apparemment qu'une fille baptisée en 1725 à Lacapelle-Livron et mariée vers 1740.

Son cadet, Alexis, sieur de la Peyrière, s'installa à Caylus (Tarn et Garonne), lieu d'origine de sa femme. Le ménage eut plusieurs enfants, tous baptisés à Caylus, dont deux garçons dont on ignore le sort, Jean-Baptiste et Jean-Louis-Armand, baptisés en 1732 [315] et 1740 [316] ; une fille, Marie, eut pour parrain Armand Grenier habitant de Lasougne en Languedoc [317] ; nous supposons qu'il s'agit du frère ainé du père de la baptisée. Lasougne pourrait être le même endroit que Lasagne dans la juridiction de Penne (Tarn), en bordure ouest de la forêt de Grésigne où Antoine Grenier, sieur de Lasagne, frère de Jacques, sieur de Raisin, oncle paternel par conséquent d'Armand, s'était établi autour de 1700 et exploitait une verrerie. On suppose qu'Armand Grenier, tout en étant domicilié à Lacapelle-Livron, travaillait alors dans cet atelier. Il mourut peu après.

D'après l'acte de baptême de leur fille Marie, Alexis Grenier et sa femme demeuraient à cette date à Vaour, paroisse située elle aussi en bordure de la forêt de Grésigne, mais côté nord. Il est donc probable que, comme son frère Alexis, il était employé dans une verrerie de cette autre zone de fabrication.

Rien pour l'instant ne montre que les verriers se soient encore intéressés aux bois du Causse de Limogne après la fin de la verrerie d'Aubrelong, vers 1700.

Armand Grenier, sieur de Raisin, père de Jacques et d'Antoine, était originaire de la paroisse de Rouziers (Cantal) ; probablement né à la verrerie de Toursac, il était le fils aîné de David et de Marguerite de Boissieux, son père étant originaire de Nègrevergne dans la paroisse de Camps et fils d'Antoine qui testa à la verrerie de la Bontat en 1612. Donataire des biens de sa mère, qui lui avait remis aussi l'héritage de son mari, sans doute à l'occasion de son mariage, dont le contrat fut reçu en 1660 par un notaire de Cajarc, Armand Grenier préféra renoncer à ces avantages pour ne conserver que ses droits légitimaires [318] et quitta définitivement l'Auvergne.

Il resta basé quelques années à Cajarc où naquirent, entre 1662 et 1668, plusieurs de ses enfants, dont notamment, les deux fils dont il a été question plus haut, sans qu'on sache trop où il exerçait sa profession, à part qu'il demeurait au lieu de « Cazaux en Guyenne » lorsqu'il fut assigné pour prouver sa noblesse et qu'il fut maintenu par l'intendant de cette généralité [319]. Il y a ensuite un trou dans son curriculum vitae,

jusqu'à ce qu'il réapparaisse à Vaylats en 1677, puis à Jamblusse. Il décéda en 1693 à Lacapelle-Livron et y fut inhumé dans l'église en présence de ses fils, Antoine et Jacques qui était déjà établi dans cette localité.

Un autre gentilhomme verrier est susceptible d'avoir travaillé sur le Causse de Limogne, quoique déjà âgé quand il parut sur sa bordure nord ; il s'agit de Philippe de Boissieux, sieur de Nicourby, déjà mentionné dans le Figeacois, mais, semble-t-il, habitant ensuite durablement dans la paroisse de Saint-Cirq-Lapopie. Il avait du bien dans le secteur, peut-être du chef de sa femme, dont il devait des arriérés de rentes [320]. Sa femme dont on ignore le lieu d'origine, avait le même nom, Malleville, que celle d'Armand Grenier qui était vraisemblablement de Cajarc ou de ses environs. Philippe de Boissieux habitait encore Saint-Cirq-Lapopie en 1676 [321].

Quoique son patronyme soit évocateur, nous sommes moins sûrs de la profession de noble François de Noyé, sieur de Labarthe, qui habitait quant à lui, en bordure sud du Causse de Limogne, dans la juridiction de Cayriech (Tarn et Garonne) et y avait du bien, de même que dans celle de Septfonds [322]. Cependant nous savons que la famille verrière du même nom, ou de son équivalent Noguier, travailla en Grésigne, non seulement au XVème siècle, comme déjà dit, mais aussi au début du XVIIème siècle [323].

On peut encore indiquer que Jean d'Outre, sieur d'Eyguefond, verrier notoire, d'une famille peu connue, se maria dans la paroisse de Cayriech en 1694 [324]. Il habitait peu après son mariage à Peyrillac, dans la communauté de Penne d'Albigeois, en bordure de la forêt de Grésigne.

E. Causse de Gramat (Carte N° 5. Tableaux N° 7-II, 7-II A)

La découverte d'un petit centre de fabrication au cœur du Causse de Gramat revient au chanoine Albe, qui signale l'existence d'une verrerie à Quissac en 1693 [325]. Sans doute en raison du deuxième nom, sieur de Saint-Palavy, porté par le verrier qui était fermier de cet atelier, Balthazar de Robert, il rattacha ce dernier aux Robert de Lignerac, seigneurs de Cavagnac et coseigneurs de Saint-Palavy en Quercy, famille originaire du Limousin, l'une des premières par la suite, de la noblesse de Haute-Auvergne. En réalité, Balthazar de Robert appartenait à la grande famille verrière des Robert et il figure, contrairement aux Robert que nous avons déjà rencontrés, dans la généalogie dressée et publiée par des membres de la famille [326], avec comme point de départ, deux frères Amiel et Nicolas, qui vivaient près de Revel (Haute-Garonne) autour de 1500.

Quatre générations de verriers Robert se succédèrent sur le Causse de Gramat avant que le rameau ne tombe en quenouille sur place, tout

en persistant en Rouergue en raison de l'émigration de certains membres dans cette province [327].

Le premier arrivant, Maffre, sieur de Lajeuzan, descendant à la quatrième génération de Nicolas, l'un des frères précités, était probablement originaire du masage de Saint-Palavy, situé dans la paroisse de Saint-Paul de Mamiac, à la bordure occidentale de la forêt de Grésigne et non loin de Penne d'Albigeois. Son père, Daniel, s'était vraisemblablement installé en cet endroit à la suite de son mariage ; en tout cas il y avait du bien [328], et son petit-fils Balthazar se titra certainement du nom du village d'origine de son père. Maffre Robert habitait déjà Quissac lors de son contrat de mariage en 1654 [329]. Par la suite, il paraît dans une dizaine d'actes notariés, passés pour la plupart à Quissac, sinon à Espédaillac ; parmi ces derniers, une obligation en sa faveur pour vente de verre, témoigne de son activité professionnelle [330] ; il habitait alors au lieu de Quissac ; il en était encore de même au décès de sa femme en 1679. Deux de leurs filles se marièrent dans l'église de la paroisse, en 1673 et 1678 . Il est donc à peu près acquis que la famille habitait Quissac et peut-être au chef-lieu. On ne sait, en revanche, où était situé l'atelier ou les ateliers de Maffre de Robert, puisqu'une verrerie dite de Quissac n'est mentionnée pour la première fois qu'en 1693 [331].

Balthazar est le seul fils qu'on connaisse à Maffre. Encore du vivant de son père (mort après 2/10/1685, date de son testament [332]) il est mentionné comme habitant du lieu de Quissac dans une assemblée de verriers des gorges de la Cère, tenue à Siran, à laquelle il assistait en tant qu'accompagnateur d'un syndic de la profession venu de l'Albigeois [333]. Quelques années plus tard il demeurait en revanche « en son domaine et verrerie des Brasconies », paroisse de Caniac [334], tout en faisant en 1684, un séjour dans une verrerie des Combrailles.

Le toponyme Brasconies, qui nomme actuellement un village de la commune de Blars, désignait alors un territoire, probablement assez vaste puisqu'il avait été divisé en vingt-six pagésies ou bories, au moment du repeuplement du Quercy, après la guerre de cent ans [335] ; il incluait les villages de Coursac [336], et de Lespinasse [337], situés au sud de Quissac, et aussi, nous venons de le voir, la verrerie de Balthazar de Robert que nous tenterons de situer avec plus de précision.

Après Balthazar, au temps de ses deux fils, Namphaise et Antoine, il faut pratiquement se contenter des informations données par les registres de mariages, baptêmes et sépultures des paroisses de Caniac, Espédaillac, Quissac [338].

Une verrerie située dans la paroisse de Caniac apparaît à plusieurs reprises, surtout dans les registres de Quissac dont les Robert fréquentaient l'église de préférence à celle de Caniac qui était pourtant leur

paroisse, comme étant le lieu de décès de Balthazar et de sa deuxième épouse, en 1733, et le domicile de Namphaise et de sa femme lors du baptême de leurs enfants et de leur propre décès. Deux précisions utiles apparaissent à l'occasion de ces évènements familiaux : en 1751, pour le baptême à Quissac de leur fille Marie-Barbe, le domicile des parents est la verrerie de « las Brasconies » et en 1748 à Caniac pour celui de leur fils Joseph, Namphaise et sa femme habitent le village joignant Coursat. La verrerie se trouvait donc à proximité de cet endroit situé dans la partie orientale de la paroisse de Caniac.

Une verrerie dite « aux Barasconies » est encore mentionnée en 1788 dans la réponse du subdélégué de Figeac à une demande de recensement des bouches à feu, briqueteries, fours à chaux, verreries, émanant de l'intendance de Montauban [339] ; elle appartenait alors à Monsieur Robert qui ne peut être que Joseph, seul fils de Namphaise à être resté sur place.

Sous la Révolution, la partie orientale de la paroisse de Caniac devint membre de la commune de Quissac. Au mariage de sa fille en 1822 et à sa mort en 1826, Joseph Robert était domicilié à la verrerie, commune de Quissac. L'un des déclarants du décès était un meunier, « plus proche voisin du défunt », domicilié à Coursac ; on peut supposer que son moulin à vent était celui dont il subsiste la partie inférieure à la cote 403, à moins d'1 km au nord de Coursac.

L'emplacement de la verrerie peut finalement être précisé grâce au premier cadastre de Quissac, daté de 1840. Le rôle des biens-fonds appartenant à Jacques Lafon, époux de Marguerite Robert, fille unique de Joseph, comprend en effet dans la section C, à environ 2,5 km au sud de Quissac, plusieurs parcelles (C 367 à C 372), dont une bâtie, appelées la verrerie. Si on se reporte à la carte topographique du secteur [340], ces parcelles sont situées en bordure de la limite entre les communes de Quissac et d'Espédaillac, là où le territoire de cette dernière avance en coin vers l'ouest, et aussi au nord d'un chemin reliant Caniac et Espédaillac.

Sur le terrain comme sur la carte, on constate en cet endroit la présence d'une dépression fermée de tous côtés qui doit correspondre à une doline. D'ailleurs, la parcelle C 366 qui borde au sud et à l'ouest les pièces appelées de la verrerie, porte le nom évocateur de Cloup de Lécuelle. Selon nos observations, les constructions portées sur le plan cadastral avaient disparu, mais il subsistait sur le rebord septentrional de la cuvette une sorte d'enclos de pierres sèches à l'intérieur duquel nous avons ramassé des fragments d'un matériau brun-rouge, argileux au départ mais ayant été soumis à des températures élevées, portant des gouttes de verre, provenant peut-être de la sole d'un four de verrier, ainsi

que le corps d'une bouteille soufflée en verre verdâtre, à parois d'épaisseur variable contenant une grosse bulle et manifestement ancienne. C'est donc à cet endroit que nous plaçons, jusqu'à plus ample informé, la verrerie des Barasconies de Caniac [341].

Namphaise de Robert avait un frère, Antoine, en réalité, sans doute, un demi-frère né du premier mariage de Balthazar. Marié une première fois à Lunac, en Rouergue, où s'installa par la suite auprès d'un oncle maternel, son fils aîné Joseph qui eut une longue descendance, il s'établit à Espédaillac à la suite d'une deuxième union. On ne lui connaît qu'un seul fils de ce mariage, Joseph, né en 1747, dont le parrain fut son demi-frère Joseph précité, qui l'année suivante fut aussi parrain de Joseph, fils de Namphaise [342]. Joseph, fils cadet d'Antoine, resta basé à Espédaillac, et comme son cousin germain de la verrerie des Barasconies, n'eut qu'une fille.

La vie professionnelle de tous ces Robert est mal connue. De Maffre, nous savons qu'il livra de la marchandise à un marchand de verre de Cajarc, et de Balthazar, « artiste en l'art et science de verrerie » [343], qu'il participa à Siran à une assemblée de verriers des gorges de la Cère, qu'il travailla très certainement à la verrerie de la forêt de Bord en Combrailles [344], qu'il eut sa propre verrerie aux Barasconies et en tint une autre en fermage à Quissac. Il est certain que les deux fils de Balthazar persistèrent dans la profession ; l'un et l'autre sont qualifiés à plusieurs reprises de verriers ou d'« artistes en verre ». En ce qui concerne Namphaise, à moins que son domicile, « la verrerie », ne soit déjà devenu de son temps un toponyme signifiant qu'on y avait fabriqué du verre dans le passé il avait son propre atelier ; il semble même qu'il ait aussi travaillé dans une verrerie située « au lieu de Quissac », puisque son fils Jean-Antoine y naquit en 1746, les naissances antérieures et ultérieures ayant lieu à la verrerie de la paroisse de Caniac. On remarque d'ailleurs qu'Antoine Robert frère de Namphaise, habitait aussi le lieu de Quissac quand naquit un de ses enfants en 1733.

Une verrerie dite de Quissac est encore mentionnée peu avant le décès de Namphaise, dans le compoix d'Espédaillac, daté de 1760 [345], à propos d'un terroir nommé Combe de Prat, appartenant au seigneur d'Espédaillac. Ce tènement confrontait en effet du côté de l'est au chemin allant de cette localité à la verrerie ainsi nommée. Or plusieurs parcelles appelées Combe de Prat figurent dans le premier cadastre d'Espédaillac (F 285 à 293 et 298 à 306) et la parcelle F 293 se trouve à la base de cette partie, déjà mentionnée, du territoire d'Espédaillac qui s'enfonce en coin, d'est en ouest, dans celui de Quissac, donc à proximité de l'emplacement supposé de la verrerie des Barasconies. D'ailleurs, les parcelles qui forment la partie supérieure du coin, F 294 à 296, sont

nommées « la verrerie ». Nous sommes donc conduits à considérer cette verrerie soi-disant de Quissac, comme étant la même que celle des Barascoffies, pourtant située dans la paroisse de Caniac au moment de la confection du compoix d'Espédaillac, à moins qu'il n'existat un autre tènement nommé Combe del Prat sur Espédaillac.

Il est certain que Joseph Robert, fils cadet d'Antoine, fut également verrier, quoiqu'il ne soit pas fait mention de sa profession dans les actes où il paraît à Espédaillac et Quissac. Mais il surgit comme verrier, là où on ne l'attendait pas, dans le Journal de Jean Colomb, maître de la verrerie du Teil, à Siran ; il fit en effet deux séjours dans cet atelier d'abord vers 1769/1771 ensuite fin 1797 et peut-être encore au printemps de 1798. D'après le même document, dans lequel il est désigné comme « Monsieur Robert », mais qui indique qu'il était d'Espédaillac, on apprend qu'il avait sans doute aussi travaillé dans une verrerie de Marseille. Néanmoins, il semble qu'il ait eu son propre établissement puisqu'il fournit à Colomb du Teil des indications sur la manière dont il avait bâti son four. Fin 1788, le recensement des bouches à feu situées dans la subdélégation de Figeac mentionne d'ailleurs une verrerie à Espédaillac appartenant à un « Monsieur Robert » qui doit être celui dont nous parlons [346]. Enfin dans les biens que Jean-François Galtier, époux de la fille apparemment unique de Joseph, possédait dans la commune d'Espédaillac figurent plusieurs parcelles (F 49 à 52 et F 55 et 56) appelées la Veyrière ; elles forment une bande étroite, allongée d'est en ouest entre des murs de pierres sèches à partir de la route D 146 allant d'Espédaillac à Quissac. Le siège de l'industrie de Joseph Robert se tenait peut-être dans cet endroit.

Il n'est pas aussi certain que l'autre Joseph Robert resté au pays, celui de la verrerie située dans la paroisse de Canaie, cousin germain du précédent, ait été verrier. La verrerie des Barasconies appartenant à Monsieur Robert, figure cependant dans le recensement des bouches à feu déjà mentionné, avec toutefois la précision qu'elle était arrêtée depuis plus de six mois. Selon une autre source, le même atelier sans doute, car situé dans la paroisse de Caniac, était déjà à l'arrêt vers 1775, la cause en étant le manque de bois [347].

Bien que nous n'accordions qu'une importance limitée à ces informations d'origine administrative qui ne préjugent pas de l'avenir car les rustiques verreries forestières, même arrêtées avaient vite fait de repartir ; il suffisait pour cela de trouver une coupe de bois ; en effet toute l'histoire de ces verreries parait faite d'arrêts et de reprises ; il n'est cependant pas impossible que l'industrie des Robert ait été dans une phase difficile, voire ait été arrêtée dans des années où régnait une véritable psychose de la pénurie de bois [348]. Par ailleurs, en conséquence de

cette psychose, les verriers pouvaient être enclins à exercer leur industrie dans la plus grande discrétion.

Peut-être à cause de la pauvreté des sources, l'un des caractères spécifiques du secteur de Gramat est de n'avoir accueilli qu'une seule famille verrière. Il est peu probable que les besoins en personnel aient été satisfaits dans ces conditions, sauf en cas d'emploi de très petits fours ou en de rares périodes pour lesquelles la fabrication pouvait être assurée avec de la maind'œuvre exclusivement familiale. Mais un four à une ou deux places n'était sans doute guère rentable [349] et la main-d'œuvre familiale ne semble avoir été suffisante que vers la fin de la vie de Balthazar, grâce à ses deux fils, encore qu'il soit probable qu'Antoine partit travailler un certain temps en Rouergue, où il se maria. Le personnel familial se borna ensuite, pendant quelques années, aux deux frères avant qu'ils ne disposent de l'aide de Joseph fils aîné d'Antoine. Mais ce dernier mourut dès 1752 et Joseph entreprit ensuite tardivement, car il était né vers 1730, et mena à bien des études de droit à Toulouse, de 1757 à 1760. Plus tard, Namphaise put disposer de l'aide de ses fils Antoine né en 1737 (à condition qu'il ait vécu, car il ne parait plus par la suite) et Jean-Baptiste, né en 1738. Mais on sait que ce dernier se trouvait dans la paroisse de Lamativie au printemps de 1762 et à l'automne de 1763, ce qui ne milite pas en faveur d'un travail suivi dans la verrerie de son père, au demeurant déjà âgé. Et de plus, il ne semble pas que celui-ci, mort en 1764, ait pu assurer la formation complète de son neveu Joseph, né en 1747, ni celle de ses fils, Jean-Antoine, né en 1746, et Joseph, né en 1748 ; quant au plus jeune, né en 1754, il n'était qu'un enfant à la mort de son père.

La période ultérieure aurait pu être considérée comme plus favorable à un travail dans le cadre familial avec les cinq fils de Namphaise et leur cousin d'Espédaillac, si on ignorait que l'aîné des premiers ne parait jamais, que le cadet ne le fait qu'une fois en 1781, et que deux autres, Jean-Baptiste et Jean-Antoine, gagnèrent le Rouergue à une date qui reste inconnue mais vraisemblablement antérieure à 1782, date de son mariage pour Jean-Baptiste, et à 1788, pour Jean-Antoine. On peut se demander si les « messieurs Robert » de Centres, localité située en bordure des gorges du Viaur qui retinrent vers 1785 une grande quantité de vitre cassée auprès d'un vitrier de Villefranche de Rouergue [350] n'étaient pas les deux frères.

Quelques années plus tard, quand ils donnèrent procuration à Joseph Robert, leur cousin d'Espédaillac, pour régler une affaire de famille avec leur frère Joseph de la verrerie des Brasconies, ils habitaient à Lédergue [351], autre localité du Rouergue, à mi-chemin entre Centres et Réquista.

Nous savons déjà que Joseph Robert d'Espédaillac, était loin de se cantonner dans son lieu d'origine, au moins jusqu'à son mariage, tardif, en 1794.

Nous en concluerons que le seul fils de Namphaise Robert à être resté sur place, ne pouvait guère compter sur la famille, s'il était encore verrier, ce qui n'est, à la vérité, pas établi ; cette opinion peut toutefois se révéler erronée, en raison de la mobilité des verriers (si mal connue dans le détail), la zone verrière des gorges du Viaur n'étant finalement qu'à deux jours de cheval.

Quoiqu'il en ait été du travail en famille, une fabrication normale dans le secteur nous parait avoir éxigé, la plupart du temps un apport de main-d'œuvre extérieure. Cependant, à ce jour, nous ne disposons que d'un exemple de verrier venu d'un autre secteur travailler chez les Robert, il s'agit de Pierre Colomb, sieur de Laprade, originaire de Vieyre (Lamativie), où il est encore mentionné en 1700, de la lignée des Colomb du Raysse, époux de Marie Robert, dont le fils Jean-Pierre naquit à la verrerie de Caniac, vraisemblablement au début du XVIIIème siècle [352]. Devenue veuve, Marie Robert, qui pourrait être fille de Balthazar, sieur de Saint-Palavy se remaria avec Pierre Riols, sieur del Suc originaire de Sagnemoussouze où elle se trouvait en 1717. Nous ignorons, bien entendu, la durée du séjour de Pierre Colomb de Laprade à la verrerie de Caniac ; son fils habitait Biron (Dordogne).

La disparition des registres paroissiaux de Quissac et Caniac pour la fin du XVIIème siècle et le début du XVIIIème, ainsi que la quasi absence de notaires sont évidemment dommageables pour la connaissance de la main-d'œuvre extérieure, à une époque où la fabrication était peut-être plus active que dans les temps ultérieurs. On remarque cependant que rien n'apparaît non plus à ce sujet dans les fragments conservés qui datent du temps de Maffre, de sorte qu'il n'est pas exclu que ce secteur n'eut jamais qu'une importance mineure.

F. Sud-Est du Quercy (Carte N° 6. Tableaux N° 2 et 3-III B)

Revenons aux Causses du sud-est de la province. Celui de Limogne se poursuit vers le sud, jusqu'aux gorges de l'Aveyron. Ici le Quercy confinait à l'Albigeois, la limite étant constituée en aval de Saint-Antonin qui était déjà en Rouergue, par le cours de cette rivière avant qu'elle ne la traverse en amont de Bruniquel.

Se trouvaient donc en Quercy et dans le diocèse de Cahors, les paroisses de Saint-Vergondin de Sales et de Sainte-Madeleine-des-Albis, aujourd'hui situées dans le Tarn, sans doute parce que sous l'ancien régime, elles faisaient partie de la communauté de Penne.

En ce qui concerne l'industrie du verre, et bien que le Causse, relativement boisé, était comme on l'a déjà vu, susceptible d'attirer les verriers, on peut considérer que cette partie du Quercy était défavorisée par la proximité, du côté du sud-est, d'une véritable et vaste forêt, celle de Grésigne, dont le bois a alimenté pendant plusieurs siècles, légalement ou non [353], une fabrication suffisamment active pour que le secteur constitue un des « départements » de l'organisation des verriers du Languedoc, dont nous serons amenés à dire quelque chose, car les gentilshommes verriers du Quercy y furent un temps rattachés.

Il n'est évidemment pas question d'aborder l'étude des verreries de la Grésigne qui sont situées dans l'Albigeois. Il faut, en revanche, mentionner que deux ateliers ont été signalés dans la paroisse de Sainte-Madeleine, Tréban (alias Trévans) en 1490 et la Madeleine des Albis en 1696 [354], sans information toutefois sur ceux qui y travaillèrent. Nous savons cependant que deux gentilshommes verriers eurent du bien, voire habitèrent au cours de la deuxième moitié du XVIIème siècle, dans ce qui pourrait être la partie occidentale de la paroisse de Sainte-Madeleine et constituait alors le consulat du terroir du Bois du Roi qui se trouvait en bordure, voire englobait la forêt royale de Garrigue Claire. On indiquera à ce propos, que la plupart des verreries dites de Grésigne, étaient situées à l'extérieur mais à proximité de la forêt royale du même nom, dont elles utilisaient le bois, et qu'il pourrait en avoir été de même en bordure de la forêt de la Garrigue.

L'un de ces verriers était Jean Amoin, sieur de Belveze, qui, en 1678, possédait au village de Tiboube, alias Cap de Bose (ce qui indique bien sa situation par rapport à la forêt de Garrigue Claire) une métairie qui touchait du côté du nord et de l'ouest à la forêt royale [355]. Jean Amoin habitait à cette date à la verrerie de Lissard, située en bordure sud de la forêt de Grésigne dans la juridiction de Puycelci. Avec lui, nous découvrons une autre famille verrière dont des membres connus sous le nom d'Almoy, Esmoing, Emoine, Esmouy habitaient et travaillaient le verre, dès le XVème siècle, dans le secteur des verreries de Moussans, à l'extrémité de la Montagne Noire [356]. Ils en disparurent au bénéfice des Riols, leurs alliés au début du XVIème siècle, mais resurgirent en bordure de la Grésigne avec Abel Amoin, qui, au début du siècle suivant, habitait dans la juridiction de Puygaillard [357], sans doute au lieu appelé Belveze qui fut sa demeure par la suite [358]. Jean Amoin, sieur de Belveze, était l'un de ses fils.

L'autre verrier attiré par la forêt de la Garrigue, était Pierre Granier, sieur de la Barthe d'une branche autre que celle dont faisaient partie les Grenier mentionnés jusqu'à présent.

Il était cousin germain de Paul Grenier, sieur de Bernoye, maître de la verrerie d'Hauteserre, située sur la bordure nord de Grésigne ; il habitait quant à lui, le masage de Tiboube (où, nous venons de le voir, Jean Amoin, sieur de Belveze avait du bien) quand sa femme fit l'acquisition, par acte passé en cet endroit, de quelques biens-fonds, dont une maison en ruine, situés dans un village, Roussel, qui n'est pas localisé exactement mais se trouvait dans le terroir du Bois du Roi ; par ailleurs, ces achats confrontaient pour la plupart à un chemin allant de la forêt de Garrigue claire à Bruniquel. Le mari était présent, ainsi qu'un autre verrier, Alexandre Amoin, sieur de Lalbaret, neveu de Jean Amoin, sieur de Belveze, précité, et un garde de la forêt de la Garrigue Claire [359] . Il est à noter que cet achat est postérieur à la Réformation des forêts et aux sévères inspections de Froidour et que les verriers étaient désormais soumis à surveillance, d'où peut-être la présence de ce garde.

Pierre Granier habitait Roussel quand il se porta, en personne, acquéreur d'une maison et de quelques parcelles également situés dans ce masage, qui d'après ce nouvel instrument devait se trouver entre celui de Joanny et la Garrigue Claire [360].

Cette forêt est prolongée en direction du nord-ouest par celle du Bretou, toponyme qui nous rappellerait Jean Colomb originaire de la verrerie de Lacoste (Goulles, Corrèze), marié à la Condamine de Teyssieu, s'il s'avérait exact qu'il se qualifiait bien de sieur de Bretou (en souvenir d'une campagne en cet endroit ?) et non de sieur de Breton, comme on peut aussi le lire, par référence à une famille verrière qui reste cependant inconnue dans le secteur étudié et ses marges [361].

Le Quercy se termine au-delà de l'Aveyron, avec les communes de Puygaillard et de Bruniquel. Une verrerie de faible durée, entre 1671 et 1679 a été signalée dans cette dernière localité [362], mais on ignore où elle se trouvait. La commune recèle actuellement de vastes surfaces boisées en feuillus, sur la fin des Causses du Quercy, de part et d'autre de la Vère. On remarque aussi qu'à l'est de cette rivière, dans le secteur des lieux-dits la Palme et la Garrigue, sa limite (qui est aussi celle des départements du Tarn et Garonne et du Tarn) n'est qu'à quelques centaines de mètres de celle de la forêt domaniale de Grésigne, soit guère plus que ne l'était la verrerie de Merlins, située un peu plus au sud, mais dans le Tarn qui au moment de la Réformation brûlait illicitement le bois de la forêt royale [363] ; ainsi, il n'est pas exclu qu'une verrerie quoique située sur Bruniquel, se soit approvisionnée dans cette dernière.

Centre de fabrication apparemment tout à fait mineur, Bruniquel qui était « ville » sous l'ancien régime, constituait alors un point d'attraction en raison de la présence de marchands, de chirurgiens, d'apothicaires,

de notaires et aussi, avant la Révocation de l'Edit de Nantes, de celle d'un temple. Les verriers de Grésigne, dont beaucoup professaient la religion réformée [364] avaient donc de bonnes raisons de venir à Bruniquel. Par ailleurs, il y eut des mariages entre eux et les élites, nombreuses de la localité. En particulier, quelques verriers s'y établirent à la suite de leur union avec des héritières. Dans la première moitié du XVIIème siècle habitaient ainsi à Bruniquel, au moins un Filiquier, Jean, de cette famille surtout connue en Rouergue mais aussi en Bas-Languedoc, et peut-être un deuxième, Joël, qui était sans doute père du précédent [365].

Par la suite, c'est un fils d'Abel Amoin, Jacques, sieur de la Roque qui avant 1672, se maria et s'installa à Bruniquel même. Vint ensuite son fils, Alexandre sieur de Lalbaret, déjà mentionné, qualifié de verrier de Grésigne [366], mort apparemment sans postérité en septembre 1750 [367].

Pierre Colomb sieur de Laprade, qui s'établit lui aussi à Bruniquel par son mariage autour de 1730 [368], était un puiné des Colomb du Teil. Il avait auparavant séjourné en Rouergue, dans le secteur verrier des gorges du Viaur [369]. Nous ne savons trop où il exerça sa profession par la suite ; à priori c'était dans les verreries de Grésigne ; cependant, bien qu'habitant toujours à Bruniquel, nous le rencontrons encore au village de Manegrié (Siran), chez son frère Jean-Baptiste sieur de la Condamine [370]. On ne lui connaît qu'un fils, Jean-Louis, marié apparemment deux fois, avec un seul fils de la première union, Jean-Pierre, marié et installé à Caussade, et de la deuxième, plusieurs enfants dont Pierre qui resta à Bruniquel. Au temps où Jean Colomb du Teil exploitait sa verrerie chauffée au charbon de la Garrigue, à Cardaillac, donc vers 1780/1790, il hébergea au château de Favars (Camburat) un chevalier de Colomb, et ce, suffisamment longtemps pour que ce dernier y reçoive du courrier qu'il fallut, après son départ, faire suivre à Bruniquel [371]. On a là un indice que ce chevalier de Colomb était employé à l'atelier de Jean Colomb du Teil et qu'il s'agissait de son parent de Bruniquel.

En 1756, Antoine-Joseph Berbigier [372], issu d'une famille verrière surtout connue en Couserans, Aure et Barousse mais aussi en Bordelais, Périgord, Montagne Noire, Bas-Dauphiné et Albigeois, puisqu'il était originaire de Laval, près de Puycelci, vint à son tour se marier et s'installer à Bruniquel. Il est le seul de cette grande famille verrière que nous ayons rencontré en Quercy, bien qu'elle ait été mentionnée comme y étant répandue [373]. Nous lui connaissons un fils, Jean-Baptiste marié et habitant à Bruniquel en l'an IV.

Les familles qui viennent d'être passées en revue ont donc été présentes durablement dans la partie du Quercy confinant à l'Albigeois.

Quelques gentilshommes verriers appartenant à la famille Robert, bien représentée dans certaines verreries du pourtour de la forêt de

Grésigne, résidèrent brièvement à Bruniquel ou ses environs. Citons tout d'abord Daniel de Robert qui doit être le père de Maffre, le verrier de Quissac ; il figura parmi ceux de cette « ville », de Puygaillard et de Vaissac, professant la religion réformée, qui au moment du soulèvement du duc de Rohan et de son frère Soubise promirent de vivre et de mourir dans l'obéissance au roi [374]. Peut-être habita-t-il quelque temps à Bruniquel après son mariage ?

Enfin, à la veille de la Révolution, Louis de Robert, sieur de Cabanac, se maria à Bruniquel et son fils naquit à Puygaillard [375]. Une sœur de Louis épousa Simon de Grenier, sieur de Bousquet maître de la verrerie de Hauteserre [376], située en bordure nord de la forêt de Grésigne.

Sous réserve que les gentilshommes verriers habitant à Bruniquel ou Puygaillard aient pu aussi trouver à s'employer dans des verreries situées dans ces localités ou rive droite de l'Aveyron, en bordure de la forêt de Garrigue Claire ou dans celle de Bretou (ateliers pour la plupart à découvrir), il est probable qu'ils ont du surtout travailler dans les ateliers situés en bordure de la forêt de Grésigne.

Au terme de cette revue des secteurs du Quercy où il y eut fabrication de verre avec des fours chauffés au bois, deux d'entre eux paraissent avoir été d'une importance moindre en raison des effectifs de verriers concernés, celui des Causses de Limogne et surtout celui de Gramat. Mineur l'était aussi, peut-être, le secteur du nord-ouest, centré sur Lavercantière, malheureusement si mal connu qu'on ignore même les dates de début et de fin de la fabrication.

Deux zones sont remarquables par leur persistance, cent cinquante, voire deux cents ans, pour le Ségala figeacois, deux cent cinquante ans peut-être plus pour le nord-est du Quercy. Ce dernier secteur a sans doute connu le plus grand nombre de travailleurs du verre [377] et de verreries. Avec son prolongement en Auvergne et en Bas -Limousin, il était probablement comparable, au moins par les effectifs, à des zones verrières plus célèbres comme celle de Grésigne ou des Verreries de Moussans. C'est aussi de ce secteur nord-est que provient la quasi-totalité des informations apportant des détails sur la vie professionnelle.

Le Ségala figeacois, beaucoup plus mal connu, est aussi un secteur important mais d'un autre point de vue, celui du sort qu'ont connu par la suite les familles qui y ont exerçé, notamment celle des Colomb. Les sources y étant des plus médiocres pour la période où elles exerçaient leur industrie, son intérêt principal est en effet de nous apprendre à quoi pouvait conduire le travail du verre dans les temps anciens, et de permettre la comparaison avec ce qu'il autorisa plus tard.

Ces questions vont être abordées dans les chapitres suivants.

Le secteur sud-est, autour de Bruniquel, est à part, les verriers qui y résidaient s'employant surtout dans la zone de fabrication tributaire de la forêt de Grésigne, située en Albigeois.

(à suivre)

Tristan BUSSER

Notes

293 - Leur rameau n'apparaît d'ailleurs pas dans la généalogie publiée par des membres de la famille, Robert des Garils (E et D), op.cit.

294 - Où habitaient en 1690, lors du mariage de leur fille, Marie Robert et Jean Léris.

295 - AD Tarn et Garonne B 116, arrêt de la Cour des Aides de Montauban, 16/7/1740.

296 - Condou, lieu-dit de la commune de Monbahus, Lot et Garonne. Les informations concernant Joachim Robert et le mariage de sa sœur Jeanne, nous ont été aimablement communiquées par Monsieur Yves Labbaye, que nous remercions.

297 - Renseignements fournis Par Monsieur Pierre Dalon, que nous remercions vivement. Le document de 1647 est une lettre signée Pechsec .

298 - Transaction mentionnée dans AD Lot 3 E 273-5, 18/8/1692.

299 - Contrat du 29/5/1692 , reçu Audouard,notaire de Varaire, mentionné dans une procuration reçue Alibert du 9/5/1692, trouvée dans AD Lot 3 E 273-5, avec acte du 8/6/1692.

300 - Actes précités du 8/6 et du 18/8/1692.

301 - AD Lot 3 E 273-5, 14/12/1694.

302 - Obligation du 1/3/1690 (Delort, notaire de Belmont) citée dans AD Lot 3 E 273-5, 8/6/1692.

303 - AD Cantal 3 E 224-64, 29/8/1677.

304 - AD Tarn et Garonne E Civ 73.

305 - Granier (R), Verreries et verriers du Rouergue, Actes du 34eme congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc, Pyrénées, Gascogne, Villefranche de Rouergue, 1979, p 105.

306 - AD Lot 4 E 509-1 .

307 - Saint-Quirin, op.cit, p122.

308 - Ibid , p 117.

309 - AD Lot E 4.

310 - Ibid p 415.

311 - Ibid Archives communales de Bach, E 1 (concerne aussi Vaylats).

312 - AD Lot, 3 E 174-32, 19/6/1722, avec référence à un acte du 30/9/1710.

313 - Ibid, 3E 174-2, 23/l/1690.

314 - lbid, 3 E 174-5, 6/2/1694 au château d'Aubrelong .

315 - Mairie de Caylus, Archives communales, GG 61

316 - AD Tarn et Garonne, E civ 73.

317 - Ibid, 4/2/1741.

318 - AD Cantal, 3 E 184-5, 10/9/1664.

319 - Planchon (R), op.cit, p 234.

320 - AD Lot 3 E 911-2, 29/4/1663

321 - Champeval de Vyers (J.B), Figeac et ses institutions religieuses, p 59.

322 - AD Tarn et Garonne 2E852,26/11/1702.

323 - Ibid V E 5506 10/8/1626.

324 - Portal(C),op.cit.

325 - Les possessions de l'abbaye d'Obazine dans le diocèse de Cahors et les fanùlles du Quercy. Brive, 1911, p 32.

326 - Robert des Garils (E et D de), op.cit.

327 - Ibid.

328 - AD Tarn 139 EDT CC6, compoix de la communauté de Penne, 1678, f° II C LXXXXVII, masage de Saint-Palavy, rôle des héritiers de noble Daniel Roubert ; noble Lajuzan de Roubert (sans doute Maffre) et Judie de Roubert (sœur de Maffre) avaient aussi quelque bien à Saint-Palavy.

329 - AD Tarn et Garonne C 95.

330 - AD Lot 3 E 354 8/9/1660.

331 - Cf note 325.

332 - Cf note 329.

333 - Nous aurons l'occasion de revenir sur cette assemblée AD Cantal 3 E 224-64, 29/8/1677.

334 - AD Lot 3 E 740, 24/5/1682 et 8/6/1688.

335 - Lartigaut (J), Les campagnes du Quercy, p 357, 546. Au XVIIIème siècle les Brasconies avaient un consul.

336 - AD Lot 3 E 740, 8/9/1663.

337 - Ibid 3 E 740, 24/5/1682.

338 - Il est surprenant que les notaires du secteur et particulièrement les Lapergue, de Caniac (3 E 3741 et 3 E 742) n'aient rien livré quant aux Robert.

339 - AD Lot C 379.

340 - IGN au 1/25.000, feuille Saint-Géry 3-4.

341 - Jacques Lafon possédait aussi quelques parcelles en bordure sud du chemin de Caniac à Espédaillac, parcelles lui venant probablement de son beau-père (section D du cadastre de Quissac articles 1, 2, 3, 4), mais non la grange et la maison ruinée qui se trouvent un peu plus au sud.

342 - Il y eut donc 3 Joseph Robert, plus ou moins contemporains.

343 - AD Lot 3 E 740, 24/5/1682.

344 - Brody de Lamotte, Les de Breton, Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, tome XIX , p 61 .

345 - AD Lot E 17.

346 - AD Lot C 379.

347 - Champeval de Vyers (J.B) Figeac et ses institutions religieuses, p 54.

348 - Dont le subdélégué de Figeac témoigne.

349 - Nous ne connaissons pas d'exemple de four à une place.

350 - AD Cantal , 1 B 813 (Journal de Jean Colomb du Teil), p 153.

351 - AD Lot 3 E 1284-1, 30 Fructidor an 13.

352 - AD Lot et Garonne, 3 E 299-38, 8/8/1737, contrat de mariage du fils (renseignement fourni par Monsieur Michel Poujade, de Sorgues, Vaucluse que nous remercions vivement.

353 - Cette forêt royale fut le haut lieu de la Réformation des forêts dans la Grande maîtrise de Languedoc sous Colbert, Granier (R), La forêt de Grésigne des origines au milieu du XVIIème siècle, Revue du Tarn, 1979, N° 94 et 95, avec tiré à part de 30 pages, p21.

354 - Ibid, p 27 du tiré à part. Le lieu de Tréban ne figure pas sur la carte IGN 1/25000, 2141 est (Montricoux).

355 - AD Tarn 139 EDT CCS, compoix de Penne, rubrique des forains.

356 - Saint-Quirin op.cit.

357 - AD Tarn et Garonne, VE 5456, 10/5/1620.

358 - Ibid VE 5484, 23/7/1634, VE 5485; 24/6/1655.

359 - AD Tarn 3 E 19-148, 6/10/1707. En avril de la même année, Lalbaret habitait à la verrerie de Hauteserre.

360 - Ibid, 10/l/1708.

361 - Un contemporain de Jean Colomb peut-être sieur de Bretou, François Colomb originaire de la verrerie du Teil, se disait sieur d'Hauteserre, lieu-dit de la bordure nord de la forêt de Grésigne où il y avait une verrerie.

362 - Granier (R), op.cit, p 27 du tiré à part.

363 - Ibid p 24 et 25 du tiré à part.

364 - Ils paraissent dans le peu qui subsiste des registres de baptêmes, mariages et inhumations de l'église réformée de Bruniquel AD Tarn et Garonne 6 E 026-4. L'un d'eux, Jacob Robert, sieur de la Bastide, était l'un des « anciens » de cette église en 1685 Robert des Garils (E et D de) op.cit, p 49 et 125 (note 65).

365 - AD T et G, VE 5506, 10/10/1627. Les versions locales du patronyme sont : Fulhequier et Feuilhequier.

366 - AD Tarn et Garonne, VE5551, 31/8/1709.

367 - Ibid VE 5570 (N° 50), 2.../9/1750. Inventaire de ses biens.

368 - Il habitait Brumquel le 4/11/1731, date à laquelle il perçut à Laroquebrou le legs de son père AD Cantal 3 E 224-270.

369 - AD Aveyron 3 E 15992, 4/l/1723.

370 - AD Cantal 3 E 224-1091, 22/2/1735.

371 - Ibid 1 B 813 p 197.

372 - Le nom de famille actuel est Verbizier.

373 - Esquieu (L), Essai d'un armorial quercynois, Paris 1907/1908, Réimpression Laffitte-Reprints Marseille, 1975, supplément p 60.

374 - AD T et G, VE 5507, 2/7/1628. Abel Amoin figurait aussi dans le groupe qui prêta ce serment.

375 - Robert des Garils (E et D de) , op.cit, p68.

376 - Ibid , p63.

377 - Sept verriers étaient établis de façon stable, en famille, dans la paroisse de Lamativie vers 1730.

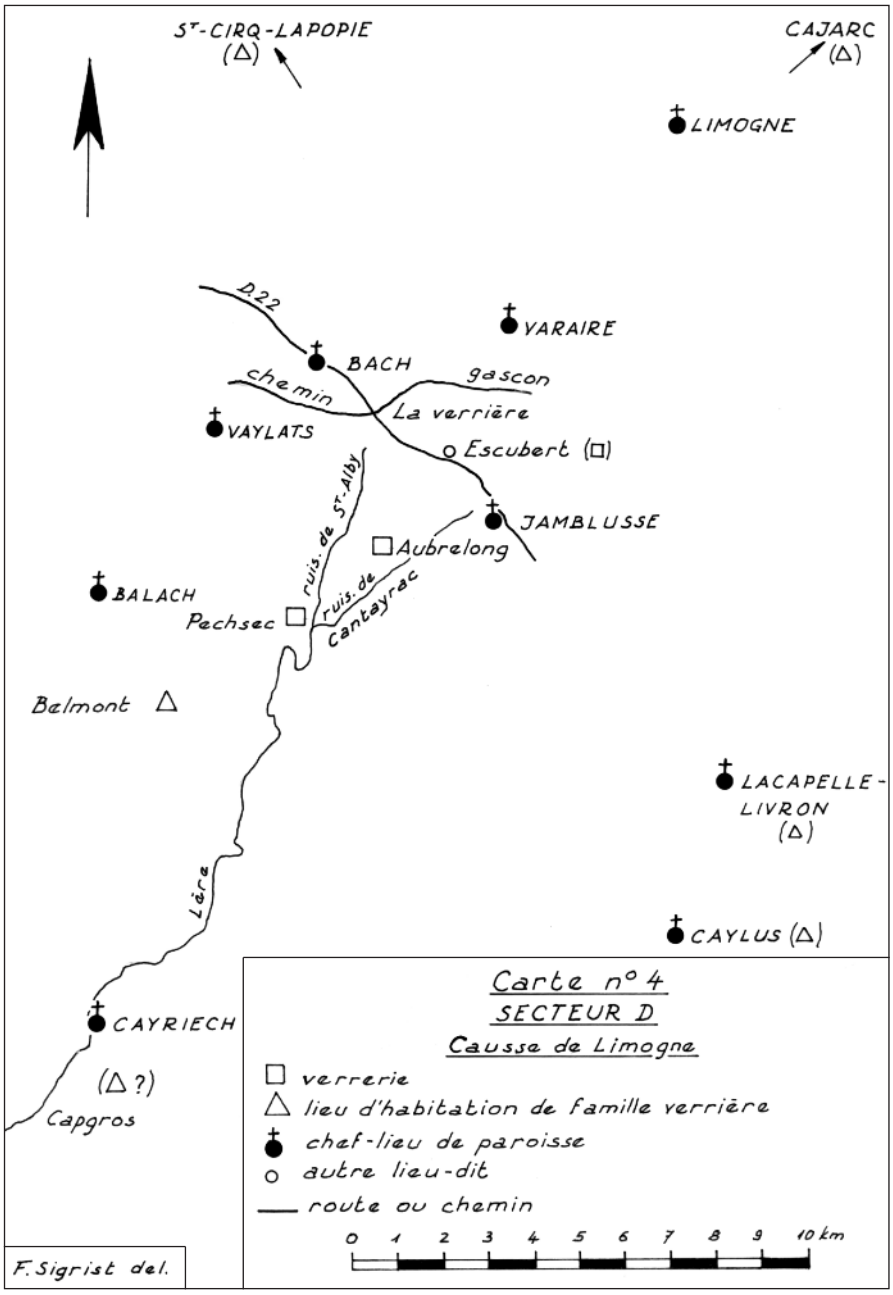
St-CIRQ-LAPOPIE
(△)
CAJARC
(△)
LIMOGNE
D.22
YARAIRE
BACH
chemin
gascon
La verrière
VAYLATS
Escubert (□)
ruis. de St-Alby
JAMBLUSSE
Aubrelong
BALACH
ruis. de Cantayrac
Pechsec
Belmont △
LACAPELLE-LIVRON
(△)
Lère
CAYLUS (△)
CAYRIECH
(△?)
Capgros
Carte n° 4
SECTEUR D
Causse de Limogne
verrerie
lieu d'habitation de famille verrière
chef-lieu de paroisse
autre lieu-dit
route ou chemin
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 km
F. Sigrist del.

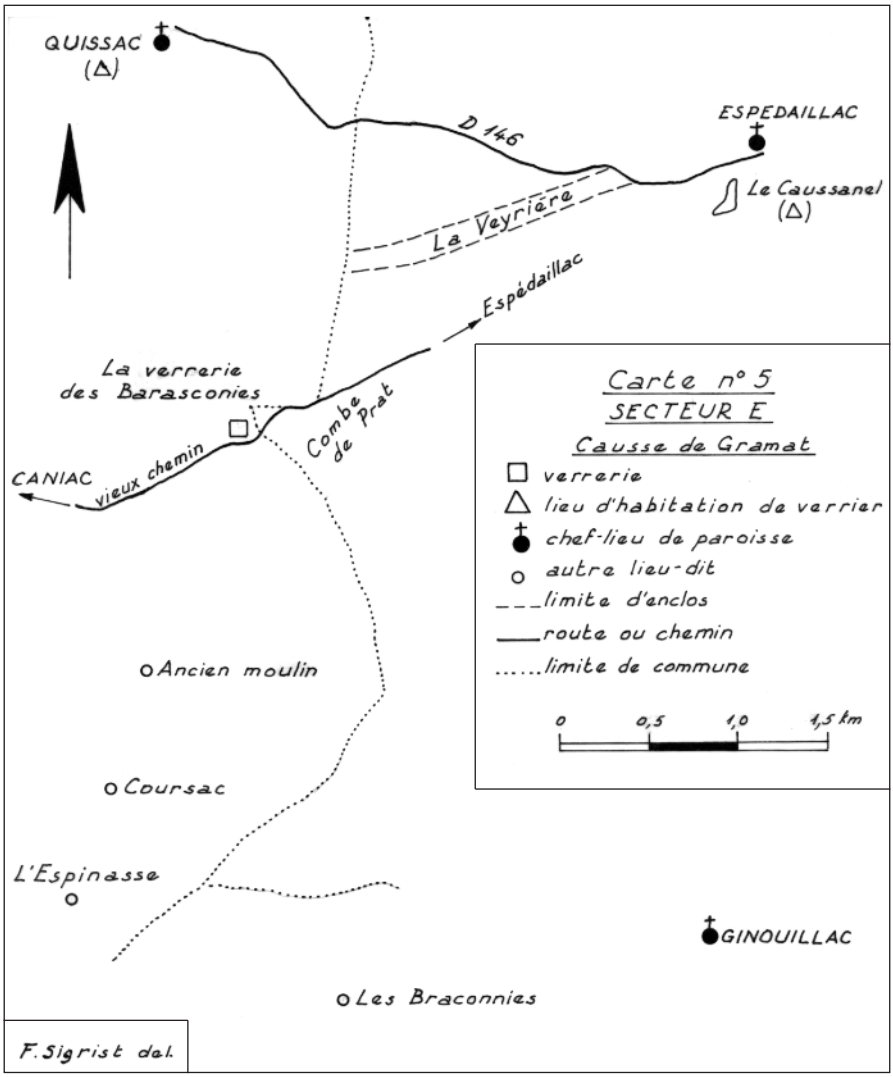
QUISSAC
(△)
D 146
ESPEDAILLAC
Le Caussanel
(△)
La Veyrière
Espédaillac
La verrerie
des Barasconies
Combe
de Prat
CANIAC
vieux chemin
Ancien moulin
Coursac
L'Espinasse
GINOUILLAC
Les Braconnies
Carte n° 5
SECTEUR E
Causse de Gramat
verrerie
lieu d'habitation de verrier
chef-lieu de paroisse
autre lieu-dit
limite d'enclos
route ou chemin
limite de commune
0
0,5
1,0
1,5 km
F. Sigrist del.

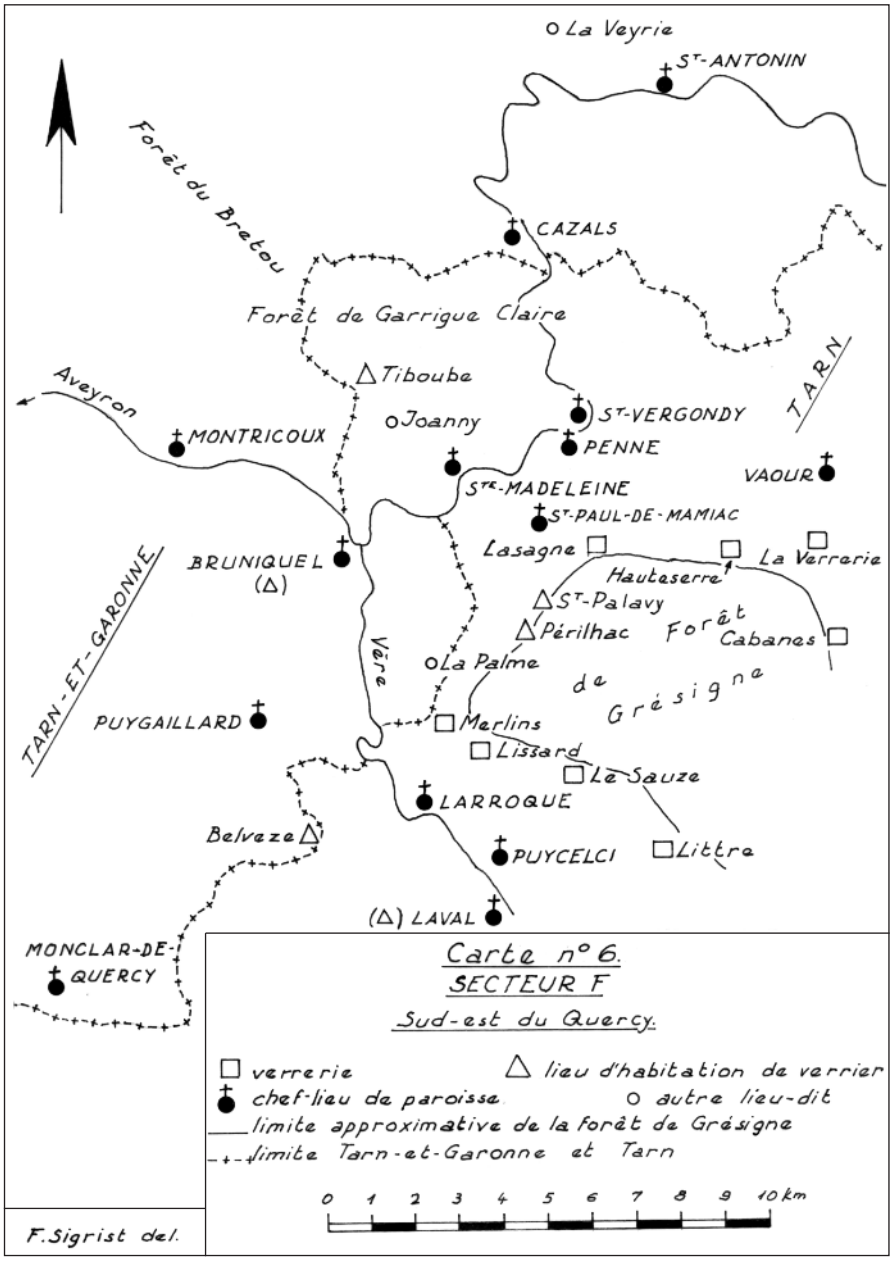
La Veyrie
ST-ANTONIN
Forêt du Bretou
CAZALS
Forêt de Garrigue Claire
Tiboube
Aveyron
Joanny
ST-VERGONDY
TARN
MONTRICOUX
PENNE
VAOUR
STE-MADELEINE
ST-PAUL-DE-MAMIAC
Lasagne
La Verrerie
BRUNIQUEL
(△)
Hauteserre
ST-Palavy
Périlhac
Forêt
Cabanes
Vère
La Palme
de
Grésigne
TARN-ET-GARONNE
PUYGAILLARD
Merlins
Lissard
Le Sauze
LARROQUE
Belveze
PUYCELCI
Littre
(△) LAVAL
MONCLAR-DE-QUERCY
Carte n° 6.
SECTEUR F
Sud-est du Quercy.
verrerie
lieu d'habitation de verrier
chef-lieu de paroisse
autre lieu-dit
limite approximative de la forêt de Grésigne
limite Tarn-et-Garonne et Tarn
0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 km
F. Sigrist del.

TABLEAU N° 2 - GÉNÉALOGIE DES AMOIN

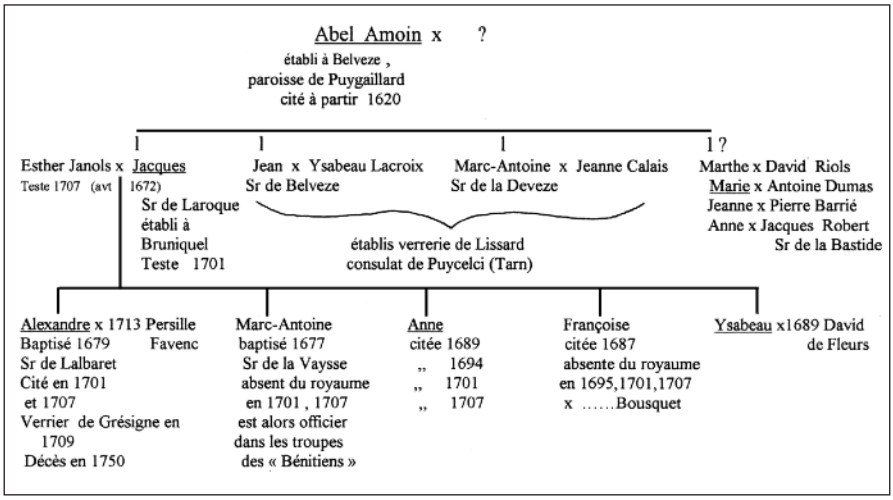

TABLEAU N° 3-III B - GÉNÉALOGIE DES COLOMB

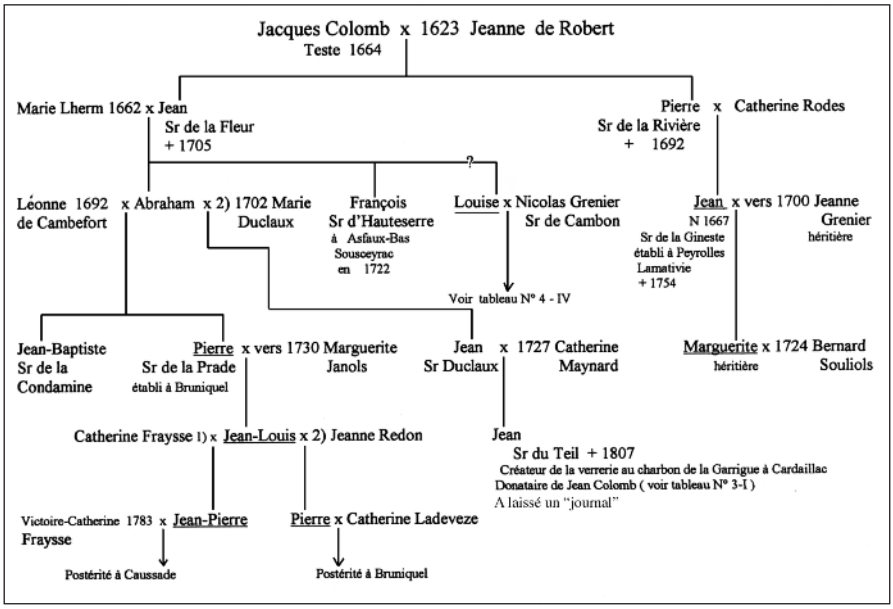

Observation concernant les tableaux généalogiques :
les personnes ayant vécu en Quercy sont soulignées.

TABLEAU N° 4-V - GÉNÉALOGIE DES GRENIER

(Ceux qui ont vécu en Quercy sont soulignés)

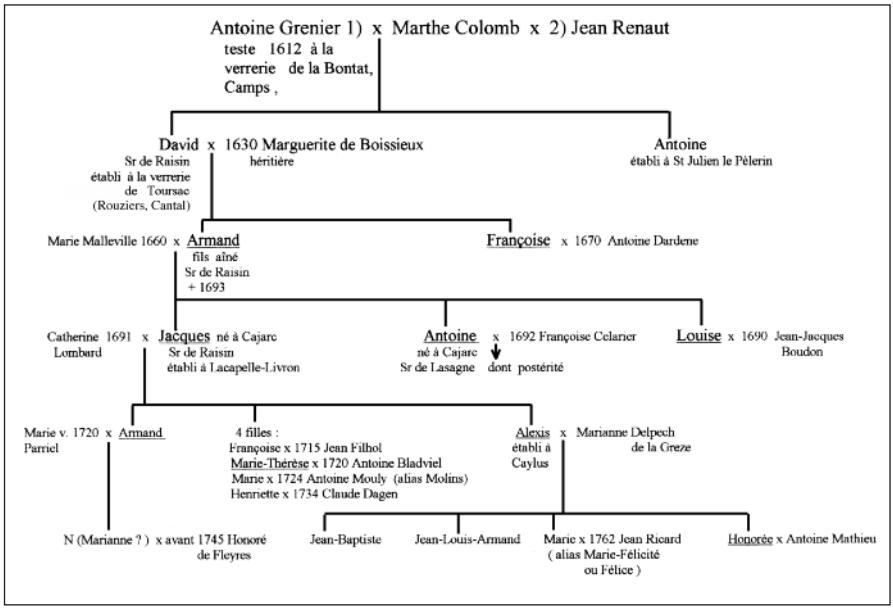

TABLEAU N° 7-I - GÉNÉALOGIE DES ROBERT

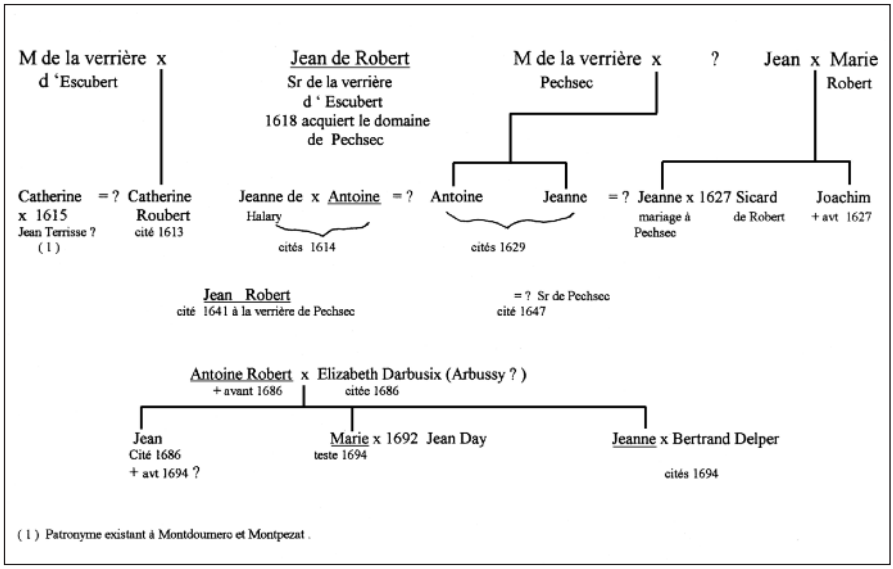

TABLEAU N° 7-II - GÉNÉALOGIE DES ROBERT

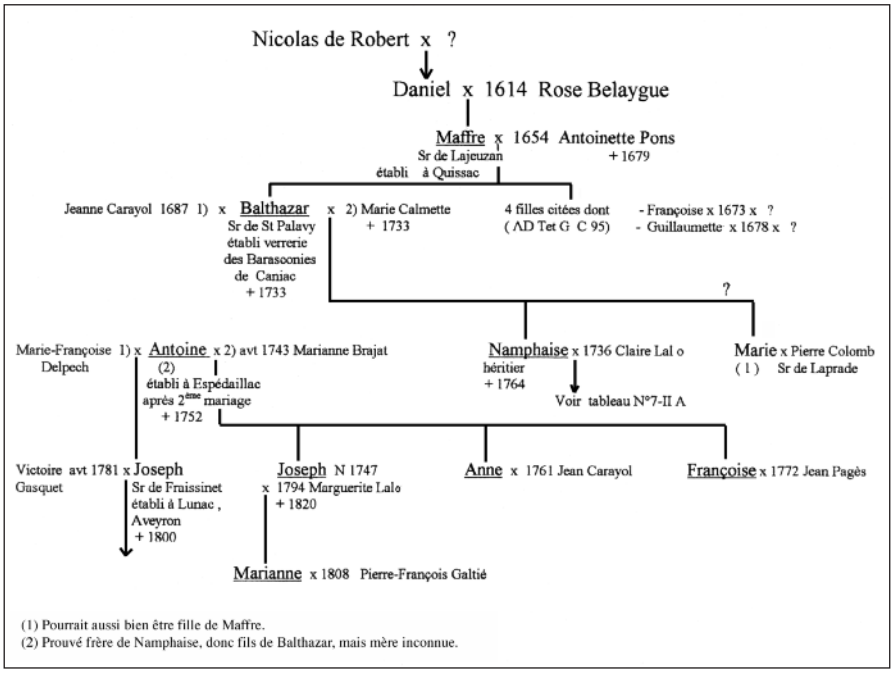

TABLEAU N° 7-II A - GÉNÉALOGIE DES ROBERT

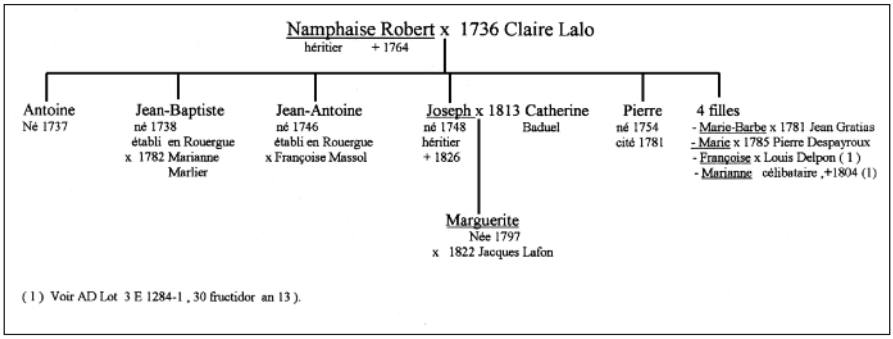

L'IDENTITÉ QUERCINOISE AUJOURD'HUI
Etude sur les représentations du Quercy

Auteur d'un mémoire de DEA, sous la direction de M. J. F. Soulet (Toulouse UTM, 2005), Adrien Viguié a bien voulu nous communiquer une analyse de son travail à l'intention de nos lecteurs.

En s'intéressant au Quercy, ce mémoire satisfait dans un premier temps un intérêt personnel pour l'histoire locale. Le choix du Quercy (plutôt que celui du Lot) répond simplement à des observations quotidiennes : sur les panneaux aux bords des routes, en couverture d'un livre ou dans la presse, il est question du Quercy, alors même qu'une majorité des lecteurs est incapable de définir précisément le Quercy. Ce n'est donc pas ce qu'est le Quercy qui est intéressant, mais plutôt ce qu'il suggère, ce qu'il représente. Car le simple fait de citer le Quercy signifie en effet que l'on se réfère à une identité, l'identité quercinoise. C'est un aspect original, à l'heure où tendent à se développer les grands ensembles, et par là même les terroirs à disparaître, que ce retour au régions, voire aux micro-régions (pays, communauté de commune...).

L'objectif de ce mémoire est donc d'étudier les différents discours pour dégager les représentations allouées au Quercy, à l'identité quercinoise. La démarche est simple. Réfléchir en premier lieu sur le concept identitaire -que l'on peut définir comme rassemblant tout ce qui peut donner une cohérence à un espace et étayer un sentiment d'appartenance à un groupe-, étudier justement l'intensité de ce sentiment d'appartenance, qui se véhicule principalement à travers la mémoire collective (appropriation par un individu de souvenirs construits par un groupe ; construction et représentation du passé) ; puis, tester quelques axes de recherches (professions de foi pour le discours politique, évolution musicale pour le patrimoine...) grâce aux Archives (série W, presse...) ou aux contacts et rencontres avec des acteurs locaux.

Ainsi, il s'avère que le discours patrimonial revendique la notion d'évolution de l'identité quercinoise, de réinvention. Il prend également conscience que la perte de certains marqueurs distinctifs peut engen-

drer une perte identitaire. Le discours politique semble, quant à lui, peu utiliser le Quercy : lorsqu'il l'emploie, le Quercy est un territoire auquel le politique aime à se référer, et auquel il prédit un avenir. Seul bémol, on peut se demander si, à travers le Quercy, ce n'est pas plutôt le Lot que défendent les professions de foi. Le discours économique est marqué par la prédominance des produits locaux, d'où découlent ensuite les domaines de la restauration, de l'immobilier et du tourisme. Tantôt l'emploi du Quercy illustre une recherche de légitimité, tantôt elle révèle une simple utilisation mercantile. Enfin, le Quercy est une terre à laquelle la population semble attachée (exemple des émigrés), un sol auquel elle se réfère pour se définir.

A la manière d'Eugen Weber, ce mémoire mélange anthropologie et histoire. Il en ressort que le Quercy, ou plutôt l'entité Quercy, est bien présent dans les différents discours étudiés, mais que sa définition, sa représentation semble complexe et multiple. En regroupant tous ces discours, nous ne parvenons pas à une représentation définie de l'identité quercinoise. Résumer le Quercy à ses maisons paysannes, à son patois ou à ses paysages, condamne de nombreuses autres représentations. Il n'existe pas un Quercy, mais des Quercy.

Le Quercy représente donc un espace dans lequel les individus trouvent un enracinement rassurant, qui répond à leur quête d'identité, non satisfaite par les ensembles dit "de raison" que sont le département, la région ou encore l'Europe. Par ailleurs, l'apparition récente de "petits pays" à la fois entités politiques, économiques et culturelles, nous invite à nous demander si l'entité Quercy ne disparaît pas au profit de ces nouveaux ensembles encore plus localisés, qui utilisent d'ailleurs souvent nommément le Quercy : pays Quercy-Bourian, pays Midi-Quercy, Quercy-Caussadais...

Adrien Viguié

L'ACTIVITÉ DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES EN 2005

Accroissement des collections

Archives contemporaines

- Versements de services administratifs : Direction départementale de l'Equipement, Ministère de la Défense, Centre des Impôts de Figeac, Banque de France.

Archives iconographiques et nouvelles

- Réalisation et montage de reportages vidéo : Opération "Lot 2020", Fête des comité sportifs lotois, suivi des travaux de construction du nouvel hôtel du Département.

Classements

Archives communales et notariales

- Minutes des notaires provenant de l'ancienne étude de Saint-Céré (classement en cours).
- Archives anciennes de Cahors (classement en cours).

Archives modernes :

- Série U (Justice, 1800-1940) : mise en forme du répertoire numérique détaillé de la sous-série 3 U 2.

Archives contemporaines (postérieures à 1940)

- Versements de la Justice : reprise des analyses, cotation des versements 1109 W, 1110 W, 1027 W, 9 W.
- Versements de la Direction départementales de l'Equipement : analyse et cotation.

Archives privées

Fonds Cardaillac-Végennes, 3 J (classement en cours).

Bibliothèque

- Refonte complète du catalogue des ouvrages et brochures (en cours d'achèvement).
- Refonte et dépouillement du catalogue des périodiques et dépouillements (en cours).
- Mise à jour en salle de lecture de la base d'interrogation du catalogue de la bibliothèque.

Etat civil :

- Mise en service en salle de lecture d'une base d'interrogation (répertoire des registres de l'état civil)
- Lancement de l'opération de numérisation de l'état civil du XIXe siècle.

Communication

- 22 670 articles ont été communiqués en salle de lecture à 1219 lecteurs différents.

Hélène DUTHU

BIBLIOGRAPHIE

LA GROTTE DE LINARS À ROCAMADOUR
Un habitat préhistorique au Post-Paléolithique
et au Bronze moyen. Une grotte sépulcrale au Bronze final.
par Marie-Roger Séronie-Vivien, avec la collaboration
de Mme Escola et MM. Genot, Hugonie et Lorblanchet.
2006, 20x30, 162 p.

Connue depuis 1910, la grotte de Linars avait livré d'intéressants vestiges mais n'avait fait l'objet d'aucune publication si l'on excepte quelques notes rédigées notamment par le chanoine Lemozi.

M.R. Séronie-Vivien a procédé à l'étude du matériel archéologique de la nécropole découverte en 1978 et s'est chargé de la publication des travaux réalisés à cette occasion. Il s'est assuré de la collaboration d'autres préhistoriens lotois et l'étude du matériel anthropologique a été effectuée par Mme Escola.

Après une présentation historique et géographique du site, l'ouvrage expose le résultat des fouilles pratiquées sous le porche et dans les deux salles du gisement, avant de livrer l'étude anthropologique du dépôt funéraire, assortie d'un inventaire des ossements humains correspondant à 43 sujets.

De la lecture de cette minutieuse enquête, on retiendra essentiellement la présence d'une industrie mésolithique, l'utilisation de la grotte comme habitat au Bronze moyen et au Bronze final et la description détaillée d'une nécropole du Bronze final retrouvée pratiquement intacte.

L'illustration est particulilèrement riche et d'une qualité irréprochable.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 5 JANVIER 2006 *

Présidence : M. Foissac

Après avoir ouvert cette première séance de l'année, le président donne connaissance de divers courriers.

Nouveaux membres

- M. Eric Cazes (Saint-Paul-de-Loubressac)
- Mme Monique Béragne (St Vincent-Rive-d'Olt)
- Mme Bernadette Boulzaguet (St Vincent-Rive-d'Olt)
- M. l'abbé Michel Cambon (Catus)

Fédération historique Midi-Pyrénées

Le 57ème congrès de la Fédération se déroulera à Sorèze (Tarn) du 23 au 25 juin, et sera consacré à l'Histoire de l'industrie en Midi-Pyrénées de la Préhistoire à nos jours.

Festival du Livre de Cahors

Le 1er festival du Livre de Cahors, organisé par l'association des amis de la Bibliothèque, se tiendra les 3, 4 et 5 février à l'Espace Clément-Marot.

Publications reçues

Réédition revue et complétée de trois ouvrages de Jacques Juillet, aux éditions Le Mercure Dauphinois : *Rocamadour, symboles et histoire, Loubressac en Quercy-Turenne,* et *Les Tours-Saint-Laurent.*

Communications

Notre collègue Michel Bazalgues nous a communiqué une note sur "la Révolution à Couzou : le partage des communaux". Ce partage fut fort laborieux en raison de la réticence des habitants. Occasion d'évo-

* *Présents* : Mmes Bénard, Deladerrière, Duthu, A. Foissac, Girardat, Revellat. Mlles Brun, Cavaroc, Lherm, Rousset. M.M. Brugnera, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Foissac, Gérard, Linon, Rausières, Rigal, Royère, Salvage.

quer en passant un pittoresque “lac de Saint-Namphaise”, celui de Ventol, aujourd’hui enfermé dans une chasse privée dûment cloturée.

Le président fait ensuite part de deux communications de M. Baux.

Un mémoire de DEA sur “l’identité quercinoise aujourd’hui” par Adrien Viguié (Toulouse UTM, 2005).

Le choix du Quercy répond à des observations quotidiennes. Le fait de le citer signifie que l’on se réfère à une identité. Le Quercy (ou plutôt le Lot) est un territoire auquel le discours politique aime à se référer. Le discours économique, lui, est marqué par la prédominance des produits locaux (d’où découlent les domaines de la restauration, de l’immobilier, du tourisme).

Le Quercy, ou plutôt l’entité Quercy, est bien présent dans les discours étudiés mais sa définition semble complexe et multiple. Nous ne parvenons pas à une représentation définie de l’identité quercynoise. Il n’existe pas un Quercy mais des Quercy. On peut se demander si l’entité Quercy ne disparaît pas au profit de nouveaux ensembles encore plus localisés qui utilisent souvent le nom de Quercy.

Le Lot et la loi de séparation

On peut considérer que les cent ans écoulés depuis le vote définitif de la fameuse loi garantissent la sérénité du chercheur, sans négliger toutefois que cet épisode de notre héritage commun possède toujours une charge passionnelle considérable pour de multiples raisons.

Cette loi apparaît aujourd’hui comme les fondations d’une des valeurs essentielles de notre vie citoyenne, mais on mesure mal le climat conflictuel dans lequel elle a été adoptée.

Etienne Baux analyse minutieusement les enjeux de l’époque, avant de présenter les circonstances de la réception de la loi et d’en étudier l’application et les incidences. Dans l’ensemble l’application ne s’est pas trop mal passée dans le Lot, malgré quelques affrontements exploités par la presse des deux bords.

Par leurs votes politiques les lotois approuvèrent la loi, refusant de lier religion et politique à la différence des départements voisins. Refus explicable par la souplesse des élus radicaux dans leur circonscription et les traditions d’indépendance des Quercinois.

Les fouilles archéologiques sur le chantier du parking souterrain de Cahors (Didier Rigal)

Notre collègue, responsable du chantier organisé par l’INRA, fait le point de la situation après trois semaines de travaux de décapage sur le site jusqu’à l’affleurement du premier niveau archéologique.

Des substructions intéressantes ont été dégagées : vestiges du Moyen Age notamment les fondations d'une abside (église des Cordeliers ?), des murs de l'antiquité romaine correspondant peut-être au *cardo maximus* de la cité et même une ancienne fontaine de la fin du XIXe siècle. Il reste maintenant à exécuter les fouilles proprement dites qui viennent à peine de commencer et doivent durer trois mois, sauf découvertes exceptionnelles.

PROJECTIONS (Pierre Dalon)

Présentation d'un aspect de l'art religieux médiéval dont on n'a aucune trace en Quercy : la peinture romane sur bois (XIIe-XIIIe siècles), largement répandue Outre-Pyrénées, en Catalogne. Essentiellement représentée par des devants d'autels et influencée par les enluminures, on en trouve une collection exceptionnelle au Musée d'art de Catalogne à Barcelone.

*

* *

SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2006 *

Présidence : M. Foissac

Nouveau membre

- Dr Gérard Grill, de Cahors
- M. Lucien Pradayrol, de Luzech

Sortie du 4 août

Le programme prévoit les visites du château de Larnagol et du château de Conduché (Cabrerets).

Sortie d'automne à Saint-Céré

Pour des problèmes d'organisation, cette manifestation annoncée pour le 24 septembre a été reportée au 1er octobre.

Fouilles archéologiques sur les allées Fénelon

Notre collègue Didier Rigal, responsable des fouilles organise le 10 février à 14 heures une visite guidée du site à l'intention des membres de la société. Rendez-vous devant le chantier du futur parking souterrain.

---

* *Présents* : Mmes L. Bach, Deladerrière, A. Foissac, Revellat. Mlles Cavaroc, Denjean, Lherm, Rousset. Mlles Delaballe, Izarié, Keil, Soula (étudiantes DESS Patrimoine). MM. Baux, Brugnera, Dalon, Deladerrière, Delmon, Foissac, Gérard, Linon, Ramos, Rigal, Royère, Salvage, Savy.

Ouvrage annoncé

La croisade des Pastoureaux (Sur la route du Mont-Saint-Michel à Narbonne, la tragédie sanglante des Juifs, au début du XIVe siècle), par Georges Passerat. En souscription.

Don

De Paul Cassayre, son étude sur *le château de Semberot*, ancienne maison forte sur la commune de Cajarc.

Communication

Le crédit dans le Figeacois sous l'Ancien Régime *(Me Calmon)*

Les archives consultables ont trois origines : archives particulières, fiscales et notariales.

Opérations "formelles" généralement mises en œuvre par les notaires, ou "informelles". Celle-ci sont les plus difficiles à identifier. On les rencontre à l'occasion d'opérations habituelles (par exemple achat de nourriture ou de semences) et la garantie est généralement une remise en gage. Elles portent le plus souvent sur de petites sommes.

Le crédit formel représente en moyenne le quart de l'activité notariale. Il peut résulter aussi de billets sous-seing privé. On constate que le crédit entre particuliers semble limité au cadre local, mais la grande variété des cas rend difficile une synthèse des sources en matière de crédit informel.

Le Radicalisme dans le Lot de 1965 à 1981. Une histoire presque immédiate ! *(M. Baux)*

Etienne Baux présente un travail réalisé sous la direction de Jean Rives, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Toulouse-Le Mirail et à l'Institut d'études politiques de Toulouse, par Alexandre Mouly. Cet étudiant de maîtrise a choisi pour sujet de son mémoire "Le Radicalisme dans le département du Lot de 1965 à 1981" et l'a soutenu en juin 2000 devant Jean Rives et l'auteur de ces lignes.

Comment ne pas être flatté et intéressé de voir notre "politique locale" devenue objet d'études savantes ? Pour certains sociétaires présents les faits évoqués et expliqués rappelaient bien des souvenirs. Histoire et mémoire, une fois encore, pouvaient se confronter, mais en l'occurrence, bien pacifiquement. Pour les plus jeunes ou les nouveaux venus dans le département, il pouvait s'agir d'une découverte.

L'ouvrage, développé en trois parties -tradition universitaire oblige- présente d'abord le radicalisme lotois entre passé et présent, de Léon Gambetta fondateur idéologique, mais si peu présent dans le Lot, à Louis-Jean Malvy qui le personnifia pendant plus de trente années et

l'installa durablement chez nous, jusqu'à Gaston Monnerville, parachuté dans un canton créé pour lui à Sousceyrac et Maurice Faure dont la carrière politique s'identifia autant par son attachement au Lot que par sa vision européenne. La souplesse radicale permit au début de la période étudiée, de 1965 à 1967, une alliance avec le Centre de Jean Lecanuet, puis après la réforme du parti par Jean-Jacques Servan-Schreiber, encombrant personnage assez vite évacué, le retour à l'alliance de gauche avec la Fédération de la Gauche démocrate et socialiste puis le Mouvement des Radicaux de gauche : ancrage définitif qui garantit le succès aux scrutins.

La seconde partie présente justement le résultat de ces scrutins dans le Lot : scrutins nationaux et locaux, aux péripéties parfois dramatiques pour les radicaux et leur leader. La concurrence fut rude pour un parti décidément ancré dans l'opposition, que le pouvoir gaulliste en place, à Paris et... à la préfecture, aurait bien voulu éliminer comme il le fit dans un département contigu. En vain, il s'en fallut de bien peu.

La dernière partie a retenu la plus grande attention. Elle décrit "le mécanisme d'un système unique". Le radicalisme lotois se définit par une approche et une conception originales de la vie politique, basée d'abord sur le culte de l'oralité. Celui qui parle bien, peut, malgré ses limites, gagner les suffrages car il saura défendre l'électeur/client. La convivialité, de banquets en vins d'honneur, l'absence de structures partisanes faisant du parti radical un parti d'électeurs et non de militants, la permanence des notables habiles à jouer de la familiarité et de la proximité avec ces mêmes électeurs, l'absence de sectarisme : autant d'atouts habilement joués. L'étude s'achève par un examen des supports du radicalisme lotois, la franc-maçonnerie, la presse avec le passage au cours de ces quinze années au quasi monopole de "La Dépêche", indéfectible soutien du parti, mais aussi le milieu syndical, associatif, jusqu'aux rapatriés, forcément antigaullistes. Enfin une géographie politique, du Ségala au Quercy Blanc, une analyse générationnelle (les jeunes votaient-ils radical ?) complètent ce tableau passionnant qui permet aussi de mesurer, par comparaison avec la situation actuelle, la pérennité ou les limites du système.

PROJECTIONS. L'ICONOGRAPHIE DES VITRAUX DU XIXE SIÈCLE DANS LES ÉGLISES DU LOT *(M. Dalon)*

Les vestiges de vitraux antérieurs au XIXe sont rarissimes. C'est à partir du milieu du XIXe et au début du XXe que les églises du Lot se sont pourvues de vitraux, généralement historiés, dont les plus intéressants représentent des saints, souvent les plus connus et les plus populaires.

La plupart des vitraux sont des dons de prêtres, de confréries, de groupes de paroissiens ou de particuliers qui choisissent en principe l'image du saint dont ils portent le nom. Ils proviennent d'ateliers plus ou moins connus comme les ateliers Villiet de Bordeaux (cathédrale, église Saint-Sauveur de Figeac), Dagrant, également de Bordeaux, Gesta de Toulouse et une vingtaine d'autres.

Témoins privilégiés d'une époque, ils sont pour la plupart d'une excellente qualité et méritent d'être protégés et au besoin restaurés.

*

* *

SÉANCE DU 2 MARS 2006*

Présidence : M. Foissac

Nécrologie

- M. Alain Randaxhe, de Cahors
- M. Pierre-René Vernet, de Bétaille

Nouveaux membres

- Mlle Sandrine Bayrounat, de Loubressac
- M. Pierre Péguin, d'Arcambal
- Mme Geneviève Armand-Auvray, de Courbevoie (92).
- M. Edmond et Mme Maryse Puech, de Touzac

Ouvrage annoncé

"La grotte de Linars à Rocamadour", par M.R. Séronie-Vivien (supplément n° 10 de *Préhistoire du Sud-Ouest*).

Articles signalés

Quercy Recherche, n° 122 (Janvier-mars 2006) : Regards sur le Parc naturel régional : la démographie. La peinture médiévale en Quercy. Une maison-rucher à Promilhanes. Les restes d'Elephantidae quaternaire dans le Lot.

Bulletin de l'association Racines, Alvignac, n°10 (2005). Une petite monographie de Thégra rédigée en 1885 par M. Liauzu. Essai historique sur la Borie d'Imbert à Rocamadour. Les aménagements destinés au traitement du chanvre. Comment l'aventure de Padirac a permis la découverte de la grotte des Fieux.

---

* *Présents* : Mmes L. Bach, Cazeaux, Desplats, Duthu, A. Foissac, Girardat, Puech, Revellat, Rossignol. Mlles Brun, Cavaroc, Denjean, Lherm, Rousset. MM. Brugnera, Deladerrière, Delahaye, Delmon, Denjean, Foissac, Gérard, Germain, Lemaire, Linon, Puech, Ramos, Rausières.

Communications

Une agrafe à bouton découverte à Capdenac-le-Haut *(M. Najac)*

Il s'agit d'une boucle en bronze munie d'une boule-crochet, en usage à le Tène finale et servant généralement à suspendre les fourreaux d'épées. Elle a été trouvée au fond d'une ancienne tranchée lors de sondages réalisés en 1974.

Le décor peint de croix et de candélabres entourant le puits de La Garissal à Teyssieu *(M. Delahaye)*

La demeure appelée La Garissal, à l'ouest du bourg de Teyssieu, montre autour de son puits, intégré dans la face externe du mur oriental de l'habitation, un curieux décor peint protégé par l'auvent de la toiture. Ce décor se compose essentiellement de croix, de candélabres et de ponctuations. Notre collègue, après avoir rappelé les hypothèses déjà avancées sur ce décor, a exposé la symbolique qui s'attache habituellement à de tels décors, telle qu'elle est connue à travers un certain nombre d'œuvres du passé chrétien.

L'église Saint-Aignan à Valprionde *(Melle Rousset, M. Dalon)*

Petit édifice champêtre isolé, plus ou moins abandonné, l'église de Saint-Aignan a été fort heureusement restaurée par l'association des amis des églises rurales du Quercy Blanc.

Une nef sous charpente. Une abside rectangulaire plus étroite voûtée sur croisées d'ogives. Un modeste clocher mur élevé au dessus de l'arc triomphal. Dans les maçonneries on repère trois types d'appareil respectivement caractéristiques du XIVe siècle (peut-être même du XIIIe), de la deuxième moitié du XVe et enfin du XVIIe ou XVIIIe. Les étroites fenêtres, aux arcs trilobés en partie bûchés, sont logées dans de profondes embrasures intérieures en plein cintre.

Les sculptures du chœur, œuvres d'un habile tailleur de pierre, constituent le principal intérêt de ce modeste sanctuaire, comme le chapiteau évoquant le péché originel (le serpent mordant la pomme). On s'attachera plus particulièrement à une colonne dont le chapiteau est orné d'une tête de diable cornu et le fût d'une superbe tortue. On peut longuement s'interroger sur le symbolisme de cette singulière iconographie.

LE COLLÈGE SAINT-MICHEL DE L'UNIVERSITÉ DE CAHORS

La dernière en date des trois fondations cadurciennes (1473) est aussi la plus petite et sans doute une des plus mal connues de tous les collèges universitaires de Cahors et Toulouse. Le chartrier a lui aussi disparu [1], on n'a conservé, sous la cote D 7 des Archives Départementales, parmi quelques pièces modernes qui se rapportent essentiellement à la visite de Mgr de Briqueville de La Luzerne [2], qu'une copie de l'acte de fondation du collège [3]. Une seule pièce originale figure dans le chartrier du collège Pélegry, il s'agit de la démission d'un collégiat de Saint-Michel qui vient d'être admis au collège Pélegry [4]. C'est tout pour la période médiévale à laquelle nous avons limité nos recherches.

L'analyse de l'acte de fondation permet heureusement d'obtenir les renseignements essentiels.

Le fondateur, *Johannes Rubei*, Jean de Roux ou de Roug [5], est chanoine et archidiacre de Tornès dans l'Eglise de Cahors, recteur de l'église paroissiale Saint-Pierre de Pern. Il s'agit d'un haut dignitaire du chapitre cathédral de Saint-Etienne de Cahors qui jouit d'un archidiaconat maintenu en dépit de la réduction du nombre des chanoines rendue nécessaire par la chute des revenus au cours de la guerre de Cent Ans [6]. Le fondateur est gradué : il est licencié ès lois, c'est-à-dire en droit civil. Ce grade a dû être obtenu dans l'Université de Cahors -ou celle de Toulouse- à une date inconnue, au moins une dizaine d'années avant la fondation. Nous ignorons si Jean de Roux a lui-même fréquenté un collège mais les enquêtes effectuées tant à Cahors qu'à Toulouse ne plaident pas en faveur de cette hypothèse. Il paraît établi avec quelque vraisemblance qu'il est fils de Guibert -ou Gilbert- Roux, licencié ès lois, juge-mage du Quercy, avocat puis conseiller aux Parlements de Paris, Béziers et Toulouse, c'est-à-dire pour les deux derniers au Parlement de Languedoc dans ses avatars de la première moitié du XVe siècle. Guibert de Roux, puissant personnage, compte certainement au rang des fidèles de Charles VII auquel il doit la magistrature l'établissant en Quercy. Sa famille semble en effet originaire de L'Isle-d'Albigeois, aujourd'hui Lisle-sur-Tarn, et possessionnée autour de Rabastens. On retrouve en effet dans les archives du Parlement de Toulouse la trace d'un procès

opposant les consuls du lieu à noble Guibert Roux qui refusait de payer les tailles sur des biens acquis de Raymond Jean Engilbaud. Guibert Roux avait en effet obtenu dès 1440 des lettres l'exemptant de tailles. La noblesse est confirmée dans l'acte qui nous intéresse, Jean de Roux étant bien identifié "*nobilis ac venerabilis vir*". Les alliances du reste de la famille font toutes mention de la qualité de noble du descendant et sont conclues avec des familles de l'aristocratie du sud-ouest : de La Palu de Brassac, de Beaumont, Puget, de Mours, etc. [7]

Jean de Roux, le 12 mai 1473, dans la cathédrale, en présence de nombreux témoins [8] dont l'honorable et distingué Isarn de Garrigue, professeur de droit civil, chanoine de Rieux et official de Cahors, représentant l'évêque *sede vacante*, rappelle sa vénération particulière pour saint Michel Archange en l'honneur duquel il avait fait réparer la chapelle en ruine qui lui était consacrée au sein du Cimetière des pauvres de Cahors [9]. Il désire maintenant fonder autour de cette chapelle qui lui sera alors annexée, un collège "*Saint-Michel de Tournés*" pour deux prêtres et six étudiants de l'Université de Cahors. La nouvelle communauté sera logée dans les maisons contiguës à la chapelle, elle recevra des biens fonciers énumérés à la suite de l'acte et les livres de droit civil et canon du fondateur. L'essentiel du patrimoine du collège sera constitué -sous réserve de l'accord du souverain pontife et de l'évêque de Cahors- du bénéfice de Saint-Pierre de Pern et de son annexe, Saint-Barthélemy "de Bergoulat" [10]. Ayant rassuré son auditoire sur la pérennisation de la fondation, Jean de Roux passe immédiatement à la nomination des premiers boursiers à commencer par les deux prêtres, Jacques Gimbald et Jean Pélissier, suivis de son frère, noble Jean de Roux, de Pons Gimbald, fils de Raymond, Jean *de Costa*, fils de Vital *de Costa*, Jean *de Fauria*, fils d'autre Jean de Fauria, noble Jean de Bousquet et Pierre Barthe, tous présents. La communauté juridiquement constituée devient apte à recevoir l'ensemble de la donation consentie par le fondateur. Nous n'en conserverons que l'essentiel, en commençant par la *domus* du collège. Celle-ci est située *"dans les faubourgs de Cahors dans le quartier du Portal-Garrel entre les écoles de droit civil et canon, confrontant d'une part avec la rue par laquelle on va du Portal-Garrel vers le couvent des Frères Mineurs de Cahors (aujourd'hui rue Wilson), d'autre part avec la maison de Pierre Giram et d'autre part avec la rue par laquelle on va au cimetière et à la dite chapelle des pauvres"*. Est aussi léguée une deuxième maison confrontant d'un côté la précédente, d'un autre un bouge, d'un autre la rue qui va au cimetière des pauvres et enfin la maison de Pierre Giram. Les bâtiments du collège sont complétés par un troisième legs comprenant une maison neuve avec cave, contiguë aux précédentes [11]. Jean de Roux donne aussi l'indispensable verger,

situé *"le long d'une rue par laquelle on va de la Porte Neuve vers le couvent des Chartreux"* et confrontant deux autres vergers. Plusieurs jardins dans le même faubourg, des prés, terres et vignes à Cahors et Arcambal complètent la donation.

A cette donation initiale devaient s'ajouter des rentes *"situées dans la juridiction de L'Isle d'Albigeois"* mais elles ne figurent pas dans les revenus du collège qui, au moment de l'enquête épiscopale de novembre 1718, comprennent *"La moitié du prieuré de Pern affermé pour 1600 livres tournois ; l'enclos et le jardin affermés pour 90 livres tournois ; le moulin de Colti (sic) doit par an un demi-quintal d'huile de noix et en argent 4 livres tournois, le tout abonné à 12 livres tournois"*. Le total des revenus atteignant 1702 livres tournois, il faut déduire 431 L. t. de charges diverses, ce qui laisse un gain de 1270 L.t., 16 sous et 3 deniers, à comparer aux 1771 livres du collège de Rodez. Si l'on se souvient que ce dernier rassemble deux fois plus de pensionnaires, on constate que le collège Saint-Michel n'est pas si mal pourvu.

L'enquête du XVIIIe siècle appelle deux remarques.

La première concerne le bénéfice de Pern légué en 1473 comme cure et figurant en 1718 au titre de prieuré. L'explication de cette transformation nous est donnée par la même source grâce à l'action d'un prêtre vindicatif et persévérant, Jean Bessières, qui avait contesté la répartition des fruits entre le collège titulaire du prieuré et la vicairie perpétuelle qu'il occupait. La querelle, portée devant le Parlement de Toulouse, s'était terminée par une transaction sous les auspices de l'évêque de Cahors, Mgr de La Luzerne. Jean Bessières, sans doute prêtre érudit, avait trouvé chez maître Séguy, notaire de Flaugnac, un acte "de forme authentique" établissant que Jean de Roux avait obtenu du vicaire général, le 5 juin 1473, une ordonnance divisant la cure de Pern en deux titres : un prieuré séculier et une vicairie perpétuelle, *"sur la suffisance des fruits du bénéfice"*. Au vicaire perpétuel étaient réservées la quatrième partie de la dîme des grains des deux paroisses -Pern et son annexe de Terry-, la moitié de la dîme du vin, la moitié du carnelage, la moitié du pré de l'église de Pern, la totalité du casuel des deux églises et, bien sûr, la jouissance du presbytère. Au lendemain de cet accord, le même vicaire général acceptait l'union du bénéfice au collège *"sans autre procédure et sans observer d'autre formalité"* [12]. La désignation du vicaire devait rester à l'évêque de Cahors et cette dernière clause constituait une erreur : le collège en conservant la nomination aurait ainsi évité les déboires ultérieurs. Mais quelques siècles plus tard Jean Bessières était finalement bien récompensé de sa curiosité et de sa persévérance -des qualités d'historien- en obtenant au terme de l'accord la moitié des revenus du bénéfice !

La deuxième observation porte sur le moulin de Coty dont le collège tire une rente modeste. Cette rente a été acquise de ses propriétaires, les de Bousquet, par échange, le collège cédant son pré d'Arcambal. La nomination, dès la fondation, d'un Jean de Bousquet au nombre des collégiats peut laisser supposer l'existence de liens -de parenté ?- entre la famille de Roux et celle de Bousquet [13].

Pour en finir avec les vicissitudes foncières du collège il faut rapidement évoquer son transfert au tout début du XVIIe siècle du barri du Portal-Garrel à la Chantrerie pour laisser place au collège des Jésuites. A peine de retour dans ses murs, uni aux collèges de Quercy et de Rodez, il se fond, avec la suppression de l'Université de Cahors (1751), dans le collège Royal de la ville. On connaît désormais son destin.

Les autres apports de l'enquête de 1718 éclairent heureusement quelques aspects de l'organisation d'un collège dont nous avons perdu les statuts qui existaient alors à l'état de "copie informe". Les enquêteurs relèvent dans cette copie que les six bourses de collégiats se partagent par moitié entre étudiants en droit canon et étudiants en droit civil et que, du nombre total, deux collégiats doivent être originaires de Cahors, deux de L'Isle-d'Albigeois - confirmant ainsi par cette réservation l'origine géographique de la famille de Roux. Jean de Roux a réservé la nomination des deux prêtres au chanoine hebdomadier du chapitre cathédral. Un droit d'entrée de six écus d'or *"... applicables à l'entretien de la chapelle et autres urgentes nécessités"* est exigé de chaque impétrant. Le prieur, pris parmi les collégiats, est élu *"le lendemain de la fête de Saint-Michel de mai"* et doit rendre compte de sa gestion deux fois l'an, au 1er mars et au 1er octobre. A l'exemple de Pélegry, un proviseur pris parmi les deux prêtres doit l'assister. En cas de "problème" les collégiats ont recours à l'archidiacre de Tornès "lors existant" ou, à défaut, au recteur de l'Université. On ne peut toutefois déduire de cette simple mention l'existence d'un droit de patronat réservé à l'archidiaconat de Tornès ou au chapitre. Il est d'ailleurs à noter que lors du procès devant le Parlement intenté par le vicaire Jean Bessières, le chapitre cathédral et les consuls de Cahors [14] sont déboutés, la cause étant déclarée pendante entre collégiats et vicaire à l'exclusion de toute autre partie.

Maigre récolte que celle du médiéviste privé de documents originaux et obligé d'en passer par les toujours douteuses transcriptions modernes... Cette modeste étude achève l'examen de notre trio de collèges universitaires médiévaux mais heureusement les sources médiévales du seul collège Pélegry permettent encore d'envisager de fructueuses recherches prosopographiques.

Patrice Foissac

Notes

1 - Disparition précoce : attestée par le prieur du collège lors de l'enquête de 1718 ; *"...l'ayant requis de nous faire voir les archives, il nous aurait dit n'y en avoir point"* rapporte Mgr de La Luzerne.

2 - voir *supra* et note 1.

3 - Archives Départementales du Lot, D 7 : "Extrait collationné de la fondation du collège de saint-Michel en papier timbré du 12 mai 1473".

4 - Archives Départementales de la Hte-Garonne, 10 D 38, f° 234.

5 - L'orthographe du nom est incertaine : le latin donne le plus souvent *Rubei* ou *Ruphi*, la traduction occitane ferait préférer Roug et la francisation en cours dans la seconde moitié du XVe siècle -surtout parmi les membres du Parlement qui s'expriment déjà officiellement dans cette langue- donnerait plutôt Roux.

6 - Le chapitre cathédral compte ou plutôt comptait plusieurs archidiacres : Grand archidiacre, archidiacre de Saint-Céré, des Vaux, de Figeac, de Tornès. Ce dernier titre se rapporte au "Turennois", c'est-à-dire aux terres de la vicomté de Turerme en occitan Tornès, latinisé en Tornesio.

7 - Navelle (A.), *Familles nobles et notables du Midi toulousain aux XIVème et XVème siècles, Généalogie de 700 familles présentes dans la région de Toulouse avant 1550*, Toulouse, 1991. T. IX, p. 175-176.

8 - Isarn de Garrrigue est immédiatement cité en raison de sa qualité de vicaire de l'évêque de Cahors ; les autres témoins figurent en fin d'acte, il s'agit de noble Augier de Roux, frère du fondateur, Réginal de Réganhac, licencié en droit canon, et Jean *de Bartha*, prêtre.

9 - Autour de l'actuelle chapelle des Jésuites, dans une des cours du Collège Gambetta.

10 - M. Pierre Dalon pense qu'il s'agit là d'une erreur de transcription et qu'il faut plus sûrement associer à saint Barthélemy un "*del degolhat*" en référence au supplice de l'apôtre qui fut écorché vif (de l'occitan *degolhar*, écorcher).

11 - Il est à noter que ces maisons avaient été achetées par le fondateur au collège Pélegry pourtant peu enclin à aliéner son foncier. Faut-il en déduire que le collège Pélegry avait été mis dans la confidence et convaincu de participer ainsi à la création d'un nouvel établissement ? L'implantation du collège et la disposition des locaux restent de lecture très difficile malgré ces confronts ; on peut se reporter utilement à *l'Atlas des Villes de France, Cahors.* de J. Lartigaut et au plan du collège des Jésuites (1619-1627) conservé à la Bibliothèque Nationale et publié dans l'ouvrage de Sophie Villes, *La mémoire vive ou Cahors, histoire du collège Gambetta et de ses grands hommes,* Cahors, 1998, p. 59.

12 - Dans le concordat de 1472, *"En principe, sont exclus de l'alternative* [pendant quatre mois de l'année (les mois pairs, dont juin) les collateurs ordinaires disposent du droit de nommer aux bénéfices mineurs] *les bénéfices dont l'évêque n'a pas la libre disposition et pour lesquels sont requis le conseil, le consentement ou l'intervention du chapitre ou de tout autre collateur"* précise Paul Ourliac ("Le concordat de 1472. Etudes sur les rapports de Louis XI et de Sixte IV" in *Etudes d'histoire du droit médiéval*, A. et J. Picard, Paris, 1979). Reste à savoir si initialement la cure de Pern était à la

collation du chapitre ou à celle de l'évêque... Dans le premier cas, une assemblée capitulaire aurait dû donner son assentiment. Mais ces dispositions d'un concordat mal connu et conflictuel ont-elles été appliquées ? Est-ce bien à elles que Jean Bessières fait référence ?

13 - Il ne semble pas, au vu de la généalogie établie par A. Navelle, que les familles de Roux et Bousquet soient alliées, néanmoins l'hypothèse n'est pas à exclure.

14 - La présence de ces derniers pouvait se justifier au titre de l'annexion du collège dans le collège municipal dit de Quercy.

L'ÉGLISE SAINT-AIGNAN À VALPRIONDE

Cette petite église du Quercy Blanc est située sur le versant d'une colline bordant la rive droite du cours d'eau la Séoune à quelques centaines de mètres d'un des hameaux de la commune de Valprionde, Moulin Bessou, traversé par la rivière. Au-dessus, s'élève le château du Rouzet, et plus loin, dominant l'autre rive, le château de Lastours sur la commune de Sainte-Croix (fig.1).

L'édifice, qui fut annexe de la paroisse de Valprionde, semble avoir été de tout temps isolée, à l'écart de tout rassemblement rural ; les uniques aménagements qui l'accompagnent aujourd'hui étant réduits à son cimetière et aux soubassements de ce qui fut sans doute le mur bahut d'un avant-corps formant auvent sur le devant de l'entrée (fig.2).

Historique

Les archives sont pratiquement muettes sur l'église de Saint-Aignan, simple annexe de Valprionde [1]. Elle a probablement été construite par la volonté de la famille de Rozet (ou Rouzet), vieille lignée quercynoise vassale du comte de Toulouse, dont le berceau était au château voisin de Lastours. Un Pons de Rozet, mort en 1435, a été sénéchal du Quercy. Le manoir de Rozet, situé à 100 m à vol d'oiseau au-dessus de l'église, tire son nom de cette famille [2].

Sur un registre paroissial de Valprionde [3] on trouve mention, en 1751, des obsèques de « noble dame Jeanne Bariéty, épouse de Jean de Laborie, seigneur de Rouzet, ensevelie dans l'église de Saint-Aignan » [4].

Seule information glanée aux Archives diocésaines, une fiche d'inventaire rédigée par le curé en 1898 signale la présence à Saint-Aignan « d'un tableau assez ancien de l'Annonciation qui ne serait pas, dit-on, sans intérêt » [5]. On n'en saura pas davantage, sinon qu'en 1471 noble Antoine de Luzech, futur évêque de Cahors (1501-1510), était recteur de Valprionde [6].

Etude archéologique

L'édifice adopte un plan simple d'une superficie de 67 m² formé d'une nef rectangulaire placée sous charpente ouvrant par l'intermédiaire d'un grand arc triomphal sur un choeur, également de plan rectangulaire, mais légèrement plus étroit et voûté sur croisée d'ogives (fig. 3).

Le clocher-mur, qui s'élève au-dessus de l'arc triomphal, est à la mesure de l'édifice, réduit à un petit pignon chapeauté d'une couverture de tuiles canal à deux pentes et percé d'une seule baie campanaire. La toiture de l'abside, comme celle de la nef, est à faible pente et possède une couverture de tuiles canal, principe du toit méditerranéen répandu dans le Quercy Blanc, toutes époques confondues, aussi bien dans l'architecture civile que religieuse.

La construction n'a rien d'exceptionnel sinon de participer à un ensemble d'édifices religieux ruraux au programme architectural relativement modeste que l'on trouve sur de nombreuses communes du Quercy Blanc ; on pense notamment aux églises bâties au XVe siècle, Saint-Clément à Cézac et Saint-Privat à Flaugnac, par exemple. Ces édifices souvent simples sont voûtés dans le chœur et charpentés au niveau de la nef (unique ou cantonnée de chapelles latérales).

Alors que le décor intègre à la fin du XVe siècle, dans les édifices remaniés ou bâtis au lendemain de la guerre de Cent Ans, les motifs en vogue tel que le bâton écoté, la rose épanouie, les monogrammes du Christ et de la Vierge, ou encore le soleil flamboyant, les sculpteurs de l'église Saint-Aignan ont proposé un tout autre vocabulaire, certes traité de manière fruste et maladroite, mais assez particulier pour que l'on s'y intéresse.

Les matériaux et leurs mises en œuvre

Si plusieurs mises en œuvre sont notables dans les maçonneries des murs de l'église, les matériaux restent identiques : les moellons de calcaire sont plus ou moins bien équarris et les mortiers sont composés, quelles que soient les phases de construction, de chaux grasse, de sable mêlé à de la terre de ton ocre jaune provenant peut-être du lit de la rivière proche (fig.3).

On observe trois types d'appareil. Le premier (M1), qui correspond aux élévations nord, ouest et à la partie occidentale de l'élévation sud de la nef, est formé de moellons soigneusement équarris montés en lits bien assisés de 17 à 21 cm de hauteur. La régularité de la pose et le module des moellons rappellent les caractéristiques des maçonneries médiévales du XIVe siècle, voire du XIIIe siècle.

Le second appareil (M2) est celui des murs de l'abside, compris les contreforts, et de la partie orientale de l'élévation sud de la nef (fig.4). Moins régulier que le précédent, il met pourtant en œuvre des moellons parfaitement équarris mais des hauteurs d'assises plus importantes, à savoir de 28 à 36 cm, et moins régulières. Parce qu'il est parfaitement cohérent avec la fenêtre d'axe de l'abside, il peut être daté ici de la seconde moitié du XVe siècle.

Le troisième appareil (M3) ne concerne que la partie haute des murs de la nef, plus particulièrement celle du mur sud, et de larges brèches et reprises réalisées dans les deux types de maçonnerie précédents. Les moellons de modules très variés sont très irrégulièrement assisés et incluent par ailleurs de petites pierres de calage. La cohérence de cet appareil avec la génoise de la toiture milite en faveur d'une datation des XVIIe ou XVIIIe siècles.

Outre l'enduit partiellement badigeonné de chaux blanche qui subsiste sous la forme d'un bandeau dans la partie supérieure des murs, l'édifice ne conserve pas de vestiges de traitement de parement. Il est vrai que l'intérieur de l'édifice a été débarrassé, il y a quelques années seulement, de l'enduit qui couvrait les murs de l'abside et de la nef : on remarque ici sur le mur ouest la trace d'un décor peint, composé d'une bande rouge bordée de traits gris bleu, qui pourrait être antérieur au XIXe siècle. De la même façon, on le verra dans l'étude des éléments sculptés de l'abside, il existe dans cette partie de l'église des vestiges d'une couche picturale de ton rouge posée à même la pierre, témoignant d'une phase d'embellissement tardive du XIXe siècle ou du début du XXe siècle.

La nef

Ce simple quadrilatère de 44 m² de superficie au sol présente deux campagnes de construction signalées par deux appareils distincts. Le premier, en belle maçonnerie régulière, concerne l'édification des murs nord et ouest, et de la partie gauche du mur sud depuis l'angle du bâtiment jusqu'à la porte d'entrée (fig.5). Cette dernière, formée d'un arc en tiers-point, a été créée à l'emplacement d'une première ouverture (TP) dont l'embrasure est conservée à l'intérieur.

L'arc de la baie, comme les jambages, est bordé d'un chanfrein qui pourrait plaider en faveur des XIIIe - XIVe siècles mais le congé oblique qui le limite en partie basse fait plutôt référence au XVe siècle, période dans laquelle il faudrait ainsi fixer la réalisation de l'ouverture et du mur sud qui se développe à partir d'elle sur le reste de la nef et de l'abside.

L'édifice porte ainsi les vestiges d'une première campagne de travaux antérieure au XVe siècle, et par conséquent d'un état primitif de l'église. On connaît peu de chose de celui-ci. On remarque cependant dans le mur nord, à l'intérieur comme à l'extérieur, deux séries de coups de sabre (R2, R3) indiquant une importante reprise au XVe siècle consécutive à la suppression peut-être d'une ouverture ou d'une armoire murale. Une autre reprise, visiblement effectuée au XVe siècle, est placée à l'angle nord-ouest de la nef (R1). Le manque de liaison entre les deux maçonneries n'a pas résisté à un mouvement du terrain qui a occasionné sur cette partie du bâtiment d'importantes fissures auxquelles on a

voulu remédier au début du XXe siècle en posant des tirants qui n'agissent plus aujourd'hui sur les maçonneries.

La nef primitive a été en partie rebâtie au Sud. Le vaisseau a été alors pourvu d'une étroite fenêtre ornée d'un arc trilobé, aujourd'hui bûché. L'ouverture étroite s'inscrit au fond d'un encadrement à large chanfrein concave bordé d'une mince gorge.

Une seconde fenêtre est placée dans le mur : l'ouverture en forme d'arc brisé est conçue en calcaire blanc réalisé au taillant droit et aux bordures marquées par des ciselures relevées révélant une intervention du XVIIe ou du XVIIIe siècle.

La partie supérieure des murs de la nef a été remontée (une légère retraite de maçonnerie l'atteste par ailleurs à l'intérieur) au XVIIe ou XVIIIe siècle et une charpente à fermes a alors été mise en œuvre et couverte de tuiles canal sur voliges. Un faux-plafond, démonté il y a quelques années, y était fixé.

Il existe au-dessus du portail d'entrée, à la limite de la maçonnerie primitive (M1), un alignement de logements de poutres, dont les empochements ont été récemment comblés. Ces logements, qui figurent nettement sur une photographie avant travaux, sont très peu réguliers et semblent appartenir à un aménagement postérieur à l'édification du premier édifice et à la phase de reconstruction exécutée dans la seconde moitié du XVe siècle. Il y avait donc sans doute ici, pour abriter l'entrée, un auvent qui pouvait constituer un véritable avant-corps comme l'indique la base d'un mur en retour d'équerre (A). La disposition de ce dernier, construit en moellons grossiers de calcaire, indique qu'un passage (P) menait vers le portail d'entrée comme on le rencontre à l'église Saint-Georges de Russac (commune de Castelnau-Montratier). Une pierre avec feuillure caractéristique du XVe siècle (C) pourrait certes indiquer à l'angle du mur du cimetière la présence d'une porte, mais le manque de cohérence avec le reste de la maçonnerie indiquerait un remploi récent.

Les murs (D et E) qui limitent le cimetière à l'Ouest signalent, d'après leurs maçonneries soignées en pierres sèches, une phase de travaux réalisés au XVIIIe siècle ou au début du XIXe siècle.

Le choeur

Le choeur forme un quadrilatère de 23 m^{2} bâti dans le prolongement de la nef (fig. 4, 6).

On retrouve sur son élévation septentrionale l'appareil régulier (M1) qui appartient également à la plus grande partie de la nef et qui reflète, ici encore, la présence d'une construction antérieure au XVe siècle. Partout ailleurs, les murs et les contreforts sont montés dans un appareil moins régulier incluant de gros blocs calcaires (M2), illustrant l'intervention effectuée dans la seconde moitié du XVe siècle.

Deux étroites fenêtres aux arcs trilobés en partie bûchés, logées dans de profondes embrasures intérieures coiffées d'arcs en plein cintre, ont été aménagées au Sud et à l'Est. La première s'orne d'un petit personnage en haut-relief taillé dans la masse même du bloc de pierre (le sujet est traité plus loin), la seconde est privée de décor.

A l'intérieur, l'arc triomphal présente pour tout ornement un simple chanfrein ainsi que deux impostes dépourvues de moulure. Deux marches en dalles calcaires permettent l'accès dans le sanctuaire qui domine ainsi légèrement la nef. Les équipements sont simplement composés par deux bancs en pierre bordant les côtés nord et sud, une armoire liturgique murale ainsi que deux petites niches inscrites dans l'épaisseur de la maçonnerie.

Aux quatre angles de l'abside, prenant appui sur les bancs de pierre, s'élèvent les colonnes supportant la voûte sur croisée d'ogives (fig.7). Leurs bases de section cylindrique ou polygonale taillées dans le calcaire blanc s'ornent de motifs géométriques et de figures diverses. Les chapiteaux tronconiques sont les supports d'un étonnant programme sculpté dont on développera plus bas le détail.

La voûte bâtie en moellons calcaires est portée par des nervures profilées de deux chanfreins et soudées par une clef circulaire sculptée d'un écu lisse sur lequel figuraient à l'origine les armes de bienfaiteurs de la petite église paroissiale.

Les ogives, comme les chapiteaux, les colonnes et les bases, conservent les traces de la peinture ocre rouge appliquée directement sur la pierre au XIXe siècle, voire au début du XXe siècle. Ce décor très sommaire était complété par un décor mural de couleur bleue appliqué sur un enduit couvrant, il y a quelques années encore, les voûtains.

Comme on l'a évoqué, le bâtiment a fait l'objet de travaux de restauration entre 1986 et 1989 : reprise des contreforts, pose d'un drain sur les faces nord et ouest, démolition du faux-plafond de la nef, enlèvement des enduits intérieurs suivi d'un rejointoiement, pose d'un enduit sur les voûtains de la voûte de l'abside, pose de vitraux et enfin restauration des balustres de bois de la table de communion du chœur. Ces travaux ont été réalisés par l'Association des Amis des Eglises rurales du Quercy Blanc.

Le décor sculpté

Les sculptures de Saint-Aignan constituent l'intérêt majeur de ce discret sanctuaire champêtre.

Ouvrage d'un habile tailleur de pierre anonyme, elles surprennent et intriguent par le choix de certains thèmes originaux, choix probablement suggéré par le commanditaire (clerc ou laïc).

I . Les colonnes du chœur

a - Angle nord-est

Chapiteau atypique. Partie supérieure décorée de trois rosaces multipétales (fig.8). Corbeille tronconique nue reposant sur l'astragale.

b - Angle sud-est

Chapiteau orné de deux têtes juxtaposées (sans doute un couple) sommairement traitées, aux traits inexpressifs, surmontées d'un étroit tailloir, posé sur une torsade, et d'un fleuron logé entre les deux visages (fig.9). Sur le fût on distingue un petit personnage en pied, fortement bûché, dont l'identification s'avère impossible (fig.10).

Contrairement à la colonne précédente, la base de celle-ci s'agrémente d'une petite frise de motifs sculptés : personnage aux bras et jambes écartés, fleur de lys, tête humaine, pointe de flèche ou de lance, empenne de flèche (fig.11).

c - Angle nord-ouest

Sous un mince tailloir arrondi : une tête de même facture que celles du chapiteau précédent. A sa gauche, une crosse épiscopale. A sa droite, une boule évoquant la pomme de la Tentation sur laquelle se pose la tête d'un serpent dont le corps s'étale sous le tailloir (figuration symbolique du péché originel (fig.12). La tête humaine associée à la crosse suggèrerait-elle la présence de saint Aignan rappelant ici la mission de l'Eglise glorifiant le Christ rédempteur ?

d - Angle sud-ouest

Le décor de cette colonne est insolite, pour ne pas dire exceptionnel. Le chapiteau est occupé par une énorme tête de diable cornu, aux oreilles écartées, aux traits grimaçants (fig.13, 14). Sur le fût, une tortue, fort bien dessinée, semble grimper vers le chapiteau.

La présence du démon dans le chœur d'une église, face à l'autel, ne laisse pas de surprendre. Autant que la silhouette de la tortue qui l'accompagne.

Le diable, maître des forces occultes, est la personnification du mal, du danger permanent qui menace le chrétien.

Le symbolisme de la tortue est plus ambigu. Dans l'Antiquité on lui attribuait le pouvoir de conjurer les manœuvres diaboliques et de protéger du « mauvais œil ». Elle concrétisait aussi la force tranquille et la tradition populaire opposait sa sage lenteur à la vaine précipitation. Mais la tortue, symbole ambivalent comme tant d'autres, n'a-t-elle pas eu aussi la réputation d'un animal démoniaque associé aux puissances obscures ?

Les Pères de l'Eglise ne l'ont-ils pas considérée comme l'incarnation de la luxure [7] ? On pourrait également évoquer l'histoire de la tortue d'Eschyle, symbole du Destin auquel nul ne peut échapper [8]. Quoiqu'il en soit, les représentations de la tortue sont rarissimes dans l'art chrétien, ce qui rend d'autant plus intéressant l'exemple de Saint-Aignan.

II . La fenêtre sud de la nef

Une des deux étroites baies de la nef, la plus proche du chœur, présente à l'extérieur une curieuse particularité. Le linteau monolithe, dont l'échancrure en arc brisé a conservé des traces du remplage trilobé d'origine, a été mis en place avec une petite sculpture en haut relief. On y reconnaît un personnage énigmatique (la tête a été endommagée) les mains posées sur les genoux, dans l'attitude particulière des truculents «accroupis» figurant sur les modillons romans (fig.15). Là encore on se trouve devant une représentation singulière dont nous ne connaissons pas, pour l'instant, d'autre exemple sur le linteau d'une fenêtre d'église.

Pierre Dalon,
Valérie Rousset

Notes

1 - Saint Aignan (Anianus) alias saint Chignes, évêque d'Orléans, mourut presque centenaire en 453 (fête le 17 novembre). Il aurait, selon la légende, sauvé par ses prières la ville d'Orléans assiégée par Attila. Dans le diocèse de Cahors, il patronne également les églises de Bélaye et de Saint-Chignes (commune de Gramat). L'église de Saint-Chignes (commune de Lherm) lui était dédiée ; il n'en reste que les ruines de l'abside romane.

2 - Catherine Didon, *Châteaux, manoirs et logis du Lot*, Ed. Patrimoine et médias, 1996, page 292.

3 - Archives départementales du Lot. IV E 506/1.

4 - Les La Borie de Rouzet figurent sur l'Etat des gentilshommes présents ou représentés à l'Assemblée de la noblesse à Cahors en 1789. Cf. Esquieu (L.), *Essai d'un armorial quercynois*, 1907-1908. Les La Borie figurent comme seigneurs de Sauzet, Rouzet, Saint-Aignan et Cézerac (anoblis au XVIe siècle).

5 - Archives diocésaines Cahors. D 25.

6 - Albe (E.). Monographies des paroisses du Diocèse de Cahors. Ms Arch. Diocésaines.

7 - On peut consulter : *Dictionnaire des symboles*, par J. Chevalier et A. Gheerbrant, Laffont/Jupiter, 1982. *Petit dictionnaire des symboles*, Brepols, 1990. *Encyclopédie des symboles*, La Pochothèque, Munich, 1989, Ed. Française, 1996.

8 - Eschyle. Célèbre poète grec. Un oracle lui avait prédit qu'il serait tué par la chute d'une pierre. Prudent, il s'exila en un lieu plat et isolé. Un aigle ayant enlevé une tortue la lui laissa tomber sur le crâne qui se brisa sous le choc.

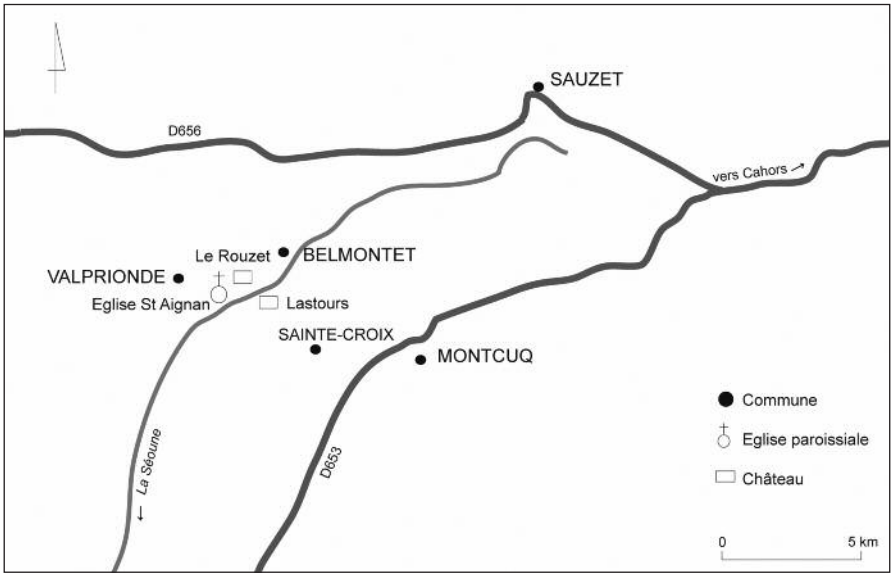

Fig.1 : Plan de situation.

Fig.2 : L'église Saint-Aignan vue du Sud.

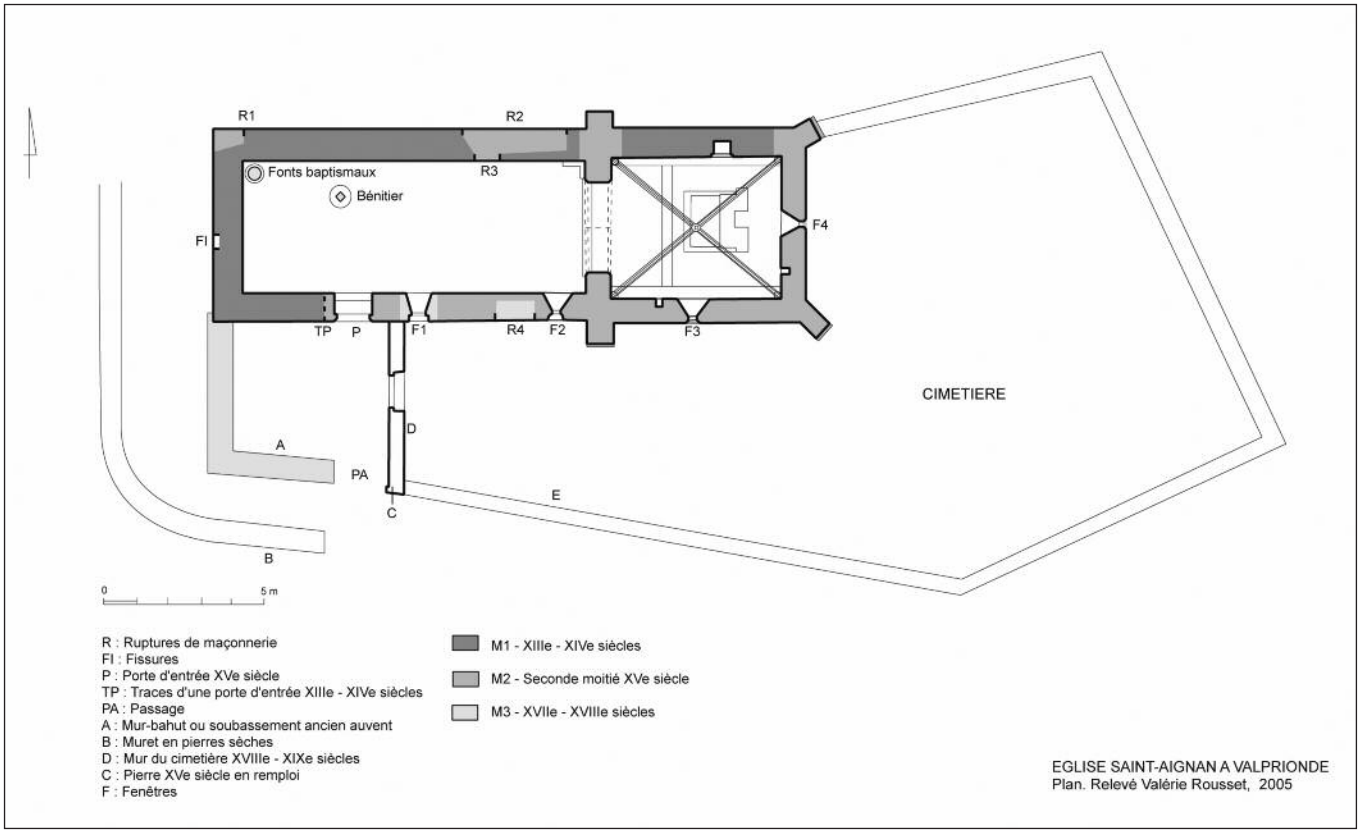

Fig.3 : Plan de l'église Saint-Aignan.

Fig.4 : Le chevet de l'église et le cimetière.

Fig.5 : L'élévation sud de la nef où s'ouvre la porte d'entrée implantée dans la seconde moitié du XVe siècle à l'emplacement d'une porte primitive.

Fig.6 : L'élévation sud du chevet rebâtie dans la seconde moitié du XVe siècle.

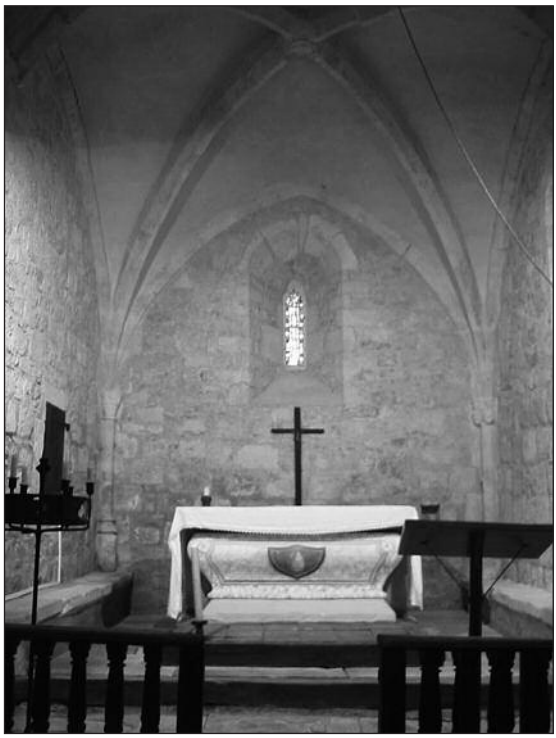

Fig.7 : Le choeur de la seconde moitié du XVe siècle et sa voûte sur croisée d'ogives.

Fig.9 : Le chapiteau de la colonne sud-est du chœur : visages juxtaposés et cordelette.

Fig.8 : Le chapiteau de la colonne nord-est du chœur et son décor de fleurs.

Fig.10 : Personnage sculpté en haut-relief (en partie bûché) sur le fût de la colonne sud-est du chœur.

Ci-dessous :
Fig.11 : Base de la colonne sud-est du chœur sculptée de motifs divers : petit personnage, fleur de lys, visage, etc.

Fig.13 : chapiteau et colonne sud-ouest du chœur sur lesquels figurent le visage du diable et une tortue.

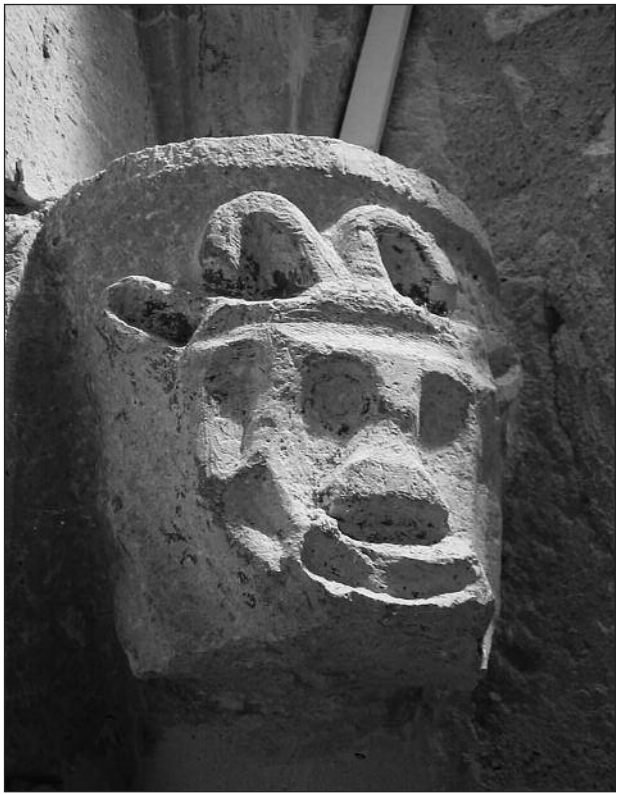

Fig.14 : La figure cornue du diable logée dans l'angle sud-ouest du chœur.

Fig.12 : Chapiteau de la colonne nord-ouest du chœur représentant le serpent, la pomme, une tête d'évêque (?) et la crosse épiscopale.

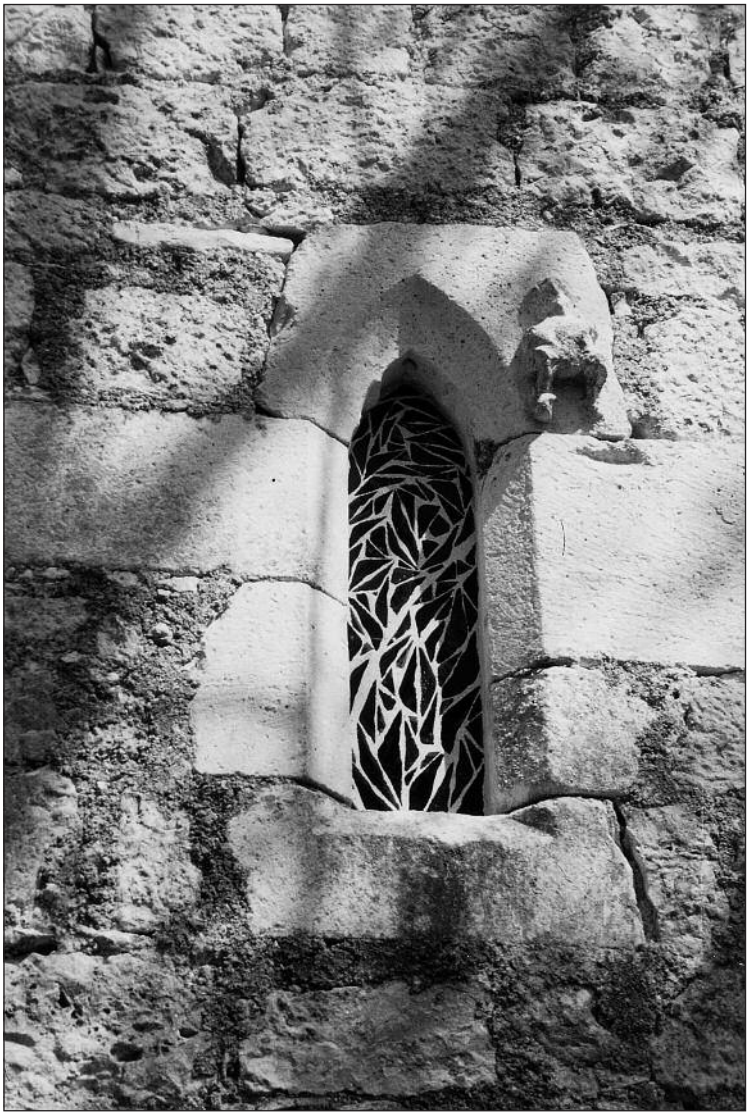

Fig.15 : Fenêtre du mur méridional de la nef ornée d'un personnage accroupi.

LES VERRERIES AU BOIS DU QUERCY
(suite)

II - STRUCTURE DE L'INDUSTRIE DU VERRE

A. Généralités

La fabrication du verre est ancienne en France, mais son étude ne relève pour une longue période que de l'archéologie ; cependant, dès qu'interviennent les sources écrites, on constate qu'elle jouissait d'une certaine considération de la part de nos rois : Philippe IV le Bel aurait, en 1312, autorisé les gentilshommes de Champagne à souffler le verre sans déroger [378] ; Charles VI allait voir travailler les verriers dans la forêt de Chevreuse [379] et, en 1399, il accordait à des verriers du Bas-Poitou des « lettres royales » affirmant leurs privilèges [380]. Du temps de son fils et successeur, Charles VII, la bienveillance du pouvoir à l'égard des verriers est concrétisée par un document concernant tout le royaume puisque ce roi confirma, à la demande du maître d'une verrerie du nord de la France (Charlefontaine, dans la forêt de Saint-Gobain, près de Laon, Aisne) les exemptions fiscales (« toutes tailles, aides, subsides et impositions, coutumes, terrages, barrages, chaussées et autres quelconques redevances et exactions anciennes et nouvelles ayant cours en notre royaume ») octroyées par ses prédécesseurs ; ces exemptions concernaient non seulement les maîtres-verriers mais aussi leurs serviteurs et les marchands de verre [381]. Reste à savoir à quoi correspondaient les redevances et exactions énumérées ci-dessus : beaucoup, sans doute, à des taxes frappant la circulation des marchandises. On observe qu'à la date de ces lettres de confirmation, 20/8/1438, la taille royale, dont l'assujettissement ou l'exemption allait dans de nombreuses régions faire la différence entre roturiers et nobles, n'existait pas encore, à un an près. On soupçonne aussi que l'exemption de taille des verriers, si elle fut effective, permit à ceux qui n'étaient pas nobles d'origine de s'agréger à la noblesse.

Par la suite, les mêmes privilèges furent confirmés par la plupart des rois successeurs de Charles VII [382] et, en dernier lieu, semble-t-il, en 1731, par Louis XV en faveur des gentilshommes verriers des diocèses de Comminges, Couserans et Rieux [383] ; à noter que dans cette ultime confir-

mation, l'exemption de censives s'ajoute à celle de toutes tailles, terrages, aides ... etc, ce qui paraît inconcevable.

Les verriers du Quercy étaient cependant davantage concernés, ainsi que nous en aurons la preuve bientôt, par d'autres lettres patentes aussi accordées par Charles VII, mais aux seuls gentilshommes verriers du Languedoc en 1445 : généralement appelées charte des verriers, elles peuvent, elles aussi, apparaître comme la confirmation de privilèges octroyés par un roi antérieur [384].

Si ce nouveau texte vise, par certaines dispositions, à encourager l'industrie du verre, il obéit aussi à d'autres préoccupations puisqu'il veut favoriser la noblesse d'extraction en lui réservant le travail du verre dans le pays concerné par la charte ; celle-ci commence en effet par le célèbre « nul ne doit exhiber le dit art de verrier s'il n'est noble et procréé de noble génération », avec l'ajout suivant , « et de généalogie de verrier » : la profession ainsi fermée aux roturiers, restait en revanche ouverte à la noblesse non verrière, les fils des filles de verriers ayant épousé un noble issu de noble génération y ayant accès.

Un autre article stipulait l'interdiction d'enseigner la profession à un roturier et, avant de l'exercer, la prestation d'un serment [385] ainsi que la justification de sa qualité de noble, ce qui complétait le dispositif réservant l'industrie du verre à la noblesse .

Outre le monopole de la fabrication, la noblesse verrière du Languedoc obtenait des exemptions d'impôts, sans doute plus ou moins les mêmes que celles énumérées dans les lettres de 1438 : « item aussi les dits nobles verriers, tous et chacun leurs biens, sont francs et quittes de toutes tailles, leudes, poulvérages, impôts, courratages et roucis, entrées et salies du royaume et tous autres subsides quand il y a achat ou vente soit bétail, blé ou autre fruit ou revenu, pourvu que ce soit de leur propre cru ».

La charte stipulait aussi que la circulation du verre ouvré ou non ouvré (sans doute le verre cassé, de récupération) se ferait en franchise : « item le verre ouvré et non ouvré est franc et quitte de toutes entrées et salies du royaume, ... péages et autres subsides... ».

Disposition capitale quant à l'avenir, même si à l'instant où la charte fut délivrée cet approvisionnement ne posait pas de problème, les verriers pouvaient se procurer tout le bois dont ils avaient besoin, en en payant le prix. Il en était de même pour le sable et la terre (sans doute celle dont on faisait les briques des fours et les creusets).

La charte mettait aussi les verriers, leurs familles et leurs biens sous la protection du roi, disposition qui est peut-être à l'origine de la présence de fleurs de lys dans les armoiries de plusieurs familles verrières.

Les causes des verriers, en matière civile et criminelle, étaient attribuées en premier ressort à un fonctionnaire royal, le viguier et juge royal de la ville de Sommières, située à mi-chemin entre Montpellier et Nîmes, personnage auquel il revenait également de veiller à la conservation des privilèges des verriers, de recevoir leurs serments, de juger de la validité de leurs titres et d'en donner certificat de noblesse [386]. Pour ce qui concerne ses fonctions vis à vis des verriers, le viguier était qualifié de juge-conservateur de leurs privilèges ; il était assisté d'un lieutenant. A ses assises, siégait un procureur de l'autorité qui avait octroyé les privilèges, c'est à dire le roi .

Contrairement aux lettres-patentes de 1438 qui ne comportent que des avantages, la charte des verriers du Languedoc stipule aussi des devoirs pour ces derniers. Nous en avons déjà énuméré quelque-uns ; en voici d'autres, figurant dans le document initial ou dans les règlements élaborés ultérieurement dans les assemblées de verriers ou de leurs syndics, tenues à Sommières sous la présidence du juge-conservateur :

- servir militairement le roi à sa demande,en personne ou par remplaçant de même condition.
- ne pas employer de roturier au travail du verre proprement dit.
- ne pas prendre d'associé ou de bailleur de fond roturier.
- ne pas vendre au détail et hors de la verrerie.
- ne pas se livrer à une activité dérogeante.
- respecter les durées des campagnes de travail, telles qu'elles furent fixées à partir de la deuxième moitié du XVIIème siècle.
- assister aux assemblées générales tenues sous la présidence du juge-conservateur, ou s'y faire représenter.

Quelle était l'étendue du ressort du juge-conservateur ?

Selon le titre de la charte, celle-ci était accordée aux gentilshommes verriers « du pays de Languedoc ». S'agissait-t-il déjà, en 1445, des 22 diocèses civils dans le cadre desquels était levée la taille consentie par les Etats du Languedoc, circonscriptions dont l'existence paraît avérée vers la fin du XVème siècle ? On peut s'étonner dans ce cas du choix, pour la fonction de juge-conservateur, du viguier d'une localité, Sommières, qui était bien loin de se trouver au cœur du territoire couvert par les diocèses civils. Il n'est donc pas impossible que Sommières ait été située, au moment de l'octroi de la charte, au centre d'un secteur moins étendu, correspondant à la zone d'activité, à cette époque, de ses bénéficiaires. La position centrale de Sommières dans les temps anciens nous paraît également étayée par le fait que le clavaire royal de la viguerie se trouvait chargé de la perception d'une redevance annuelle de 2 L par verrerie en fonctionnement instituée par la charte .

En fait, il faut attendre la deuxième moitié du XVIIème siècle, pour avoir des précisions au sujet de la zone de compétence du juge ; en 1675, le ressort comprenait le Bas et le Haut-Languedoc, la Haute-Guyenne, donc le Quercy et le Rouergue, le comté de Foix [387]; en 1718, il s'y ajoutait la Basse-Guyenne ainsi que l'entier ressort du parlement de Toulouse, ce qui incluait de vastes territoires à l'ouest de la Garonne [388]. Le ressort suivait, avec retard, la progression centrifuge des gentilshommes verriers languedociens, puisque des membres des familles fournissant le gros des participants aux assemblées de Sommières, Grenier et Robert, travaillaient dès le XVIème siècle en Agenais [389], Bazadais et Périgord.

La juridiction du juge-conservateur fut finalement divisée en 5 départements, les verriers de chacun d'eux choisissant un syndic chargé de veiller sur place aux intérêts de la profession.

Les structures de l'industrie du verre et les privilèges disparurent bien entendu avec la Révolution. Mais jusque là, les verriers de France et plus encore ceux du Languedoc disposaient, en principe, des meilleures conditions pour prospérer. Nous examinerons ultérieurement ce que fut la situation matérielle des professionnels de la province qui nous intéresse. Pour l'instant, disons que les verriers du Languedoc, considérés dans leur ensemble, sont réputés (et cela ne laisse pas d'étonner l'auteur de cette affirmation) avoir été « pauvres, sans jamais être parvenus à monter des affaires de grande envergure » [390]. Pour notre part, tout en estimant qu'il faudrait nuancer selon les hommes, les secteurs, les époques, nous serions enclins pour un début d'explication à cet état de chose, à douter que certains de leurs privilèges fiscaux se soient concrétisés. Nous pensons notamment à l'exemption de censive qui lésait les seigneurs et à celle de la taille, exhorbitante dans un pays où elle était réelle et où la noblesse se trouvait cotisée pour ses biens ruraux.

A l'encontre de notre idée, il faut cependant signaler qu'après la confirmation des privilèges par Louis XIV, en 1655, la cour des comptes de Montpellier "déchargea les gentilshommes verriers du Languedoc de contribuer aux tailles et deniers royaux suivant leur compoix, attendu que les tailles sont réelles en Languedoc" [391]. Par ailleurs, les gentilshommes verriers de ce haut lieu de l'industrie verrière qu'était Gabre, dans le comté de Foix, semblent, en raison de leurs privilèges, ne pas avoir été assujettis au fouage que levait le seigneur du lieu [392].

Il est bien certain, en revanche, au moins en Bas-Languedoc, que l'approvisionnement en bois des ateliers et la création de ces derniers furent soumis à partir du début du XVIIIème siècle à diverses entraves et tracasseries de la part de l'administration ; c'est ainsi que suite à un arrêt du Conseil d'Etat du 9/8/1723, toute nouvelle verrerie nécessita

désormais une autorisation, de même d'ailleurs, que toute autre bouche à feu. La limitation du temps de travail annuel, effective semble-t-il à partir de 1657, n'était pas, elle aussi, sans conséquence, si elle était respectée, sur le revenu des verriers ;selon les départements on finit par ne travailler que 5,5 , 6,5 et 7,5 mois par an [393].

Enfin le privilège de monopole de la fabrication sauta lui aussi au fil du XVIIIème, dans la zone d'activité des gentilshommes verriers du Languedoc, pour deux raisons principales : la création par des détenteurs de gros capitaux, de grandes verreries, souvent, mais non exclusivement chauffées au charbon et l'afflux de professionnels venus du nord de la France, voire de l'étranger et n'appartenant pas, pour la plupart, à la noblesse, sans que l'autorité chargée de la conservation des privilèges paraisse être intervenue, tout au moins efficacement. Néanmoins, ces grandes verreries ayant été surtout créées pour satisfaire un besoin nouveau, celui de la bouteille destinée à la conservation du vin, en « verre noir », dite « bouteille d'Angleterre », il n'y avait pas grand préjudice pour les gentilshommes verriers du Languedoc, qui sont réputés ne pas avoir fabriqué cet article [394] ; peut-être y eut-il quand même concurrence dans la mesure où on y produisait aussi les articles traditionnels languedociens, ce qui reste à établir. Mais, quoiqu'il en soit, même s'ils s'étaient mis au « verre noir » les verriers languedociens n'auraient probablement pas été assez nombreux pour satisfaire ce nouveau marché de la bouteille.

Il n'en reste pas moins que les verriers du Languedoc pouvaient légitimement se plaindre que leurs privilèges n'étaient pas respectés dans leur intégralité. Il est vrai également qu'ils n'étaient pas sans reproches quant à l'observation des règlements qui étaient la contrepartie de leurs privilèges. Selon le discours du procureur des verriers à l'assemblée des verriers qui se tint à Sommières du 7 au 11 octobre 1753, certains abus avaient cours dans la profession : on employait des personnes sans avoir exigé d'elles la preuve de leur noblesse, on travaillait au-delà du temps permis, on vendait au détail, abus auxquels il importait de remédier, selon le juge-conservateur, afin que les verriers du Languedoc gardent « des avantages uniques et distinctifs du reste de la noblesse du royaume ». Chose extraordinaire qui montre l'incohérence des divers organes du pouvoir qui avaient à intervenir dans l'industrie du verre, les gentilshommes verriers étaient soutenus dans leur revendication de maintien de leurs privilèges par le procureur du roi en la cour du juge-conservateur, tandis que le contrôleur général des finances et les intendants autorisaient la création des grandes verreries dont il a été question un peu plus haut.

Bien qu'on y ait décidé de tenir une assemblée tous les dix ans, celle de 1753 fut la dernière. Comme l'écrit Saint-Quirin, ce fut « le dernier effort des verriers forestiers pour maintenir intacts leur caste et leurs privilèges » ; le même auteur ajoute qu' « il ne semble pas qu'ils aient réussi à donner à leur art un lustre nouveau ni à lutter victorieusement contre les conditions économiques nouvelles » [395].

Il n'y avait d'ailleurs plus unanimité dans la profession puisqu'on remarque dans l'assemblée de 1753 des absences, soit que certains verriers se sentaient fautifs dans l'application des règlements, soit qu'ils considéraient leur cause comme déjà perdue. Brillaient ainsi par leur absence les Riols du centre de fabrication important qu'étaient les Verreries de Moussans, ainsi que les verriers du Bazadais et du Périgord, secteurs périphériques où existaient déjà plusieurs grandes verreries de la nouvelle sorte.

B . Situation en Quercy

Le compte-rendu par un notaire d'une réunion de quelques gentilshommes verriers tenue au début du XVIIème siècle à l'auberge du Fossat, dans la paroisse de Camps, nous apprend que ces professionnels relevaient de l'organisation des verriers du Languedoc [396]. Les participants étaient Claude Riols, dont il a été question à propos de la verrerie des Adjustants et qui habitait à ce moment cet atelier, Pierre Colomb, de Sagnemoussouze, paroisse de Saint-Julien le Pèlerin (auteur des Colomb du Teil et par conséquent de Jean Colomb de la Gineste que nous avons vu à Peyrolles, Lamativie, et de Pierre Colomb de la Prade qui s'installa à Bruniquel), Antoine Colomb, frère de Pierre, aussi de Sagnemoussouze et peut-être auteur des Colomb du Raysse (et donc du rameau établi peu après à Vieyre), Antoine Grenier, de Nègrevergne, Camps, qui doit être le maître de la verrerie de la Bontat, grand-père d'Armand Grenier, sieur de Raisin que nous avons rencontré à Cajarc, Vaylats et Jamblusse, enfin, François Grenier, neveu du précédent et frère de Gabriel qui est l'ancêtre de tous les Grenier établis ultérieurement sur le versant sud des gorges de la Cère. François Grenier représentait aussi son oncle maternel par alliance, Antoine Riols, de Nègrevergne, époux de Françoise Colomb. On remarque que les participants étaient tous des verriers du secteur des gorges de la Cère, avec cependant quelques absents puisque les Robert alors présents dans la partie auvergnate et les Suère, côté limousin, ne se trouvaient pas à cette réunion. On note aussi l'absence de verriers du Ségala figeacois, ce qui surprend, au moins pour les Colomb, Boissieux et Renaut, venus d'Auvergne, considérant peut-être ne pas être concernés par les obligations des verriers languedociens.

Dans ce compte-rendu, les verriers s'engageaient, pour la conservation de leurs privilèges, à ne recevoir en paiement de leur fabrication que de l'argent et du verre cassé : une amende de 150 L devait frapper les contrevenants, après vérification de la faute devant le « juge de leur art », celui-ci ne pouvant être, de toute évidence, que le viguier de Sommières. L'interdiction de se faire payer leur fabrication en bétail, grains ou autres denrées , visait à empêcher les verriers d'en faire le commerce, donc de se livrer à une activité dérogeante ; mais comme on n'interdit que ce qui se fait déjà, il faut croire que cette pratique était courante chez nos verriers.

L'appartenance des verriers de la Cère à l'organisation des verriers du Languedoc est confirmée quelques dizaines d'années plus tard par la venue d'un verrier de Grésigne, Paul de Grenier, sieur de Bernoye, "syndic général pour la réformation des gentilshommes verriers". Ce personnage demanda à ses confrères d'envoyer leurs titres de noblesse à Sommières avant Noël, ce qui n'était sans doute pas facile à faire, et de cesser le travail pendant 4 mois, de juin à septembre, pendant 20 ans, conformément à une ordonnance du juge-conservateur prise sur requête des syndics généraux de la profession, ce que les verriers du crû qu'il rencontra promirent de faire , sous peine d'une amende de 300 L [397]. Mais cet engagement ne semble avoir été pris qu'à contre-cœur. Déjà on remarque que la réunion ne rassembla que 7 verriers pour tout le secteur de la Cère ; la partie quercynoise étant représentée par 4 frères Grenier, Nicolas, Antoine, autre Antoine, Robert (tableau N° 4), il manquait au moins un représentant des Colomb du Raysse, de Vieyre. Des défections existaient aussi côté Auvergne et Limousin : les Riols étaient absents ainsi que les Suère. Il est donc probable que certains professionnels n'adhéraient pas à la création d'une morte-saison. En tout cas, on fit savoir au sieur de Bernoye que certains ne pouvaient se passer de travailler aussi lontemps et que tous en subiraient un préjudice notable. Le syndic revint donc l'année suivante accompagné cette fois par deux autres verriers de Grésigne et par deux confrères représentant les secteurs du Quercy encore en activité, Armand de Grenier, sieur de Raisin, de Vaylats, et Balthazar de Robert, sieur de Saint-Palavy, de Quissac. Ces derniers acceptant de toute évidence le nouveau calendrier de travail [398], les verriers quercynois se trouvaient partagés en deux camps .

Finalement ceux des verriers de la Cère qui participèrent à la réunion qui eut lieu cette fois à Siran [399] acceptèrent un arrêt de travail de 2 mois, en juillet et août, mais ils n'étaient plus que 6, le Quercy n'étant toujours représenté que par les 4 frères Grenier précités. Il est donc plus que probable que la résolution fut mal, voire non exécutée.

Pour les temps ultérieurs, nous n'avons plus connaissance de relations entre les verriers du Quercy et l'organisation des verriers du Languedoc, bien que des relations professionnelles aient persisté entre les verriers de la Cère et ceux de secteurs restés fidèles comme le Couserans et le comté de Foix.

En fait, on peut supposer que les liens étaient relâchés dès 1656 puisque les quercynois ne vinrent pas et ne se firent pas représenter à une assemblée qui se tint cette année-là à Sommières, sous réserve cependant, que la liste des présents et de ceux qui donnèrent procuration qui a été publiée [400] fut complète ; en revanche y participèrent, ou s'y firent représenter Pierre de Robert, sieur de Rabassol et son fils Philémon, que l'on rencontre quelques années plus tard à Vaylats ; mais ceux-là ne furent apparemment que de passage en Quercy.

Les verriers quercynois n'assistèrent pas non plus à l'assemblée de 1753 pour laquelle la liste des présents et de ceux ayant donné procuration paraît complète : [401]. Il y avait eu une autre assemblée en 1718, pour laquelle nous n'avons pas la liste des participants.

En définitive, il est impossible d'avancer une date précise de rupture. Vers la fin du XVIIe siècle le souvenir des devoirs de verriers du Languedoc subsistait encore chez ceux de la Cère. Dans une assemblée qu'ils tinrent à cette époque à propos de leurs problèmes professionnels, il fut en effet rappelé, comme en 1610, qu'il leur était interdit de recevoir en paiement du verre ouvré des produits nécessaires à la fabrication ou du bétail [402] ; on peut donc se demander s'il n'y eut pas, à ce moment, une tentative de reprise en main par l'organisme de tutelle.

Le désintérêt vis à vis de leur organisation professionnelle se manifesta encore d'une autre façon. Il a été dit plus haut que le juge-conservateur était habilité à juger en première instance les causes des verriers. Pourtant, au cours du XVIIIe siècle, les verriers de la Cère soumettaient les différends d'ordre professionnel qu'ils pouvaient avoir entre eux, non au viguier de Sommières, mais au lieutenant des maréchaux de France, juge du point d'honneur pour la noblesse. Nous en avons un premier exemple en 1732, quand Pierre Colomb del Suc, un verrier originaire de la verrerie de la Paissière de Lacaze (Saint-Julien le Pèlerin), mais mort à Lamativie en 1741, fit faux-bond à l'employeur envers qui il s'était engagé [403]. Plus tard, le même arbitre fut stipulé dans le contrat d'engagement de Jean Colomb du Raysse par Jean Colomb, maître de la verrerie du Teil [404] ainsi que dans un accord entre maîtres de verrerie intéressant, outre deux auvergnats, Jean Grenier, sieur del Rial et Antoine et Jean Riols, père et fils, des verreries du Maziol-Bas et du Mamoussou [405].

Comment expliquer la désaffection des verriers quercynois vis à vis d'une organisation qui, en théorie, ne pouvait que contribuer à la réussite de leurs affaires et au prestige de leur profession ?

Rappelons tout d'abord qu'elle commença dans le secteur de la Cère puisqu'en 1677, Balthazar Robert, de Quissac et Armand Grenier, de Vaylats, adhéraient à la réduction du temps de travail préconisée par l'organisation, au point d'accompagner celui qui était chargé de sa mise en œuvre. En revanche, en 1753, pour la dernière assemblée de Sommières, le secteur du Causse de Gramat n'envoya pas de représentant. L'éloignement a sans doute joué un rôle ; par exemple, il rendait impraticable le recours en première instance dans leurs procès, à la cour du juge-conservateur [406]. Nous constatons par ailleurs que les verriers de la Cère, dont les biens provenaient le plus souvent de leurs mariages dans la paysannerie, étaient assujettis à la rente ainsi qu'en témoignent certaines reconnaissances en fief et perpétuelle pagésie, telle celle du village de Mamoussou par Antoine Grenier et Antoine Riols, sieur de la Fon, en faveur du marquis de Montal [407] ; les Grenier du Maziol payaient, quant à eux, la rente aux prêtres de l'église paroissiale de Laroquebrou [408] ; Jean Colomb de la Bouigue, de Vieyre, et son frère Gabriel, sieur du Raysse, figurent aussi parmi ceux qui firent reconnaissance au marquis de Montal pour des biens-fonds situés dans la paroisse de Lamativie [409].

Les prêtres de Siran et le seigneur de la Borie et de Pleaux levant la rente respectivement sur les villages de Montfreu et de Mauris, il est probable que les Grenier et les Colomb del Suc qui habitaient ces villages, leur payaient aussi effectivement cette redevance.

Nous constatons également que les verriers de Lamativie et Antoine Grenier de la Combe, du village de Vayrac, dans la paroisse de Calviac, étaient portés sur les rôles de taille de leur communauté, Comiac [410] et Calviac [411], comme il était normal en Quercy, pays de taille réelle. Enfin les mutations de biens-fonds concernant les mêmes verriers de Lamativie, figurent dans un livre des charges et décharges de la communauté de Comiac [412]. Il est donc peu concevable qu'ils aient échappé à la taille, comme l'auraient voulu les privilèges des verriers du Languedoc.

Mentionnons encore à ce propos que, pour presque tous les taillables de la communauté de Calviac et Ponverny, le coefficient à appliquer pour passer de l'allivrement à l'impôt dû est de l'ordre de 1,65 ; en revanche, pour noble Etienne Grenier, de Vayrac, qui doit être en réalité Antoine, sieur de Lacombe, marié dans ce village, et qui figure à la dernière place du rôle, ailleurs que l'autre habitant du même lieu-dit, le coefficient s'élève à 2,13. Notre première réaction en le constatant a été de penser qu'on demandait à ce verrier un supplément d'impôt pour les profits de

son industrie. Mais à la reflexion, nous considérons que c'est peu probable ; tout d'abord en 1711, Antoine Grenier était vraisemblablement décédé et la taille payée par sa fille Jeanne, dont l'époux n'était pas verrier. Par ailleurs, si tel avait été l'usage dans la communauté de Calviac, celle, voisine, de Comiac, aurait sans doute procédé de même. Or, dans cette dernière, le rôle de la taille de 1731, applique le même coefficient aux verriers de Lamativie et aux autres taillables. On ne s'explique donc pas le traitement particulier appliqué à Antoine Grenier de Vayrac.

Sur le Causse de Limogne, les Robert réussirent en revanche à faire considérer comme noble leur domaine de Pechsec, bien qu'il leur ait été acensé par le seigneur de Vaylats. Etait-ce au nom de leurs privilèges de verriers du Languedoc ? L'instance pour le faire considérer comme rural ne fut engagée qu'en 1707, alors qu'il était déjà passé aux mains de leur gendre Day ; la cour des Aides de Montauban jugea enfin dans ce sens en 1740 [413].

Continuons à examiner la situation des verriers de la Cère vis à vis des principaux privilèges de ceux du Languedoc, et tout d'abord du libre approvisionnement en bois. Nous n'avons à cet égard, pas trouvé trace de tracasserie de la part de la maîtrise des eaux et forêts dont ils relevaient, ou de l'intendance, ce qui n'est évidemment pas la preuve qu'il n'y en ait pas eu. Mais les principales lignées de verriers que nous avons mises en évidence, s'en trouvaient plus ou moins à l'abri, car elles possédaient des bois. De plus, il n'y avait pas à proximité de localité importante, dont il importait de protéger l'approvisionnement en bois à l'usage des ménages. Les inquiétudes concernant cette question se manifestèrent d'ailleurs surtout au XVIIIe siècle ; mais à cette époque, il n'y avait plus de verriers dans le sud du Ségala pouvant menacer l'approvisionnement de Figeac.

Passons sur le Causse de Gramat. Lors de la réformation des forêts du département de la grande maîtrise de Toulouse, engagée par Colbert, il y eut « visitation » en juin 1668 du bois de la Braunhie, inféodé aux habitants de Caniac et Fontanes, et proche de la zone d'activité de Maffre de Robert, de Quissac. Mais il n'est nullement question de ce verrier dans le procès-verbal dressé à cette occasion, ni dans le jugement du 16/7/1670 qui condamna les habitants à une légère amende et indiqua la façon dont le bois devait être exploité [414].

On pourrait pourtant concevoir que Maffre de Robert se soit installé, après accord avec les habitants, sur ce bois commun, comme l'avait fait Claude Riols pour sa verrerie des Adjustants, ou en bordure, ainsi que faisaient les verriers de Grésigne pour utiliser le bois de la forêt royale, soit à la suite d'adjudications par la maîtrise, soit en allant le voler.

Reste le privilège apparemment le plus important, celui du monopole de fabrication. Pendant longtemps, personne ne songea en

Quercy à le disputer aux familles de gentilshommes verriers. Il n'est même pas certain que les ateliers de ces derniers aient été concurrencés par les grandes verreries des capitalistes qui apparurent au XVIIIème siècle avec l'approbation de l'administration [415], celles-ci étant trop éloignées et, comme déjà dit, plutôt orientées vers la bouteille noire. L'exemple du Bazadais semble démonstratif à cet égard : les petits ateliers des gentilshommes verriers ne disparurent nullement quand fut créée aux portes de Bazas ,la grande verrerie de la Magine [416].

En définitive, nous émettons l'hypothèse que les gentilshommes verriers quercynois, et notamment ceux du secteur nord-est, le seul ayant de l'importance au XVIIIème siècle, se rendirent compte de bonne heure qu'appartenir à l'organisation des verriers du Languedoc était sans grand intérêt et ne valait pas les sacrifices à consentir en échange. Nous avons d'ailleurs vu plus haut que des professionnels d'autres secteurs de la zone soumise à la juridiction du viguier de Sommières, ainsi que certaines familles verrières, avaient peut-être le même point de vue au moment de l'assemblée de 1753.

On peut soupçonner aussi que l'obligation pour les verriers languedociens de prouver leur noblesse devant les intendants porta un coup sérieux au prestige de la juridiction du juge-conservateur.

On connaît pour le Quercy une ultime mention des privilèges et règlements des gentilshommes verriers de Languedoc et de Provence, dans une lettre adressée en 1787 par le contrôleur général des finances à l'intendant de Montauban à propos de la verrerie au charbon de la Garrigue ; ce fut pour les rendre, de facto, caducs, en autorisant le maître de celle-ci, le gentilhomme verrier qu'était Jean Colomb du Teil, à travailler toute l'année dans son atelier, alors que la durée était limitée à 6 mois par leurs statuts et règlements et aussi à employer indifféremment gentilshommes ou roturiers [417]. Finalement notre impression est que les verriers quercynois travaillaient déjà depuis lontemps à leur guise, ce qui ne signifie pas qu'ils le faisaient sans problème, ainsi que nous le verrons ultérieurement. Dans sa réponse à la demande par l'intendant de Montauban de recensement des bouches à feu, le subdélégué de Figeac précisa en effet le 30/9/1788 que les verreries au bois de sa circonscription fonctionnaient sans autorisation.

III - STATUT SOCIAL DES VERRIERS DU QUERCY

A. Sous l'ancien régime

En vertu de ce qui a été exposé dans le chapitre précédent, il n'est pas étonnant que la grande majorité des membres des familles verrières présentes en Quercy aient pris la qualité de noble, et parfois celle

d'écuyer, dans les actes notariés que nous avons vu, dont les plus anciens, rares, ne datent cependant que de la deuxième moitié du XVIème siècle [418]. Cela concerne d'abord tous ceux des familles verrières que nous avons mentionnées dans le chapitre précédent, languedociennes, Colomb, Grenier, Riols, Robert, Suère, ainsi que ceux venus de la Basse-Auvergne, Boissieux, Renaut, et les quelques verriers d'origine italienne, ou supposée telle, Bourniol (alias Verniol ?), Dupont, Babi, qui pratiquaient effectivement le travail du verre. Dans le Ségala figeacois, cela concerne aussi ceux qui abandonnèrent la profession pour vivre noblement [419], selon le sens habituel de l'expression avec, dans quelques cas, des carrières militaires suivies, ou au moins du temps passé aux armées dans le cadre de l'arrière-ban. Pour ceux, principalement des Colomb, qui s'orientèrent vers des carrières juridiques, devenant magistrats, à des niveaux variés, ou avocats, le qualificatif de noble se trouve en général remplacé par celui de maître ou de monsieur maître, pour réapparaître chez leurs descendants quand ils abandonnèrent ces carrières. Dans les autres secteurs, nous n'avons que très peu d'exemples d'abandon de la profession sous l'ancien régime mais ils se soldèrent le plus souvent par la perte de la qualité de noble.

Qu'en est-il de la condition des familles verrières connues en Quercy dans les temps plus anciens que les actes que nous avons vu en personne ?

Nous disposons à cet égard des informations contenues dans les généalogies établies sur titres lors de la recherche des faux-nobles qui fut poursuivie par les intendants sous le règne de Louis XIV et le début de celui de Louis XV. Des ordonnances de maintenue dans la noblesse furent accordées à des Colomb appartenant aux rameaux du Figeacois [420] mais aussi en Auvergne, à Jean Colomb, sieur de la Fleur, grand-père de Pierre Colomb de Laprade, de Bruniquel, à Pierre Colomb, sieur de la Rivière, père de Jean Colomb de la Gineste, de Peyrolles [421], à François et Jean-Philippe de Boissieux, frères de Philippe de Boissieux, sieur de Nicourby [422], aux enfants de David Grenier, de la verrerie de Toursac, dont Armand, sieur de Raisin [423]. Celui-ci obtint aussi en personne maintenue dans la noblesse [424].

Ses fils Jacques, sieur de Raisin, et Antoine, sieur de Lasagne, bénéficièrent ensuite de la leur [425], avec une production qui appelle une remarque, car elle diffère pour le titre le plus ancien, de celle qui avait été présentée 30 ans auparavant devant l'intendant d'Auvergne par leur aïeule paternelle faisant pour ses enfants mineurs.

Les tableaux résumant ces deux productions sont présentés ci-dessous, côte à côte :

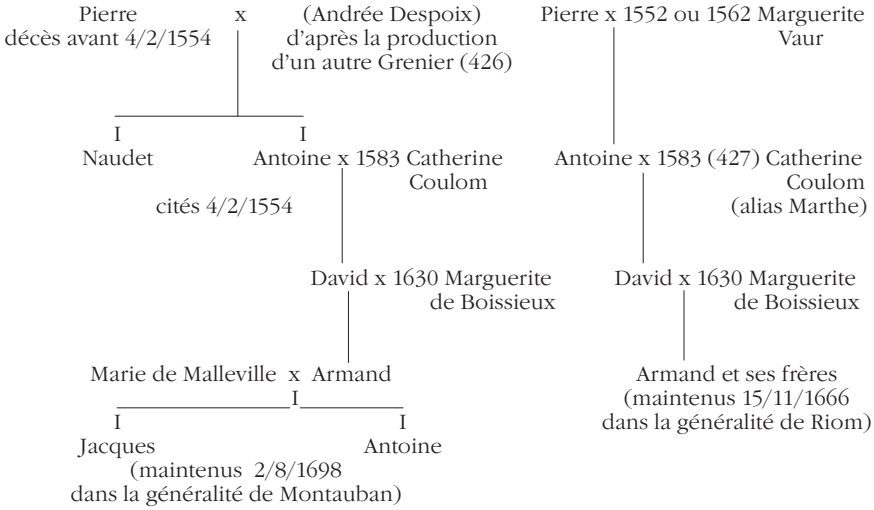

L'identité de Pierre, époux d'Andrée Despoix et de Pierre, mari de Marguerite Vaur ne peut être envisagée que si cette dernière fut épousée en deuxièmes noces. La date de ce mariage, 6/3/1552 [428] ou 6/3/1562 [429] et le fait qu'il en naquit au moins 2 enfants selon nos propres recherches, le rend très douteux : Pierre époux d'Andrée Despoix décéda en effet avant le 4/2/1554 [430] après avoir, semble-t-il, testé dès le 8/11/1549 [431]. Ajoutons qu'il habitait à cette date Fabas en Couserans, tandis que Marguerite Vaur pourrait être originaire de la paroisse de Camps, en Bas-Limousin et même du village de Nègrevergne [432] et que Pierre Grenier, son futur mari, se trouvait probablement dans ce secteur dès 1531 ou 1535 [433].

La généalogie résultant de la production faite devant Fortia, intendant d'Auvergne, nous paraît en définitive la plus valable, quoiqu'elle ne soit pas conforme à la vérité pour le degré suivant, ainsi qu'on pourra le constater par comparaison avec notre tableau N° 4, qui met en évidence, grâce aux instruments trouvés, le fait que deux branches étaient issues de Pierre Grenier et de Marguerite Vaur et que la mère de David Grenier s'appelait Marthe Colomb et non Catherine. Il résulte de cette digression, un peu laborieuse, que Jacques et François Grenier fournirent des actes concernant d'autres branches des Grenier, ce qui constitue, en plus du fait qu'ils étaient tous verriers, un indice d'origine commune.

Guillaume Renaut, sieur de Groucezet, obtint lui aussi sa maintenue [434], de même que Balthazar Robert, sieur de Saint-Palavy [435].

Les Riols établis dans le secteur nord-est du Quercy et dans les parties contigües de la Haute-Auvergne et du Limousin, n'ont, semble-t-il, pas été amenés à produire, mais ceux de Basse-Auvergne, leurs parents probables en raison de l'identité de nom et de profession, le firent à plusieurs reprises, pour obtenir leur maintenue dans la noblesse [436], l'admission d'un fils dans les écoles royales militaires [437] et de 2 filles dans l'école de Saint-Cyr [438]. Celui qui vint s'installer près de Brioude était originaire des Verreries de Moussans, vers l'extrémité orientale de la Montagne Noire, près de Saint-Pons.

Les Suère, établis brièvement au Maziol de Lamativie, puis au moment de la recherche, à Cabanes de Siran, ne furent apparemment pas assignés. La famille compte cependant une maintenue en date du 5/5/1668 par l'intendant Pellot [439]. Certains membres de la famille furent de nouveau assignés en 1697 par l'intendant de la Généralité de Montauban [440].

Qu'apportent ces productions ? Pour les Boissieux, l'acte fourni le plus ancien est le contrat de mariage, en 1558, de Thibaud qualifié de fils à Jean.

Nous avons connaissance par les titres produits par Jean Colomb de la Fleur, qu'Amans Colomb, le verrier de Lacapelle-Marival et de Terrou, dont il prétendait descendre avec des preuves quelque peu boîteuses, mais qui est de façon beaucoup plus sûre l'auteur des branches du Figeacois, est qualifié de « nobilis vir » dans son testament de 1506.

Par ailleurs, Marguerite de Boissieux, veuve de David Grenier, présenta un vidimus de sentence rendue par le sénéchal de Castres le 19/11/1490 en faveur de Pierre Grenier, verrier présenté dans la production comme grand-père de Pierre, époux en 1552 de Marguerite Vaur, le bénéficiaire étant qualifié de noble et d'écuyer dans ce document qui faisait aussi état de la confirmation des privilèges octroyés aux verriers par les rois Charles et Louis en 1438 et 1482 [441].

Les Renaut établis en Quercy n'ont pas fourni de titres antérieurs à 1560. On peut cependant admettre qu'ils étaient issus de la même souche que des verriers portant le même nom et habitant au moment de la recherche, en Margeride, et maintenus dans leur noblesse en 1668. Ceux-ci descendaient de Reynal de Reynaud qui exerça sa profession dans les hautes vallées de la Cère, vers Thiézac et Saint-Jacques des Blats, s'y maria et testa en 1491 ; il était fils d'Antoine, sieur de Desges [442], lui-même fils de Guérinot qui devait par conséquent vivre à l'aube du XVème siècle [443]. L'ancienneté de la noblesse de la famille est confirmée par le fait qu'elle comptait au début du XVIIème siècle, dans la branche issue du frère aîné de Reynal, un chanoine-comte de Brioude [444] ; or, les membres du chapitre de cette ville devaient prouver 8 quartiers de noblesse du côté paternel et autant du côté maternel [445].

Pour les Riols, le titre le plus ancien est le testament, fait en 1498, de Bernard Riols, écuyer.

Les preuves de Balthazar Robert, sieur de Saint-Palavy, ne remontent pas au-delà de son bisaïeul, Géraud, marié en 1558, fils de noble Jean. Cependant, noble Amiel Robert, verrier de Revel, à l'extrémité ouest de la Montagne Noire, paraît dans un acte de 1476, ainsi que Nicolas Robert [446]. Il s'agit très vraisemblablement des deux frères qui figurent en tête de la généalogie des Robert, publiée par deux membres de la famille, Nicolas étant, comme déjà dit, l'ancêtre des Robert de Caniac, Espédaillac et Quissac.

La généalogie établie à l'aide des productions de certains Suère, qui, rappelons-le, ne sont pas ceux du Quercy et de la Haute-Auvergne, montre à sa tête Peirothou, père de Giron qui testa en 1546 et d'Anne, mariée en 1519.

On constate à la vue de ces productions que la plupart des familles verrières présentes en Quercy n'ont pas produit de titres antérieurs à 1500 [447].

Qu'en est-t-il des Amoin, dont nous ignorons s'ils furent assignés ? Nous avons connaissance dans le secteur des Verreries de Moussans d'une famille Esmouy ou Almoy qu'on croit être la même que celle d'Amoin vivant à Bruniquel et dans ses environs au XVIIème siècle, dont noble Sicard, vivant en 1487, fils de Bernard [448], contemporain donc d'Amiel et Nicolas Robert .

Nous pouvons nous demander ce qu'il en était du statut social des verriers pour les temps plus anciens et plus précisément pour ceux antérieurs à la date d'octroi des privilèges aux verriers du Languedoc, c'est à dire 1445 ? Le premier d'entre eux « nul ne doit exhiber le dit art de verrier s'il n'est noble et procréé de noble génération et de généalogie de verrier » montre, de toute évidence, que ces privilèges furent accordés à des nobles exerçant cette profession, et sans doute à leur demande. Mais il est bien dommage que les noms des bénéficiaires n'y aient pas été mentionnés alors qu'ils le furent dans la Charte octroyée en 1448 par le duc de Lorraine [449]. En effet, on peut supposer que par la suite, après 1445, en raison même du privilège fondamental énoncé ci-dessus, le fait de faire le verre constitua une présomption de noblesse et que certains professionnels purent ainsi s'agréger à cet ordre.

Il ne serait donc pas sans intérêt de recenser en Languedoc les verriers déjà qualifiés de nobles [450] et ceux qui ne l'étaient pas à l'époque de l'octroi de la Charte. Nous ne nous sommes évidemment pas engagés dans cette voie à l'échelle du Languedoc. Cependant, quelques ouvrages fournissent des informations sur le statut social des

verriers opérant dans la province qui nous interesse plus spécialement, le Quercy, et vers la lisière occidentale du Languedoc.

Pour le Quercy il faut, en premier lieu revenir à la « Généalogie de la famille de Colomb » de J-B Champeval et surtout aux « extraits d'actes justificatifs » les plus anciens que cet auteur fournit. Nous notons ainsi que dans l'acte d'afferme de 1469, rédigé en latin, les deux preneurs, Colomb et Noguié, ne sont dotés d'aucun qualificatif nobiliaire tandis que le bailleur est « nobilis et potens Guisbertus de Cardalhaco ». La qualité de noble ne semble pas être indiquée dans des actes ultérieurs du XVème siècle concernant divers Colomb dont Amans, que l'on peut supposer être celui qui fut qualifié de « nobilis vir » dans son testament de 1506, et qui se trouve à la tête de la plupart des branches établies dans le Ségala figeacois, voire de celles du secteur des gorges de la Cère.

Passons aux Colomb des environs de Lavercantière. Le premier d'entre eux, Pierre, est qualifié de « prudent homme » dans son contrat de mariage avec noble Martiale de Saint-Gery en 1469 [451]. De façon plus générale, il a été établi à la suite de l'examen d'un certain nombre d'instruments de la deuxième moitié du XVe concernant les Colomb, que la qualité de noble apparaît chez eux en 1484 [452]. Pour l'auteur de cette constatation, les Colomb passèrent « à la noblesse par l'exercice d'un métier prestigieux ». On peut ajouter que ce fut malgré la Charte, selon laquelle les Colomb, alors présents en Albigeois, donc en Languedoc, auraient dû être expulsés sinon de la profession, du moins de la province. D'ailleurs, on pourrait éventuellement supposer qu'ils gagnèrent le Quercy pour cette raison, si on ne retrouvait ultérieurement la famille dans la Montagne Noire. En fait, nous sommes plutôt enclins à penser que mis au courant (à cause de leurs contacts professionnels et de leurs pérégrinations) des privilèges obtenus par les verriers du Languedoc, ils en tirèrent les conséquences. L'opération était d'autant plus aisée qu'ils vivaient sur les marges de la province, loin de Sommières, et de surcroît à une époque où, à la suite des vides creusés dans ses rangs par la guerre de cent ans, les effectifs de la noblesse se regarnissaient avec d'autres nouveaux promus, issus de la bourgeoisie marchande ou juridique [453].

La belle tradition disant que les verriers du Languedoc étaient d'antique noblesse, d'abord vouée aux armes puis ruinée en raison de sa participation aux guerres et ayant reçu de Saint- Louis, pour avoir de quoi vivre, le privilège d'exercer la profession de verrier sans déroger [454], ne concerne donc vraisemblablement pas toutes les familles verrières du Languedoc.

Au XVIIème siècle, les marquis de Lacapelle, en conflit parfois sanglant avec les Colomb de la branche des seigneurs de Favars, gardaient-ils le

souvenir des ancêtres roturiers de ces derniers dans les premières années de leur présence dans la terre de Lacapelle-Marival ? Cela est fort possible, leur chartrier devant conserver bien des pièces datant de cette époque. En tout cas, la veuve du premier marquis tenta de faire condamner Antoine Colomb comme usurpateur de noblesse, sans succès toutefois [455].

On peut se demander si d'autres familles verrières que les Colomb, accédèrent à la noblesse dans la deuxième moitié du XVème siècle.

Trois ouvrages concernant l'ouest du Languedoc au XVème siècle [456] permettent de constituer une petite liste de noms paraissant désigner des fabricants de verre du XVème siècle, sachant que « le mot veyrerius désignait le rural qui fabriquait le verre, le citadin qui le vendait et l'artiste qui composait les vitraux des églises » [457] : Audoy, Bartholomieu, Bories, Etève, Galiot, Lescure, Nussandié, Peyre, Trortol, en plus de Colomb, Granier ou Garnier [458], Noguié et Robert que nous connaissons aussi en Quercy. Un certain nombre de ces patronymes disparaissent, semble-t-il, par la suite ; seuls subsistent les quatre derniers de la liste ci-dessus, Audoy, Galiot ainsi que, peut-être, Bartholomieu, si les Bartholemy alias Bartholus, présents dans la vallée de la Neste d'Aure, dans la deuxième moitié du XVIème siècle [459] sont de la même famille.

Sous réserve que nous n'avons pas vu les actes dans lesquels ces verriers paraissent et que les auteurs ont pu ne pas être toujours attentifs à la qualité des intervenants [460], on constate qu'avant l'octroi de la Charte, un seul, Pierre d'Estève, est qualifié de noble en 1431, et peu après, en 1446, de donzel. Les Colomb qui paraissent en 1409, 1424, 1473 et 1475 et les Garnier ou Grenier en 1434, 1452, 1453, 1466, 1472, 1473, 1491 ne sont en revanche jamais qualifiés ainsi. Mais, après Antoine Noguier qui ne l'est pas davantage en 1452, Jean Noguier a la qualité de noble en 1490, de même que Guillaume Audoy en 1494 et Pierre Galiot en 1478.

Dans la partie occidentale du Languedoc, au XVème siècle, le groupe des verriers paraît, pour le moins, avoir été hétérogène, mêlant nobles et roturiers, la profession n'acquérant un statut social unique, la noblesse, que vers la fin de ce siècle.

Revenons encore aux Colomb du Ségala figeacois. On discerne chez eux, vers la fin du XVIème siècle, comme un relent de roture : ainsi Durand Colomb, d'ascendance inconnue, qui est à la tête du rameau établi à Sasmayoux de Terrou, est-il qualifié de « sire » dans un lauzime en sa faveur par le seigneur de Camburat [461]. L'accession à la noblesse fut-elle tardive pour certains rameaux ou bien certains individus mirent-ils leur qualité en sommeil pour exercer des activités, certes interdites aux nobles, mais lucratives ? On rencontre aussi, à plusieurs reprises, Jacques Colomb, habitant d'abord Cardaillac [462] puis Goutepeyrouse [463], dans la

paroisse de Gorses, où on trouve aussi dans les mêmes années [464], noble Jacques Colomb, qui doit être l'auteur du rameau établi dans ce village à la suite de son mariage en 1579. L'un et l'autre étant alors rentiers du commandeur de Latronquière, il doit s'agir de la même personne. Le statut de Jacques Colomb était donc variable, comme l'était aussi celui de son frère Géraud, tandis qu'un troisième frère, Jean, est toujours qualifié de noble dans les quelques actes où il paraît.

Il se pourrait que ces variations de conditions soient en relation avec la nature de l'activité exercée, Jean travaillant le verre alors que Géraud était receveur du duc d'Uzes, dans la terre de Capdenac [465] ; celui-ci est cependant qualifié de noble dans un acte où il paraît avec ses deux frères [466].

Beaucoup plus tard, Isaac Colomb, connu comme ayant été premier consul de Saint-Céré, à une époque où la noblesse fuyait cette fonction dont le rôle principal était de collecter les deniers royaux et aussi comme capitaine d'infanterie (tableau N° 3 II-A), se sentit obligé de solliciter des lettres de réhabilitation de noblesse, ayant dérogé pour avoir été fermier des dîmes du prieur de Sainte-Spérie [467], une activité que bien des verriers du Ségala figeacois avaient pratiquée sans scrupule avant lui. Mais la recherche des faux-nobles était intervenue entre-temps.

Les incertitudes concernant le statut social étaient oubliées depuis longtemps quand la noblesse du Quercy se réunit afin d'élire ses représentants pour les Etats Généraux de 1789 [468]. Y participèrent en effet, en personne ou par procuration, plusieurs membres des familles verrières encore présentes en Quercy, deux représentants des branches Colomb ayant abandonné la verrerie, « Mme de Boutaric [469], veuve de M. de Colomb », « M. de Colomb de Saint-Amare » [470], et pour les verriers en activité, « M. de Colomb Dutheil » qui ne peut être que Jean, sieur du Teil, maître de la verrerie de la Garrigue, paroisse de Cardaillac [471], « M. Antoine de Colomb, seigneur de Laprade » [472], « M. Dugrenier de Lafon » [473], « M. Duriol de Lafon » [474]. Ces trois derniers représentaient le secteur nord-est pour lequel faisaient donc défaut les Colomb del Suc et les Grenier du Mamoussou.

En ce qui concerne le Figeacois, il manquait un représentant de la branche des Colomb de Favars.

Firent défaut également Joseph Robert, de la verrerie de Caniac, son cousin germain et homonyme d'Espédaillac, ainsi qu'un représentant des Berbigier de Bruniquel.

Un membre de la noblesse verrière, ou ayant été verrière, présent à cette assemblée de la noblesse quercynoise, ne peut être identifié avec

certitude ; il s'agit du « chevalier de Colomb » [475] qui peut être soit Jean Joseph Augustin, dit le chevalier de Colomb [476], fils de Marie Jeanne Ursule de Boutaric qui aurait été bien plus qualifié que Colomb du Teil pour être le procureur de sa mère (mais peut-être était-il alors absent du pays ?), soit un Colomb du rameau établi à Bruniquel, qui est qualifié de chevalier de Colomb par Jean Colomb du Teil chez qui il séjourna au château de Favars [477] et qui fut peut-être l'employé de celui-ci à la verrerie de la Garrigue ; dans ce dernier cas, il s'agirait donc encore d'un verrier.

B . Après 1789

Nous doutons fortement qu'il y ait eu des cas d'émigration, au moins dans les familles du secteur nord-est et chez les Robert du Causse de Gramat [478]. Au fort de la Révolution, les ci-devant nobles verriers restent présents mais se fondent dans la masse des cultivateurs, au sein d'une société qui feignait d'ignorer les clivages et ne voulait plus connaître que le citoyen.

Cependant la hiérarchie sociale réapparut vite, sous une forme différente : à la société d'ordres de l'ancien régime, avec ses rigidités et ses archaïsmes, se substitua une societé ayant à sa tête les notables, possédant fortune, instruction, compétences, qualités de l'esprit.

Dans le secteur nord-est, le seul qui comptait encore des verreries au bois dans la première moitié du XIXème siècle, les membres de l'ancienne noblesse verrière étaient, ainsi que nous le verrons plus tard, plutôt mal placés quant à la plupart des conditions nécessaires pour accéder à la notabilité. On constate cependant qu'à cette époque ils bénéficiaient encore d'une certaine considération, au moins dans l'étude du notaire ; ils sont en effet généralement qualifiés de sieur, exceptionnellement de monsieur, dans les actes les concernant ; en jouissaient même les professionnels qui n'avaient pas, ou peu, de bien au soleil, tel Jean Riols, artiste verrier, habitant Peyroles, Lamativie. Cette considération était en revanche refusée à François Lascroux, souffleur de verre d'origine paysanne. Elle pourrait apparaître, pour ceux qui en bénéficiaient, comme étant due au souvenir du rang social des verriers avant la Révolution, si elle ne s'était pas étendue aux professionnels originaires d'autres régions, tels Joseph Kopp et les frères Feltz, qui n'étaient nullement issus de l'ancienne noblesse verrière.

Dans le Figeacois, Colomb de Saint-Thamar et Colomb de Puyblanc passèrent sans problème des rangs de la noblesse à ceux de la notabilité ; parmi les deuxièmes, Jean Joseph Augustin de Colomb, dit le chevalier de Colomb, ancien garde du corps, devint par la suite maire de Figeac et

conseiller général ; son frère aîné, mort à Figeac, fut colonel d'artillerie, et directeur de la manufacture d'armes de Saint-Etienne ; il était chevalier de Saint-Louis et de la Légion d'Honneur [479].

De nos jours, de la noblesse verrière qui demeura en Quercy et subsiste, seuls les Colomb de Puyblanc et les Grenier de Lassagne (descendant d'Antoine, né à Cajarc et passé en Albigeois au début du XVIIIème siècle), figurent dans un état de la noblesse française paru récemment [480]. Selon le même ouvrage, les Grenier de Lassagne sont membres de l'Association de la Noblesse Française (A.N.F.). Ils portent les titres de comte et de vicomte (dont il est précisé qu'il s'agit de titres de courtoisie) qui étonneraient vraisemblablement leurs ancêtres qui œuvraient dans les verreries de la Bontat, de Toursac et du Causse de Limogne. La nature des titres de marquis et des Colomb de Puyblanc n'est pas indiquée.

(à suivre)

Tristan Busser

Notes

378 - Rose-Villequey (G), Verre et verriers de Lorraine au début des temps modernes, 1970, p 93 note 126.

379 - Dusolier (E), Les anciennes verreries de la Double, *Bulletin société historique et archéologique du Périgord*, tome LXVII, mai-juin 1940.

380 - Rose-Villequey (G) Ibid.

381 - Le texte des lettres patentes de Charles VII figure dans Planchon (R), Gentilshommes verriers, les Granier, Grenier, p 228-229.

382 - Saint-Quirin, op.cit, p 108 à 111.

383 - Robert des Garils (E et D de), op. cit, p 154.

384 - Texte dans Saint-Quirin, op.cit, p 104.

385 - La prestation d'un serment incluant les mêmes prohibitions était aussi en usage au sein des 4 familles lorraines ayant le monopole de la fabrication des vitres, Rose-Villequey (G), op.cit, p 137, 138.

386 - Maffre de Robert, de Quissac et son frère Elie, obtinrent ce certificat le 22/7/1676, Robert des Garils (E et D de), op. cit, p 29.

387 - Saint-Quirin, op.cit, p 125, Titulature du juge-conservateur en poste à cette date.

388 - Ibid, p. 128.

389 - Agenais, d'où venait Jean Robert, qui s'installa vers la fin du XVIème siècle à Cabanes, paroisse de Siran, à deux pas de la limite entre Quercy et Haute-Auvergne.

390 - Barrelet (J), La vie professionnelle des anciens verriers du Languedoc, *Revue de Comminges*, tome XCV, 1982, 1er trimestre, p 125.

391 - Saint-Quirin, op.cit, p 111.

392 - Robert des Garils (E et D de), op.cit, p 286 à 289. On suppose que le seigneur de Gabre levait aussi des rentes, mais nous ignorons si les gentilshommes verriers en étaient exemptés.

393 - Pour ces questions, voir Saint-Quirin, op.cit.

394 - Robert des Garils (E et D de), op.cit, p 165 (note 11).

395 - op.cit, p 148.

396 - AD Corrèze, 5 F 80, 21/6/1610.

397 - AD Cantal, 3 E 224-63, 15/6/1676 à Laroquebrou, Cantal.

398 - On sait déjà que Maffre Robert, père de Balthazar et son frère Elie, envoyèrent leurs titres à Sommières et obtinrent un certificat de noblesse, cf. note 386.

399 - AD Cantal, 3 E 224-64, 29/8/1677.

400 - Saint-Quirin, op.cit, p 121.

401 - Ibid, op.cit, p 136 et suivantes.

402 - AD Cantal, 3 E 224-1084, 29/6/1695.

403 - Champeval (J-B), op.cit, p 29.

404 - AD Cantal, 3 E 224-1100, 15/10/1773.

405 - Ibid, 7/6/1773.

406 - Mentionnons à ce propos que ceux de la Cère ne profitaient pas toujours du privilège des nobles d'être jugés en première instance en la cour du sénéchal ou du bailli, donc de ne pas passer par les ordinaires.

407 - AD Cantal, 3 E 224-185, 28/12/1749.

408 - Ibid, 3 E 224-185, 29/12/1749.

409 - Ibid, 3 E 224-275, 30/12/1749.

410 - Cf note 156.

411 - Ibid, Archives communales de Calviac, G 1, Rôle de 1711.

412 - Cf note 154.

413 - AD Tarn et Garonne, B 116.

414 - AD Haute-Garonne, série P, registres de la Réformation des Eaux et Forêts, maîtrise de Rodez.

415 - La première en Quercy est celle de Douelle, créée en 1765, déjà arrêtée depuis plusieurs années quand fut fondée celle de Galessie en 1783.

416 - Birolleau (P), Les verreries du Bazadais du XVIème au XVIIIème siècle, *Les cahiers du Bazadais*, 3ème trimestre 1982, p. 13.

417 - AD Lot, C 379.

418 - Pour Bernard Palissy qui publia à cette époque son « Discours de l'art de la terre », il n'y a pas d'équivoque : « l'état (de verrier) est noble et ceux qui y besognent sont nobles », cité par Dusolier (E), Les anciennes verreries de la Double, op. cit, p 439.

419 - Etant entendu que travailler le verre était aussi une façon de vivre noblement, au moins d'après les privilèges des verriers du Languedoc.

420 - Délivrées par par les intendants de la généralité de Montauban le 4/8/1666 en faveur de Gaillard de Colomb, seigneur de Favars, le 9/8/1698 en faveur de Bertrand, fils de Gaillard, le 29/6/1666 en faveur de René de Colomb, seigneur de Loumagne, le 9/7/1666 en faveur d'Antoine Colomb, sieur de Martellez, le 18/3/1700 en faveur du fils de ce dernier, Thamar Colomb. Voir à ce sujet l'inventaire de la série C, aux archives départementales du Tarn et Garonne.

421 - Ribier (L. de) *Preuves de la noblesse d'Auvergne, I, Recherche générale de la noblesse d'Auvergne*, Paris 1907, réédition Laffite Reprints, Marseille, 1982, p 178. Maintenue du 5/4/1667.

422 - Ibid, p 93 et 607. Maintenue du 28/11/1666.

423 - Ibid, p 239 et Planchon, op.cit, p 231-236. Maintenue du 15/11/1666.

424 - 4/8/1666 à Montauban, citée dans la production présentée à l'intendant d'Auvergne, Planchon (R), op.cit, p 160.

425 - 2/8/1698 à Montauban : Vignau (J), *Nobiliaire des Généralités de Montauban, d'Auch et du pays de Foix, tome II*, à Biran, 1999, p. 639.

426 - Vignau (J), op.cit, p 648.

427 - 1563 dans l'ouvrage de L. de Ribier, mais 1583 dans ses sources, à savoir le manuscrit N° 553 conservé à la Bibliothèque Municipale de Clermont-Ferrand.

428 - Selon Ribier (L. de), op.cit, p 239.

429 - Selon une généalogie publiée par E. et D. de Robert des Garils, op.cit, p 151 (note 36), établie d'après une production faite en Languedoc.

430 - Vignau (J), op.cit, p. 635.

431 - Ibid, p. 650.

432 - Où Jean Vaur avait du bien, AD Corrèze E 9132, 11/4/1584, et où l'on rencontre plus tard une homonyme de l'épouse de Pierre Grenier, femme quant à elle de Claude Riol, verrier aux Adjustants (Comiac) en 1609.

433 - Planchon (R), op.cit, p 161, 235.

434 - Le 24/7/1700, AD Tarn et Garonne C 95. On est surpris qu'il ait produit dans l'élection de Villefranche de Rouergue alors qu'il était domicilié dans celle de Figeac.

435 - 18/12/1700, Ibid. Même remarque que dans la note précédente.

436 - Ribier (L. de), op.cit, p 416 ; maintenue du 20/4/1668.

437 - Ibid, *Preuves de noblesse des gentilshommes d'Auvergne admis dans les écoles royales militaires*, Riom, 1909, et Laffitte Reprints, Marseille, 1982, p. 240.

438 - Ibid, *Preuves de noblesse des demoiselles auvergnates admises dans la maison de Saint-Cyr*, Riom 1911, et Laffitte Reprints, Marseille, 1982, p. 193.

439 - De Guyenne ou de Languedoc ?

440 - AD Tarn et Garonne, C 96.

441 - Planchon (R), op.cit, p 233. Soulignons à ce propos qu'il n'est pas fait mention dans cette sentence de la Charte des verriers du Languedoc accordée en 1445.

442 - Localité située à l'extrémité est du massif de la Margeride.

443 - Ribier (L. de), I, op.cit, p 406 et 407.

444 - Ibid, *Preuves de la noblesse des gentilshommes d'Auvergne admis dans les écoles militaires*, p. 238, note 5.

445 - Chabrol, *Dictionnaire historique des fiefs, châtellenies et paroisses de la Haute et Basse Auvergne*, Guénégaud, Paris, 1974, p 128.

446 - Portal (C), *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art du Tarn*, Albi, 1925, p. 262.

447 - Mais peut-être fut-ce tout simplement en raison du temps pendant lequel il fallait prouver, soit 150 ans entre le début de la recherche et 1714, et cent ans seulement après cette date.

448 - Riols de Fondare (F. de), *Les verreries forestières de Moussans*, Toulouse, 1925, p 66.

449 - Quatre familles, à la fois nobles et verrières, Barrelet (J), op. cit, p. 123.

450 - Quelques noms paraissent dans Saint-Quirin, op.cit, notamment celui d'Azemar.

451 - Pataki (T), Répertoire numérique détaillé de la sous-série J 1001-2000, Cahors, 1992.

452 - Lartigaut (J), L'ascension d'une famille d'immigrants en Quercy au XVe siècle, *Annales du Midi*, tome 88, N° 128, 3/1976, p 284, note 104 . Précisons que cette étude ne concerne qu'accessoirement les Colomb qui n'y sont mentionnés qu'en qualité d'alliés.

453 - Lartigaut (J), *Les campagnes du Quercy après la guerre de cent ans*, p. 478.

454 - Selon le discours prononcé lors de l'assemblée de 1753 à Sommières par le syndic des verriers et le procureur du roi en la cour du viguier de Sommières, Saint-Quirin, op.cit, p. 134.

455 - Cadiergues (G), *Histoire de la seigneurie de Lacapelle-Marival*, Cahors, 1908, p. 183.

456 - Ce sont, outre le *Dictionnaire des artistes et ouvriers d'art* de C. Portal (cf note 8), du même auteur, *Extraits de registres de notaires, Paris, Toulouse, Albi*, 1901, de Pierre Wolff, *Commerce et marchands de Toulouse*, 1945, de E. Cabié, *Albia christiana*, volume III, p. 243.

457 - Lartigaut (J), op.cit, p. 399.

458 - Supposés être de la même famille que nos Grenier.

459 - Coquerel (R), Les verriers de la Neste et de la Barousse, *Revue du Comminges*, 1/1976, p. 99.

460 - Ce que nous ne croyons pas ; par exemple P. Wolff, op.cit, p 293, prenait soin dans sa relation d'un bail de four à verre à 2 verriers, en 1412, de préciser la qualité du bailleur, un noble de Toulouse.

461 - A.D Lot, 3 E 638-3, 20/1/1596.

462 - Ibid, 3 E 636-6, 11/11/1576, 29/9/1578 et 3 E 636-7, 14/2/1580.

463 - Ibid, 3 E 636-8, 30/8/1581, 3 E 636-10, 6/2/1583 et 3 E 636-15, 4/8/1588.

464 - Ibid, 3 E 883-1, 14/3/1582, 3 E 883-9, 13/12?/1593, 3 E 883-14, 26/2/1598 et 3 E 636-24, 12/11/1600.

465 - AD Lot, 3 E 636-20, 29/6/1593, testament de l'interessé.

466 - Ibid, 3 E 637-11 , 8/7/1589.

467 - Champeval (J-B), op.cit, après p. 54.

468 - Esquieu (L), *Essai d'un armorial quercynois*, Paris, 1907, Laffitte Reprints, 1975, supplément, p. 75.

469 - Une erreur est à rectifier à propos de celle-ci, Marie Jeanne Ursule de Boutaric, veuve de Jean Joseph Gabriel de Colomb seigneur de Puyblanc (Thonnat (G), op.cit, p. 100) ; Colomb du Theil qui la représentait n'était nullement son fils, contrairement à ce qui est rapporté.

470 - Il doit s'agir de François Hilaire de Colomb, époux d'Hélène de Grenier (tableau N° 3 II).

471 - Dont la noblesse était contestée en Haute-Auvergne, sa province d'origine.

472 - De la branche du Raysse, habitant Vieyre, Lamativie.

473 - Bernard Grenier, sieur de Lafon, de la verrerie du Maziol, Lamativie.

474 - Jean Riol, sieur de Lafon, du Mamoussou, Lamativie.

475 - Esquieu (L), op.cit, p 82.

476 - Thonnat (G), op .cit, p101.

477 - Cf note 371.

478 - Thonnat (G), op.cit, ne signale pas non plus d'émigrés parmi les Colomb du Figeacois.

479 - Ibid, op.cit, p. 102.

480 - Dugast-Rouillé (F), *Le nobiliaire de France*, 1973, tome II, p. 724 et 1074.

LE DÉCOR PEINT DE CROIX ET DE CANDÉLABRES DU PUITS DE LA GARISSAL À TEYSSIEU

Quelques données géographiques

La commune de Teyssieu, sur le territoire de laquelle est situé le puits présenté ici, appartient au canton de Bretenoux et à l'arrondissement de Figeac. Son territoire, proche de Sousceyrac, s'inscrit dans cet angle nord-est du département du Lot qui s'insère entre les départements de la Corrèze et du Cantal. Elle releva, sous l'Ancien Régime, de la vicomté de Turenne. Plusieurs importantes circonscriptions territoriales bordaient alors son espace : à l'Ouest et au Sud-Ouest la baronnie de Castelnau, au Nord la châtellenie de Gagnac, au Sud-Est la châtellenie de La Millière [1].

Quant à la maison dite La Garissal, dans un mur de laquelle est intégré le puits qui est l'objet de cette étude, elle se situe à environ 700 mètres à l'Ouest du bourg de Teyssieu (fig. 1). Elle est entourée de prairies et domine une pente qui descend vers le ruisseau des Esclauses. A quelque distance, à un niveau légèrement plus élevé, se dresse le chaos granitique du Cayrou et le Pech d'Estabat. Ce toponyme, ainsi que l'a expliqué une historienne régionale, Mme Deviers-Aquioupou, dérive d'*Aestivus Vallis*, désignant un lieu d'estivage pour la transhumance du bétail. Cette consoeur envisage d'ailleurs « qu'à l'origine la maison de La Garissal ait été une étable d'estivage comparable à celles citées par Dauzat dans le sud du Massif Central » [2]. Ce détail, on le verra plus loin, peut avoir son importance dans la signification du décor entourant le puits de cette maison.

Le décor peint entourant le puits

Le puits est encastré dans un mur situé dans un retrait, sous un auvent, du côté est de la maison, à l'abri de la majeure partie des intempéries (fig. 2). Sans doute est-ce ce qui a permis au décor, peint à la chaux, qui l'entoure, de subsister jusqu'à nos jours. L'aménagement d'une resserre et le percement d'une porte ont amputé la moitié environ de cette ornementation. Mme Deviers-Aquioupou indique que jusqu'au début du XXe siècle ce décor de puits était repeint tous les ans [3]. L'orifice

quadrangulaire du puits est surmonté d'une niche. Celle-ci, jusqu'à une date récente contenait une *Crucifixion* en plâtre, malheureusement aujourd'hui détruite. Cette statuette était protégée par un grillage. A gauche du puits, le mur est percé d'un « fenestrou » protégé des intrusions par un barreau vertical. Cette petite ouverture a été comprise par l'auteur de la peinture dans son œuvre.

La croix surmontant l'encadrement du puits et de la niche est posée sur un socle rectangulaire tandis que celle surmontant le « fenestrou », elle, repose sur un socle triangulaire donnant au linteau un aspect en bâtière. A gauche de la niche, le décor est constitué de deux candélabres portant un cierge. Quant à l'espace à droite du « fenestrou », il est occupé par un grand candélabre à deux niveaux de bassins et renflement globulaire du fût.

Cet ensemble de croix et de candélabres est complété par ce qui semble un décor végétal, sous la forme d'une branche partant de la gauche du décor, s'incurvant au-dessus de la croix du « fenestrou » pour s'achever par trois points situés à droite de celle-ci. Ces points peuvent être aussi bien la schématisation de feuilles que de fruits, voire même d'une grappe. Trois autres points forment une symétrie à gauche de la croix. Un autre décor de branche courbe passe au-dessus des deux cierges des candélabres situés à gauche de la niche pour s'incurver à droite de la croix.

On remarque encore deux virgules, une entre les deux chandeliers de la niche et l'autre entre le chandelier de droite et la niche. S'agit-il toutefois de virgules ou du pédoncule d'une feuille que l'on peut, éventuellement, reconnaître en-dessous, touchant le montant gauche de l'encadrement de la niche ? On peut encore mentionner ce qui paraît être une fleurette cruciforme à gauche du socle de la croix. Mme Deviers-Aquioupou parle de fleurs de lys sans les situer précisément. Pour en terminer avec les éléments décoratifs, il faut enfin faire état de traces difficilement interprétables à droite du socle et du pied de la croix de la niche. Tout ce décor s'inscrit dans un encadrement à fronton en arc surbaissé.

Une eau sacralisée par le décor du puits

Venons-en maintenant à l'effet que produit ce décor. L'auteur a véritablement eu le désir de mettre en scène le modeste puits qu'il ornait ainsi. Il lui a conféré, pourrait-on dire, une nouvelle dimension, surtout lorsqu'on l'imagine avant la destruction d'une partie de son décor (voir essai de restitution, fig. 3). Le puits change, en quelque sorte d'échelle, il impose au spectateur une image de grandeur, de majesté et, du fait de l'usage du symbole de la croix, de respect. Car c'est véritablement à une

sacralisation de ce puits que l'on assiste. Le décor, de par la forme de son encadrement à fronton, de sa disposition autour de la niche qui semble avoir occupé une position centrale, s'apparente à un retable. La niche devient comme un tabernacle, tandis que le puits lui-même s'interprète alors comme un autel. L'eau du puits, source de vie, se trouve, elle aussi, sacralisée puisqu'elle provient de ce puits christianisé par son décor.

L'idée qui vient à quiconque se penche sur cette ornementation pour en analyser les principaux éléments est de se demander s'ils n'ont pas une signification particulière. Il en ont une, c'est évident, et certains se retrouvent même sur des objets ou des monuments, et cela dès l'époque paléochrétienne.

Symbolique du chandelier et du cierge

Dom Leclerc et Dom Cabrol, dans leur *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie* ont expliqué la symbolique tant de la croix que des chandeliers ou des cierges et ont publié des exemples de leur utilisation sur divers monuments des premiers temps chrétiens [4]. Examinons donc rapidement quelle signification ils leur accordent. La croix d'abord. Instrument principal de la Passion du Christ, elle est le symbole chrétien par excellence, aussi n'est-il pas nécessaire d'en dire plus à son sujet. Le chandelier ou candélabre, en revanche, apparaît comme une réminiscence de l'usage antique de porter une lumière devant les grands personnages pour éclairer leur chemin. Ce qui, initialement, était un usage à caractère pratique, devint un témoignage d'honneur. Tout naturellement, il apparut évident aux chrétiens que l'admiration et la piété qu'ils portaient aux saints pouvaient, voire devaient, s'accompagner de la représentation de candélabres. On en trouve sur des peintures murales ornant trois *arcosolia* au cimetière Saint-Janvier à Naples. Des orants y sont représentés avec des chandeliers et des cierges entre eux. Deux épitaphes d'Aquilée, autre ville d'Italie, sur l'Adriatique, montrent un défunt entouré de chandeliers (fig. 4). Des chandeliers apparaissent aussi sur un dessin, destiné à l'illustration d'un calendrier, dû à Philocalus, calligraphe du pape Damase (366-384). Le sarcophage de marbre de Tebessa (dans l'Est de l'Algérie), dont on estime qu'il n'est pas antérieur au VIe siècle, montre sur l'une de ses faces longitudinales trois compartiments. Celui de gauche est occupé par un personnage dans l'attitude de l'orant, interprété comme une représentation du défunt lui-même. Le compartiment central montre un personnage assis sur un siège à dossier tenant un gobelet ou un calice qui représenterait Rome élevant le calice de la Foi. Le personnage de droite, tenant dans une main un rouleau, symboliserait l'Eglise africaine. Bien sûr, ces trois personnages sont encadrés de candélabres desquels s'échappe une flamme.

Quant au cierge, Dom Cabrol explique qu' « employés aux funérailles des fidèles et dans le culte des saints, les cierges et, en général, les lampes allumées, sont aussi destinés à montrer l'honneur qu'on leur rend et à consoler ceux qui demeurent ici-bas, en rappelant que cette flamme est le symbole de la clarté éternelle du ciel (...). Les candélabres allumés aux côtés d'une *memoria* de saint Etienne en Afrique symbolisent la lumière de la foi chrétienne ». L'érudit bénédictin mentionne aussi son usage sur un monument funéraire, l'épitaphe de Bessula, trouvée à Rome, conservée au Musée du Latran (fig. 5).

Dom Pierre Miquel et Sœur Paula Picard, dans leur *Dictionnaire des symboles liturgiques* [5], ont, à la suite du Père Chenu [6], jugé excessive l'allégorie proposée au XIIIe siècle par l'évêque et liturgiste Durand de Mende. Celui-ci voyait dans la mèche du cierge l'âme du Christ, dans la cire son corps et dans la lumière de sa flamme sa divinité. D'autres auteurs ont, à notre époque, donné une nouvelle interprétation de cette symbolique. On la trouve dans le *Dictionnaire des symboles chrétiens* d'Edouard Urech [7], qui assimile la flamme à l'esprit et la cire, qui se consume et se détruit, au monde temporel. Le cierge, d'après lui, peut être assimilé à la double nature du Christ. Il rejoint en cela, au moins en partie, la proposition formulée par Durand de Mende. Jean Chevalier et Alain Gheerbrant interprètent, dans leur *Dictionnaire des symboles* [8], le cierge comme le symbole de la lumière. La mèche fait fondre la cire, ainsi celle-ci participe-t-elle au feu, ce serait l'image du rapport entre l'esprit et la matière.

Dom Miquel et Sœur Picard distinguent différents emplois du cierge dans le monde chrétien : cierge pascal, cierge de réconciliation, cierges de la procession de la Chandeleur (ils symbolisent alors le Christ, « lumière pour éclairer les païens et gloire d'Israël, peuple du Seigneur », Luc 2,32), cierges d'autel (au moins au nombre de deux pour représenter la Loi et les Prophètes, mais parfois en nombre plus élevé, quatre ou six), cierges de dévotion. Le cierge serait aussi le symbole de la vie religieuse, proposé par le pape Paul VI [9].

A propos du cierge de dévotion, celui que les fidèles allument devant l'image ou la statue de la Vierge ou d'un saint, Edouard Urech, rappelle dans son dictionnaire précité, qu' initialement, il symbolisait la double nature du Christ. Placé à côté de la représentation d'un saint personnage, il signifiait que le Christ escortait celui-ci. Toutefois, la cire étant chère, cet hommage devint dans l'esprit des donateurs une offrande à laquelle on attacha une intention d'abord, un droit ensuite. On voulait obtenir une grâce du saint auquel on faisait une offrande. Cette pratique est ainsi devenue un moyen plus ou moins superstitieux d'obtenir une bénédiction [10].

On pourrait, on le voit épiloguer longuement autour de la symbolique, incontestablement chrétienne, du cierge et du chandelier, surtout lorsque ceux-ci sont associés à la croix, comme on le voit à La Garissal. C'est parfois aussi un ostensoir qu'ils accompagnent, comme quatre représentations en sont connues en Quercy [11] (fig. 6). Dans le cas présent, les cierges qui sont peints, même s'ils ne sont pas des objets réels mais des représentations intégrées dans un thème iconographique, sont assimilables, on ne peut en douter, à des cierges d'autel. Revenons à notre sujet en tentant, à travers la vision que nous avons aujourd'hui de ce puits et de son décor, de proposer une date pour cette œuvre. La forme des candélabres, selon Mme Deviers-Aquioupou, semble les situer dans l'art du XVIIe siècle [12]. On pourrait ajouter que la forme de l'encadrement, conférant à l'ensemble l'aspect d'un retable, incline à confirmer cette estimation.

Un éventuel rite de protection

Une autre question qu'est amené à se poser tout observateur de ce puits est la raison qui a poussé à la réalisation d'un tel décor. Sans doute faut-il rappeler que nombreuses sont les croix, en combinaison souvent avec d'autres éléments, qui ornent les linteaux de porte, à Teyssieu [13] comme dans beaucoup d'autres localités du Quercy (figures 7 et 9). Mais souvent la croix orne aussi d'autres ouvertures de la maison et de ses dépendances : fenêtres (figure 8), archivoltes (figure 10) ou piédroits de portes de granges, linteaux de puits (figure 11). Il n'est pas même jusqu'aux girouettes qui ne prennent la forme d'une croix (figure 12). La raison de telles pratiques est très vraisemblablement à rechercher dans un rite de protection des êtres humains aussi bien que des animaux qu'abritaient la demeure, ses annexes et dépendances. Le signe de la croix plaçait hommes et bêtes sous la protection divine et tenait, du moins l'espérait-on, le mal et la maladie à distance.

Pourquoi, à La Garissal, être passé de la simple croix à un décor si ostentatoire. Fallait-il, implorer la protection divine plus qu'ailleurs ? On peut envisager plusieurs hypothèses. Une telle démesure peut être le fait d'un seul individu et témoigner d'une très grande piété, de sa mégalomanie ou de son excessive anxiété. Elle peut aussi être interprétée comme la manifestation d'une grande crainte occasionnelle, celle, par exemple, que pouvait engendrer une épidémie. Mme Deviers-Aquioupou, on l'a vu, a avancé l'hypothèse que cette maison, ou une autre qui l'aurait précédée, ait pu être une étable d'estivage. Elle aurait alors abrité des bêtes appartenant éventuellement à plusieurs propriétaires. Dans ce cas, le risque, en période d'épidémie, s'étendant à un plus grand nombre d'animaux et la perte financière éventuelle à un plus

grand nombre de propriétaires, peut-être ceux-ci auraient-ils voulu s'entourer d'un maximum de garanties en multipliant les symboles religieux et en leur donnant une taille monumentale.

Cette manifestation de foi émanant de gens simples n'a vraisemblablement pas laissé de traces dans un document d'archive. Aussi est-il douteux que l'on ait jamais confirmation de telle ou telle hypothèse parmi celles exprimées ci-dessus, sauf à trouver ailleurs d'autres exemples mieux documentés.

Gilbert-Robert DELAHAYE

Notes

1 - Sur l'histoire de Teyssieu, on ne peut que renvoyer à : Pressouyre (Ferdinand), *Teyssieu des origines à 1800*, Saint-Céré, Association des Amis du passé de Saint-Céré édit., 1989.

2 - Deviers-Aquioupou (Yvette), *Les croix de Teyssieu*, Teyssieu, Amis de la tour de Teyssieu édit., 2001, p. 18.

3 - *Ibidem*.

4 - Leclercq (Dom Henri), *s.v.* "Candélabre", dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, Letouzey et Ané, t. 2, 2e partie (C-CES), fasc. 18-23, 1910, col. 1834-1842. Cabrol (Dom Fernand), *s.v.* "Cierge", dans *D.A.C.L.,* t. 3, 2e partie (CIA-CYZ), fasc. 29-34, 1914, col. 1614-1622.

5 - Miquel (Dom Pierre) et Picard (Sœur Paula), *Dictionnaire des symboles liturgiques*, Paris, Editions Le Léopard d'Or, 1995, p. 70-74.

6 - Chenu (R.P. M.-D.), *Anthropologie et liturgie*, La Maison-Dieu, 12, 1947.

7 - Urech (Edouard), *s.v.* "Cierge", dans *Dictionnaire des symboles chrétiens*, Neuchâtel (Suisse), Delachaux et Niestlé édit., 1972, p. 37.

8 - Chevalier (Jean) et Gheerbrant (Alain), *s.v.* "Cierge", dans *Dictionnaire des symboles. mythes, rêves, coutumes, gestes, formes, figures, couleurs, nombres*, Robert Laffont/Jupiter édit., 1997, p. 252.

9 - Miquel (Dom P.) et Picard (Sœur P.), ouvrage cité *supra* n. 5, p. 72-74.

10 - Urech (E.), ouvrage cité *supra* n. 7.

11 - Dalon (Pierre), "L'art lapidaire dans l'architecture rurale du Quercy (XVIe-XXe siècles)", dans *Bulletin de la Société des études du Lot*, 1986, fasc. 3, p. 185-215, en particulier p. 190 et fig. 1 pl. II.

12 - Deviers-Aquioupou (Y.), ouvrage cité *supra* n. 2.

13 - On connaît aussi à Teyssieu un encadrement de porte peint à la chaux et surmonté d'une croix, peinte, elle aussi, à la chaux. Delahaye (Gilbert-Robert), "A propos des croix chaulées sur les façades des maisons", dans *Quercy Recherche*, n° 92, avril-juin 1998, rubrique "Courrier", p. 2.

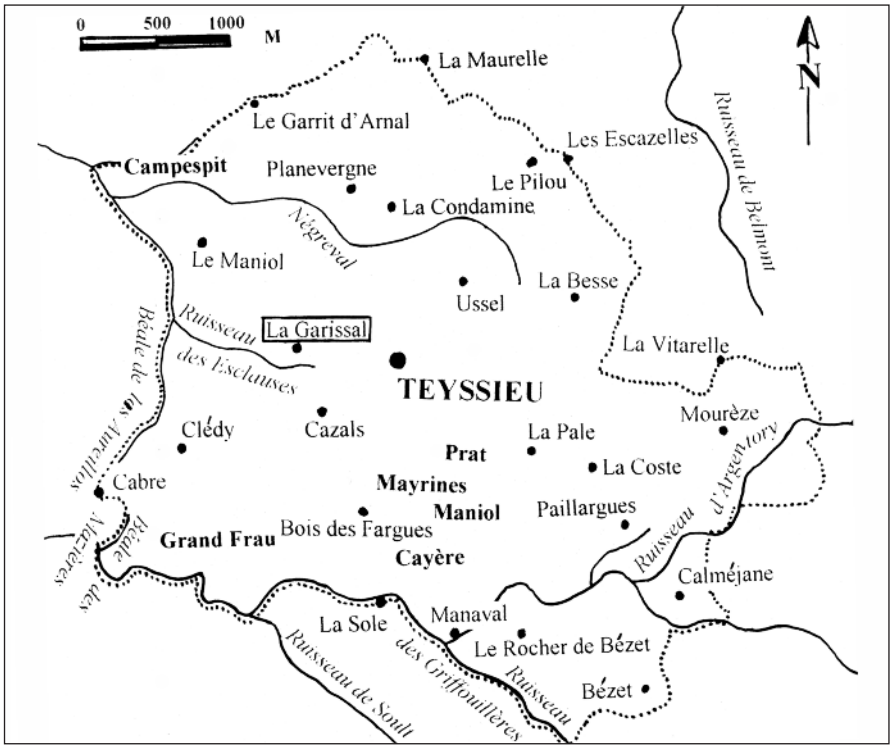

Fig. 1 : Situation de la maison dite La Garissal sur le territoire de Teyssieu (dessin G.-R. Delahaye, d'après F. Pressouyre, Teyssieu des origines à 1800).

Fig. 2 : Le puits de La Garissal et son décor peint (photo G.-R. Delahaye).

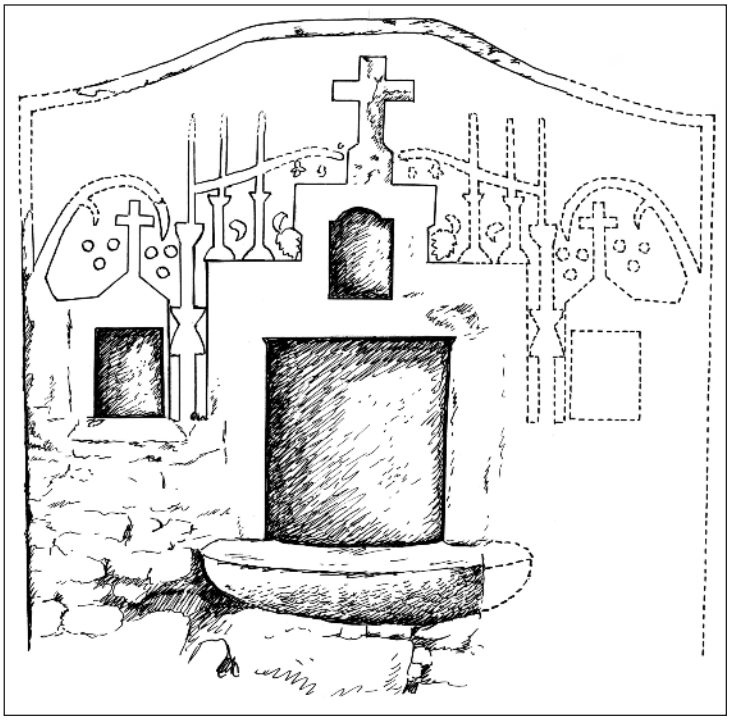

Fig. 3 : Essai de restitution de la totalité du décor du puits de La Garissal (dessin G.-R. Delahaye).

Fig. 4 : Epitaphe d'Aquilée (dessin G.-R. Delahaye, d'après le Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie).

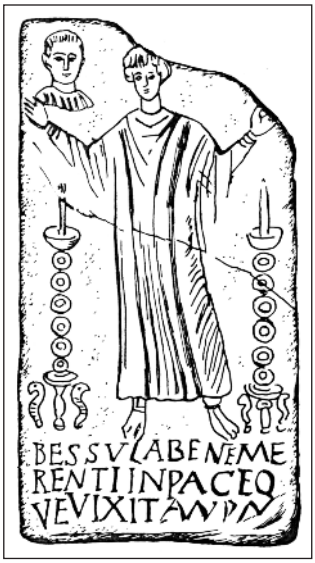

Fig. 5 : Epitaphe de Bessula (dessin G.-R. Delahaye, d'après le Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie).

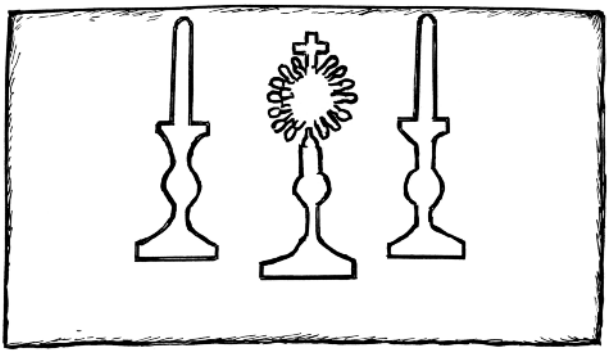

F. 6 : Ostensoir entre deux chandeliers porteurs de cierge à Esclauzels, début XVIIIe s. (dessin P. Dalon).

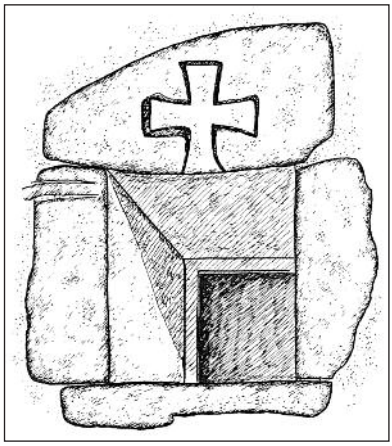

Fig. 7 : Linteau de porte décoré d'une croix gravée, au hameau d'Ussel, à Teyssieu (dessin G.-R. Delahaye).

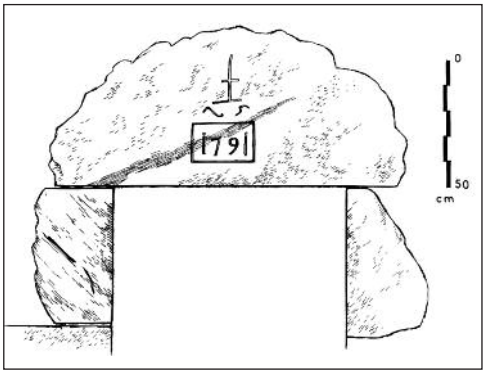

Fig. 8 : Linteau de fenêtre orné d'une croix gravée, au hameau d'Ussel, à Teyssieu (Dessin G.-R. Delahaye).

Fig. 9 : Encadrement de porte chaulé et surmonté d'une croix, elle aussi peinte à la chaux, au hameau d'Ussel, à Teyssieu (photo G.-R. Delahaye).

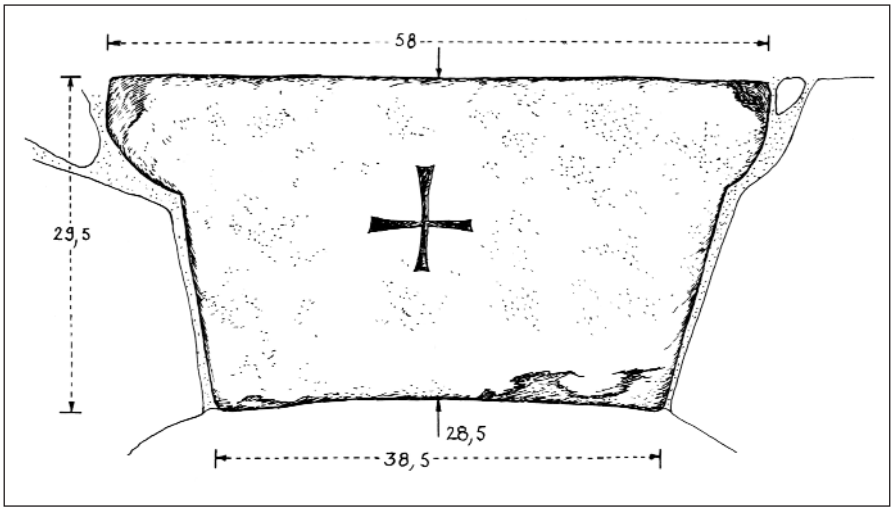

Fig. 10 : Claveau gravé d'une croix formant la clé de l'archivolte d'une porte d'étable, au hameau d'Ussel, à Teyssieu (dessin G.-R. Delahaye).

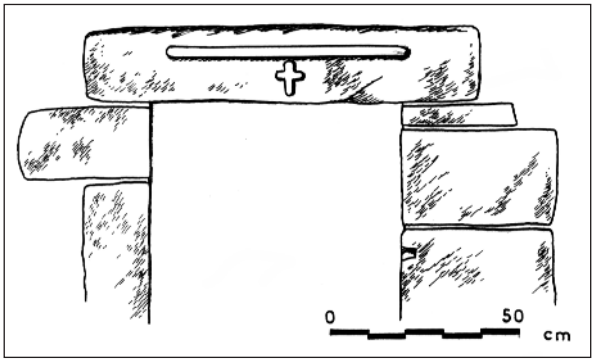

Fig. 11 : Linteau de puits sculpté d'une croix, au hameau d'Ussel, à Teyssieu (dessin G.-R. Delahaye).

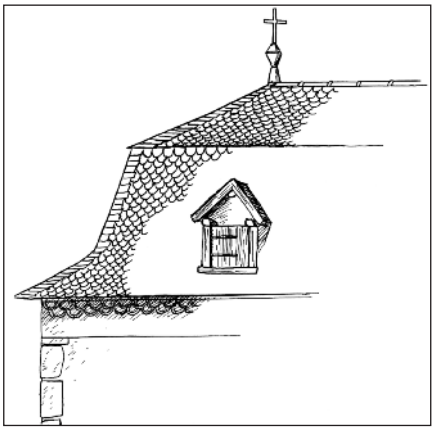

Fig. 12 : Girouette en zinc en forme de croix sur un toit, au hameau d'Ussel, à Teyssieu (Dessin G.-R. Delahaye).

LE RADICALISME DANS LE DÉPARTEMENT DU LOT 1965-1981

Tel est le titre d'un mémoire de maîtrise, d'une très grande qualité, soutenu, en juin 2000, devant Jean Rives, directeur de la recherche, professeur d'histoire contemporaine à l'Université de Toulouse- Le Mirail et à l'Institut d'études politiques de Toulouse, et Etienne Baux, par Alexandre Mouly.

Il aurait donc été souhaitable que ce dernier rédigeât lui-même cet article et valorisât ainsi son travail. L'auteur des lignes qui suivent ne fait donc que développer le bref compte-rendu inséré dans le procès-verbal de la séance du 2 février 2006 et s'est efforcé de restituer fidèlement l'esprit et les conclusions de cette étude. [1]

Il s'agit donc d'une histoire presque immédiate, exceptionnelle dans le sommaire de nos bulletins. Aujourd'hui reconnue et non plus suspectée - le fameux recul de l'historien ! - l'histoire immédiate permet, sans évidemment prétendre au définitif, d'enrichir les sujets qu'elle aborde, d'en restituer l'atmosphère, en élargissant la quête des sources, orales notamment, dont la confrontation échapperait aux historiens à venir. Le renouveau de l'histoire politique, de ses méthodes, au cours des dernières années, lui doit beaucoup.

C'est donc notre « politique locale », celle vécue par les Lotois contemporains, qui devient l'objet d'une enquête universitaire minutieuse. Comment ne pas en être flatté ? Beaucoup d'entre nous y raviveront leurs souvenirs. Histoire et mémoire pourront encore se confronter sinon s'affronter. La mémoire, sélective et passionnelle par définition, doit se mettre au service de l'histoire, rigoureuse dans sa méthode, pour l'enrichir. D'aucuns, témoins, acteurs, ne serait-ce que par leur bulletin de vote, ne verront dans quelque chapitre que succession d'évidences. On s'en consolera en pensant que, pour les plus jeunes ou les nouveaux venus dans le département, il s'agira d'une découverte.

Le Radicalisme lotois : ses valeurs et ses hommes.

La première partie montre le radicalisme lotois entre passé et présent. Alexandre Mouly commence par définir le socle idéologique qui le caractérise : un ensemble de valeurs qui dépassent évidemment l'hori-

zon lotois, mais dont il est significatif d'étudier comment les acteurs politiques locaux l'interprétèrent et se l'approprièrent. Laïcité sans sectarisme, solidarité acquise par libre association et non par la contrainte étatique, tolérance réconciliatrice, telles sont les valeurs constamment évoquées dans les discours radicaux. Pure rhétorique électorale, penseront certains ? Pas seulement si l'on constate que « l'extrémisme est quasiment absent dans le Lot », preuve du ralliement global à ce discours.

Celui-ci se complète par le rappel des principes républicains, légués par la grande Révolution et qu'il faut défendre aujourd'hui comme hier, c'est-à-dire contre le régime gaulliste suspecté de vouloir confisquer le pouvoir. Il y a, à coup sûr, une certaine nostalgie de la IIIe République, fondatrice, qui sut faire siennes les idées de progrès, de justice et de liberté, et qui, longtemps, s'identifia avec le radicalisme. Par ailleurs le respect de l'ordre, assorti du droit de résistance, la défense de la propriété privée, la préférence pour les réformes progressives sont maintes fois affirmés à chaque campagne électorale, locale ou nationale, imprimés dans les programmes et les professions de foi des candidats. Ceux-ci, dans un département rural aux ressources modestes, surent adapter leur discours en gommant, par exemple, les positions les plus avancées du programme commun de la gauche en 1972. D'ailleurs « plus qu'une véritable idéologie politique, le radicalisme lotois se présente comme un état d'esprit, une manière de vivre » que des hommes charismatiques surent si bien incarner et servir. Ceux du passé et du présent.

Paradoxalement, l'enfant le plus célèbre du Quercy, Léon Gambetta, dont le fameux discours de Belleville, en 1869, exprimait le programme qui sera celui des républicains intransigeants, demeurait peu évoqué dans son département d'origine. Il est vrai qu'il fut si peu lotois ! Par contre, Louis-Jean Malvy, allié à la vieille famille républicaine de Verninac, député radical-socialiste de 1906 à 1919 et de 1924 à 1940, plusieurs fois ministre, gardait tout son prestige en dépit de sa condamnation par la Haute Cour, en 1918, à cinq années d'exil. Il resta dans les esprits l'incontesté leader parlementaire d'un département où les élus radicaux possédaient une quasi hégémonie et son souvenir ne faiblit pas.

Mais pour le présent la chance du radicalisme lotois a tenu largement au lendemain de la seconde guerre mondiale et bien au-delà, à la présence et à l'action de deux personnalités d'envergure nationale : Gaston Monnerville et Maurice Faure.

Quand le premier atterrit dans le Lot, à 51 ans, en 1948, il avait déjà derrière lui une carrière politique bien remplie : député de la Guyane en 1932, secrétaire d'Etat aux colonies dans le cabinet Chautemps en 1937, il se plaisait à rappeler que, lointain descendant d'une lignée d'esclaves, il devait tout à l'école républicaine qui l'avait accueilli et distingué.

Combattant en 1940, résistant, président depuis 1947, du Conseil de la République, successeur de l'ancien Sénat, il n'avait pas retrouvé l'entière confiance des Guyanais et risquait de perdre son siège. Aussi, pour garder au parti une de ses meilleures figures, Henri Queuille, en voisin, et Maurice Faure facilitèrent son implantation dans le Lot où il cumula les mandats nationaux et locaux : conseiller de la République puis sénateur du Lot jusqu'en 1974, premier président du Sénat de la Ve République (1958-1968), président du Conseil général durant 19 ans (1951-1970), maire de Saint Céré (1964-1971). A coup sûr, Gaston Monnerville fut, dans le Lot, encore plus respecté qu'aimé : orgueilleux, caustique, autoritaire, peu soucieux de popularité, peu enclin aux familiarités et aux agapes républicaines. Le département qu'il adopta demeura pour lui un tremplin puis une base de repli lorsque les gaullistes l'ostracisèrent.

De mêmes convictions, aussi bon orateur que lui, Maurice Faure, son cadet de 25 ans, s'était dès 1938 affirmé radical. De sa Dordogne natale il resta voisin en choisissant le Lot dont il fut élu député en 1951 et constamment réélu jusqu'en 1983, date à laquelle il entra au Sénat. Très vite ses qualités firent de lui un personnage de premier plan. Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, il participa pour la France à l'élaboration du traité de Rome avec K. Adenauer et P.H. Spaak. « Ce fut, affirma-t-il plus tard, ma contribution à l'Histoire ! ». Devenu logiquement ministre des institutions européennes, sa progression fut stoppée en 1958 par les événements algériens et la chute de la IVe République. Dès lors, écarté des responsabilités ministérielles, il se consacra à ses mandats de maire de Cahors, de président du Conseil général à partir de 1970 et à ses convictions européennes. Chaleureux, ouvert, proche des électeurs et des élus locaux, c'est lui qui au cours de ces quinze années, puis bien après, incarne le radicalisme lotois et le pouvoir départemental : rien ne se décidait ou ne se faisait sans lui.

Le Radicalisme lotois à la croisée des chemins.

Toujours bien solide dans le Sud-Ouest toulousain, ou si l'on préfère la zone d'influence de « la Dépêche », le parti radical, lourdement touché par les échecs de la IIIe et de la IVe République, écarté par les dirigeants de la Ve, ne disposait plus au Parlement d'effectifs suffisants pour peser seul sur l'échiquier politique. Force d'appoint désormais, mais pivot du centre gauche, il hésita au niveau national entre plusieurs options que les militants ratifièrent lors des congrès. Comment les radicaux du Lot réagirent-ils, quel fut leur choix ?

Depuis 1961, Maurice Faure, président du parti, l'avait engagé sur la voie d'un large rassemblement allant des modérés aux socialistes. « Mon vieux rêve était de regrouper autour du parti radical, pour gouverner,

des socialistes et des M.R.P. » (démocrates-chrétiens). Cependant le 62e congrès, en octobre 1965, préféra à ce Rassemblement Démocratique l'entrée des radicaux dans la nouvelle fédération de la gauche démocrate et socialiste (F.G.D.S.) et recommandait de soutenir la candidature de F. Mitterrand plutôt que celle de J. Lecanuet à la présidence de la République ; cette option était soutenue dans le Lot par G. Monnerville mais non par M. Faure. Mis en ballottage lors des législatives de 1967, ce dernier renonça alors à la voie du centrisme et adhéra à la F.G.D.S. entraînant ainsi l'ensemble de la fédération radicale du Lot.

Les événements de 68 puis de 69, le départ du général de Gaulle, firent du Lot, autour de G. Monnerville et des radicaux une citadelle de l'opposition au régime, tandis que M. Faure est élu à la présidence du parti. Commence alors jusqu'en 1971 une tentative de modernisation et de rajeunissement du radicalisme, en collaboration avec le bouillant patron de « l'Express » Jean-Jacques Servan-Schreiber, auteur d'un « Manifeste radical », passionné de modernité. Les radicaux du Lot soutinrent leur leader pour la plupart. Cependant certains s'inquiétèrent de la dérive centriste de leur président dans le sillage de cet encombrant personnage, féru de coups médiatiques qui réussit à enlever la présidence du parti en 1971. Dès lors la rupture était inévitable entre les deux hommes et au-delà des querelles de personnes, les radicaux lotois rejetaient avec leur leader une troisième voie que la bipolarisation de la vie politique française rendait impossible.

A partir de juillet 1972, la scission des radicaux devint effective ; Maurice Faure et Gaston Monnerville, avec l'aval des militants locaux adhèrent à la nouvelle formation des radicaux de gauche et acceptent le programme commun de gouvernement établi par les socialistes et les communistes. Cet ancrage à gauche fut ratifié à Cahors, à l'unanimité. Il sera sans retour, mais désormais les leaders locaux n'ont plus d'initiative nationale. Gaston Monnerville se retire de la vie politique et Maurice Faure se replie sur le département et réussit à y fédérer l'ensemble des forces de gauche.

Cette réussite passe par le ciment de l'anti-gaullisme constamment affirmé. La rivalité entre le premier et le second personnage de l'Etat s'exaspère au moment du référendum d'avril 1969 et la critique ne faiblit pas après le départ du général. Le président Pompidou, propriétaire à Cajarc, essaiera par bien des moyens d'arracher ce département à l'hégémonie radicale, mais cela passait évidemment par le suffrage universel !

Le Radicalisme lotois à l'épreuve des scrutins électoraux

Dans sa 2e partie, Alexandre Mouly analyse les scrutins électoraux, bien représentatifs du niveau d'influence du radicalisme. Mais celui-ci

« ne s'exprime pas de la même façon au sein d'un conseil municipal d'un petit village de la Bouriane qu'à l'Assemblée Nationale ou au Sénat, par des professionnels de la politique ». Voilà pourquoi il convient de séparer les élections locales, c'est à dire municipales et cantonales, des scrutins nationaux.

Les premières se caractérisent par les soucis gestionnaires plus que par les références à la grande politique, cependant le radicalisme de terrain, si l'on peut dire, y trouve largement sa place. On ne saurait passer en revue l'ensemble des scrutins, on s'efforcera d'en tirer quelques conclusions. Sur la période, pour les scrutins municipaux, on constate une progression de l'union de la gauche qui bénéficie « d'accords électoraux entre les trois partenaires ». Les radicaux de gauche conservent un poids important et « près du tiers des municipalités de chefs-lieux de canton est administré par un maire radical ». Maurice Faure et Martin Malvy sont élus au premier tour à Cahors et à Figeac. Le premier devient maire après avoir été député : parcours atypique qu'il se plaisait à souligner. L'alliance à gauche a été payante, mais socialistes et communistes sont devenus indispensables, même si, par son prestige, le leader départemental des Radicaux ratisse plus large.

Les élections cantonales confirment cette analyse même si les étiquettes politiques prennent ici plus de relief. Les radicaux gardent la majorité au Conseil Général, renforcés par la cohésion de la gauche. En 1976, Maurice Faure, réélu avec 85,61% des voix - un record national -, dans le canton de Montcuq, se voit à nouveau confier la présidence à l'unanimité. C'est que l'on peut désormais faire la distinction entre Mouvement des Radicaux de Gauche et Faurisme. Même des élus de la majorité gouvernementale lui donnent leur voix ! Cependant le M.R.G. doit composer de plus en plus avec son partenaire socialiste fort de sa position de premier parti national d'opposition. Sans accord formel avec lui, les Radicaux couraient désormais le danger d'être devancés dans l'hypothèse d'une primaire, ce qui se produisit dans le canton de Gramat en 1979.

L'élection des parlementaires ne laisse aucune place, à l'inverse des précédentes, aux candidats « sans étiquette ». L'appartenance à un parti, déterminante, focalise l'enjeu et les candidats radicaux, dans le Lot, jusque là peu vulnérables, ont connu des heures difficiles. Le pouvoir gaulliste entendait comme ce fut le cas dans un département limitrophe, « sortir le Lot du bourbier radical » : but assigné au préfet arrivé en 1964 par le premier ministre G. Pompidou. M. Faure et G. Juskiewenski toujours attachés à leurs options centristes connurent un échec sévère lors du premier tour des élections législatives de 1967 face à J.P. Dannaud jeune conseiller d'Etat, massivement soutenu par la préfecture et à B. Pons. Pour sauver son siège, dominant son amour-propre mais soulignant la permanence de

son opposition, M. Faure se rallia entre les deux tours à la F.G.D.S. et devint ainsi le candidat officiel de la gauche, ce qui lui assura un court succès. A l'inverse G. Juskiewenski à Figeac, refusant les voix communistes, dut céder son siège. Les élections de 1968 renouvelèrent ces résultats tout comme celles de 1973 qui virent le retrait de J.P. Dannaud. Le technicien brillant au programme ambitieux pour le Lot, n'avait pu détrôner le modèle du radicalisme méridional, séducteur et chaleureux.

Ces élections, âprement disputées, ont bien conforté le radicalisme dans le Lot et plus encore le Faurisme. En 1978 M. Faure obtient plus de 60% des suffrages, gardant manifestement une partie de l'électorat centriste et bénéficiant d'un soutien parfait de ses partenaires. A l'heure où le nombre des députés radicaux de gauche ne cessait de diminuer au Palais Bourbon, une dizaine à peine, le radicalisme lotois affichait une très bonne santé.

Pour l'unique siège de sénateur à pourvoir, G. Monnerville en 1965 n'avait pas de souci à se faire. Leader national de l'opposition, habile réalisateur et gestionnaire, il fut réélu par 82% du collège électoral. Neuf ans après,G. Constant se présenta en héritier du sénateur sortant, nommé au Conseil constitutionnel, et avec l'appui des socialistes, il l'emporta dès le 1er tour, fort de ses réseaux dans le milieu édilitaire et du clientélisme dont le parti radical savait si bien jouer.

L'élection du président de la République au suffrage universel marque en 1965 une rupture dans les institutions politiques du pays. On connaît la féroce opposition de G. Monnerville à cette réforme, suspecte à ses yeux de restaurer, comme en 1848, le pouvoir personnel. Devant le fait accompli, il fallait prendre parti pour un candidat. Si Maurice Faure, lui-même un instant pressenti, décida de soutenir Jean Lecanuet, à l'inverse G. Monnerville se prononça pour F. Mitterrand. Divisés, les radicaux du Lot ont quand même rallié cette dernière candidature qui, au second tour, obtient 51,12% des voix, confirmant leur département dans l'opposition et plus encore lors du référendum de 1969 avec 55% des suffrages (France 53,2%) contre le projet du général.

L'élection présidentielle qui suivit révèle au contraire un renforcement de la majorité gouvernementale dans le Lot. En dépit d'une campagne très active des leaders radicaux en faveur d'Alain Poher, G. Pompidou avec 58,77% des suffiages, réalisa un score très légèrement supérieur à la moyenne nationale. Seulement trois cantons le placèrent en deuxième position : celui de G. Monnerville, Sousceyrac, celui de M. Faure, Montcuq, et Gourdon. La tentation centriste n'est décidément pas payante pour les radicaux et les élections de 1974 montrent bien leur ancrage à gauche, même si certains points du programme commun s'avèrent gênants pour ces « libéraux du progrès ». M. Faure s'efforça au

cours de meetings unitaires de rassurer l'électorat. Les excellents scores de F. Mitterrand se confirmèrent en 1981 en dépit de la présence au premier tour d'un candidat M.R.G., Michel Crépeau, qui n'obtint que 3,3% des voix, échec indiscutable pour la fédération M.R.G. du Lot !

Ainsi « il semble qu'en 1981 le radicalisme lotois ait achevé sa mutation. D'un côté sa structure ne survit politiquement qu'avec le soutien du parti socialiste ». Une opposition avec lui serait suicidaire. De l'autre, « le Lot vote radical lors des élections locales et départementales car la plupart des notables engagés en politique sont radicaux ou bien se rangent derrière M. Faure. Ce dernier maintient le radicalisme à flot et lui redonne un certain prestige par sa nomination comme Garde des sceaux dans le gouvernement de Pierre Mauroy. »

Le Radicalisme dans le Lot: mécanismes d'un système unique ?

Dans sa dernière partie, Alexandre Mouly, s'attache en une passionnante analyse, à définir la singularité du radicalisme lotois basée sur une approche et une conception originales de la vie politique.

On en retiendra d'abord l'importance de l'oralité : le discours, l'éloquence sont des atouts décisifs. Les Lotois adorent ceux qui parlent bien, leur prêtant la capacité à défendre leurs intérêts même quand ils sont dans l'opposition. G. Monnerville et plus encore M. Faure dont l'accent méridional accentue la connivence avec son public, surent magistralement profiter de cette aisance. Facilité d'improvisation, clarté et étonnante capacité de synthèse, humour et force de conviction peuvent caractériser ce talent qui lui permit souvent de retourner son public. On ne cachera pas cependant la part d'artifice dans ce verbe qui s'abandonnait parfois à la facilité.

L'éloquence s'exerce non seulement sur les estrades mais aussi lors des banquets républicains, à l'occasion des congrès départementaux notamment, des inaugurations etc... Par ailleurs c'est autour de tables rustiques que bien des compromis furent trouvés entre deux séances de travail au Conseil Général, par la vertu de la gastronomie quercinoise patrimoine commun à toutes les composantes politiques.

L'élu radical revendique aussi son attachement à la terre lotoise, en même temps qu'il s'efforce de réduire la distance entre l'électeur et lui-même ; il doit donner l'impression d'être facilement accessible à tous, sans exclusion et ... sans rendez-vous.

De plus dans un parti aux structures aussi lâches, les réseaux d'amitié comptent plus que le nombre de militants fort peu nombreux (4 à 500 adhérents ou sympathisants en 1972 selon le préfet, 180 seulement l'année suivante). Après 1973 cependant, l'adhésion au M.R.G. imposa un effort de réorganisation avec la mise en place de comités locaux réunis

Gaston Monnerville et Maurice Faure
sur le terrain
(cliché Archives du Lot - Fonds Conseil Général).

en une fédération du Lot et d'un secrétariat général : structures peu contraignantes en vérité qui ne gênent en rien, dans ce parti d'électeurs les réseaux de notables locaux.

On peut en effet parler de pouvoir notabiliaire pour définir le radicalisme lotois. Notables souvent héritiers d'une famille depuis longtemps connue et respectée et dont les ascendants peuvent déjà s'inscrire dans la même tradition idéologique. Des exemples s'imposent à Payrac, à Cahors, à Gramat. Cependant la filiation peut se révéler insuffisante comme le prouve l'échec de Philippe Faure à Salviac en 1974 où « la présence du père ne suffit pas à effacer l'image du parachuté ». Ce principe de filiation peut être aussi idéologique si l'on se rattache à G. Monnerville ou à tout autre élu radical du passé. On peut imputer à ce poids de la tradition le faible renouvellement dans les postes électifs.

Le notable radical possède aussi une position socio-professionnelle qui lui assure respect et confiance. A cet égard, la composition du Conseil Général, de 1967 à 1979, reflète une parfaite stabilité. Dans ce département encore à dominante rurale, où les petits propriétaires terriens assurèrent la stabilité de la vie sociale, on ne trouve jamais plus de deux agriculteurs sur trente conseillers, alors que les professions libérales occupent les premiers rôles et notamment les professions médicales qui représentent selon les années jusqu'à 50% de l'effectif total, et une même proportion chez les seuls élus radicaux. Ce phénomène n'est pas spécifique au Lot ; médecins et pharmaciens fortement impliqués dans la vie des familles sont au plus près de leurs soucis. Les services rendus créent alors un réseau d'obligés, qui, le jour du vote, ne seront pas des ingrats. Le nombre des avocats a diminué par rapport aux époques précédentes, pas plus de deux ou trois chez les radicaux, tandis que les enseignants se sont tournés vers les autres partis de gauche.

Ce pouvoir notabiliaire s'organise en réseaux, celui des maires regroupés dans une association dont le banquet annuel est un des temps forts avec le discours attendu de M. Faure, celui des conseillers généraux, à majorité radicale ininterrompue, seuls dispensateurs des subventions que les maires de chaque canton se répartissent. Les parlementaires jouent enfin le rôle de recours ultime et d'intermédiaires auprès de l'administration tandis que leur mandat de maire, de conseiller général les place à tous les échelons de la hiérarchie notabiliaire.

Ce système dont M. Faure fut le leader et le bénéficiaire fut qualifié de « radical faurisme » et s'exprime pleinement à partir de 1970, année où il devint président du Conseil Général.

Mais « le radicalisme lotois prend également appui sur des éléments extérieurs à la sphère politique ». Ce sont des partenaires qui peuvent, par solidarité, prolonger et amplifier l'action du parti.

La Franc-maçonnerie, association par essence secrète, fut un support précieux du parti radical sous la IIIe République. Les frères, dans le Lot, se regroupaient en six loges : trois du Grand Orient à Cahors, Figeac et Souillac, la Grande Loge, le Droit Humain et la Grande Loge Féminine, soit un maximum de 250 frères et sœurs. G.Monnerville, maçon dès sa 21e année, parvenu au degré le plus élevé n'hésitait pas à confirmer son appartenance, unique dans ce cas. Seuls les membres du Grand Orient, 150 au total, se voulaient actifs en politique pour défendre les valeurs de laïcité, d'humanisme, de tolérance et d'attachement à la démocratie libérale. Peut-on mesurer leur influence réelle ? Le soupçon de noyautage, de solidarité reste un postulat difficile à vérifier. Il semble que l'orientation centriste que M. Faure voulut donner au radicalisme ait favorisé, en réaction, le rapprochement des socialistes lotois et de la franc-maçonnerie.

C'était la presse écrite, à une époque où la télévision débutait et où la radio n'avait pas l'audience d'aujourd'hui, qui dispensait l'essentiel des informations et nourrissait le débat idéologique. La presse parisienne, convenablement diffusée [2] n'avait pas l'audience de son homologue régionale caractérisée par la puissance de « La Dépêche ». Cette suprématie du quotidien toulousain résolument engagé dans une ligne radicale et anti-gaulliste devint un monopole par suite de l'effacement de « Centre Presse » et des accords passés avec « Sud-Ouest » qui cesse de paraître dans le Lot en novembre 1968. Avec 10.000 exemplaires diffusés en moyenne par jour (décembre 1968) le journal assura un soutien permanent aux personnalités radicales et aux élus radicaux lors de chaque campagne : articles, photos, critique des candidats gaullistes et même censure d'un préfet qui n'apparut plus jamais dans ses colonnes. Sur le terrain, le réseau des correspondants, au plus près de la vie locale, apparaît bien comme le complément naturel des notables radicaux ou sympathisants.

Le parti radical a pu bénéficier également du soutien des syndicats qui, dans le Lot où le secteur privé reste faible, recrutent surtout dans les secteurs publics nationalisés et l'administration. Soutien mieux affirmé après 1973 quand le parti s'agrégea aux autres forces de gauche. Plus puissants, les syndicats agricoles (tabac, ovins, vin) bénéficièrent de la sollicitude de M. Faure, au moment délicat de la modernisation des structures et de l'adaptation à l'Europe. Le député explique la nécessité des évolutions et se flatte de conforter les réussites agricoles du département. On notera par contre la tiédeur des artisans, commerçants et chefs d'entreprise. Quant au monde enseignant, de plus en plus proche des socialistes, il n'apporte son soutien déclaré aux radicaux que d'une manière indirecte, toujours au nom de la vigilance laïque.

On peut parler également d'un soutien de quelques associations habilement récupérées par les leaders radicaux. Ainsi les rapatriés, très hostiles au gaullisme qu'ils estiment les avoir trahis et peu enclins à voter

communiste, apportent leur soutien à M. Faure en 1965 qui en prend trois sur sa liste à Cahors, et en 1967.

Peut-on enfin déterminer des facteurs sociaux et culturels qui pourraient guider le vote des Lotois en faveur des radicaux ? Sans cacher la difficulté de cette recherche, Alexandre Mouly esquisse une géographie électorale avec l'ouest du département ancré à gauche, tandis que Limargue, Ségala, et Quercy Blanc sont plus conservateurs. Entre les deux, les Causses « forment un espace modéré ». A la vallée de la Dordogne, au nord, marquée à gauche, on peut opposer celle du Lot, favorable à la majorité gouvernementale, hormis le canton de Luzech. Ce cadre posé, on ne saurait lier dans le Lot religion et politique ; « le vote radical n'est plus un vote laïciste et anticlérical ». Cela fut-il même autrefois le cas ? Le pragmatisme des Lotois les a fait voter, depuis près d'un siècle, sans tenir compte des consignes éventuelles de leur clergé !

Qu'en est-il enfin de l'influence de l'échelle des revenus agricoles ? Le vote radical se renforce dans les zones de productivité moyenne ou faible, celle des exploitants propriétaires en sursis. Ce vote caractérise aussi davantage les générations qui, nées autour de la première guerre mondiale ont connu dans leur département l'enracinement du parti radical. Par contre, les jeunes actifs, de 20 à 39 ans, penchent en majorité soit vers le parti socialiste à l'ouest, soit vers le gaullisme dans les cantons est. Lourd constat pour l'avenir !

Alexandre Mouly peut en conclusion de son travail définir le radicalisme lotois comme un état d'esprit plus que réelle idéologie politique : un mélange de valeurs humanistes et conservatrices, bien en deçà des options nationales du parti. « Sa survie est peut-être due à la longévité de structures anciennes, parfois archaïques qui confèrent aux notabilités locales, le rôle principal ». Au moment de la bipolarisation de la vie politique française en 1973, il choisit le camp de l'Union de la Gauche, mais les pratiques conservatrices ne varient guère comme l'a souligné aussi P. Laborie. Le faurisme, grâce au talent et à la longue carrière de son inventeur, a su surmonter et gérer cette contradiction.

Etienne BAUX

Notes

1 - Les passages entre guillemets sont des citations tirées du travail d'Alexandre Mouly disponible au Archives du Lot.

2 - France Soir : 4162 exemplaires diffusés en mai 1968.
Le Monde : 6773 exemplaires diffusés en mai 1968.
L'Aurore : 5809 exemplaires diffusés en mai 1968.
Le Figaro : 2587 exemplaires diffusés en mai 1968.
Le Parisien Libéré : 2218 exemplaires diffusés en mai 1968.
L'Humanité : 2156 exemplaires diffusés en mai 1968.

Maurice Faure à la tribune
du conseil général
(cliché Archives du Lot - Fonds Conseil Général).

SORTIE DU 11 JUIN EN PÉRIGORD

Cette traditionnelle sortie de juin a eu pour cadre le quadrilatère périgourdin Beynac-Castelnaud-Marqueyssac-La Roque-Gageac, haut-lieu du patrimoine et du tourisme vert.

Une température très vite devenue caniculaire n'a pas suffi à dissuader une trentaine de nos sociétaires de consacrer cette journée à la visite de plusieurs sites et monuments avec la Société des Amis de Sarlat et du Périgord Noir : Mme Legendre, sa secrétaire générale, et M. Guichard, son président, ont été nos guides attentifs et efficaces pour découvrir et apprécier à leur juste valeur les principaux éléments de ce riche patrimoine.

La première étape de notre sortie était consacrée au château de Beynac pour une visite guidée de cet ensemble spectaculaire accroché à la falaise, surplombant la Dordogne et une partie du village. Le château de Beynac a été édifié par la famille éponyme dont quelques représentants étaient également possessionnés en Quercy. Cette construction juxtapose des parties d'époque différentes qui s'échelonnent du XIIe au XVIIe siècles et qui ont fait l'objet de restaurations massives à l'initiative de l'actuel propriétaire. Il ne saurait être question de retracer ici l'intégralité de cette visite laissée à la discrétion d'une guide fort sympathique. On peut toutefois mettre le visiteur en garde contre une héroïsation de l'histoire de la forteresse au travers de son rôle de place-frontière entre domaine royal et duché d'Aquitaine et quelques éléments de restauration intérieure d'interprétation discutable que l'on devine sortis des planches du *Dictionnaire de l'architecture médiévale* de Viollet-Le-Duc (multiplication des aménagements de défense : palissades et hourds, "salle des gardes" ; reconstitution d'un mobilier "d'époque", etc.). Il faut cependant faire preuve de quelque indulgence car de l'argent des visites dépend le sort de la forteresse ; beaucoup reste à faire et cette impérieuse nécessité de restauration et d'entretien autorise quelques concessions à l'image d'un Moyen Age héroïque et brutal propre à séduire le grand public. Les amateurs d'une castellologie plus authentique se reporteront avec profit aux ouvrages spécialisés. Au pied

du château, la visite du village magnifiquement restauré nous a amenés à travers ses ruelles pittoresques jusqu'à la salle de restaurant pour y apprécier une honnête cuisine... et une climatisation revigorante.

La première partie de l'après-midi a été consacrée à la visite de La Roque-Gageac, autre site de falaise-abri propice à la défense, la Dordogne coulant autrefois au pied même de la falaise. Ce site offrait à un habitat pérenne deux qualités essentielles : une défense facile appuyée à la paroi et au fleuve, permettant l'économie d'une enceinte complète et une orientation plein sud, cette même paroi garantissant par restitution de chaleur un micro-climat quasiment méditerranéen. Des aménagements militaires, nous avons pu admirer, au prix d'une périlleuse ascension, l'un des deux forts troglodytes en cours de restauration. M. Guichard a mis à profit notre présence dans ce site peu visité pour aborder plusieurs aspects intéressants : quelques éléments de géologie dont nous retiendrons par exemple l'explication de la belle teinte ocre des constructions périgoudines due au calcaire gréseux que nous avons pu littéralement toucher du doigt et des éléments d'histoire locale (personnages remarquables, résidence d'été des évêques de Sarlat, etc.). La visite du village a permis d'admirer une architecture de qualité, témoignage d'une forte présence de notables dans la logique du séjour des évêques et une flore méditerranéenne étonnante (lauriers-roses, cactées, palmiers, mûriers, etc.) qui a fait l'objet de nombreuses publications.

La chaleur devenant accablante, la dernière étape de notre parcours a été marquée par quelques désertions et un repli massif des survivants sous les ombrages de la terrasse du château de Marqueyssac. L'attrait des jardins de buis sculpté s'étalant tout au long d'un éperon rocheux a laissé insensible la plupart des sociétaires jusque là fort méritants mais définitivement épuisés par la canicule...

P. Foissac

BIBLIOGRAPHIE

LE LOT VU PAR SES MAÎTRES D'ÉCOLE
Recueil des monographies des communes rédigées
par les instituteurs de l'arrondissement de Cahors (1880-1881)
Volume 1. Cantons de Cahors.
Publication de la Direction des Archives départementales,
2005, 21x30, 158 p. Préface d'Etienne Baux.

L'initiative de ces monographies, qui ne concernent que l'arrondissement de Cahors, revient à l'inspecteur primaire de l'époque. Parmi les auteurs figurent des religieux, membres des congrégations enseignantes dont les écoles publiques étaient financées par les communes.

Les textes conservés n'ont pas tous le même intérêt. Certains se révèlent insignifiants ou bâclés. D'autres par contre surprennent par la richesse de la documentation et la qualité de la présentation.

L'enquête commence au moment où nos villages commencent à connaître un déclin démographique. Les chemins de fer allaient éloigner les plus défavorisés, victimes de la crise du phyloxera et de l'effondrement de l'économie viticole jusque là prospère. Les auteurs décrivent les paysages, les cultures, les aléas saisonniers. Ils prescrivent des règles d'hygiène pour prévenir les épidémies. Beaucoup observent les comportements, la sociabilité, la persistance des "superstitions". Ils donnent un aperçu plus ou moins fidèle de l'histoire de la commune. Si quelques uns ne cachent pas un certain mépris pour leurs concitoyens, la plupart manifestent indulgence et compréhension. D'une façon générale, les instituteurs proscrivent l'usage du patois et font l'apologie de la République.

La présentation officielle de ce recueil a été l'occasion de rendre hommage à Christiane Constant-Le Stum, directrice des Archives du Lot, trop tôt disparue en 1999. Elle avait entrepris dès 1985 la première publication des monographies de 5 cantons de l'arrondissement de Cahors (ouvrage depuis longtemps épuisé).

*

* *

ARCHÉOLOGIE ET ARCHÉOLOGUES DU CANTON DE GRAMAT

Ouvrage collectif publié par l'association Racines (Alvignac). Ed. Vert Luisant, 2006, 20x29, 200 p.

Le canton de Gramat est exceptionnellement riche sur le plan de la recherche archéologique. Cette publication résume l'ensemble des prospections entreprises depuis le début du XIXe siècle sur les divers sites connus, du gisement des Fieux à la grotte de Linars.

On y trouvera d'intéressantes notices bibliographiques sur les archéologues dont le nom est passé ou passera à la prospérité : Fouilhac, Delpon, Castagné, Rupin, Lacan... avec une mention particulière pour Armand Viré, le chanoine Lemozi et, plus près de nous, Fernand Champagne, Jean Clottes et Michel Lorblanchet. On appréciera un article sur la découverte de la grotte des Fieux, un autre consacré à la recherche sur le Causse central (réalisation des fouilles et exécution des relevés). S'y ajoutent un inventaire archéologique du canton, une note sur les datations et deux bibliographies concernant respectivement l'archéologie et la spéléologie.

*

* *

LA CROISADE DES PASTOUREAUX (1320)

par Georges Passerat. Ed. La Louve, 2006, 14x22, 190 p.

L'auteur a étudié en profondeur les circonstances qui ont abouti à une accumulation de violences dans la vallée de la Garonne ; violences qui ont eu pour conséquence la destruction des communautés juives. Il s'est également attaché à analyser les motivations de l'action des Pastoureaux sur le thème de l'idéologie de croisade et le contexte de peur qui fait toujours rechercher des boucs émissaires.

Cet épisode de notre histoire médiévale n'a concerné qu'une partie du Bas-Quercy (Lauzerte, Moissac) lorsque ce "ramassis tumultueux de bergers et d'hommes de basse condition" (dixit un chroniqueur) a traversé l'Aquitaine pour arriver à Toulouse où la communauté juive a été entièrement massacrée.

1905/1906
LA SÉPARATION DE L'ÉGLISE ET DE L'ÉTAT DANS LE LOT
par Didier Cambon et Sophie Ville.
Edité par la Communauté des communes du Pays de Cahors.
2006, 14x22, 190 p.

Préfacé par Etienne Baux, ce volume inaugure une collection d'ouvrages consacrés à l'histoire locale en puisant dans le riche fonds ancien de la Bibliothèque municipale.

Les deux auteurs analysent la physionomie du département à la veille de la séparation, après le "basculement républicain de 1889 (dès 1902 le conseil général vote une motion en faveur de la séparation des Eglises et de l'Etat). La politique de laïcisation atteint rudement le diocèse de Cahors où les congrégations sont particulièrement nombreuses.

La presse, locale et régionale, a joué un rôle actif dans la manipulation de l'opinion. Les journaux, de gauche comme de droite, ont rivalisé de sectarisme et d'agressivité. Pourtant, à quelques exceptions près, les "inventaires" se sont déroulés dans le calme, grâce en partie à la modération du clergé. La population lotoise, tout en demeurant fidèle à la pratique religieuse, reste acquise à la République radicale.

*

* *

L'ART DES RETABLES DANS LE LOT
Plaquette réalisée par le Conseil général. 2006. 17x24, 20p.

Cette publication offre un aperçu de l'art baroque dans notre département avec huit exemples judicieusement sélectionnés à Cahors (cathédrale), Figeac (N.D. du Puy), Gourdon (N.D. des Neiges), Saint-Céré (Eglise des Récollets), Lherm, Cambayrac, Lalbenque et Salviac. Une notice est consacrée à la dynastie des Tournié, sculpteurs gourdonnais, dont l'activité s'est exercée de la fin du XVIe au milieu du XVIIIe siècle.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 6 AVRIL 2006 *

Présidence : M. Foissac

Nécrologie

- M. Pierre Sailhan, de Chauvigny (Vienne)

Nouveaux membres

- M. Jean Marrane, de Duravel
- M. Bernard Henras, de Corbarieu (Tarn-et-Garonne)

Ouvrages reçus

- *La croisade des Pastoureaux* (1320), par Georges Passerat (2006)
- *Le Lot vu par ses maîtres d'école.* Recueil des monographies des communes rédigées par les instituteurs de l'arrondissement de Cahors (1880-1881). Volume 1 : Cantons de Cahors. Publication de la Direction des Archives départementales (2006).

Ouvrages annoncés

- *Quand les églises du Ségala ont la parole* (Eglises du canton de Sousceyrac et de ses abords), par Yvette Aquioupou. Edité par l'association "Sousceyrac d'hier à aujourd'hui" (en souscription).
- *Moissac, histoire d'une abbaye* (Mille ans d'histoire bénédictine), par Chantal Fraÿsse. Ed. La Louve, Cahors (en souscription).

Dons

- De M. Guy Devaux : un tirage à part de son article "Hugues Delmas (1903-1945), pharmacien, artiste et victime de la déportation", publié dans la Revue d'histoire de la Pharmacie n° 348 (4ème trim. 2005). H. Delmas exerça à Figeac de 1930 à 1944. Il fut victime de la rafle du 12 mai 1944 et déporté en Allemagne. Une rue de Figeac porte son nom.
- De Mme Christiane Amat : une photographie de groupe de l'excursion de la S.E.L. le 11 juin 1936 (Marcilhac-sur-Célé).

---

* *Présents* : Mmes Amat, L. Bach, Cazeaux, Duthu, A. Foissac, Gérard, Girardat, J. Lagarrigue, Revellat, Rossignol, Teil. Mlles Bayrounat, Brun, Bony, Cavaroc, Cohou, Delaballe, Gueguen, Izarie, Keil, Le Boulicault, Lespinet, Mittelette, Montes, Piquet, Rousset, Soula, Staonicki. M.M. Audoin, Baux, Dalon, Delmon, Denjean, Foissac, Gérard, Linon, Perronat, Ramos, Rausières, Rigal.

Congrès des sociétés historiques et scientifiques

Il se tiendra à Grenoble du 24 au 29 avril sur le thème “Tradition et innovation”.

Congrès de la Fédération historique de Midi-Pyrénées

Il se déroulera du 23 au 25 juin à Sorèze (Tarn) sur le thème “Histoire de l’industrie en Midi-Pyrénées de la Préhistoire à nos jours”.

Communications

LE FONDS PHOTOGRAPHIQUE DE LA S.E.L.

Cette séance mensuelle a été intégralement consacrée à la présentation, par les étudiants du DESS “Patrimoine” de l’Université Toulouse-Le Mirail, des premiers documents numérisés (plaques de verre) du fonds photographique de la Société des Etudes du Lot. Dans une salle comble, nous avons donc pu apprécier les premiers résultats de l’action entreprise conjointement par l’Université, le Conseil Général du Lot et la Société pour valoriser ce fonds.

Rappelons qu’il s’agissait pour les étudiants de cette promotion de nettoyer, trier, identifier les photographies conservées par la S.E.L. et de confier à la grande compétence de Mlle N. Blaya, photographe du Conseil Général, le soin de numériser ces plaques de verre. Les Archives Départementales du Lot, sous la direction de Mme H. Duthu, ont su offrir dans leurs locaux les conditions de préservation indispensables et un cadre de travail parfaitement adapté. Le résultat de tous ces efforts est particulièrement remarquable : les étudiants, encadrés par Mme G. Teil ont, par petits groupes, identifié la plupart des clichés dont nous disposions.

Les sociétaires présents ont pu ainsi découvrir ou redécouvrir des témoignages iconographiques précieux sur le patrimoine départemental ou régional dans tous ses aspects (monumental, mobilier, etc.). Ils ont apporté au cours de la projection leur collaboration enthousiaste et permis de lever quelques incertitudes sur des photos anciennes, particulièrement à Cahors (quartier de l’hôpital, ancienne chapelle du Lycée Clément-Marot, etc.). Pour clore la soirée, les étudiants ont livré quelques aperçus de l’ampleur du fonds et de la tâche qui reste encore à accomplir. Une présentation plus détaillée, sous forme de publication ou d’exposition sera confiée à la prochaine promotion du DESS “Patrimoine”. La S.E.L. étudiera quant à elle toutes les opportunités de développement qu’offre ce travail en termes de droits d’auteur. Il faut, pour conclure, féliciter chaleureusement les étudiants pour leur si sympathique intervention sans oublier bien sûr tous ceux qui se sont impliqués, à titres divers dans cette entreprise. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés par le Bulletin de ses prochaines réalisations.

P.F.

SÉANCE DU 4 MAI 2006 *
Présidence : M. Foissac

Nécrologie

- M. Bernard Vancampen, de Fontenay-les-Briis (91)

Ouvrages reçus

- *Archéologie et archéologues du canton de Gramat.* Ouvrage collectif publié par l'association "Racines".
- *L'art des retables dans le Lot*. Plaquette éditée par le Conseil général.

Dons

- De. M. Jacques Bouquié, ses deux ouvrages : *Montbrun* et *La Roque Toirac*.
- De Mlle Sandrine Bayrounat : le texte (CD-R) de son mémoire de maîtrise sur "L'occupation du sol au Moyen Age dans le canton de Saint-Géry".

Articles signalés

- Dans le Bulletin de la Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze : "Quelques notes sur le prieuré de Puybrun (Lot) aux XVIIe et XVIIIe siècles" et "La décoration de l'église de Turenne (1679-1680) et les tabernacles issus de l'atelier Tournié" (de Gourdon).
- Dans la revue Quercy-Recherche n° 123 (avril-juin 2006), on retiendra particulièrement une étude sur la faune souterraine du réseau karstique de Padirac et un article sur les origines de la châtaigneraie lotoise.

Communication

UNE PÉRIPÉTIE DE LA GUERRE DE CENT ANS EN QUERCY : RAPT ET RANÇON D'UN JEUNE PUY-L'EVÊQUOIS *(M. Foissac)*

Récit de la mésaventure d'un jeune garçon de Puy-l'Evêque capturé par ruse à Cahors, en 1432, et livré au seigneur de Lastours, Pons de Rozet. Emprisonné et maltraité, il sera libéré après treize semaines de captivité contre versement d'une rançon.

Le choix de la victime n'est pas dû au hasard. Il a, semble-t-il, été enlevé en représailles par le seigneur de Lastours à la suite de la capture d'un jeune ressortissant de sa juridiction et pour servir éventuellement de monnaie d'échange.

---

* *Présents* : Mmes L. Bach, Bénard, Cazeaux, Cole, Girardat, Revellat. Mlles Brun, Denjean, Rousset. MM. Audoin, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Foissac, Gérard, Linon, Rames, Rausières.

Cette affaire précède un autre fait divers mystérieux de cette époque, l'assassinat, en 1436, de ce même Pons de Rozet, ex-sénéchal du Quercy.

LES MODILLONS DES ÉGLISES ROMANES DU LOT *(M. Dalon)*

Notre département compte près de deux cents églises romanes ou en partie romanes. Plusieurs ont fait l'objet d'une étude ou d'une notice descriptive.

Pourtant certains éléments du décor sculpté n'ont guère suscité l'intérêt des archéologues. C'est le cas des modillons ornés qui soulignent les corniches des murs et révèlent parfois un réel talent d'artiste.

Un assortiment de diapositives permet de détailler et de comparer les modillons observés sur une douzaine d'édifices. On y voit représentés des visages plus ou moins expressifs, des personnages dans des postures curieuses, des têtes ou des silhouettes d'animaux caractéristiques du bestiaire médiéval, etc.

Une étude d'ensemble des modillons du Lot mériterait d'être encouragée.

*

* *

SÉANCE DU 1er JUIN 2006 *

Présidence : M. Foissac

Centre de Préhistoire du Pech-Merle (Cabrerets)

Conférences annoncées. 3 juin : Préhistoire africaine. 15 septembre : actualité de l'archéologie dans le Lot. 29 septembre : Reconstitution spectaculaire des visages préhistoriques. 3 octobre : génétique, lecture moléculaire de l'histoire de l'homme.

Pays de la vallée de la Dordogne lotoise (Carennac)

De juin à octobre. Découverte du patrimoine (visites insolites et itinéraires de découverte). Présentation de divers aspects du patrimoine (retables baroques, maisons du Moyen Age). Exposition itinérante et expositions temporaires.

---

* *Présents* : Mmes L. Bach, Deladerrière, Desplat, A. Foissac, N. Foissac, Girardat, Revellat. Mlles Cavaroc, Denjean, Rousset. MM. Audoin, Bouchocq, Brugnera, Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, R. Foissac, P. Foissac, Gérard, Linon, Lorblanchet, Rames, Rausières, Salvage, Savy.

Colloque sur la maison médiévale (Cahors-Martel)

La Société archéologique du Midi de la France organise du 6 au 8 juillet un colloque sur la maison au Moyen Age. Cette manifestation se déroulera les 6 et 7 à l'auditorium de l'Espace Clément-Marot de Cahors. Le 7 juillet le colloque se transportera à Martel avec visite de la ville. Une vingtaine de communications sont prévues au programme. Inscriptions jusqu'au 15 juin.

Don

De M. Henri Renault, son étude démographique sur la paroisse de Pasturat (commune d'Arcambal).

Communications

A propos de la Pannonie, sur le Causse de Gramat *(M. Juillet)*

M. Juillet nous a adressé une communication intitulée : Pourquoi "La Pannonie" sur le Causse de Gramat en Haut Quercy ?

L'auteur avance "l'hypothèse d'une implantation ethnique des Avars au début du IXe siècle en Pannonie du Haut Quercy et dans la vallée du Vers, accueillis par des descendants des Scordicins ou Cadurcins qui s'étaient aventurés entre Save et Danube au IVe siècle avant notre ère".

A l'appui de sa thèse M. Juillet évoque l'implantation en Gaule de colonies de Sarmates à Langres ou Chalon-sur-Saône au IVe siècle sous l'empereur Dioclétien. Quelques siècles plus tard des Avars installés le long du Danube, victimes de l'expansion franque sous Charlemagne auraient été déportés sur des terres concédées en Aquitaine. M. Juillet voit d'ailleurs l'origine de Saint-Céré (Séré) dans la translation des reliques de saint Seresi martyr de Sirmium.

Les éléments de toponymie et d'onomastique de cette communication ont soulevé une discussion animée. Il est vrai qu'il reste encore beaucoup d'incertitudes sur l'interprétation de ces éléments comme l'a souligné Jean Lartigaut dans des notes communiquées par M. Juillet.

La grotte des Fieux II *(M. Lorblanchet)*

La grotte des Fieux II est située à 200 mètres du célèbre site préhistorique des Fieux (Miers-Lot) que nous baptiserons Fieux I, comprenant à la fois un habitat et une grotte ornée paléolithiques.

La grotte des Fieux II a été découverte en 2001 par deux spéléologues J.P. Bonnebouche et Ch. Boutsoq. Le premier a découvert la galerie occidentale et le second (présent à cette séance) la galerie orientale qui contient des gravures pariétales et un petit mobilier archéologique.

Cette galerie ornée facilement accessible par un puits de 3 mètres de profondeur, était entièrement comblée de terre et pierres remaniées par

les terriers de blaireaux. Les gravures qui étaient donc recouvertes de terre s'étendent sur plusieurs mètres carrés de suface, à hauteur d'homme. Elle comprennent uniquement des motifs géométriques : grilles, barres parallèles, éventails, arboriformes, losanges, carrés à diagonales et médianes et de nombreux cruciformes. Deux types de motifs pourraient évoquer le moyen âge : un écu triangulaire à croix inscrite et quelques rares croix potencées.

Le mobilier découvert à divers niveaux du remplissage comprend des ossements d'animaux domestiques, des cloches de moutons, un petit vase en poterie dont la forme ressemble à celle d'un calice mais qui peut être également une sorte de bougeoir, une bague en bronze à décor incisé, un disque de plomb muni d'un anneau et orné de fleurs de lys.

Cet ensemble est unique en Quercy ; il est pour l'instant difficilement datable : lors de sa présentation en séance il a donné lieu à un utile débat ; des informations précises ont été apportées par plusieurs membres de la Société des Etudes du Lot, sur le matériel archéologique, sa signification et sa datation hypothétique. Une étude détaillée de la grotte ornée des Fieux II paraîtra dans un prochain bulletin.

*

* *

ERRATUM

Une erreur s'est glissée dans le compte-rendu de la sortie du 18 septembre 2005 à Gagnac-sur-Cère (4ème fascicule 2005, page 305) :

L'église N.D. de la Bessonie est mentionnée en 1398 (et non en 1328).

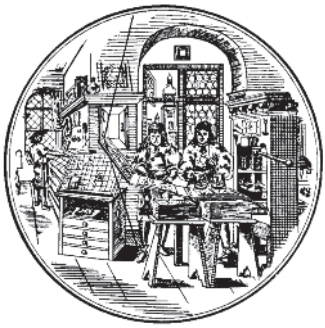

UNE PÉRIPÉTIE DE LA GUERRE DE CENT ANS EN QUERCY : RAPT ET RANÇON D'UN ADOLESCENT DE PUY-L'ÉVÊQUE

Dans l'un des registres de Pierre de Molières [1], chapelain et notaire du collège Pélegry figure la minute d'un acte passé entre le collégiat Guillaume de Bar [2] et un certain Jean Martines, tous deux originaires de Puy-L'Evêque. Alors accaparé par d'autres tâches, le titre *"Cession faite à maître Guillaume de Bar"*, parfaitement anodin, m'avait encouragé à négliger ce document que je pensais relever d'une transaction privée fort banale. Néanmoins, s'agissant d'un acte concernant un boursier du collège Pélegry, je décidai par précaution de le conserver en quelques clichés pour éventuellement en extraire des renseignements utiles à l'élaboration de sa biographie.

Le titre, la date (1454), l'identité des protagonistes ne me laissaient rien espérer de bien palpitant mais une lecture plus attentive devait rapidement me détromper : en fait le donateur, par notaire interposé, conte dans cet acte une aventure picaresque dont l'intérêt anecdotique se double d'une contribution fort utile à la connaissance de certains épisodes obscurs de la guerre de Cent Ans en Quercy. On connaît le goût des hommes du Moyen Age pour les redondances, digressions et autres développements superfétatoires du discours, tous propres à vite lasser le lecteur ; je me permets donc de donner de cet acte plutôt qu'une scrupuleuse mais fastidieuse retranscription, un résumé succinct.

Le narrateur, Jean Martines ou de Martines, semellier, habitant et originaire de Puy L'Evêque, renvoie à son enfance, *"il y a de cela vingt-deux ans ou environ"*, vers 1432 donc. Alors âgé de dix ou douze ans, il vient de perdre son père, Pierre Martines. Sur les conseils de sa mère et de ses amis, il décide alors de quitter sa ville natale pour se rendre à Cahors y apprendre quelque science et à tout le moins un métier (*causa addiscere scienciam aut aliis in aliqua arte se proficiendi seu instrumendi...)* : on relève l'absence vraisemblable à Puy-LEvêque de ces petites écoles de grammaire qui fleurissaient pourtant un peu partout en Quercy au XIVe siècle). Notre héros, cadurcien d'adoption, est alors hébergé dans l'ancien hôpital Saint-Georges, devenu depuis peu couvent des Pères de la Merci, ordre religieux "spécialisé" dans le rachat des

captifs [3]. Là, sous la tutelle d'un certain frère Pierre Miquel, il apprend à lire. Mais l'époque est pour un jeune clerc peu propice à la concentration et Jean Martines se montre préoccupé par un environnement menaçant. Cahors et son pays, en proie à de multiples famines vivent en état de siège, menacés, désolés et quasi assiégés dit-il, non seulement par les Anglais mais aussi par quelques Français renégats profitant des troubles pour mener leur propre jeu *(ex quibus illo tempore hujusmodi civitas caturcensis desolata circumque vallata existebat)*. C'est alors que s'approche du jeune Jean Martines, pupille et orphelin [4], un certain Raymond de Lafage, dit "citoyen et originaire de la cité de Cahors". Ce personnage décrit comme particulièrement fourbe et malfaisant cherche très vite à l'attirer hors les murs avec l'intention manifeste de le faire enlever *(cum vulpina intentione rapiendi)*. Jean Martines, d'abord méfiant, refuse une première proposition d'excursion dans la campagne proche sous un prétexte futile mais finit par tomber dans le nouveau piège tendu par le diabolique Raymond. Ce dernier, possesseur d'une arbalète, lâche incidemment un carreau qui va se perdre à quelque distance du couvent. Il demande alors au jeune clerc s'il veut bien lui rapporter la flèche perdue et celui-ci s'exécute étourdiment. On devine la suite : une fois hors de vue des murailles et du couvent, Raymond de Lafage et quelques complices se précipitent sur l'adolescent, le passent à tabac et l'enlèvent. Curieusement, les malfaiteurs livrent le malheureux Jean au seigneur de Lastours *(ad quedam dominum de Turribus)*, lequel seigneur était alors, nous dit-il, puissant, fameux par les armes et fort belliqueux. Le seigneur de Lastours -il n'est jamais nommément désigné- le traite bien mal, à l'égal d'un malfaiteur *(ac si malefactor repertus fuisset)*, et l'enferme aussitôt dans ses cachots où il est sévèrement molesté, victime du froid (nous apprenons que nous sommes en hiver, trois semaines avant Noël) et de la terrible famine qui sévissait cette année-là (la quarte de froment à la mesure de Cahors valant quatre écus d'or précise-t-il). Il serait mort de faim si un homme plein de bonté, un certain Guilhem Maresc, habitant Lastours, ne l'avait nourri durant treize semaines de sa captivité. Jean reste au total quinze semaines captif avec quinze autres prisonniers dont l'un, se rappelle-t-il, mourant de faim, avait dévoré la moitié de sa ceinture ! Finalement mis à rançon *(ad financiam fuit positus)*, il va dépenser sur ses propres biens jusqu'à vingt-quatre écus d'or, de la part de sa mère six écus, plus sept écus et demi versés directement au seigneur de Lastours auxquels il faut ajouter, après son départ de Puy-L'Evêque, quinze autres écus convertis en deux tasses d'argent versées à Jean de Mauroux *"de obedentia regis anglie facto"* [5]. Ces dépenses sont la conséquence d'une transaction passée entre le seigneur de Lastours et Jean de Mauroux qui détenait lui-même un captif,

à savoir le propre fils du Guillaume Maresc de Lastours déjà évoqué. Cet accord avait été conclu sous les auspices du seigneur d'Hautcastel [6] et du curé de Puy-L'Evêque *dominus* de La Corregia alias David. Les malheurs de Jean Martines ne s'arrêtent pas là et autant par la faute des mauvais traitements que celle des rigueurs de l'hiver et des affres de la faim, il tombe et reste gravement malade -"*tibie eum sue et venter suus grossi et tumefacti sunt*"- plus d'une année entière. C'est à plus de cinquante livres tournois qu'il estime la perte subie sur ses propres biens, attribuant le tout aux méfaits perpétrés par Raymond de Lafage...

Intervient alors -nous sommes de retour en 1454- notre ex-collégiat, Guillaume de Bar, prêtre, bachelier en décrets, étudiant à Toulouse et cousin germain de la victime [7]. Jean Martines dit n'avoir qu'à se louer des nombreux et distingués services rendus par son cousin. En conséquence, en présence du notaire, Guillaume de Gauriac, archiprêtre de Pestillac et lieutenant de l'officialité de Cahors, et des témoins requis pour l'occasion, Jean Martines, en considération de tout ce qu'a pu faire et fait encore pour lui Guillaume de Bar et pour que ce dernier puisse honorablement se maintenir dans le *studium* toulousain, acheter des livres et supporter les autres frais de l'étude, donne trente écus d'or immédiatement versés et cinquante livres tournois à recouvrer par l'assignation en justice de Raymond de Lafage. Il n'est fait aucune mention des nobles protagonistes de l'affaire, Pons de Rozet, seigneur de Lastours, et Jean de Mauroux ou de leurs héritiers ; le seul coupable désigné est Raymond de Lafage alors habitant de Lastours. Notre étudiant, chargé pour son plus grand bénéfice de procéder devant toutes les cours aptes à traiter l'affaire, est donc l'instrument d'une vengeance limitée au survivant [8]. L'acte s'achève par les habituelles et interminables formules juridiques propres à marquer, solenniser et garantir l'accord entre les parties.

On devine dès la première lecture de cet acte que les vraies raisons de l'enlèvement et de la mise à rançon de Jean Martines pourraient bien ne pas relever du hasard mais de sa qualité d'habitant de Puy-L'Evêque et qu'il s'agirait alors de représailles exercées par Pons de Rozet, le seigneur de Lastours, à la suite de la capture du fils de Guillaume Maresc par Jean de Mauroux. On comprend mieux l'étrange sollicitude de Guillaume pour le pauvre Jean Martines victime innocente certes et monnaie d'échange dans une triste affaire de séquestration. Guillaume Maresc qui veut récupérer son propre fils a tout intérêt à ce que le jeune orphelin reste en vie !

Au-delà des déboires de Jean Martines ce document n'est pas sans poser quelques problèmes épineux par la rareté des sources pouvant corroborer, nuancer ou infirmer les dires de notre malheureux semellier. En effet, l'historien du Quercy se heurte pour la première moitié du XVe

siècle au phénomène baptisé par Jean Lartigaut "le grand vide des archives". Il concerne malheureusement les deux épisodes historiques évoqués à l'arrière plan du rapt : la "prise" de Puy-L'Evêque par les "Anglais" et le rôle exact du seigneur de Lastours, Pons de Rozet, ex-sénéchal du Quercy, mal connu dans ces années qui précèdent de peu son spectaculaire assassinat.

Jean Lartigaut, hélas disparu avant la découverte de cet acte, reste dans son *Puy-L'Evêque au Moyen Age...* [10], discret sur cette péripétie, faute de documents, et se contente de citer Guillaume Lacoste qui attribue la remise de Puy-L'Evêque aux Anglais, en 1437, à la "trahison" de Nègre de Mauroux [11]. Notre récit se situant aux alentours de 1432-33, le Jean de Mauroux évoqué pourrait être le propre père de Nègre et c'est alors à lui qu'il faut attribuer la responsabilité de la "trahison" puisqu'il est question d'argent remis entre ses mains *"de obendentia regis anglie facto"*... Jean de Mauroux, certainement proche parent de Nègre, n'apparaît plus dans les documents ultérieurs. Toutefois, ce personnage pourrait tout aussi bien correspondre, du fait d'une succession, à Jean de Lézergues alias Mauroux, seigneur de Sérignac. En effet Jean Lartigaut avance l'hypothèse d'une disparition des Mauroux dans les Lézergues à cette époque : en 1392, Proessa de Mauroux avait épousé Pons de Lézergues, seigneur de Sérignac, et, en 1461, une transaction -concluant un procès devant le sénéchal- attribue aux Lézergues, Jean et son frère Folquet, seigneur de Cuzorn, l'essentiel des biens de Nègre del Pech alias Mauroux [12]. On connaît le rôle important de Cuzorn comme base arrière "anglaise" dans les derniers épisodes quercinois de la guerre de Cent Ans. La parenté confirmée des Lézergues -farouches adversaires de l'évêque de Cahors dès le XIIIe siècle- et des Mauroux pourrait valider l'hypothèse de la trahison. Le document évoque bien en tout cas la présence d'un Mauroux-Lézergues à la tête de la place et dans les transactions menées autour de son rachat mais, avouons-le, ce n'est pas dans son passage le plus clair. On sent d'ailleurs, tout au long du récit, notre héros quelque peu réticent à stigmatiser ou même nommer les véritables protagonistes de l'affaire...

La capture et mise à rançon de Jean Martines précèdent de peu un autre épisode mystérieux de l'histoire du Quercy, l'assassinat de Pons de Rozet, seigneur de Lastours et ex-sénéchal du Quercy, qui ne nous est connu que par les attendus d'une lettre de rémission royale datée de septembre 1447 [13]. Cette lettre de rémission est destinée à Guilhem Bertrand de Guiscard, seigneur de Lacoste près de Grézels, écuyer. Ce dernier y confesse l'assassinat de Pierre de Jean, seigneur de Saint-Projet et de Labastide-Marnhac. Pour obtenir son pardon il explique que lui et les siens ont fidèlement servi le roi de France tout en participant à cer-

taines "*détrousses*" pour leur profit personnel -cet élément de confession correspond tout à fait au contexte évoqué par Jean Martines. Il déclare en outre qu'il y a onze ans de cela, en 1436 donc, son oncle Pons de Rozet, seigneur de Lastours, accompagné de son fils Bernard se rendait à Figeac acheter les robes nuptiales pour le mariage de sa fille lorsqu'ils furent assassinés dans un guet-apens tendu à l'hostellerie de Montdoumerc par le sire de Caussade, Guillaume de Puycornet, Pierre de Jean et "quelques autres gentilshommes". Guilhem Bertrand et ses hommes accomplirent alors la vengeance qu'exigeait l'honneur familial avec le meurtre de Pierre de Jean tué dans une échauffourée devant son château de Labastide-Marnhac. Malheureusement on ignore les raisons exactes du premier assassinat : que reprochaient ces seigneurs du Bas-Quercy à Pons de Rozet ? Agissaient-ils ainsi pour punir un "traître" ? Jean Martines n'évoque à aucun moment des "Anglais" dans l'entourage du seigneur de Lastours... Le même Guillaume Lacoste nous rassure sur la fidélité au roi de l'ex-sénéchal mais ne nous renseigne pas vraiment sur les raisons de la mise à l'écart de Pons de Rozet qu'il considère, sans autre justification, "*... aimé de tous les Cadurciens auxquels il ne cessait de rendre des services*" [14]. Pourrait-on aller jusqu'à voir dans cet épisode tragique la conséquence d'une première vendetta familiale ? On sait que Nègre de Mauroux a pour beau-père un certain Guillaume de Lisle, donzel de la région de Caussade, et pour principaux héritiers les Lézergues. Pons de Rozet a-t-il joué un rôle important dans la confiscation par l'évêque des biens de Nègre (maison, four et moulin de Puy-L'Evêque et château du Théron [15]), confiscation qui aurait justifié l'ire des héritiers Mauroux et du donzel caussadais ? Faisaient-ils partie du guet-apens de Montdoumerc ? Faut-il alors considérer le mariage du *"dernier Mauroux attesté à Puy-L'Evêque"*, Guillaume-Raymond, avec Marie de Rozet (entre 1440 et 1445) comme une réconciliation de deux clans ? Hypothèses audacieuses et bien fragiles que l'historien doit aussitôt abandonner faute de documents.

Au cœur de notre affaire, des questions restent elles aussi sans réponse : le seigneur de Lastours a-t-il commandité l'enlèvement de Jean à Raymond de Lafage ou a-t-il exploité une simple coïncidence ? A rebours, pourquoi également ne pas envisager que l'enlèvement du fils de Guillaume Maresc par Jean de Mauroux soit une réplique au rapt de Jean Martines ?

On le voit, ce document pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses. L'aventure picaresque de Jean Martines reste elle-même sans dénouement connu : on ignore si les talents juridiques de Guillaume de Bar ont permis de satisfaire le désir de vengeance de Jean. Il reste tout de même un espoir ténu de retrouver dans les archives du Parlement de

Toulouse, nouvellement créé, la trace d'un éventuel procès en appel. Nous nous emploierons -sans grande illusion- à explorer cette piste.

Patrice FOISSAC

Notes :

1 - Archives Départementales de la Haute-Garonne (ADHG), registre 10 D 40, f° 131-135 (refoliotation moderne).

2 - Bar (Guillaume de) : 1447, nov., collégiat de Pélegry, lieutenant du prieur (Arch. Dép. du Lot III E 567/3, f° 74) ; 1448, mars, collégiat, bachelier, 5°/13 collégiats lors de l'accensement de Tourniac ; oct., 1er/15 collégiats, bachelier en droit canon (Arch. Dép. de la Haute-Garonne 10 D 81, 6-31 ; ADL D 4, n° 9 ; III E 567/3, f° 116v) ; 1449, prieur du collège Pélegry (ADHG 10 D 34, 2 n° 74A) ; 1450, juillet, toujours prieur (ADL III E 567/3, f°169v) ; 1453, janv., toujours collégiat de Pélegry (ADHG 10 D 80, 6-30) ; 1454, juin, reçoit une donation et est dit prêtre, bachelier en droit canon, étudiant alors à Toulouse (ADHG 10 D 40, f° 131v) ; originaire de Puy-L'Evêque, dioc. de Cahors ; recteur de St-Barthélémy de Cahors (1450- 1455), de St-Pompon (1457-1483), de Campagnac (1483), de Roufilhac en 1485 [et de Fajoles en 1491 (Sol)] ; licencié en droit canon en 1483 ; dit noble en 1501. Fermier de l'évêque de Cahors pour sa seigneurie de Lherm ; reçoit du seigneur de Calvayrac, Guillaume-Bernard de La Sudrie, une somme d'argent pour acheter des livres (J. Lartigaut, *Puy-LEvêque...* p. 102) ; associé à son frère Pierre, marchand, « *dans une fraternelle indivision* » (ibid. p. 144).

3 - Les Pères de la Merci s'installent à Cahors en 1430 appelés par les derniers titulaires de l'Hôpital Saint-Georges Bernard et Antoine de Cazelles, frères, et Antoine de Jean. Jean de Martines arrive en 1432 *"...in hospitali beati Georgii de novo factus conventus beate Maria de Mercede propre pontem veterem Caturci"* (trad. : ... dans l'hôpital Saint-Georges nouvellement établi couvent de Ste-Marie de la Merci près du Pont Vieux de Cahors).

4 - Je reprends à dessein une redondance très fréquente dans le document d'origine. Il est évident qu'en insistant sur son jeune âge et la perte de son père, Jean cherche à justifier sa coupable naïveté.

5 - Ce passage est particulièrement confus dans la transcription du notaire Guillaume de Gauriac, je le livre tel quel à la sagacité des latinistes : *De qua financia compositione-facta persolvit de suis propriis bonis usque ad valorem viginti quatuor scuta auri ultra expensas ex inde sequitas quas exposuit mater sua in prossequtione ejusdem Martines ultra sex scuta persolvit eum dicto domino de Turribus septem scuta auri cum dimidio et persolvit Johanni de Mauros Podii Episcopii a postquam idem Martines ab eodem loco Podii discessit de obedentia regis anglie facto quindecim scuta auri in duabus tasseis argenti realiter traditis de mandato dicti domini de Turribus ex quodam acordio et transactione factis de quodam alio captivo quem dictus Johannes Mauros tenebat captivum de loco eiusdem domini de Turribus existebat scilicet filium Guillermi Maresci quam transactionem fecit et concordavit dominus de Altis castris et dominus de La Corregia presbyter alias David pariter concordavit.* On pourrait comprendre qu'il s'agit par ces deux tasses en argent de participer au rachat de PuyL'Evêque aux Anglais...

6 - Certainement Raymond-Arnaud del Castanhier, seigneur d'Hautcastel en Bas-Quercy, résidant à Lauzerte ou peut-être son fils Bertrand.

7 - Pierre de Bar, frère de Guillaume, marchand de Puy-L'Evêque, a épousé avant 1444 une Jeanne de Martines (Jean Lartigaut, *Puy-L'Evêque...*, p. 107). Celle-ci est peut-être une tante ou une sœur de Jean Martines.

8 - Guillaume de Bar est spécialiste de ce genre d'affaire : étant encore collégiat de Pélegry, il reçoit de Guillaume Bernard de La Sudrie, seigneur de Calvayrac, une somme de 200 florins à recouvrer sur les héritiers de Guillaume dels Casalelhs "*le but avoué de la donation est de permettre à Guillaume de Bar d'acheter des livres mais si grâce à ses fraîches connaissances juridiques l'étudiant réussit dans ses transactions, il remettra cent florins au donateur*" explique Jean Lartigaut in *Puy-L'Évêque...,* p. 102.

9 - En fait Jean Lartigaut dans le cadre de sa thèse évoque précisément "*le grand vide des archives rurales*" *(Les Campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans (vers 1440-vers 1500)*, Toulouse, 1978, p. 55) mais les sources ne sont pas plus riches pour l'histoire urbaine, sauf peut-être à Figeac. On pourra d'ailleurs sur le double jeu de la noblesse quercinoise consulter utilement les articles de :
- Louis d'Alauzier "Un procès pour "collaboration" au XVe siècle", *Annales du Midi,* 83, n° 103, 1971, pp. 341-347.
- Max Aussel,, "Entre lis et léopards, un adepte du jeu personnel : Aymar d'Ussel", *B.S.E.L.*, CXIV, 1993, pp. 31-53.

10 - Jean Lartigaut, *Puy-L'Evêque au Moyen Age. Le castrum et la châtellenie (XIIIe-XVe s.)*, Ed. du Roc de Bourzac, 1991.

11 - Qu'il nomme "*Lenoir de Mauroux*". G. Lacoste, *Histoire générale de la province de Quercy*, Cahors, 1886, t. IV, chap. XXVI, p. 391-393.

12 - Jean Lartigaut, *Puy-L'Evêque...,* p. 84-85.

13 - Arch. Nat., "Trésor des Chartes", registre JJ 187, n° 114, f° 103. Transcription de Louis d'Alauzier, Archives Départementales du Lot, 2 MI 422.

14 - Guillaume Lacoste, *Histoire...,* t. IV, chap. XXIV, p. 389-390.

15 - Proche de Prayssac.

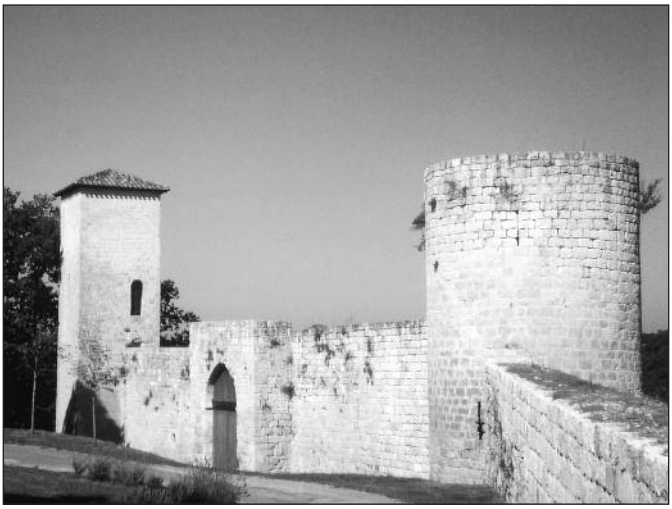

(Cl. Dalon)

Le château de Lastours

LES VERRERIES AU BOIS DU QUERCY
(suite)

IV - VIE PROFESSIONNELLE DES VERRIERS DU QUERCY

Les informations à ce sujet proviennent principalement du secteur nord-est, plus ou moins élargi, en raison de leur rareté, à l'ensemble des gorges de la Cère, surtout parce que nous disposons pour la partie des gorges qui concerne la Haute-Auvergne, d'un document exceptionnel, le Journal de Jean Colomb , sieur du Teil, maître, dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle, de la verrerie du Teil, située dans la commune de Siran, ainsi que de celle, chauffée au charbon, de la Garrigue, à Cardaillac ; Jean Colomb vécut donc en Quercy pendant une quinzaine d'années.

A - LES ATELIERS

1) Modes de création

Il convient pour commencer de se mettre dans la situation des verriers, en l'occurrence, pour l'essentiel de cette étude, des gentilshommes verriers, vivant pour la plupart dans la nécessité de gagner leur vie, en utilisant un combustible, le bois, qui avait beaucoup d'autres emplois que le leur et était donc sujet à manquer. Pour ne pas interrompre le travail trop lontemps, il convenait donc d'anticiper l'approvisionnement en cette matière primordiale, de ne pas hésiter à changer de théâtre d'activité et, de toute façon, de s'efforcer de trouver des lieux de fabrications plus favorables et plus rémunérateurs. On peut par conséquent imaginer nos verriers constatant l'épuisement prochain des possibilités du secteur où ils exerçaient leur activité, envoyer l'un des leurs en prospection afin d'en trouver un nouveau, ou encore, des jeunes en surnombre être placés dans l'obligation, sous peine de n'avoir plus de quoi vivre, de migrer vers d'autres cieux [481].

Ayant trouvé un interlocuteur disposé à les accueillir, une bonne solution pour les verriers, car ne nécessitant pas de disposer d'un grand capital, était d'obtenir l'affermage d'une verrerie, existante ou à créer, et d'une coupe de bois, le bailleur assumant, en cas de création, les frais

d'établissement et les preneurs fournissant leur compétence dans ce domaine.

Ce processus pourrait avoir été mis en œuvre à Lacapelle-Marival en 1469 ; la verrerie affermée à cette date était apparemment en état de marche puisque l'acte fut passé « ante-furnum ». Le bailleur dans ce cas était un grand seigneur, celui de Lacapelle-Marival. Alors que le four était à 4 places, les preneurs n'étaient que deux, Bertrand Noguier obtenant la location de 3 d'entre elles, et Jacques Colomb une seulement ; il allait donc y avoir forçément sous-location ou embauche de verriers salariés. L'acte de 1469 donne des informations intéressantes à propos de l'environnement de la verrerie. Celle-ci était entourée de toute part de terres vacantes appartenant au bailleur ; faut-il en déduire qu'à cette date tardive, le repeuplement de la seigneurie de Lacapelle-Marival n'avait pas encore eut lieu ou tout au moins restait incomplet ? Si oui, on pourrait supposer que le bois à prendre pour la chauffe du four provenait d'arbres ayant envahi les terres agricoles abandonnées en raison de la guerre. La verrerie étant située en terrain peu accidenté (si elle correspond bien au lieu-dit actuel Laveyrière), il y eut sans doute essartage après abattage des arbres, puis acensement aux Colomb des terres rendues à la culture. A leur façon, les verriers auraient participé à la restauration du Quercy après la guerre de Cent Ans.

Nous connaissons un autre bail à ferme ayant donné lieu à l'installation d'une verrerie ; celle des Adjustants se trouvait en effet établie sur un indivis que les villageois de Vieyre (Lamativie) tenaient du baron de Montal et qu'ils avaient affermé à Claude Riols. Ici, les interlocuteurs du verrier étaient des paysans, comme l'étaient aussi les Alayrangues qui, peut-être dès le début du XVIIème siècle, et sûrement en 1672 et 1692, affermèrent à des verriers la verrerie du Maziol et ses dépendances.

A Lacapelle-Marival, en 1470, un atelier fit l'objet d'un acensement par le seigneur du lieu (s'il ne s'agissait pas de la transformation en acensement du bail à ferme consenti l'année précédente par le même).

Il faut croire qu'un verrier, peut-être un Colomb, était tenancier du seigneur de Lavercantière en raison d'un acensement puisque ce dernier dénombra une redevance en verres parmi ses revenus nobles [482]. Mais on ignore si, à l'exemple possible du seigneur de Lacapelle en 1470, celui de Lavercantière acensa une verrerie en ordre de marche ou un bien-fond sur lequel le preneur se proposait d'établir un atelier.

On peut supposer que la création de la verrerie de Pechsec fut postérieure à l'acensement, en 1618, du domaine du même nom par le seigneur de Vaylats à Jean de Robert.

La verrerie de Terrou, située dans un bois au nord de la Bave, procédait-elle d'un acensement, cette fois par l'abbé de Maurs, seigneur de ce lieu ? Nous savons qu'Amans Colomb était en procès avec ce dernier au sujet du cens de cet atelier [483] et aussi que l'abbé accusait le verrier de « dépeupler » un bois pour l'entretien de son atelier, bois qu'il avait acquis d'un tenancier [484]. Plus qu'à un acensement par l'abbé de Maurs, il faut peut-être croire à une acquisition du verrier (qui devint de ce fait son emphytéote) sur laquelle il implanta sa verrerie.

Nous en sommes ainsi arrivés à une nouvelle sorte d'ateliers, ceux que les verriers créèrent sur leur propre bien, entré en leur possession d'une façon ou d'une autre, acensement, achat, mariage ; les verreries des Colomb du Raysse, établis à Vieyre, des Grenier et des Riols, du Mamoussou, des Robert des Barasconies de Caniac en faisaient partie.

Reste une dernière catégorie d'ateliers, implantés quant à eux dans un bois dont le verrier n'avait pas acheté le fond mais seulement la coupe. Ces établissements étaient de faible durée et sujets à passer inaperçus. Aussi ces verreries furent-elles vraisemblablement plus nombreuses que celles dont nous sommes certains qu'elles faisaient partie de cette catégorie : la verrerie que dut élever Antoine Riols, sieur de Lort, de Saignemoussouze, sur la coupe d'un bois appartenant à Antoine Colomb du Raysse, deVieyre, et située dans les appartenances de ce village [485] et celle de Julien Colomb del Suc, de Mauris et de « Monsieur Laprade, fils aîné », de Vieyre. Mais la première verrerie de Cambon, de Gabriel Colomb du Raysse, mentionnée au début du XVIIIème siècle, les ateliers de Jean Colomb de la Garenne dans la paroisse de Pontverny, vers le milieu du même siècle, puis, au XIXème siècle, ceux de Joseph Kopp, aussi au Cambon, et de Pierre Riols dans le bois de la Luzette, étaient vraisemblablement de la même sorte.

2) Essai de description d'une verrerie au bois

a) *Bâtiments*

D'emblée, nous devons avouer que nous sommes, une fois de plus, mal renseignés à cet égard.

Peut-être faut-il faire la différence entre un établissement tel celui du Maziol (non à ses débuts mais quand il appartenait à une lignée de verriers et était situé sur une exploitation agricole, à proximité du domicile de son maître) et une verrerie implantée sur une coupe de bois et destinée à ne durer que le temps de l'exploitation de cette dernière ?

Dans le premier cas, nous pouvons envisager une construction « en dur », avec un toit de tuiles ou de lauzes, encore que nous ayons connaissance d'un atelier situé au cœur du village de Cabanes (Siran) près

de la maison de son propriétaire, et néanmoins converti en jardin peu après [486]. On peut supposer que les risques d'incendie n'encourageaient pas à faire de grandes dépenses pour les bâtiments. Ce qui est certain, c'est que pour une verrerie à établir dans les dépendances du village de Mamoussou, appartenant donc plutôt à la deuxième catégorie d'ateliers, le seul matériau de valeur envisagé était le bois [487]. On peut d'ailleurs imaginer que cet atelier était l'un de ceux déjà évoqués, situés sur le flanc sud des gorges de la Cère, dont il ne subsistait que des vestiges une cinquantaine d'années plus tard [488].

Faute de pouvoir donner une description d'une verrerie de ce type située en Quercy, voici celle d'un atelier situé en Rouergue, dans le secteur des gorges du Viaur, et paraissant avoir une valeur générale : « Rien de si misérable que cet atelier. C'est un carré de murailles basses, grossièrement maçonnées (pour un autre atelier dont nous avons vu les vestiges dans le même secteur, il s'agit plutôt de pierres sèches), sur lesquelles porte une couverture faite de perches et de genêts. Au milieu se trouve le four... » [489]. Voilà donc ce qui dans la verrerie forestière des gentilshommes verriers correspondait à la halle des grandes verreries créées au XVIIIème siècle par des compagnies de financiers, dont l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert présente des images.

Nous avons d'ailleurs des raisons de croire que ces constructions légères étaient démontées après l'extinction de la verrerie et transportées sur un nouveau chantier.

Au Maziol-Bas, la surface au sol d'un ensemble comprenant la maison, la verrerie et leur patus n'était que de 260 m^2 [490]. A quelques kilomètres de là mais en Haute-Auvergne, et dans les mêmes années, la verrerie du Teil faisait 80 m^2. Il s'y ajoutait un magasin pour entreposer le verre ouvré. Ce local annexe existait aussi à la verrerie située dans les appartenances du Mamoussou, que nous venons de mentionner.

Quand l'atelier était situé à proximité d'une eau courante, il pouvait disposer d'un moulin destiné à broyer certains matériaux nécessaires à la fabrication, comme les « cailloux » dont il sera question par la suite.

b) *Four*

« Au milieu se trouve le four » a écrit A.A Monteil. Nous n'avons connaissance (mais nos informations se limitent au « Journal » de Jean Colomb maître de la verrerie du Teil, rédigé dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle) que d'un seul four par atelier, celui dans lequel on obtenait puis entretenait la fusion du verre, alors que dans d'autres régions il existait un four dit de recuit fournissant la chaleur à un organe dans lequel étaient déposés, après réchauffement, les articles finis, afin qu'ils s'y refroidissent lentement.

A la verrerie du Mamoussou, comme à celle du Teil et à celle des gorges du Viaur décrite par A.A Monteil, cette fonction était assurée par un autre dispositif dont il sera question par la suite.

La commune de Lamativie offre la possibilité de se rendre compte de ce qu'était un four de verrerie au bois. Celui-ci est situé un peu en amont du moulin de Montfreu, rive droite du ruisseau d'Escalmels, sur une plate-forme légèrement surélevée par rapport au niveau de l'eau. A sa base, côté ruisseau, on distingue très bien l'ouverture du foyer, qui, aujourd'hui quelque peu déformé, devait avoir la forme d'un parallélépipède rectangle allongé (illustration N° 1). Le foyer est surmonté par une sole épaisse d'environ 0,2 m, dont la face supérieure est bien visible du côté opposé à l'ouverture du foyer (illustration N° 2). La sole est percée d'un trou central d'un diamètre de 0,2 m environ, permettant le passage des flammes et la chauffe des creusets (contenant les matières premières du verre) qu'on disposait autour de lui. Au-dessus encore, une coupole en forme d'hémisphère aplatie fermait la chambre des creusets ; cette coupole conservée du côté du ruisseau est largement éventrée du côté opposé, ce qui permet d'observer la sole et de mesurer son diamètre, 1,15 m ; vue du même côté la coupole s'étale largement de part et d'autre du foyer. Du trou de la sole au sommet intérieur de la coupole, il y a 0,7 m environ [491]. La structure de ce four, dont l'âge est inconnu, est la même que celle des fours décrits dans le Journal de Jean Colomb, à ceci près que les foyers de ces derniers étaient ouverts aux deux extrémités et, trait commun aux fours des verreries d'Auvergne, selon le rédacteur du Journal [492], qu'ils étaient bâtis sur une cave voûtée où tombaient les braises et les cendres.

A ce propos, nous pourrions supposer que cette disposition concernait surtout les fours des ateliers destinés à durer longtemps, ce qui n'était sans doute pas le cas de celui du moulin de Montfreu ; dans ce dernier on se contentait apparemment, pour sortir les cendres, de les tirer vers l'avant. Partiellement détruite, la coupole de ce four ne révèle plus certains détails de construction qui apparaissent heureusement dans les descriptions de fours faites par Jean Colomb du Teil ; celles-ci ont aussi l'avantage de nous informer sur le vocabulaire concernant les divers éléments d'un four.

La coupole (que l'auteur du Journal appelle voûte ou couronne) comportait des ouvertures :

- à la verticale du trou (appelé œil) de la sole, ou légèrement décalé par rapport à elle, un orifice appelé lunette, dont on verra l'usage par la suite.

- sur les flancs de la coupole, d'autres orifices appelés ouvreaux (ouvrail au singulier, selon Colomb du Teil), rectangulaires ou circulaires selon les cas.

On retrouve ici un terme présent dans le texte de l'affermage consenti en 1469 par le seigneur de Lacapelle-Marival à Bertrand Noguier et Jacques Colomb : « *videlicet dicto Noguier tres partes sive tres obralhs et dicto Colom unum obralh furni...* ». La suite de l'acte stipulait que Noguier (fermier de 3 ouvreaux) les tiendrait continuellement munis de 3 ouvriers [493]. Le four était donc à 4 ouvreaux et 4 travailleurs, un par ouvreau, chacun se tenant à un moment ou un autre du travail à un emplacement situé face à un ouvreau.

Il est évident que cette ouverture était pratiquée pour permettre le prélèvement du verre dans les creusets, le chargement de ces derniers, et peut-être leur introduction ou leur remplacement.

En raison de la faible hauteur des coupoles (entre œil et lunette) par rapport à celle des creusets [494], il faut supposer, pour que la canne puisse prélever le verre jusqu'au fond de ces derniers, que les ouvreaux aient été situés plus ou moins à leur aplomb, donc à proximité de la lunette.

D'après les descriptions du Journal, les dimensions des ouvreaux, qu'ils aient été circulaires ou rectangulaires, pouvaient différer selon le type de fabrication assuré par celui qui en était détenteur, ce que nous expliquerons par le fait qu'il pouvait être nécessaire de réintroduire dans le four, pour le réchauffer, l'objet en cours de fabrication ; il était donc normal que l'ouvreau de celui qui faisait des bouteilles ait été plus grand que celui de l'ouvrier faisant des verres.

L'état de conservation du four du moulin de Montfreu ne permet pas de savoir le nombre de ses ouvreaux. La coupole étant conservée du côté de la gueule du foyer, les ouvreaux ne pouvaient se trouver que du côté opposé, soit là où elle est détruite (la présence des ouvreaux ayant d'ailleurs été un facteur de fragilité). Finalement, il ne reste sur cette coupole que peu de place pour ces orifices ; aussi n'étaient-ils peut-être qu'au nombre de 2. Dans ce cas, cette verrerie n'aurait employé que 2 ouvriers, comme celle, non localisée, de Julien Colomb del Suc et « Laprade, fils aîné », déjà mentionnée, contre 4 pour celle de Lacapelle-Marival.

Au XVIIIème siècle, car nous n'avons pas d'information entre temps, on n'afferme plus les ouvreaux d'un four comme on le fit pour cet établissement en 1469, mais ses places [495] ; une verrerie est a tant de places ; on est aussi engagé pour tenir une place, par exemple celle des bouteilles [496], les ouvreaux restant bien entendu mentionnés dans les descriptions : ouvreau des bouteilles, ouvreau des verres. Les deux termes étaient devenus synonymes : l'expression « on fondra par les places » est démonstrative à cet égard.

Pour la verrerie, déjà mentionnée, à créer dans les appartenances du Mamoussou en 1756 [497], les protagonistes se répartirent les 4 places du four, Antoine Grenier de Fraissinet prenant la première qui était celle des bouteilles, Pierre Colomb de la Boigue, la deuxième, son frère Antoine, sieur de Laprade, la troisième, et Pierre Grenier qui était le promoteur de l'atelier (les autres étant ses locataires) la quatrième ; reste à savoir ce qui distinguait l'une de l'autre les trois dernières places.

Nous avons la chance que le four d'une verrerie du secteur nord-est du Quercy, appelée de la Tifoule, située près du Pont du Mamoussou, figure dans le Journal de Jean Colomb du Teil. Il en nota les caractéristiques principales car ce four « chauffait mieux qu'aucun vu dans ce pays-ci » :

- 2 places (donc 2 ouvreaux), 4 creusets
- foyer (aussi appelé nef ou nau)
  longueur : 4 pieds, soit 1,3 m, s'il s'agit du pied de roi de 12 pouces
  largeur : 1 pied 10 pouces, soit 0,6 m
  hauteur : 1 pied 8 pouces, soit 0,55 m
- œil, diamètre : 8 pouces 8 lignes, soit 0,23 m
- de la sole à la lunette : 1 pied 8 pouces, soit 0,55m
- diamètre (nous supposons qu'il s'agit du diamètre intérieur, mesuré à la face supérieure de la sole) : 3 pieds 2 pouces, soit 1,03m.

Par certaines de ses mensurations le four à 2 places de la Tifoule ressemblait donc à celui du moulin de Montfreu. Dans l'un comme dans l'autre cas, il s'agissait d'un petit four dont la hauteur, à partir de la base du foyer et compte tenu de l'épaisseur de la sole et de celle de la coupole, ne devait pas excéder 1,5 m.

Pour tout le Quercy, il n'y a en définitive que bien peu de fours dont le nombre de places soit connu ou puisse être estimé avec vraisemblance :

- Lacapelle-Marival, 4 en 1469.
- Mamoussou, 4, 1756.
- La Tifoule, 2, vers 1772 ?
- Emplacement inconnu (Lamativie ?), 2 ,1787.
- Moulin de Montfreu, 2 ?, date inconnue [498].

Pour l'ensemble du secteur des gorges de la Cère, on en a quelques autres à 3 et 4 places, mais aucun à 5, 6 ou 7, comme il s'en trouvait en Bas-Dauphiné, Bas-Languedoc, bordure nord des Pyrénées centrales.

Dans le Journal, certaines descriptions de fours font apparaître que la forme intérieure du foyer n'était pas rigoureusement parallélépipédique,

celui-ci étant plus large et plus haut à son milieu. Ainsi, pour un four construit à la verrerie du Teil au début de l'été 1797, nous relevons [499] :

- largeur aux extrémités et au niveau de l'œil : 17 et 22 pouces ; le foyer avait donc des parois latérales arquées, d'où peut-être le nom de nef ou de nau pour le désigner.

- hauteur aux extrémités et au niveau de l'œil :17 et 20 pouces.

On imagine que les flammes se trouvaient ainsi mieux dirigées vers l'œil et de là vers les creusets.

Ailleurs, le foyer est dit voûté [500].

Selon l'auteur du Journal, un foyer trop étroit (1 pied 6 pouces à son milieu) avait l'inconvénient de faire beaucoup de braises quand on brûlait du bois vert. Or, il fallait de la flamme pour une chauffe efficace des creusets, ce qui pouvait déjà être obtenu avec une largeur de 1 pied 8 pouces. La longueur du foyer et le diamètre de l'œil avaient aussi leur importance : pour un foyer long de 5 pieds 3 pouces surmonté d'un œil de 10 pouces de diamètre, Jean de Colomb note qu'il ne chaufferait pas si bien et brûlerait davantage de bois si le premier était plus court d'un pied et le deuxième plus grand d'un pouce ; en un mot, pour avoir la meilleure chauffe possible avec une consommation de bois minimum, il fallait trouver les bonnes mensurations, ce qui ne pouvait se faire qu'à force de tâtonnements et d'expériences.

Dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle, date de tenue du Journal, les fours employés dans le secteur des gorges de la Cère avaient donc la forme ronde des fours vénitiens, réputée plus efficace en matière de chauffe que le four oblong des verriers normands. On sait que ce dernier ne fut remplacé en Angleterre par le four vénitien que dans la deuxième moitié du XVIème siècle [501].

On ne saurait dire à quelle époque le four vénitien qui est déjà représenté dans l'ouvrage du médecin saxon Agricola « De re metallica », paru en 1556 (fig. n° 3) [502] et était donc largement répandu au XVIème siècle, s'imposa en Quercy et s'il était déjà connu des Colomb qui arrivèrent dans notre province au milieu du siècle précédent. Sachant que des verriers italiens arrivèrent en Provence au XVème siècle, qu'ils furent présents en Angoumois, Périgord (Double), Bazadais au siècle suivant, peut-être dès son début dans la première de ces provinces, sachant aussi qu'un verrier italien au moins est signalé dans le Ségala quercynois en 1594, qu'un Bourniol arriva en Rouergue avant 1600, qu'un membre de la même famille fréquentait les gorges de la Cère au début du XVIIème siècle et que, dans les mêmes années, un Colomb du versant limousin de ce secteur se maria dans une famille verrière d'origine italienne, l'adoption du four de forme ronde dut se faire de bonne heure.

A quel genre de four succéda-t-il en Quercy ? Nous ne disposons d'aucune information d'origine locale à ce sujet ; cependant, ce qui subsiste d'un four de verrier trouvé dans la forêt de Grésigne au Pech de l'Aigle, nous fait faire connaissance avec une construction très différente, quoiqu'il s'agisse aussi d'un four à 2 étages : foyer dont la section transversale, parallèle à son entrée, est celle d'une bonbonne, mais aux flancs aplatis (longueur : 1,7m, largeur maximum : 1,35m, hauteur : 1,4m), face supérieure de la sole montrant les fonds de 8 creusets disposés sans ordre autour d'un œil « vaguement carré » (0,45m de côté), sole rectangulaire (longueur : 3,4m, largeur : 2m), avec sur les côtés longs « une assise en relief de briques, départ de murs verticaux » [503]. Il s'agit donc d'un four dont la chambre des pots serait nettement plus longue que large, en somme oblongue, comme celle des fours normands et dont le foyer est aussi très différent de ceux que nous avons décrits. Ce type de four pourrait avoir précédé le four rond.

L'atelier du Pech de l'Aigle présente une autre originalité, peut-être signe d'ancienneté : il est le seul à être implanté à l'intérieur de la forêt royale, ce qui n'était plus le cas aux XVIIème et XVIIIème siècles, les verreries étant alors situées en-dehors, non loin de ses limites, et peut-être dès le XVème siècle, une verrerie existant autour de 1452 à Cabanes, sur sa bordure orientale .

Signalons néanmoins qu'une photographie de la sole publiée récemment ne donne pas tellement l'impression qu'elle est rectangulaire [504].

c) *Arche*

Les verriers, et particulièrement ceux de la Cère si l'on en croit le Journal, avaient trouvé un moyen ingénieux d'éviter le travail et la dépense que constituaient la construction et la chauffe d'un four de recuit. De la lunette, c'est à dire du trou pratiqué au sommet de la coupole partait en effet un organe annexe appelé « arche » par l'auteur de ce document [505], en forme de parallélépipède allongé dans lequel s'engouffraient et se refroidissaient progressivement les émanations brûlantes du four. Les objets dont la façon était terminée y étaient introduits et lentement tirés vers son extrémité.

Jean Colomb du Teil, dans son Journal, donne les dimensions d'une arche : longueur : 5 pieds 6 pouces, soit 1,78m ; largeur : 2 pieds 1 pouce, soit 0,67m ; hauteur : 10 pouces soit 0,27m.

On imagine que l'arche débouchait à l'extérieur de l'atelier, contribuant ainsi à rendre l'atmosphère plus respirable à l'intérieur .

L'emploi de cet accessoire astucieux ne se limitait certainement pas aux gorges de la Cère. Une construction qui lui ressemble fort, faite, semble-t-il, de planches et de rondins, surmonte en effet le four présenté dans l'ouvrage d'Agricola.

Dans sa description d'une verrerie de l'Aveyron, A.A Monteil semble présenter sans la nommer, une arche : « Au lieu de chambre de refroidissement, on a élevé du côté du four un terre-plein sur lequel est une espèce d'acqueduc dont l'orifice est placé vis à vis un des ouvreaux. C'est là que sont déposés les verres qui sortent de la main des ouvriers et, à mesure qu'ils se refroidissent, on les tire par l'orifice opposé, au moyen d'un crochet de fer » [506].

A la verrerie du Teil l'arche était aussi utilisée, en raison de la température qui y régnait, pour cuire la fraction de la terre devant servir de dégraissant dans la confection des creusets.

d) *Creusets*

Les matières premières à vitrifier étaient fondues dans des creusets que l'auteur du Journal dénomme pots. Ceux qui sont décrits dans ce document étaient de forme cylindrique et plus larges que hauts, leur diamètre variant de 13 à 19 pouces (0,35 à 0,51m), parois probablement incluses et leur hauteur étant uniformément de 1 pied (0,32m). Un creuset de 17 pouces de diamètre et d'1 pied de haut tenait 100 livres de verre. Quand le four était destiné à la fabrication simultanée de verres et de bouteilles, comportant donc une place dite des bouteilles et des places dites des verres (ce qui devait être le cas général dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle), les pots pouvaient être de contenance différente selon qu'ils étaient destinés à l'un ou à l'autre, sans doute pour qu'ils soient vidés à peu près au même moment.

Pour un four décrit dans le Journal, les dimensions sont les suivantes :

	Diamètre	Hauteur
Pot des bouteilles	16 pouces (0,43m)	1 pied (0,32m)
Pot des verres	13 pouces (0,35m)	10 pouces (0,27m)

Jean Colomb du Teil recommandait d'employer 4 pots placés en carré autour de l'œil, cette disposition permettant, selon lui, la meilleure chauffe possible. La règle étant que chaque ouvrier dispose au moins d'un pot, cette répartition ne pouvait être utilisée que pour les fours n'ayant pas plus de 4 places.

Il arrivait qu'un ouvrier dispose de 2 pots ; il en était ainsi à la verrerie de la Tifoule qui était à 2 places et 4 creusets.

Rappelons que dans l'atelier du Pech de l'Aigle, en Grésigne, que nous supposons très ancien, la sole du four montre les fonds de 8 creusets placés en désordre autour de l'œil.

Pour que les verreries soient rentables, il fallait que le four et les pots durent le plus longtemps possible ; aussi fallait-il les construire avec soin, en utilisant des matériaux adéquats.

e) *Construction des fours et des creusets.*

Les fours dont les parois ne sont pas en contact avec le verre en fusion ne requièrent que des matériaux réfractaires alors que les pots exigent en outre, sous peine d'amincissement progressif de leurs parois, l'absence d'oxydes métalliques, ceux-ci étant solubles dans le verre fondu. Aussi n'était-il pas question dans les verreries situées sur les Causses du Quercy d'employer pour les creusets les argiles rouges de décalcification qui y abondent.

Face à ces exigences quelles étaient les solutions adoptées par nos verriers ? Se procuraient-ils en particulier les meilleurs matériaux possibles, au besoin en les faisant venir de loin, à l'exemple des gentilshommes verriers lorrains qui, traitant avec les chartreux d'Escoussens, au sud de Castres, sur le versant septentrionnal de la Montagne Noire, pour la remise en route d'une verrerie à vitres dans la forêt de Cayroulet appartenant aux religieux, firent stipuler l'emploi de pierre d'Alet pour la construction du four et de terre de Nivernais pour les « mortiers » (sans doute une autre façon de nommer les creusets), le tout étant à prendre sur place. Si Alet [507] n'était qu'à une cinquantaine de km, en revanche on imagine le coût du port de la terre, d'abord, selon l'instrument, conduite à Lyon puis embarquée dans cette ville jusqu'à Narbonne et enfin portée à destination [508].

La pierre d'Alet était, selon Saint-Quirin [509], un grès silicieux, sans doute compact, peut-être un quartzite, donc parfaitement capable de résister aux températures alors obtenues dans les fours, bien inférieures à la température de fusion de la silice, et par conséquent un excellent matériau.

Pour le secteur nord-est du Quercy, nous n'avons connaissance, toujours par le Journal [510], que d'un seul matériau importé de loin, une terre tirée à Clavières, au sud-est de Saint-Flour et utilisée à cette époque à la grande verrerie de la Margeride. Nous disposons en revanche des informations obtenues par l'examen, malheureusement un peu rapide, du four du moulin de Montfreu : foyer probablement en granite, coupole en micaschiste comme pour celle d'un four de la Montagne Noire qui a fait l'objet d'une étude archéologique [511] . Les constructeurs de ce four privilégièrent donc des matériaux d'origine locale, ce qui constituait la solution la plus économique mais pas la meilleure, car le micaschiste y est devenu rougeâtre et fragile, vraisemblablement en raison de la chaleur.

Le Journal, qui ne dit malheureusement pas en quoi était construit le four de la Tifoule, fait également état de l'emploi de matériaux d'origine locale pour un four que son auteur fit construire en 1796 dans la perspec-

tive de la reprise de la fabrication dans sa verrerie du Teil, après l'arrêt de celle de Cardaillac et son départ du château de Favars ; il s'agit de la « pierre molle du Mamoussou » dont on se demande bien la nature, employée pour les « traversières au-dessus des ouvreaux » et en partie pour le sommet de la coupole en association avec de la « pierre de taille », d'origine également locale, cette dernière étant aussi utilisée pour la partie inférieure de la coupole, le tout lié par de « l'argile ou terre glaise » encore prélevée à proximité [512]. Ce four, dont Colomb du Teil précise qu'il chauffait bien, ne donna pas satisfaction : la pierre de taille (est-ce celle dont on faisait dans le pays les encadrements de portes et de fenêtres ?) « fondit », nécessitant deux arrêts importants au cours d'une campagne de 3 mois.

Pour les creusets, il existait dans le même secteur des gorges de la Cère une terre dite de Lherm, qu'on peut croire provenir du village du même nom situé dans la paroisse de Calviac. Quasi blanche, selon l'auteur du Journal [513] (est-ce du kaolin ?), elle devait être exempte d'oxyde de fer et pouvait donc convenir, à condition d'y associer un bon dégraissant pour éviter le retrait à la cuisson, donc les gerçures et les fissures.

Une première recette consistait à mêler moitié pour moitié la terre grasse et la matière de pots désaffectés réduits en poudre ; une autre recette « pour avoir de bons pots de la terre de Lherm » mêlait aussi partie pour partie la terre grasse et la même cuite préalablement [514], cette façon de faire étant conforme à la technique actuelle de fabrication des terres réfractaires.

La terre de Lherm convenant pour les pots, il ne pouvait qu'en être de même pour des briques réfractaires, à condition encore d'y associer un dégraissant. La brique apparaît dans le Journal à propos de la construction à partir du printemps 1797 des fours qui succédèrent à celui qui, fait de pierre de taille et de « pierre molle de Mamoussou » n'avait pas donné satisfaction ; le dégraissant associé à la terre de Lherm était soit du sable dit de Lavergne (du nom sans doute d'un village de la paroisse de Siran), soit du « caillou pilé » qu'on peut supposer provenir de galets ou de nodules de quartz, soit encore, de préférence selon l'auteur du Journal (et nous retrouvons alors une des recettes pour faire des pots), de tessons de vieux creusets.

La brique faite de terre de Lherm et de sable ne dut cependant pas mieux convenir car dès juillet 1797, le four fut reconstruit « à pied » avec des briques dont le dégraissant était du « caillou » réduit en poudre. Les seuls dégâts notés pour ce four furent un affaissement léger de la sole et un plus prononcé de la voûte. Pourtant, au printemps suivant, il fallut rebâtir le haut du four, au-dessus des ouvreaux.

Par ailleurs, des creusets faits de terre de Lherm et de tessons de pots désaffectés crevèrent.

Connaissant les matériaux employés pour la construction du four du moulin de Montfreu, d'âge inconnu, et de ceux de la verrerie du Teil vers la fin du XVIIIème siècle, il y a une forte présomption pour que les verriers du secteur nord-est aient surtout utilisé, pour leurs fours (qu'ils soient de « pierre » ou de briques) et leurs creusets , des matériaux d'origine locale ; ceci non sans dégâts, imputables à ces matériaux, mais aussi au choix de mauvais dégraissants.

Il est curieux de constater que le Journal ne fait pas état de pareils inconvénients lors de la mise au point de son four de Lagarrigue, près de Cardaillac, fait, au moins en partie, de « pierre de grès » extraite à proximité et provenant sans doute des couches du Carbonifère qui lui fournissaient aussi son combustible. Il est donc possible que le Ségala figeacois ait été plus favorable quant aux matériaux de construction nécessaires aux verriers , que le secteur de la Cère. Mais nous n'y avons pas d'indication de la présence d'un gisement de terre convenant pour les creusets et les briques.

Nous n'avons pas davantage d'informations sur les matériaux dont se servaient les verriers des Causses. Il n'était évidemment pas question de bâtir un four avec le calcaire qui y affleure. Une annotation du Journal [515] laisse entendre que le four de Joseph Robert, verrier d'Espédaillac, était fait de briques.

Le Quercy a pourtant possédé un matériau de qualité utilisable par les verriers. On le trouvait à Nuzejouls, localité située à une dizaine de km au nord-ouest de Cahors ; il s'agissait d'une « argile savonneuse propre à la construction des fours et des creusets de verrerie qu'on transportait à Bordeaux et à Carmaux » [516], probablement au XVIIIème siècle, des verreries au charbon existant à partir de 1723 dans la première de ces villes et à partir de 1752 dans la deuxième.

On peut supposer que la verrerie de Nérac, fondée en 1756, qui faisait venir la terre du Quercy [517], utilisait aussi cette argile dont il est encore fait mention dans le Dictionnaire des Communes du Lot de L. Combarieu, paru en 1881 [518]. Cet ouvrage précise qu'à Nuzejouls des bancs d'argile propres à la confection de creusets de verrerie se trouvent dans des depôts, d'âge tertiaire plaqués sur le Jurassique supérieur. Bien que ces dépôts largement étendus au nord de Nuzejouls, disparaissent au sud de cet endroit, nous croyons qu'il y a identité entre la terre de Nuzejouls, celle dite de Cahors dont étaient faits des creusets employés par Jean Colomb du Teil dans sa verrerie de Lagarrigue [519] et aussi la « terre fine de Catus » qui a été mentionnée à propos d'une verrerie de la Cère comme étant la matière première des pots d'une verrerie de la

Cère au XIXème siècle [520]. Toutefois les qualités de la terre de Cahors étaient connues antérieurement dans le secteur de la Cère : l'auteur du Journal détenait dès 1798 un pot de terre de Cahors à sa verrerie du Teil [521].

J.A Delpon, dans sa Statistique du département du Lot, indique la présence de bancs d'argile pour faire des creusets à fondre le verre, non à Nuzejouls, Cahors et Catus, mais à Saint-Denis-Catus [522]. « Le Lot vers 1850 » dit de même, en précisant que l'argile est grise [523], couleur conforme à celle de la terre à pots décrite dans l'Encyclopédie [524].

Le maître de la verrerie de Lagarrigue étant approvisionné en terre de Cahors par un aubergiste d'Espédaillac [525], il est très probable que ce matériau était connu de Joseph Robert, le verrier du même endroit, et de son cousin et homonyme de la verrerie des Barasconies de Caniac. Le premier employait pour la pièce sommitale de son four (endroit du four le plus chaud avec l'œil, selon l'auteur du Journal) le même matériau que celui des pots, préparé comme pour ces derniers [526].

A la verrerie du Teil, le four en « pierre » liée par de l'argile, évoqué ci-dessus, fut réalisé en quinze jours par un maître-maçon [527] qui reçut 15 sols par jour pour son salaire et était sans doute nourri.

Un four en briques fut construit « à pied » en juin-juillet 1797 par Schmit, verrier de passage, plus ou moins aidé par un neveu. En cinq semaines de travail, ils firent aussi les briques nécessaires et 4 creusets [528].

L'auteur du Journal donne quelques indications pour l'édification d'un four en briques ; deux sortes de briques sont nécessaires pour le foyer, une pour les murailles, une autre pour la voûte ; au-dessus 4 grandes briques constituent la sole. Comme celle-ci est circulaire, nous les imaginons semblables aux quartiers d'un gâteau divisé en quatre. La voûte est formée de 4 ou 5 rangées de briques en nombre décroissant de bas en haut (par exemple 4 rangées, de 25, 20, 15 et 10 briques). La coupole était terminée par une pièce ronde de 20 à 24 pouces de diamètre et de 8 à 10 pouces d'épaisseur, qu'il faut imaginer perçée d'un trou, la lunette, et que Colomb du Teil préconise de faire en terre de Cahors. Il y avait des briques spéciales au niveau des ouvreaux [529].

Quelques interrogations restent sans réponse claire, notamment, par où introduisait-on les creusets s'il était nécessaire de les changer en raison d'avarie ? Il fallait un orifice en accord avec leur diamètre qu'on a vu être de 16, 17, 18 ou 19 pouces. Or les rares dimensions d'ouvreaux données par le Journal ne le sont pas, qu'ils soient ronds ou rectangulaires. En revanche, pour un four, il est précisé que les pots seront mis par la grande place et pour un autre, que la place (c'est à dire l'ouvreau) des bouteilles a 20 pouces de haut, ce qui permet de supposer une largeur en harmonie et la possibilité d'introduire les pots par là.

On se demande aussi ce qu'était le levadou, haut de 19 pouces, mentionné à propos d'un four construit à la verrerie du Teil en 1776.

Les creusets pouvaient être faits au tour, machine dont disposait le verrier Schmit précité. Mais on a aussi signalé la confection par assises successives. On suppose, en raison des avaries qu'ils subissaient parfois peu après le début de la chauffe, qu'ils avaient été mis en service à l'état cru. Leur cuisson préalable a cependant été signalée dans la verrerie au bois ; elle était indispensable si on désirait les introduire dans un four chaud ; faute de quoi, il fallait laisser éteindre et refroidir puis rallumer et chauffer graduellement, ce qui causait une perte de temps importante.

Il est bien entendu dommage que les informations concernant les fours et les creusets soient si peu abondantes et localisées à la fois dans le temps, la fin du XVIIIème siècle (sous la réserve que le four du moulin de Montfreu, n'étant pas daté, peut être plus ancien) et dans l'espace car provenant principalement du secteur nord-est, encore que nous ne croyons guère à des différences importantes d'une zone à l'autre en raison des relations qui existaient entre elles, ni même à une évolution notable avant le XIXème siècle. Des perfectionnements techniques sont par contre possibles à cette époque à cause du progrès scientifique. On aurait aimé en particulier apprendre quelque chose sur les ateliers des verriers venus des confins de l'Alsace et de la Lorraine autour de 1850.

f) *Outillage*

La préparation de la matière des briques et des creusets donnait lieu à diverses manipulations : tamisage pour éliminer les impuretés, pétrissage, cuisson de la terre crue, calcination des « cailloux », broyage de ces derniers et des pots réformés .La verrerie pouvait être équipée à cet effet d'une pilerie ou d'un moulin et d'un four accessoire appelé « carcaise ».

Dans l'équipement courant d'une verrerie il faut encore comprendre une chaudière, qu'on suppose de fonte ; montée sur un fourneau, elle servait à la préparation d'une matière première importante du verre dont il sera question par la suite . Jean Riol de Lafon, maître de la verrerie du Mamoussou, en possédait une qui parvint par la suite entre les mains du maître de la verrerie du Teil. Celle que ce dernier possédait antérieurement pesait 611 livres [530]. Il s'en fabriquait, peu avant la Révolution, près de Biron en Périgord, au prix de 10 L par quintal de 100 livres [531].

Il reste à dire un mot des outils manuels employés pour façonner les objets en verre. Nous disposons à cet égard de l'inventaire effectué après le décès de l'auteur du Journal à la verrerie du Teil [532] :

- 4 cannes à souffler.

Le rôle de ces outils est connu. On se bornera à signaler qu'il en existait de plusieurs sortes, pour bouteilles, pour gobelets, pour assortiment [533].

- 3 pontils

Le pontil est une tige de fer pleine, à l'extrémité de laquelle l'objet fabriqué est fixé par l'intermédiaire d'une pastille de verre placée en un point opposé à celui où s'était fait le soufflage, désormais terminé.

- 2 pontilières.

Nous ne savons pas à quoi servait cet outil qui, comme le pontil était en fer et devait être en forme de tige. Le Journal mentionne des pontilières pour bouteilles, d'autres pour gobelets et aussi un « pontil pour pontilière d'assortiment » [534].

– 5 paires de « fers ».

Le Grand Larousse Encyclopédique ignore le « fer », mais décrit sous le nom de « ferre » [535] une pince à façonner le goulot des bouteilles. Comme on a trouvé lors de la fouille archéologique de la verrerie de Peyremoutou en Montagne Noire, un outil appelé pince par les auteurs de son compte-rendu [536] qui est très semblable aux « fers » (sic) employés dans la verrerie artisanale qui fonctionnait il y a peu à Biot (Alpes Maritimes) pour donner leur forme définitive aux objets [537], les « fers » inventoriés à la verrerie du Teil devaient être des outils analogues. On suppose qu'il y en avait de plusieurs sortes ou tailles selon l'objet à façonner. Le Journal mentionne d'ailleurs des fers pour assortiment et pour bouteilles [538].

- 2 paires de ciseaux.

Il s'agit sans doute de ciseaux à trancher le verre à l'état pâteux.

- 2 pincettes.

Ce nouvel outil, dont l'usage nous reste inconnu, était bien destiné au travail du verre car il faisait partie d'un lot d'outils prêtés par l'auteur du Journal à un confrère [539].

- 2 petites plaques.

Il s'agit vraisemblablement de marbres sur lesquels les ouvriers roulent le verre nouvellement prélevé pour lui donner une forme régulière avant le premier soufflage. Parmi les outils prêtés par le maître de la verrerie du Teil à Jean Riol de Lafon, du Mamoussou, il y avait d'ailleurs un marbre, dit des bouteilles. A la verrerie du Teil, ces plaques étaient en fer, comme les outils qui précèdent ; une pierre plane et lisse en était le succédané économique dans les ateliers les plus rustiques [540].

- 3 moules de gobelets en fonte, dont 2 à décor de carrés et un à côtes.

Il existait aussi des moules en cuivre.

- 6 moules à bouteilles en terre de différentes grandeurs.

- 2 espalourdes, au nom suggestif : louches servant à vider les pots.

- autres outils de fer moins spécifiques : pelle, pals, pilon.

A la verrerie de Biot, l'article fini est détaché du pontil et tombe dans la pelle tenue par celui qui a en charge de le mettre dans l'arche. Mais une pelle « à fondre » fait l'objet d'un prêt à la verrerie du Teil.

- 2 bancs de verrier.

L'ensemble des objets servant au travail du verre inventoriés à la verrerie du Teil ne fut prisé, y compris la porte en fer du four, que 39 F ; mais ce qui était en fer ou en fonte, pesant 49 kg, ne le fut qu'au poids du métal, puisqu'en 1787 une canne neuve valait 4 L et une pontilière 2 L 10 sols [541].

Les cannes dont la longueur était de l'ordre de 3,5 pieds, étaient constamment en contact avec le verre en fusion et devaient être fréquemment rallongées. Pour la verrerie du Teil, ce travail était fait par le forgeron de Siran et était assez onéreux.

Un instrument de pesage était absolument nécessaire dans une verrerie. L'auteur du Journal disposait à cet égard d'une balance romaine.

Mentionnons encore deux objets dont l'usage nous reste inconnu : le fer court et le banastou [542].

Le tout, y compris ces deux derniers outils et la balance romaine, faisait l'objet de prêts entre verriers. Des outils de Jean Colomb du Teil, qui prenait soin à cette occasion de noter la longueur des cannes, des pontils et des pontilières, passèrent ainsi à Jean Riol de Lafon et Antoine Grenier, tous deux du Mamoussou, puis à Jean Grenier du Rial, du Maziol-Bas, à l'époque où il quitta sa verrerie du Teil pour le Figeacois.

La revue de ce qui se trouvait dans une verrerie ancienne étant terminée, nous constatons, par comparaison avec un atelier artisanal actuel que les outils manuels du verrier sont les mêmes et, en conséquence que les techniques de travail du verre n'ont guère varié.

Les fours actuels n'ont, en revanche, plus rien à voir de nos jours avec ceux que nous avons décrits ; la forme hémisphérique a disparu car il n'y a plus de problème de chauffe avec les combustibles modernes et au lieu d'être à creusets, ils sont à bassin, avec chargement continu ; les briques réfractaires sont d'une telle qualité qu'un four peut durer 3 ans sans être jamais arrêté.

3) Prix de revient

Une fois de plus, seul le Journal donne quelques informations à ce sujet.

a) *Coût des fours.*

Le maître-maçon qui, en 1796 construisit en 15 jours le four en « pierre » déjà évoqué, perçut, à raison de 15 sols par jour, 11 L 5 sols. A

cette somme il faut ajouter le prix probablement minime des matériaux et la valeur de la nourriture de l'artisan. Le total ne pouvait excéder quelques dizaines de livres.

La rémunération de Schmit qui, en 1797, bâtit un four, fit les briques nécessaires ainsi que 4 creusets, s'élevait, en étant nourri, à 40 L ; ce montant incluait le salaire de son neveu, également nourri et chargé de l'aider mais aussi d'autres tâches. Doivent là encore être ajoutés le prix des matériaux, terre de Lherm (3 charrettes ?) et « cailloux » qui ne coûtaient sans doute que la peine de les ramasser, le reste étant constitué de tessons de pots mis au rebut, donc sans valeur. Le total ne pouvait aller bien haut.

b) *Coût de création d'une petite verrerie au bois.*

Nous avons la chance que l'auteur du Journal se chargea des intérêts de Julien Colomb del Suc, de Mauris, qui, de moitié avec un confrère de Vieyre, avait mis en route un atelier, mais qui, ayant commis un délit grave, avait pris la fuite. L'association étant rompue de ce fait, Jean Colomb du Teil nota ce qui pouvait revenir au fuyard [543]. L'élément intéressant du décompte est que les frais de construction de la verrerie, du four, de 4 creusets et des moules de terre furent estimés à 48 L. De plus, les deux verriers avaient dépensé 8 L pour l'achat de 2 cannes neuves, 2 L 10 sols pour celui d'une pontilière et 3 L 10 sols pour la réparation d'outils de verrerie provenant d'un confrère. L'atelier avait été donc prêt à démarrer moyennant une dépense de 62 L, à condition que ses propriétaires aient eu le combustible et les matières premières nécessaires, ce qui nécessitait bien sûr d'autres dépenses, dont nous aurons une idée par la suite. Il fallait aussi compter le prix de la chaudière indispensable pour l'obtention d'une matière première préparée à partir de cendres, puisque nos deux verriers étaient acheteurs de ces dernières. Il n'en reste pas moins que nous pouvons présumer, dès maintenant, que les frais de création d'une verrerie au bois à 2 places étaient minimes.

(à suivre)

Tristan Busser

Notes

481 - De là, peut-être, le qualificatif de « cadet verrier » qui désigne parfois le gentilhomme verrier dans les temps anciens.

482 - Cf note 115.

483 - Lartigaut (J), *Les campagnes du Quercy...*, p 400.

484 - Ibid, p 401 (note 102).

485 - AD Cantal, 3 E 224-64 6/3/1678. Mais peut-être ne fit-il que réactiver une verrerie préexistante, située à proximité.

486 - AD Cantal, 3 E 224-1084, 3/4/1693.

487 - Ibid, 3 E 224-192, 2/5/1756.

488 - Cf note 232.

489 - Saint-Quirin, op.cit, p 31, d'après Monteil (A.A).

490 - Premier cadastre de Comiac, 1819, parcelle A24.

491 - Deux clichés de ce four figurent dans le bulletin 2004 de l'association « Sousceyrac d'hier à aujourd'hui », p 37. Nous sommes très reconnaissants à leur auteur, Madame Yvette Aquioupou, de nous avoir autorisé à les faire figurer ici (Illustrations N° 1 et 2).

492 - AD Cantal, 1 B 813, p 176. Le document auquel il sera souvent fait référence sera désormais appelé dans le texte et les notes Journal.

493 - Faute de quoi le bailleur y pourvoirait.

494 - 0,7 m environ pour des creusets hauts de 0,3 m, selon les valeurs fournies par le Journal.

495 - Afferme de 3 places de la verrerie de la Grifoulière, paroisse de Saint-Julien-le-Pèlerin, AD Cantal 3 E 224-1087 ,1/11/1713.

496 - AD Cantal 3 E 224-233, 23 thermidor an V.

497 - Ibid, 3 E 224-192, 2/5/1756.

498 - Peut-être pourrait-il être déterminé à partir d'éventuels résidus de combustion subsistant dans le foyer ?

499 - Journal, p 333.

500 - Ibid, p 330.

501 - Rose Villequey (G), *Verre et verriers de Lorraine au début des temps modernes*, 1970, p 429.

502 - Four à 8 places au moins, de forme ovoïde, alors que Colomb du Teil préconisait d'aplatir la coupole
Le four figurant sur l'un des panneaux représentant les richesses de la Lorraine et illustrant le frontispice de la pompe funèbre du duc Charles III, mort en 1608, conserve la forme ovoïde, Rose-Villequey (G), op. cit. Illustrations graphiques, plans et carte.

503 - Delpech (M) et Farenc (G), Notes sur les verreries de la Grésigne, *Revue du Tarn*, 3/1970 , p 59-62.

504 - Pajot (B), Ateliers et productions des verriers de la Grésigne, Colloque de Sorèze, 24 et 25 novembre 2001, *Les amis de Sorèze*, tome 1, p 48.

505 - Cette dénomination est parfois appliquée à la chambre des pots, Ibid, p 38.

506 - Cité par Saint-Quirin, op. ci , p 31.

507 - Ancienne ville épiscopale, sur l'Aude, en amont de Carcassonne.

508 - Rose-Villequey (G), op.cit, pièce justificative V, p 730.

509 - Page 225.

510 - Page 107.

511 - Foy (D), Averous (J.C), Bourrel (B), Peyremoutou, une verrerie du XVIIème siècle dans la Montagne Noire (Tarn), *Archéologie du midi médiéval*, tome I, 1983, p 93. Peyremoutou n'est pas bien loin de la forêt de Cayroulet où les lorrains employèrent la pierre d'Alet.

512 - Journal, p 334.

513 - Page 332.

514 - « A l'arche » écrit l'auteur du Journal, donnant ainsi un autre usage de cette annexe du four.

515 - Page 333 , 27/8/1797.

516 - Sol (chanoine E.), *La vie économique et sociale en Quercy aux XVIème et XVIIème siècles*, Paris 1950, p 68. Cet auteur signale aussi l'existence d'une mine de terre blanche entre Montamel et Peyrilles, non loin donc de la verrerie de Lavercantière.

517 - Birolleau (P), op.cit, p 28.

518 - Article Nuzejouls, p 175.

519 - Journal, p 17 .

520 - Muzac (A), Les verreries de la Cère et leurs gentilshommes verriers, *Lemouzi*, Brive,1908, p 15 du tiré à part.

521 - Page 305.

522 - Tome II, p 86.

523 - Cahors, 2001, 1er volume, p 128.

524 - Birolleau (P), op.cit, p 28.

525 - Journal, p 151.

526 - Cf. note 515.

527 - Journal, p 245.

528 - Ibid, p 271.

529 - Ibid, p 330, 331.

530 - Ibid , p 336.

531 - Ibid, p 197.

532 - AD Cantal, 3 E 224-1114, 28/4/1807.

533 - Journal, p149, 268, 308. Il sera question ci-dessous de l'assortiment.

534 - Journal, p 308.

535 - Ferre est le patronyme d'une importante famille verrière italienne.

536 - Cf. note 511.

537 - La verrerie de Biot, *Bibliothèque du travail*, 526, p13.

538 - Journal, p 149 et 308.

539 - Ibid, p308.

540 - Muzac (A), op.cit, p 14.

541 - Ibid, p 161.

542 - L'inventaire d'une verrerie de la Montagne Noire mentionne en 1655 un « fer courp », Saint- Quirin , op.cit, p 29. Un banastou figurait dans l'outillage de la verrerie du Teil, Journal p 308.

543 - Pages 159 et suivantes.

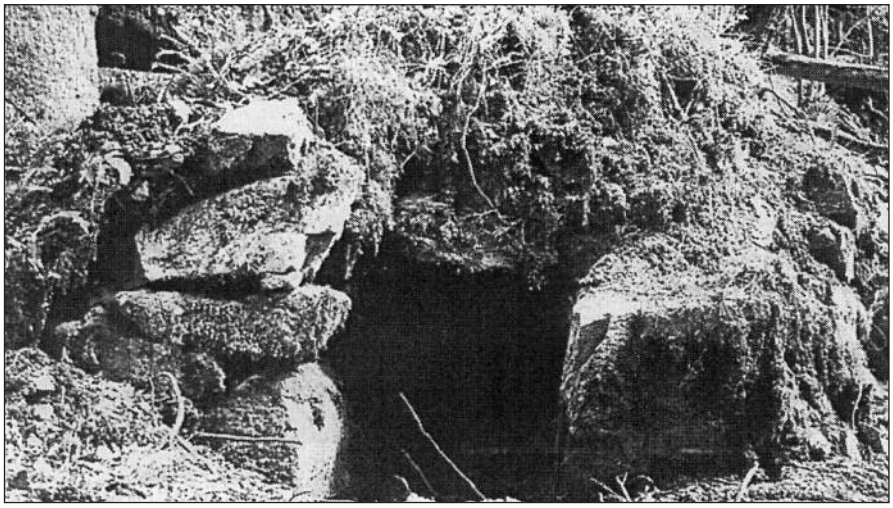

Fig. 1 : Four du moulin de Montfreu (Lamativie).
Gueule du foyer et coupole. (Cliché Y. Aquioupou).

Fig. 2 : Four du moulin de Montfreu.
Sole, œil et coupole en partie détruite. (Cliché Y. Aquioupou).

Fig. 3 : Four de verrier figurant dans l'ouvrage d'Agricola "De re metallica".

A CAHORS EN 1698. LES REBONDISSEMENTS D'UN ARRANGEMENT À L'AMIABLE APRÈS UNE AGRESSION

Cette curieuse affaire apporte des détails non dénués d'intérêt sur les procédures judiciaires et l'activité professionnelle des médecins, chirurgiens et apothicaires de l'époque.

Il y a, vers la fin du 17ème siècle, à Cahors, une famille de marchands orfèvres, la famille Barberet ou Barbaret, suivant les actes, qui, à en juger par les minutes du notaire Crayssac, (3 E 222) ne manque pas de moyens. Outre les marchandises qu'elle vend en faisant signer des billets de remboursement, elle prête de l'argent, loue des terres, des boutiques, etc. Pour une raison que j'ignore les trois apprentis qu'on lui connaît, grâce à ces minutes, viennent tous d'Auvergne, et ce n'est pas pour une raison d'économie car, si en 1706 Pierre Barberet demande déjà 150 livres dans un contrat d'apprentissage, sans loger l'apprenti, en 1712 il en fait payer 200 et toujours sans loger l'apprenti, alors que ses confrères se limitent à 150 livres. Et tous ses apprentis ont de fort belles signatures ce qui indique un certain niveau social. Pourtant le premier que l'on trouve cité va lui causer bien des soucis.

Il se nomme Antoine Delbach et son père est, lui aussi, marchand orfèvre à Aurillac. Je n'ai pas trouvé, dans la série U, trace de son affaire, somme toute assez banale à cette époque et c'est à travers, là aussi, des minutes du notaire Crayssac, minutes rédigées quelques années après le début de l'affaire, et qui ne manquent pas parfois d'un certain humour, que l'on peut reconstituer les faits.

En juillet 1698, personne ne se souvient exactement du jour, où, à Cahors, Antoine Delbach, dans des circonstances non précisées, a blessé un certain Jean Molles, aubergiste ou cabaretier suivant les actes, personnage assez modeste sans doute à en juger par le second titre mais qui sait signer, ce qui est encore rare dans ce milieu. Par contre une déposition du 16 avril 1702, faite par le chirurgien François Canal, précise qu'il s'agit d'un coup d'épée (notre homme portait donc une épée ce qui

marque une certaine classe) coup d'épée "qui a pénétré entre la 8ème et la 9ème côte, affecté les poumons" et fait perdre beaucoup de sang à la victime. Bien plus, au bout de 14 mois de soins, la plaie étant devenue fistuleuse, François Canal a abandonné le malade et "fait faire une canule, unique moyen de vider la plaie de son pus". (on peut penser qu'il s'agit du liquide pleural car une véritable infection aurait sans doute depuis longtemps emporté le blessé). Faute de mieux il lui a donné un traitement peu coûteux puisqu'il a "défendu au malade toute sorte de débauche, de commerce de femmes et d'usage de vin" ; c'est triste pour un cabaretier mais ce traitement a le mérite, quand on connait la médecine d'alors, de ne pas risquer d'aggraver le mal.

La blessure, on le voit, était grave, aussi Jean Molles a-t-il porté plainte devant le maire et les consuls mais l'acte du 19 mars 1700, le premier à résumer l'affaire, précise que l'instance est terminée, "qu'il y a eu transaction" et que Molles a retiré sa plainte.

Il est évident qu'on a dû verser à la victime de l'argent mais j'ai eu beau remonter les registres du notaire Crayssac je n'ai trouvé trace d'aucune transaction et c'est tout à fait par hasard que le notaire Soulié (3 E 273 7) m'a fourni quelques éclaircissements. Le 12 juillet 1698 Jean Molles fait cession et transport à Louis Peyrusse bourgeois et marchand de tous les droits et actions qu'il a pu avoir sur Antoine Delbach et Gédéon Baynard et le nommé (sic) Chevalier, natif de Bourges, compagnons orfèvres, en raison de l'instance criminelle intentée devant les viguier, maire et consuls contre 300 livres que Louis Peyrusse lui verse et le tient quitte de tous frais. Il ajoute que, quelles que soient les condamnations en sa faveur Louis Peyrusse pourra poursuive ou passer un accord. Le pauvre homme préfère sans doute toucher de l'argent que de se lancer seul et malade dans un procès. Il ne peut signer à cause de sa blessure.

Le 13 mai Jean Molles, dit Laroze, pour la décharge de sa conscience, et pleinement convaincu de l'innocence d'Antoine Delbach, Gédéon Baynard et le nommé Chevalier, absents, mais Géraud Parayre pour eux acceptant, consent à leur relaxe et décharge. La formule "décharge de conscience" ne manque pas d'humour. Le coup ayant sans doute été porté par Antoine Delbach on ne parlera plus des deux derniers. Quant à la valeur de l'indemnité on peut l'estimer car peu après, Pierre Barberet, qui vend vraiment de tout, vend 135 livres un cheval poil alezan brûlé à Jean Hugon avocat du Vigan. Molles vaut donc deux chevaux et 6 ou 7 brebis.

Le même jour, Jean Molles, qui n'a peut-être jamais eu autant d'argent à la fois, fait son testament. Il déclare que la somme de 300 livres a été déposée entre les mains de Mr Guillaume Jouffreau, prébendier de la

Cathédrale et qu'elle doit servir à la nourriture et à l'entretien de sa fille durant sa minorité. Si celle-ci venait à décéder la somme doit être partagée entre Anne Leymozy sa mère et Toinette Garrigue son épouse.

L'histoire serait donc vite terminée, or c'est là qu'elle commence vraiment.

Il fallait bien, en effet, soigner ce pauvre Molles. Dans un premier temps, le sieur Louis Peyrusse, marchand, faisant pour Pierre Barberet se "serait chargé de payer les médecins, chirurgiens et apothicaires qui traitaient le dit Molles de leurs peines, drogues et médicaments". En paroles on ne lésine sur rien. La réalité est plus modeste ; Jean Molles est confié à François Canal, simple chirurgien, à une époque où le chirurgien n'allait pas user les bancs de l'Université et se contentait de faire son apprentissage chez un autre chirurgien, apprentissage moins coûteux que celui d'un orfèvre. Qui plus est, François Canal ne doit pas être un chirurgien très coté car il traîne des dettes au moins depuis 1692. Ceci dit, à cette époque, un chirurgien avec de l'expérience et du bon sens était parfois moins dangereux qu'un médecin accroché aux théories des anciens.

Mais Pierre Barberet ne veut pas s'engager à la légère. L'acte du 19 mars 1700 nous apprend qu'il a réuni dans sa maison trois témoins sur lesquels il peut compter : Antoine de Lafon, président de la cour présidiale de Cahors, Antoine de Dupuy, professeur en l'Université et Géraud Parayre marchand drapier qui exercera plus tard les charges de 1er consul et d'auditeur des comptes dans la communauté de Cahors . Ce Géraud Parayre est, de plus, son parent. Devant cette "assemblée" François Canal affirme à plusieurs reprises, d'après cet acte, que la plaie risque d'être mortelle et qu'il lui faut donc savoir quand et par qui il sera payé pour avoir "pensé" (sic) et soigné le malade. Enfin "après avoir bien proposé et parlé on arrive à un accord". Canal traitera, pansera, médicamentera le malade, sans fournir aucun onguent. Il sera payé 70 livres après la parfaite guérison (on voit mal comment elle pourrait être parfaite) ou après la mort de Jean Molles. Le texte lui-même revient lourdement sur cette hypothèse et précise "immédiatement après la mort". Pour un peu on inciterait François Canal à en finir au plus vite.

Jean Molles, hélas, (ou tant mieux pour lui), ne joue pas le jeu. Plus de 20 mois après l'accident il est toujours en vie. François Canal, qui n'a ni guéri ni tué son patient, et comme nous l'avons vu, l'a abandonné après lui avoir prescrit un régime qui ne lui coûtera pas cher, voudrait bien voir son argent. Il a soigné son patient durant 14 mois sans rien toucher et il estime "ses frais, peines et vacations à une somme très considérable". Plus tard il parlera de 417 livres ! Pierre Barberet a beau jeu alors de se défiler, dirions-nous, en rappelant les termes du contrat ini-

tial et envoie même le notaire chercher dans leurs maisons les témoins de Lafon et de Dupuy qui confirment ses dires et se déclarent prêts à signer “pour la décharge de leur conscience”.

Il ne restera plus à François Canal qu’à plaider. C’est dans un acte du 23 janvier 1706, que nous connaîtrons le dénouement. Après une première sentence du viguier de Cahors, du 5 mai 1703, sentence contre laquelle François Canal a fait appel auprès de la Cour présidiale de Cahors qui a rendu son jugement le 23 décembre 1705, les parties, pour arrêter les frais, et sur les conseils des proches et amis, selon la formule consacrée, finissent par s’accorder à l’amiable. On apprend alors que Pierre Barberet avait été condamné en plus aux dépens

Il devra donc verser au notaire Antoine Peyrusse 52 livres que lui devait Canal, plus 29 livres 3 sols de dépens et 1/4 d’une taxe qui n’est pas explicitée. Pierre Barberet s’engage à payer ces 81 livres 3 sols dans 3 mois.

A François Canal il devrait verser 110 livres au lieu des 70 prévues au départ mais il retiendra les 52 livres versées à Antoine Peyrusse, pour libérer Canal de ses dettes et 18 livres déjà données au chirurgien. Il ne lui devrait donc plus que 40 livres mais il faut rajouter 50 livres 4 sols de frais de procès et de 1/4 de taxe. Cela donne 90 livres 4 sols qu’il verse immédiatement.

A Jean Molles qui l’avait, lui aussi, attaqué en justice il devra 103 livres 8 sols pour frais de procès et 1/4 de taxe. Il lui promet 40 livres dans un mois et le reste dans 6 mois.

Des reçus inscrits au verso de l’acte il ressort qu’il a bien respecté les délais fixés, mais ces délais prêtent à sourire lorsqu’on regarde le registre du notaire car, durant ce temps, il prête des sommes qui prouvent qu’il ne manquait pas d’argent liquide. De plus un simple calcul montre que, pour avoir tant finassé, au lieu de 70 livres promises au départ il aura payé 274 livres 17 sols, plus ses frais de procès et de taxe. Il devait ignorer le proverbe “qui paie ses dettes s’enrichit”. En fait il est bien un de ces hommes du 17ème siècle qui ont inspiré à Racine ses Plaideurs.

Comme il se doit, à la fin de l’acte, chacun s’engage à ne plus rien réclamer. C’est à ce moment là qu’Antoine Peyrusse demande un rajout. Il fait noter que François Canal lui doit encore 27 livres 7 sols qu’il lui avait prêtées le 21 février 1692.

On se croit arrivé à la fin de l’affaire. Ce serait trop beau ! Lorsque le père de l’agresseur, Antoine Delbach, avait, contre monnaie sonnante et trébuchante, obtenu que Jean Molles retire sa plainte il avait fait appel à Pierre Barberet qui lui avait prêté 100 livres 10 sols, prêt attesté par deux billets du 22 et 23 août 1698. En fait Antoine Delbach s’est fait tirer l’oreille

pour rembourser et Pierre Barberet a dû l'attaquer en procès. Par un acte du 28 février 1711 nous savons qu'Antoine Delbach et son fils ont été condamnés à payer par le viguier et les juges de Cahors le 14 juillet 1699, qu'il y a eu rébellion, et même prise de corps du père (emprisonnement) le 3 mai 1709. Avec ce délai de 10 ans on peut supposer bien des rebondissements de l'action en justice. Finalement l'orfèvre d'Aurillac s'est décidé à choisir Antoine Gaston, procureur au siège présidial d'Aurillac comme procureur spécial pour le représenter devant le notaire de Cahors. Il y aura transaction et, avec les frais de justice qu'il doit payer, Antoine Delbach promet de verser 647 livres à Pierre Barberet, 100 illico puis le reste 100 par an. Lui aussi n'aura rien gagné à faire traîner l'affaire, mais là je ne sais pas si sa situation de fortune égalait celle de Pierre Barberet ni combien lui avaient coûté au départ les exploits de son fils.

Quant à savoir combien de temps a encore vécu le blessé c'est à peu près impossible. Il y a à Cahors de nombreuses paroisses, et nulle part il n'est dit à laquelle appartenait Jean Molles. Certaines de ses paroisses n'ont pas laissé de mortuaire et surtout il y a plusieurs Jean Molles à Cahors dont un d'ailleurs dit traiteur, qui ne sait pas signer, à la différence de celui qui nous intéresse.

Paulette Aupoix

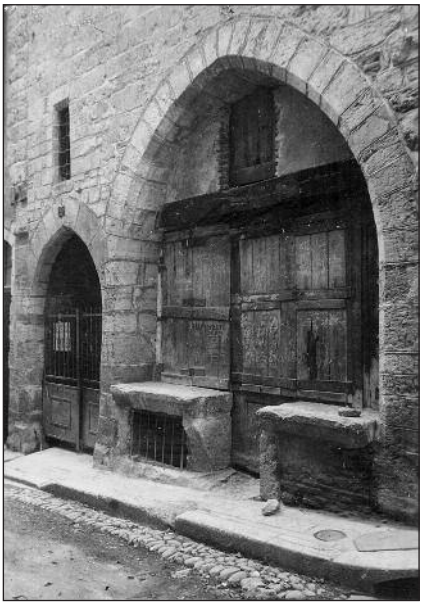

Cl. Archives SEL

LE CRÉDIT DANS LE FIGEACOIS SOUS L'ANCIEN RÉGIME

L'histoire économique est une science relativement récente et l'activité financière entre particuliers sous l'Ancien Régime encore mal connue. La pensée de Quesnay : *"la terre est l'unique source de richesses et c'est l'agriculture qui les multiplie"*, est toujours présente.

Certes, c'est en grande partie par la collecte des banques à la recherche de capitaux que la province est atteinte par un réseau national au milieu du XIXe siècle et des innovations techniques ont changé les habitudes (création du chèque en 1865, possibilité de créer des sociétés anonymes à partir de 1867), mais l'étude des archives locales montre surabondamment que sous l'Ancien Régime existaient des activités financières en liaison avec le marché des grains, des marchandises, de la terre et même, toute révérence gardée, du mariage. Ayant eu plusieurs occasions de nous intéresser au Figeacois, nous avons une nouvelle fois choisi ce cadre.

Les archives consultables ont trois origines : archives particulières, archives fiscales et archives notariales. Elles constituent un vaste corpus car les opérations relatives au crédit sont nombreuses et variées. Il s'agit pour l'essentiel d'affaires entre particuliers mais les renseignements disponibles notamment en matière d'âge et de profession des opérateurs sont souvent incomplets. Une étude approfondie réclamerait des recherches parallèles, des croisements d'informations que je n'ose entreprendre, je me contenterais donc de tracer quelques pistes.

Grosso modo, les opérations que nous rencontrons sont de deux sortes. Certaines sont *formelles*, c'est-à-dire qu'elles obéissent à des règles de forme et de droit. Elles sont le plus souvent mises en œuvre par des professionnels : les notaires. D'autres sont *informelles*. Elles interviennent spontanément entre particuliers. Cela ne signifie pas qu'elles ont lieu en dehors d'un cadre juridique. Elles peuvent demeurer occultes ou être présentées à la formalité officielle du contrôle (enregistrement).

D'un point de vue strictement juridique, de Ferrière, auteur d'un dictionnaire et d'un traité de science notariale qui connurent plusieurs éditions au XVIIIe siècle, distingue "*les obligations qui se font ordinairement*

pour prêt d'argent devant notaire et les reconnaissances sous signature privée qu'on appelle simples promesses, cédules ou billets".

Rappelons sommairement quelle est la situation économique du Figeacois au XVIIIe siècle : l'abbaye Saint-Sauveur a fondé au XIe siècle des villages dont elle a fait des paroisses. Elle exerçait sur ceux-ci un double pouvoir seigneurial et religieux qui générait deux séries de prélèvements : les droits seigneuriaux et les dîmes. Certes nous ignorons la part des revenus qui ont quitté le Figeacois mais une grande partie a été investie dans la ville et ses environs, favorisant un développement artisanal et commercial. Une prospérité due pour une large part au commerce spéculatif sur des produits extérieurs au Figeacois s'est développée. Celle-ci a été mise à mal par les guerres de Cent Ans et les marchands banquiers ont quitté la ville. Les guerres de religion puis la Révocation de l'Edit de Nantes ont achevé le démantèlement économique de la ville [1]. De sorte que dans les années 1780, J.F. Henry de Richeprey note à propos des habitants de la subdélégation de Figeac que "*leur petite fortune ne leur permet pas de faire de grandes entreprises*".

Nous envisagerons successivement le crédit informel et le crédit formel.

Le crédit informel

Il s'agit de la partie du crédit la plus difficile à identifier. Elle naît spontanément dans le cadre d'opérations qui n'étaient pas conçues comme des prêts à l'origine. Ce type de situation se rencontre dans tous les milieux. Les possibilités financières sont réparties de façon inégalitaire et une dépense habituelle qui paraît aller de soi pour un marchand, un officier ou un titulaire de bénéfice aisé, peut s'avérer difficile pour un brassier chargé de famille.

Interrogeons-nous sommairement tout d'abord sur la possibilité pour les petites gens de faire des économies et de les placer au mieux. Un domestique gagne en 1789, entre 50 et 72 livres par an, suivant qu'il est logé et nourri ou non. Il s'agit d'un relatif privilégié et certains auteurs estiment qu'il peut économiser la moitié de ses gages [2].

Les *brassiers* et nombre de petits propriétaires qui ne parviennent pas à nourrir leur famille sur leurs terres se louent à la journée. Ils sont payés en moyenne 6 sous par jour (3 sous pour les femmes et davantage pour les faucheurs à la saison), mais de nombreux jours sont chômés. Dans son *Projet d'une dîme royale* publié en 1707, Vauban estime le nombre annuel de journées de travail à 190. Il avance que sur la base d'un salaire journalier de 8 sous, donc supérieur au salaire moyen figeacois, l'ouvrier agricole peut, sauf imprévu, disposer d'un revenu annuel de 15 livres environ. Toutefois en milieu rural, les gages sont parfois

payés par compensation en grains et en vin, ou pour les petits propriétaires par le prêt d'un attelage.

S'ils parviennent à faire quelques économies, comment ces petites gens peuvent-ils les faire fructifier ? Certains prêtent leurs économies à un parent ou voisin alimentant ainsi en petits prêts le marché du crédit informel sans prise de garantie, le coût relatif d'un prêt notarié étant disproportionné avec la somme prêtée, mais espérant une réciprocité éventuelle.

La terre à vendre est rare et chère, autant qu'on puisse s'en rendre compte en raison de la diversité des terroirs [3]. Ils sont donc amenés à se lancer dans d'autres spéculations. A défaut d'achat de la terre, la location peut procurer des revenus mais elle comporte des risques. Plus aventureuses deux sortes d'opérations peuvent les tenter : soit prendre en location une vigne existante ou à planter (bail à *complant*), (toutes les catégories sociales s'y essaient d'ailleurs, y compris les artisans urbains) mais l'exploitation engage des frais : loyer à acquitter avant la période de production, location de matériel de vinification ; soit spéculer sur le bétail par l'achat d'un animal que le propriétaire ne possédant pas de terre, confie à un exploitant en place pour le nourrir et le soigner (bail à *cheptel*). Dans des circonstances normales le bénéfice est partagé mais les risques de perte et de mévente sont nombreux, ainsi qu'en attestent les procès sur la responsabilité du gardien. Pourtant ce processus est très répandu, on a pu estimer que sur les domaines du Causse, plus de la moitié des brebis n'appartiennent pas au métayer ou fermier.

Vivant au jour le jour, la majorité des petites gens ne dispose d'aucune avance. Leur endettement est même chronique. On le rencontre à l'occasion d'opérations habituelles telles que : achat de nourriture et de semences ou paiement du *reliadge* (travaux du forgeron-maréchal-ferrant).

Le plus souvent la garantie de ces opérations réside dans une remise en gage, qui est pour Boutaric "*une chose mobilière dont la possession est transférée en la personne du créancier*", différente de l'hypothèque immobilière dont "*l'emprunteur retient la possession*" [4]. Cette garantie était déjà prévue par les coutumes du XIVe siècle qui organisaient la vente éventuelle du gage. Celle de Lacapelle-Marival précise "*celui qui vendra des choses nécessaires pour manger et boire sera tenu d'accepter de l'acquéreur quel qu'il soit, un gage de valeur égale à la marchandise et de garder ce gage durant les deux mois qui suivent*" [5]. Un édit d'avril 1667 prévoit que les ventes de gages ne peuvent avoir lieu qu'à un marché public. Bien entendu lors des conjonctures défavorables (accroissement de la mortalité ou des maladies, pertes des récoltes, épizooties) les situations individuelles s'aggravent.

Parfois les agriculteurs ajoutent à leur activité une part d'artisanat occupant leur nombreuse famille, la fabrication de toile par exemple,

mais si le chanvre et le lin (aussi bien pour l'huile que pour le tissage) sont largement cultivés, les maigres possibilités financières des marchands figeacois signalées par Richeprey ne leur permettent pas de consentir les avances indispensables et le départ des marchands protestants après 1623 a ruiné cette activité.

Certaines créances résultent d'accords consentis à l'amiable, parfois en dehors de la justice officielle, mettant fin à des litiges familiaux relatifs au paiement d'une dot ou à l'application des règles de la légitime, à des litiges civils qui intéressent parfois l'ordre public à la suite de dommages corporels ou causés par des troupeaux, ou d'escroqueries découvertes, ou à des litiges commerciaux. Il n'existe pas de tribunal spécifique à Figeac pour ces derniers (la situation se prolongera après la réforme de 1790, seuls Cahors et Souillac ayant un tribunal de commerce). Ces arrangements sont conclus en présence d'*amiables compositeurs*, parents, amis et voisins [6].

A priori des accords amiables sur des délais ne paraissent pas possibles en matière d'impôts, de droits seigneuriaux ou de dîmes. Pourtant les règlements de la Cour des Aides limitent le pouvoir des consuls collecteurs. Ils ne peuvent procéder à des commandements de payer qu'une fois le délai de recouvrement expiré et ne peuvent pratiquer des saisies que pour des sommes taxées par le bureau de l'élection. Dans les années 1730, les trésoriers du roi, malgré les menaces de confiscation de leur office, constatant l'impossibilité où sont les habitants de payer la taille et ses accessoires, accordent des délais dans l'attente de meilleures récoltes. Le non-paiement des droits seigneuriaux peut amener les tenanciers devant la justice de leur seigneur. Si l'appel devant les tribunaux royaux est possible, il est onéreux au point qu'on ne rencontre aucun appel de brassiers devant le sénéchal de Figeac. Néanmoins la monarchie a constamment veillé à ce que ses juges puissent être saisis des affaires concernant les créances contre les communautés villageoises.

Tels sont les cas où se rencontre le crédit informel. Il porte le plus souvent sur de petites sommes et les frais d'un acte notarié ou d'enregistrement d'un acte sous-seing privé paraissent disproportionnés à la somme empruntée. Pour un prêt de 100 livres, les frais d'acte notarié sont de l'ordre de 11 livres et, d'après le tarif du contrôle de 1706, les droits d'enregistrement sont de 15 sols jusqu'à 100 livres, 1 livres 6 sols entre 100 et 200 livres, 1 livre 15 sols entre 200 et 400 livres, 2 livres entre 500 et 1.000 livres.

Les prêts informels sont le plus souvent consentis au profit d'un voisin ou dans le cadre familial. L'information sur la *moralité* et la *solvabilité* qu'est censé fournir le notaire lors d'un prêt formel n'existe donc pas. Les prêteurs doivent limiter leur action à un domaine proche, commu-

nauté de résidence ou communauté voisine. Ces prêts entrent dans la catégorie juridique des prêts à durée déterminée. En cas de difficulté de remboursement, le prêteur peut exiger la rédaction d'un acte notarié assorti d'une prise d'hypothèque.

La documentation à notre disposition fait rarement référence à la cause, le pourquoi de l'obligation, alors qu'en matière de crédit formel, de Ferrière précise "*ce qui est essentiel à une obligation* [notariée] *c'est qu'elle doit contenir la cause pour laquelle elle est faite*". Cette absence limite les recherches. La méthode qui consiste à opérer des rapprochements avec des évènements ou des faits juridiques peut s'appliquer, puisqu'on est dans un cadre restreint, mais il s'agit d'une méthode lourde qui ne permet pas de traiter un grand nombre de cas. Certaines situations concernent la collectivité : guerres, épizooties, mauvaises récoltes, apparition d'une épidémie ou plus souvent aggravation des maladies dues à la sous-alimentation. D'autres tiennent à la condition individuelle : inondation, procès imprévu, échec d'une spéculation, décès entraînant des règlements successoraux. En fait les besoins permanents de trésorerie s'aggravent à la première difficulté.

Un sondage réalisé lors de la crise de 1693-1694, démontre qu'à l'issue d'une première mauvaise récolte, les rapports financiers demeurent gelés entre vendeurs et acheteurs, propriétaires et fermiers, fournisseurs et clients. Une fois payées, dans la mesure du possible, les tailles et les dîmes, les particuliers attendent une meilleure récolte pour régler les comptes. Une seconde mauvaise récolte les contraint à bouger car, par un effet de domino, chacun est mis à mal. En raison de la rareté des capitaux, les cessions de créances ou la mise en place de crédits à long terme sont rares. La seule solution qui reste aux emprunteurs est la vente d'une partie de leurs terres, soit aux créanciers, soit à un tiers qui acquittera la créance. Ici apparaît la supériorité du crédit formel qui permet de prendre une hypothèque dont le rang sera fonction de la date de l'acte notarié.

Le paiement des dots est souvent l'occasion de difficultés. Dans tous les milieux et particulièrement dans celui des officiers et de la bourgeoisie, par désir de contracter une union procurant quelque avantage matériel, ou simplement pour sceller une union flatteuse, les pères de famille promettent le paiement de dots importantes. Elles sont souvent payées par la cession de créances qui s'avèrent douteuses. Le non règlement aux échéances prévues se complique parfois de revendications de parts de légitime par des filles qui considèrent que ce non-respect des engagements par leur père ou leur frère aîné, justifie la remise en cause de leur renonciation à une part de succession [7].

De l'ensemble des dossiers relatifs au crédit informel, on retiendra qu'il est largement répandu même si les documents disponibles ne per-

mettent pas de le quantifier et qu'il concerne essentiellement des rapports entre particuliers. Ce crédit consenti entre parents, voisins ou amis repose sur la bonne réputation et la confiance, ce qui limite son champ d'action au village ou à un village voisin. Il convient de ne pas l'envisager sous un angle strictement juridique, car il met en jeu des obligations morales qui engagent l'honneur de l'emprunteur et de sa famille. Même si celle-ci ne se porte pas juridiquement caution, la pression qu'elle peut exercer et la solidarité familiale jouent un rôle efficace dans le respect des conditions.

Bien entendu il peut donner lieu à des excès de la part d'usuriers ou de profiteurs villageois, mais la vie de l'Ancien Régime fait une large place à la religion chrétienne. Celle-ci fait une obligation de la charité. De nombreux prêts sont consentis par des religieux. La tradition populaire ici aussi est de bon conseil : "*lou preta fleuris, lou mangha pouiris*", (le prêter fIeurit, le manger pourrit).

Le crédit formel

Le crédit peut revêtir diverses formes juridiques sous lesquelles on le rencontre dans les archives notariales et les dossiers du contrôle(enregistrement). Jean-Paul Poisson a établi une typologie des actes notariés. Nous retiendrons le classement relatif à ce qu'il nomme *les actes de crédit privés*. Ceux-ci sont de deux sortes. Certains sont à l'origine du crédit, ils représentent en moyenne le quart de l'activité notariale. D'autres mettent fin au crédit. Ils s'agit des quittances, reçus établis en la forme authentique de la totalité ou d'une partie d'une créance qui font un autre quart de l'activité notariale [8].

Toutefois le notariat n'a pas le monopole des actes constitutifs du crédit. Celui-ci peut résulter de billets sous-seing privé. Ceux-ci représentent 21% des actes de crédit soumis au contrôle du bureau de Figeac. Cette forme d'emprunt moins onéreuse que l'acte notarié est réclamée depuis longtemps, notamment dans le milieu commercial. Les cahiers du Tiers Etat de la sénéchaussée demandent "*que pour favoriser le commerce il soit permis de prêter et d'emprunter sur simple billet*" (article 34). La difficulté tient à l'absence de garanties. Par la suite certains envisageront, parallèlement à une réforme des titres de propriété foncière faisant du cadastre un *registre foncier*, de pouvoir confier en gage aux créanciers ces titres fonciers.

La tradition de l'acquisition de la propriété et de la constitution de l'hypothèque par acte notarié l'emporte. L'hypothèque, droit réel accessoire accordé aux créanciers, tire son origine du droit romain, elle peut être conférée par le juge, les actes notariés ou la loi. Les actes sous-seing privé n'émanent pas d'une autorité publique [9]. Face aux risques de répu-

diation des femmes, Justinien avait institué une hypothèque légale pour garantir les dots. Tuteurs et manipulateurs des deniers royaux sont également soumis à hypothèques. Cependant les parlements ne sont pas d'accord sur le rang de ces hypothèques, c'est pourquoi un édit de juin 1771 crée les conservateurs des hypothèques, officiers auprès desquels les nouveaux propriétaires sont tenus "*à prendre à chaque mutation des lettres de mutation*".

Outre son rôle primordial dans la prise de garantie, le notaire, homme de conseil, est censé se procurer des informatios sur la situation juridique et le sérieux de l'emprunteur, ainsi que sur la valeur des biens donnés en garantie. Nous avons constaté, grâce à de nombreux sondages, que l'acte de crédit est généralement rédigé par le notaire du prêteur. Cette attitude ne génère pas la rédaction de clauses léonines mais atteste l'importance qu'attache le prêteur à ce que les formes soient respectées et les garanties prises dans les meilleurs délais, le rang des hypothèques étant conditionné par cette prise.

La clientèle de certains notaires comporte bien sûr davantage d'apporteurs de capitaux. D'après un sondage réalisé à la toute fin de l'Ancien Régime dans les registres du contrôle de Figeac, les actes de crédit reçus par les notaires de la ville font entre 17 et 22% des actes enregistrés et ceux des bourgs environnants entre 7 et 15%. Le marché des capitaux est donc plus important et plus régulier à Figeac. En période de crise, l'écart ville-campagne s'accroît : en 1693 et 1694, les actes reçus par les notaires de Figeac font plus de la moitié et ceux reçus par les notaires extérieurs le 1/4 seulement [10].

Les causes du crédit formel sont dans un bon nombre de cas les mêmes que celles du crédit informel : l'absence de trésorerie. Parfois un crédit formel prend la suite d'un crédit informel et on assiste à une dégradation progressive de la situation de certaines familles, car la charge de l'acte notarié accroit leur endettement. D'autres emprunts correspondent à des investissements : achat d'une terre, d'un office, de cheptel, travaux. La vente des biens nationaux développe ce secteur. 30% des prix des terres et 20% de celui des bâtiments doivent être payés comptant. De nombreux acquéreurs ne disposent pas de l'apport initial. Toutefois dans l'ensemble ils parviendront à acquitter leur dette en spéculant sur les assignats. 1/3 des acquéreurs revendront rapidement leur achat mais il s'agit surtout de spéculateurs.

Sans entrer plus avant dans des considérations juridiques, rappelons que les actes constitutifs du crédit sont des *contrats* qui ne peuvent être valablement conclus que par des personnes maîtres de leurs droits. En pays de droit écrit, la puissance paternelle demeure jusqu'au décès de l'aïeul mâle sauf émancipation. Quant aux pouvoirs de la femme mariée,

le régime dotal adopté de façon universelle, est en fait un régime de séparation de biens. Il ne lui laisse une part d'autonomie que sur ses biens *paraphernaux* et nous avons pu constater que ceux-ci étaient rares.

Les actes notariés revêtent deux formes principales : la prermière est le prêt mutuel que de Ferrière définit "*un contrat par lequel on prête réellement quelque somme de denier ou quelque autre chose qui consiste en genre dont on peut transférer la propriété en la personne de celui qui emprunte pour s'en servir et en disposer à sa volonté, à la charge d'en rendre dans un temps une pareille quantité de même qualité et de même valeur*". Le transfert de propriété est le critère de ce type d'acte ce qui permet de le distinguer du prêt à usage d'une chose où la propriété ne change pas de main.

Le second type d'acte est la constitution de rentes que Boutaric définit "*une espèce de vente en laquelle le sort principal qui est payé par l'acquéreur tient lieu de prix et le droit de percevoir annuellemnt la rente tient lieu de chose vendue*". De Ferrière y voit "*une vente à faculté de rachat* [qui] *s'est développée lorsque les usures conventionnelles furent défendues pour la nécessité du commerce*". Dans ce type d'acte, le créancier ne peut contraindre son débiteur au rachat alors que ce dernier peut racheter la rente. Les archives notariales révèlent que des rentes constituées longtemps auparavant, notamment lors des guerres de religion ou de la Fronde, sont toujours en vigueur. Elles concernent surtout des *corps* et des communautés villageoises. Lors de l'épisode Law, on peut constater un accroissement des demandes de remboursement. Les créanciers qui sont surtout des bourgeois et des officiers, refusent le paiement en billets. Par la suite, les nouvelles constitutions de rentes sont rares sans doute en raison du développement des trésoreries et de la baisse du taux d'intérêt (effet positif du système Law ?).

Ces divers actes sont soumis à la législation sur l'usure que certains économistes considèrent comme un frein. Conformément aux préceptes "*prêtez-vous l'un à l'autre sans rien attendre*" l'Eglise condamne le paiement de tout intérêt mais ferme les yeux sur certaines pratiques. De Ferrière soutient que "*l'usure n'est autre chose que le prix de l'usage de l'argent prêté et un accroissement qui en provient...* [cependant] *pour qu'il y ait usure il faut que ce qui est payé au-delà du fors principal soit payé par convention ou que la chose n'ait été prêtée par le créancier qu'avec intention d'en recevoir le profit*". Certains parlements dont celui de Toulouse, reconnaissent que l'emprunteur qui a volontairement payé un intérêt ne peut ni l'imputer sur le capital ni demander le remboursement. L'Etat monarchique ne pouvait se désintéresser de la question et intervint à plusieurs reprises pour faire baisser le taux des intérêts. En 1766, Laverdy fixe le taux légal à 4%. D'après la plupart des auteurs, cette

intervention amena une réduction de l'offre de crédit qui s'était développée au XVIIIe siècle.

Des emprunteurs aux abois sont cependant prêts à accepter des conditions plus défavorables et nous avons vu que le parlement de Toulouse les rendait possibles. La consultation attentive des archives notariales fait apparaître des contrats dont la *lettre* paraît éloignée du crédit, mais où quelques clauses particulières amènent à penser qu'il y a détournement de formules destiné à créer un avantage pour un créancier. Certains actes *pignoratifs* tels que la vente avec faculté de rachat sont évasifs sur la valeur de rachat. Dans quelques actes de remise en *antichrèse* où le créancier touche le revenu d'un bien pendant la durée du prêt, on peut constater que ce revenu est supérieur au taux d'intérêt autorisé. Dans les contrats de *société générale*, autre qu'une commandite, un des associés perçoit la totalité des bénéfices et ne participe pas aux dettes. Dans quelques cas de dénouement de bail à cheptel, le partage du bénéfice est inéquitable. Enfin il est difficile de retrouver le calcul qui a permis d'établir les rentes, notamment les rentes perpétuelles. Bien sûr, comme l'enseigne Boutaric, des créanciers "*entrent dans tous les droits de leurs débiteurs*" et prennent une part aux actes de vente.

Parvenu à la fin de ce travail, qui est une simple exploration, je me garde bien de présenter des conclusions définitives. Il a permis de constater l'existence au XVIIIe siècle, dans le Figeacois, d'un crédit entre particuliers. Il est admis qu'à partir du XVIe siècle, les espèces monétaires sont plus nombreuses, cela a pu être observé en particulier dans le Toulousain au XVIIIe siècle. Certains auteurs ont mis en évidence la diminution des salaires en nature au profit des salaires en monnaie. Dans certaines régions, l'artisanat du lin et du chanvre procure des ressources mais nous avons vu que ce n'était pas le cas à Figeac en l'absence d'un commerce aisé. La nécessité de se procurer des monnaies pour faire face à la pression fiscale et féodo-seigneuriale modifie les habitudes locales bien que l'on puisse constater le peu de goût des Figeacois pour les billets lors de l'épisode Law.

Ce crédit entre particuliers nous est apparu limité au cadre local. La grande variété des cas particuliers rend difficile une synthèse des sources en matière de crédit informel. Peut-être une exploitation systématique des quittances notariées qui sont le moyen quasi général de constater les remboursements permettrait de mieux cerner les causes de créances. Une collecte exhaustive des obligations notariées et des reconnaissances de dettes sous seing privé permettrait sans doute de mieux connaître le crédit formel.

Philippe CALMON

Notes

1 - Alauzier (L. d'), Les Figeacois et le grand commerce jusqu'en 1350, *B.S.E.L.*, 1964, IV, page 223 ; Lartigaut J., *Les campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans (vers 1440-vers 1500)*, Université de Toulouse Le Mirail, 1978 ; Calmon Ph., Contribution à l'histoire des protestants de Figeac, *B.S.E.L.*, 1997, I, p. 37.

2 - Preuve de l'existence d'une tradition d'économie dans ce milieu, à l'ouverture de la Caisse d'Epargne de Figeac en 1835, 31 % des livrets seront souscrits par des domestiques.

3 - Lors de la vente des biens nationaux qui permet une vue d'ensemble du marché immobilier sauf à tenir compte de l'effet sur les prix d'un afflux de biens, nous avons pu constater que sur 611 ventes consenties, dans le district de Figeac, avant fructidor an II, seulement 22,3% des prix sont inférieurs à 500 livres et 16,2% compris entre 500 et 1.000 livres. Voir Calmon Ph., *Société et droit à Figeac de lAncien Régime au Second Empire (vers 1750-vers 1850)*, thèse pour le doctorat en droit, Toulouse I, 2003.

4 - François Boutarie est l'un des premiers professeurs de droit français de l'Université de Toulouse. Voir Poumaréde J., François Boutaric, 1672-1733, *Droits*, n°40, p. 23, et, Calmon Ph., Un Figeacois méconnu, François Boutaric, *B.S.E.L.*, 1983 I p. 47.

5 - Calmon Ph., A propos des chartes et des coutumes de Figeac et de sa région, *Quercy Recherche*, n°53 et 54.

6 - Calmon Ph., L'arrangement, un moyen spontané de régulation sociale, son rôle aux XVIIIe et XIXe siècles dans le Figeacois, *Le Gnomon,* 2005, n°145, p. 9. Un dicton rend compte des habitudes quercynoise : "*bal may un piétrè accord qu'un boun proucès*".

7 - Les dots peuvent représenter les revenus annuels d'une famille. Elles sont souvent payables sur un long terme. Elles peuvent être croisées entre deux familles et sont alors réglées par compensation. Les dots et créances de droits successifs dues de longue date, font l'objet de nombreuses revendications lors de la crise de 1693-1694.

8 - Poisson J.-P., Essai sur quelques modes de classement des actes notariés, in *Problèmes et méthodes d'analyse historique de l'activité notariale*, P.U.M., p. 293. Calmon Ph., Archives notariales et activité économique, une nouvelle approche d'un patrimoine déjà exploité : l'exemple de Figeac en 1749, *Quercy Recherche*, n°83. Poisson comptabilise également dans les actes de crédit les cessions de créances et les abandons de biens. D'après nos sondages les premières sont exceptionnelles. Quant aux seconds ils se réalisent sous forme de ventes.

9 - Le notaire est d'après de Ferrière "*le juge choisi par les parties* [pour] *rédiger par écrit la volonté des parties et donner aux actes qu'elles passent le caractère de la forme publique et celui de l'autorité de la justice*". La part dans les formulaires notariés consacrée aux actes de crédit dépasse 10%. Calmon Ph., Les notaires de la région de Figeac et leur clientèle rurale à la fin de l'Ancien Régime, *B.S.E.L.*, 1999, III.

10 - L'écart concerne surtout les actes constitutifs du crédit. L'emprunteur qui rembourse demande souvent que la quittance soit établie par son notaire.

LES PHOTOGRAPHIES SUR PLAQUE DE VERRE DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT : UNE ÉTUDE DU MASTER PATRIMOINE

Chaque promotion du master patrimoine de Cahors, section délocalisée de l'université de Toulouse-Le Mirail, mène un projet professionnel portant sur le patrimoine lotois. Sur proposition de l'équipe pédagogique, les étudiants ont entrepris cette année un travail sur un fonds photographique détenu par la Société des études du Lot. Ce fonds compte 688 plaques de verre, de formats différents, avec néanmoins une prédominance de 13x18, qui, pour l'essentiel, sont des photographies négatives. Il s'est constitué au fur et à mesure des dépôts effectués par des membres de la Société. Ceux-ci avaient entrepris, comme nombre de leurs homologues, un inventaire du patrimoine local et régional, sans négliger cependant de fixer le présent. Le procédé employé, le gélatino-bromure d'argent, permettait au départ de situer les clichés dans une large fourchette chronologique, allant des années 1880 aux années 1950. Les membres de la Société avaient effectué également un classement des plaques ainsi que des positifs papier correspondants par localisation des sujets, et des noms d'auteurs étaient mentionnés. Ces données constituèrent le point de départ de l'étude.

La conservation : une opération nécessaire

Dans les locaux de la Société des études du Lot, les plaques de verre étaient rangées, faute de moyens, dans leurs boîtes d'origine : ce n'était pas le système de conservation idéal pour ce type de documents extrêmement fragiles. Le fonds, dans un bon état général, présentait cependant des signes de détérioration : cassures, décollements d'émulsion, et surtout « miroir d'argent », c'est-à-dire altération chimique de l'émulsion provoquant à terme la disparition de l'image photographique. Une campagne de numérisation et de reconditionnement fut donc envisagée. Le bureau de la Société autorisa le transfert de la collection aux archives départementales du Lot, qui offraient un cadre de travail plus adapté. Nelly Blaya, photographe au conseil général, prit la direction des

opérations, aidée par les étudiants. La campagne a duré onze jours, en décembre et janvier, et le travail s'est organisé en quatre postes :

- le nettoyage des plaques : elles furent dépoussiérées à l'aide d'un pinceau doux et nettoyées avec un chiffon trempé dans une solution eau - alcool à 90°C, à 50/50 ;
- la numérisation assurée par Nelly Blaya ;
- le conditionnement: chaque plaque a été insérée dans une pochette en polypropylène sur mesure et pourvue d'un numéro provisoire ;
- la saisie d'informations: une base de données, support du futur inventaire, a permis de recueillir les informations générales (numéro d'identification provisoire, format, technique, état de conservation...) et les premiers éléments d'observation de contenu.

La numérisation, qui permet d'obtenir directement une image positive, a deux intérêts : assurer la sauvegarde des images - une série de clichés de conservation très haute définition est déposée à la Société des études du Lot et aux Archives départementales -, et permettre la consultation et la diffusion de celles-ci sans manipulation des originaux.

Les plaques photographiques ont ensuite été rangées dans des boîtes d'archivage en carton neutre. Après avoir convenu d'un système cohérent de classement et de numérotation, on attribuera à chaque cliché un numéro d'identification définitif.

L'inventaire : la création d'une base de données

L'inventaire constituait la deuxième étape de travail, et une première contrainte s'imposait : comme il était prévu de mettre les résultats de celui-ci à disposition du public aux archives départementales et sur le portail Internet départemental *patrimoine-lot*, il fallait créer une base de données informatique compatible avec les deux logiciels utilisés. Un groupe d'étudiants s'y est attelé, en collaboration avec Nicolas Bru, en charge du service patrimoine au conseil général, Dominique Saur, responsable du département archives sonores aux archives départementales du Lot, et Laurent Ausset, enseignant en informatique documentaire. La base de données se présente comme une succession de fiches d'inventaire, chaque plaque faisant l'objet d'une fiche.

Elle est adaptée à l'objet traité, une photographie ne s'étudiant pas comme une peinture. Travail inédit pour les étudiants du master, l'inventaire fut l'objet de nombreuses interrogations : quel historique doit-on faire ? Celui de la photographie ou celui de son sujet ? Comment la décrire ? Autant de questions qui ont amené plusieurs révisions de ces fiches. Finalement, elles s'articulent autour de quatre axes :

- informations générales : numéro de cliché, numéro d'inventaire, lieu de conservation, date de numérisation, auteur de la base (master patrimoine) et copyright (Société des études du Lot) ;
- référencement du support : type de support (phototype), support du document (verre), technique (gélatino-bromure d'argent), couleur (noir et blanc), catégorie technique (photographie négative ou positive), dimensions, nombre d'exemplaires, orientation, état matériel ;
- observations : description et autres détails remarqués lors de la numérisation ; la rubrique disparaîtra de l'inventaire publié ;
- référencement du cliché : auteur du cliché, titre, légende, classe, canton, commune, lieu-dit date du cliché ou date de début - date de fin (fourchette de datation), historique, description, bibliographie.

Les trois premières rubriques ont été essentiellement remplies lors de la numérisation. L'établissement de la dernière a nécessité un réel travail de recherche. Malgré l'apport précieux de la mémoire collective des membres de la Société, ce travail fut long et parfois difficile.

Bilan des recherches

Les premières recherches se sont orientées suivant trois axes : identification des lieux et des personnes photographiés, ou vérification de celle-ci, datation, détermination des auteurs. Elles ont été complétées par une étude technique et le repérage des publications ou éditions des clichés. À l'issue de ce travail, une synthèse a été tentée : répartition géographique des photographies, sujets, techniques de prise de vues, photographes. Ce bilan permet d'avoir désormais une vision globale du fonds.

Localisation et répartition géographique

En prenant pour bases le classement établi par la Société et les identifications effectuées lors de la numérisation, les étudiants ont tenté de vérifier et compléter ces données par différentes voies. Ils ont d'abord relevé l'ensemble des listes de clichés - parfois superposées - portées sur les boîtes de plaques. Ils ont effectué des recherches aux archives départementales et à la bibliothèque patrimoniale et de recherche du pays de Cahors. Les membres de la Société ont apporté leurs lumières, lors de la séance mensuelle du 6 avril, sur une série de vues non identifiées. De nombreux professionnels et scientifiques ont été contactés, à l'université, dans les services patrimoniaux des départements concernés, ou individuellement au titre de leur spécialité. En dernier lieu, un appel aux Lotois a été lancé, en partenariat avec la Caisse d'Épargne, via la

publication de photographies dans la Dépêche du Midi. La collaboration efficace des personnes sollicitées a permis d'avancer significativement dans l'étude du fonds, qu'elles en soient ici remerciées.

De façon attendue, les clichés pris dans le Lot sont très majoritaires : 77% du total. Les autres ont été réalisés dans six départements proches, à de rares exceptions près - dont une série de photos prise sur une plage, vraisemblablement atlantique.

Une des photographies prises sur une plage.

Hors du Lot, c'est la Haute-Garonne qui a été la plus couverte.

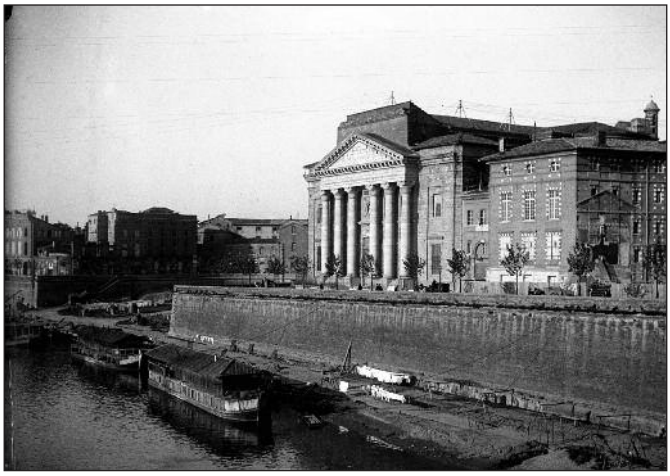

Toulouse, basilique Notre-Dame de la Daurade (1892-1893).

Dans le département même, la moitié des photographies ont été prises dans la vallée du Lot, dont 70% à Cahors. Viennent ensuite, logiquement les secteurs riches en sites majeurs : la région de Gramat, avec Rocamadour, les vallées du Célé et de la Dordogne. La proximité géographique explique sans doute la prédominance de Cahors et de sa région. On constate cependant que les photographes se sont déplacés là où ils le jugeaient nécessaire, malgré la lenteur des transports et l'encombrement du matériel. Il est vrai que certains membres de la Société avaient des loisirs... Enfin, l'intérêt du photographe pour tel ou tel sujet entrait aussi inévitablement en ligne de compte : l'un d'entre eux, par exemple, semble s'être particulièrement attaché à photographier des ponts.

Au terme de l'étude, 11% des clichés n'ont pu être encore localisés.

Vue de village non localisé.

Les sujets

Monuments et sites de toutes les périodes ont été photographiés, avec une nette prépondérance du patrimoine médiéval, reflet d'une réalité territoriale autant que d'un engouement naissant. Les membres de la Société se sont également beaucoup intéressés aux aménagements de leur temps : nouveaux bâtiments, ponts, routes, peu cependant aux installations industrielles.

Le patrimoine préhistorique est curieusement peu représenté, mais un élément amène à s'interroger : dans la série de positifs papier issus des plaques de verre que possède la Société des études du Lot, les sujets préhistoriques sont plus nombreux. Apparemment, les plaques correspondantes ont disparu, mais on peut supposer que le fonds d'origine rendait mieux justice à ce pan majeur du patrimoine lotois.

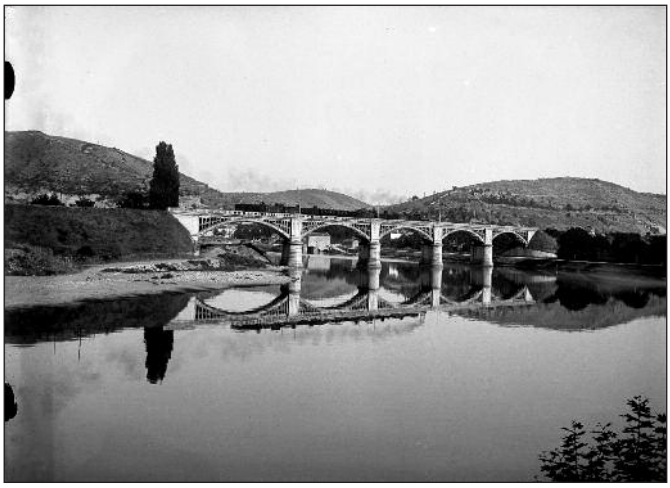

Cahors, pont du chemin de fer (1880-1883).

Les catégories « Art et architecture religieux » et « Architecture et aménagements urbains » arrivent en première position dans les statistiques. Cela n'a rien d'étonnant pour la première, l'importance de la seconde étant accentuée par l'intérêt déjà évoqué pour les aménagements récents. En revanche, conformément aux valeurs dominantes de l'époque, le patrimoine rural a peu retenu l'attention. La rubrique « Société et traditions » regroupe souvenirs de manifestations, photos de groupe et de famille, ainsi qu'une série sacrifiant à la mode du pittoresque et de la scène de genre.

Le fonds contient aussi quelques clichés des membres eux-mêmes.

Chaudronniers, cliché Girma.

Normaliens au château de Cénevières (1900).

Portrait du chanoine Albe (1900-1920).

L'étude des sujets photographiés a été d'une grande utilité pour établir une fourchette de datation des clichés. Quand les archives étaient muettes, ce sont les détails de l'image qui ont permis de déterminer une époque : tel bâtiment n'était pas ou déjà construit, telle restauration avait été ou non effectuée ; l'éclairage public était au gaz ou déjà électrique... Vêtements et modèles automobiles ont également fourni des repères.

Usages de la photographie

L'objectif principal de la Société des études du Lot était d'entreprendre un inventaire photographique du département, dans la continuité des premières missions héliographiques des années 1850. La photographie d'architecture a longtemps constitué le domaine de prédilection de ces missions. La Société suit ce mouvement, puisque 41% des photographies du fonds relèvent de cette catégorie. De nombreux clichés présentent clairement les caractéristiques d'une image documentaire - vues d'ensemble, vues frontales, pratique du redressement de l'image pour respecter l'orthogonalité des constructions, absence ou situation périphérique des personnages. La pratique du cliché d'ensemble et du ou des clichés de détail est également attestée.

Le palais Duèze,
avant les restaurations de 1925.

Le palais Duèze, après la restitution
des merlons en 1935.

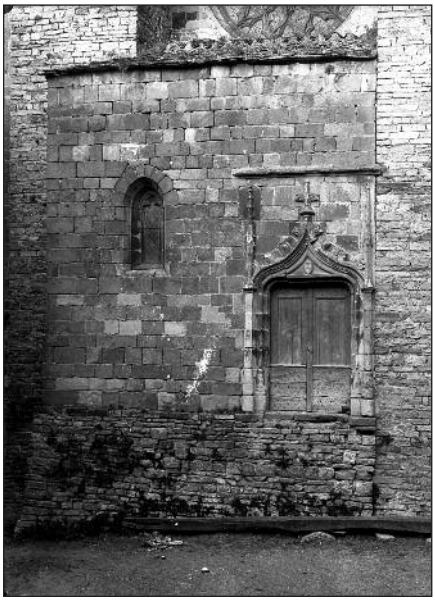

Cordes-sur-Ciel (Tarn), église Saint-Michel.

La qualité des photographies est frappante, y compris pour les images documentaires. On sait qu'elle est en partie induite par les contraintes techniques et financières : appareil sur pied qui garantit la stabilité du cadrage, sensibilité réduite de l'émulsion qui entraîne la recherche de l'éclairage optimal, longueur et coût des opérations qui obligent à n'appuyer sur le déclencheur qu'à coup sûr. Ces données n'expliquent pas tout cependant : le soin, le savoir-faire voire le talent des photographes, ainsi que leur culture visuelle tiennent toute leur place dans le résultat final.

Les références esthétiques de ces photographes sont en premier lieu celles de la peinture académique, dans l'équilibre des compositions, le choix des éclairages : leur éducation artistique s'est nourrie de cet univers.

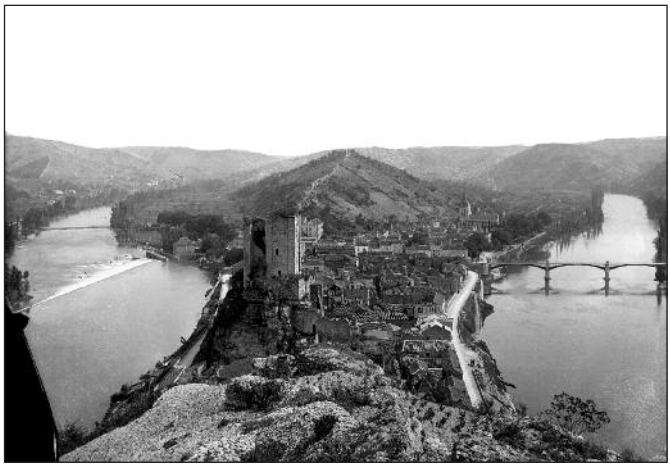

Luzech, vue générale.

Cependant, on voit apparaître, avec la maîtrise grandissante de la technique, la recherche d'une expressivité originale : ici, le photographe a joué des possibilités d'instantanéité et de capture de la lumière pour créer une image proprement photographique... et ô combien réussie (voir cliché de la page suivante : Albias).

Les photographes

La recherche de l'identité des photographes s'est avérée très complexe à mener : très peu de clichés étaient réellement signés. Des noms étaient inscrits sur les boîtes de plaques, mais leur contenu avait été reclassé. D'autres apparaissaient en marge des positifs papier, mais les attributions restaient à vérifier. Il a donc fallu rechercher d'autres sources. Le

dépouillement des bulletins et des archives de la Société a permis de découvrir certains noms, comme celui du docteur Cany. Quelques clichés ont été édités dans des ouvrages ou sous forme de cartes postales, et le photographe était parfois mentionné. Enfin, des proches des auteurs supposés ont apporté leur concours. L'exploration pourrait être approfondie, car on est loin d'avoir attribué tous les clichés, mais au prix de recherches très longues.

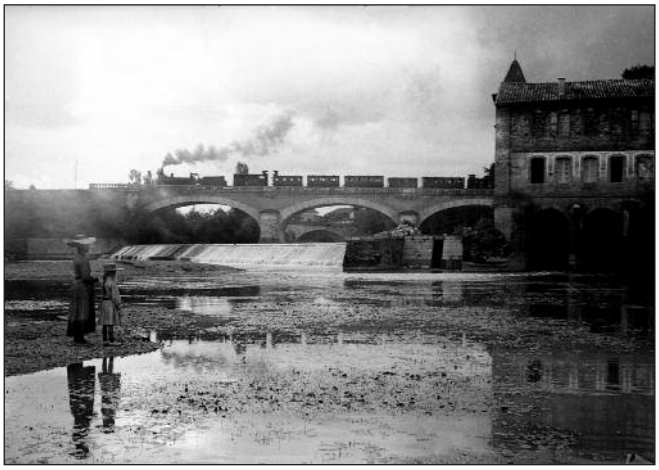

Albias (Tarn-et-Garonne), pont du chemin de fer.

Luzech, matériel archéologique découvert sur le site de l'Impernal, (cliché Armand Viré, 1913-1920).

Dans l'état actuel des investigations, les noms de quatorze auteurs semblent assurés. Il s'agit pour la majorité de photographes amateurs, seuls Jules Valdiguié et Jean Girma étaient photographes professionnels à Cahors. Deux de ces amateurs sont particulièrement connus dans le Lot : Cyprien-Antoine Calmon (1837-1901) et Armand Viré (1869-1951), tous deux présidents de la Société. On n'a pu encore établir pour tous les autres les liens qui les rattachaient à cette institution.

Les informations ont été regroupées dans un inventaire et une étude finalisés, mais qui restent ouverts, car les recherches lancées, les contacts pris, continuent à apporter de nouveaux éléments.

Le travail de la promotion 2006 a produit un résultat immédiat : puisque la consultation et l'exploitation des clichés sera désormais possible via les reproductions numériques, la Société des études du Lot a décidé de déposer les originaux aux archives départementales, afin de les protéger au mieux. Il permettra également à la promotion 2007 de prendre la suite : outre un complément d'inventaire, elle sera chargée de la réalisation d'un ouvrage et d'une exposition qui mettront à la disposition du public les résultats des recherches.

La promotion 2006 du master patrimoine : Mylène Bony, Myriam Cohou, Elodie Delaballe, Alexandra Gueguen, Laurianne Keil, Audrey Izarié, Cyril Lachaud, Ségolène Le Boulicaut, Céline Mittelette, Sophie Montes, Paul Perromat, Alice Piquet, Anne Soula et Carole Stadnicki.

Encadrement scientifique et pédagogique : Louis Peyrusse, Geneviève Teil, université de Toulouse-Le Mirail.

(Cl. archives S.E.L.)
Puy-l'Evêque - Rue de la Cale (vers 1900).

SORTIE DU 3 AOÛT CHÂTEAUX DE LARNAGOL ET CONDUCHÉ

Notre sortie d'été avait cette année pour cadre les châteaux de Larnagol et Conduché. Plus de cinquante sociétaires étaient présents le 3 août après-midi au rendez-vous fixé devant celui de Larnagol où nous accueillait Julie Subes, arrière-petite-fille par alliance de Raymond Subes, célèbre ferronnier d'art, acquéreur du domaine en 1924. Valérie Rousset qui nous servait également de guide pour la découverte du site [1] a réalisé une étude historique et archéologique exhaustive publiée dans notre Bulletin [2] : nous nous permettons d'y renvoyer les curieux. Ajoutons simplement que le plaisir de découvrir ou redécouvrir un élément trop discret du patrimoine quercinois a été augmenté de celui d'apprécier quelques éléments des collections de Raymond Subes, mobilier en fer forgé et décorations intérieures, portails, mais aussi esquisses de projets plus ambitieux dont celui d'un ensemble de grilles destiné à mettre en valeur la statue cadurcienne de L. Gambetta. Rappelons que ses amis peintres, aquarellistes et autres artistes régulièrement invités à Larnagol qui ont su saisir et traduire dans leur œuvre son atmosphère si particulière, ont laissé sur place quelques témoignages de leur talent. Enfin n'oublions pas d'évoquer le village et son petit patrimoine architectural qui auraient mérité à eux seuls une impossible prolongation de la visite.

Nous insisterons davantage sur la découverte de Conduché. Tout d'abord pour remercier son propriétaire, M. Frédéric David, de nous avoir permis de découvrir cet ensemble, propriété privée en cours de restauration, fermée à la visite, et de nous avoir servi de guide, assisté pour cela de son père que nous associons bien sûr à nos remerciements. En raison du nombre élevé de visiteurs, c'est à trois reprises qu'ils ont bien voulu guider nos sociétaires, les éclairer sur l'histoire du château, sur la considérable entreprise de restauration et répondre à leurs nombreuses questions.

La confluence du Lot et du Célé est bien connue, malheureusement plus par son carrefour de routes touristiques que par sa mise en valeur. Rarement site aura été autant victime des aménagements, à un point tel

que l'on pourrait presque parler de saccage. Emprises de la route et de la voie ferrée (pont, gare et voie en talus) et développement anarchique d'une activité de stockage et vente de matériaux rendent difficile voire impossible une lecture "naturelle" ou historique de ce site pourtant emblématique. En regard, le classement en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique) des falaises environnantes, refuges du faucon pèlerin, paraît une bien mince compensation...

Conduché et ses alentours ont été peuplés dès le paléolithique : deux grottes ornées, "Christian" et "Carriol" -fermées au public- figurent au titre des monuments historiques classés. Un autre monument "MHC" proche, le repaire de Condat -célèbre toponyme des confluences [3]- nous ramène au bas Moyen Age pour nous intéresser au lieu que les contemporains ont désigné tantôt du nom du repaire ("La Molinayra"), tantôt de celui du domaine ("la Borie du Célé"). Notre collègue et ami André Salvage, malheureusement empêché lors de notre visite, ayant rassemblé dans ses dossiers toutes les informations propres à éclairer l'histoire du lieu et des familles, nous lui empruntons, avec sa permission, l'essentiel des faits présentés. A la différence du château voisin, Conduché a pour origine un patronyme. On découvre l'existence à Cajarc au moins dès le début du XIVe siècle d'une famille de marchands, les Conduché ou Conduchier [4]. La famille éponyme pénètre à la même époque à l'intérieur du *castrum* et archiprêtré de Saint-Cirq suivant une stratégie d'ascension sociale assez classique : la fortune acquise dans le commerce et les charges consulaires permettent d'abord de côtoyer l'aristocratie des *milites castri* puis de s'y fondre par alliances matrimoniales. Ce n'est là qu'un cadre général mais les Conduché semblent s'y inscrire car nous retrouvons au début du XVe siècle plusieurs membres de la famille gagnant en notoriété avec Raymond, habitant Cajarc, dit co-seigneur de Saint-Géry en 1416 [5]. L'accès à la noblesse est dès lors rapide : en 1436, noble Jean de Conduché (fils ou frère du précédent ?) achète le repaire de *La Molinaria* sous l'hommage aux Cardaillac-Saint-Cirq [6]. Le même est en 1443 dit donzel de Saint-Cirq [7]. Le représentant le mieux connu de la famille est son fils, noble Forton de Conduché, seigneur de La Borie du Célé qui hommage en 1497 aux Cardaillac [8]. Le précieux dénombrement de 1504 pour le ban et l'arrière-ban [9] le dit tenant *"Au mas et Puy de la Ribe (Pech-la-Rive, cne de Bouziès), 2 setiers 3 quartes de froment. Au terroir de Boisgros (Bois-Grand, cne de Cabrerets), 2 setiers 2 quartons de froment et 3 paires de poulailles. Au Mas de Montaguin (Montagnac à Tour-de-Faure ?), 2 setiers de blés, 1/2 de seigle et 1/2 de froment, 1 quarte et demie d'avoine. Entre le Lot et le Célé, une métairie d'une paire de bœufs, avec 9 à 10 journaux de pré, des herbages valant 6 ou 7 écus, 10 journaux de vigne et 2 quartes de froment sur un pré. A*

Sainct Cirq (Saint-Cirq-la-Popie), une maison "disruide" [10], *une autre dont l'usufruit appartient à son frère, et 15 journaux de vigne ; pour tous ses biens de Saint-Cirq, il paie la taille au roi comme tous les autres habitants ; à Saint-Cirq, 2 quartes de froment".* On pourrait ajouter à ce patrimoine les droits de pêche dans le Célé arrentés à des tenanciers ou des marchands forains [11]. Au final la famille abandonne le séjour à Saint-Cirq sans renoncer à ses privilèges (droit de sépulture et chapellenie de l'autel du Saint-Sépulcre [12]) et ses charges (consulat [13]) pour réaménager un ancien repaire dont tout donne à penser qu'il s'agit de la bâtisse que nous visitons. Le nouveau statut -certains diraient standing- de la famille voit l'apparition de cadets d'Eglise à l'éducation soignée ; ainsi en 1467, noble Catherine de *Montusurgas*, femme de n. Jean de Conduché, fait donation à Jean de Conduché, son fils, de 30 livres tournois à prendre sur ses biens personnels pour qu'il poursuive des études [14]. La famille éponyme subit finalement le sort de nombreux lignages : l'unique petite-fille de Forton, Françoise, âgée de 13 ans, épouse le 9 mars 1523 Pierre de Rodorel seigneur de Frayssinet (le Gourdonnais) et de Fargues [15]. Le contrat impose à l'époux de relever le nom de Conduché et d'écarteler son propre blason de leurs armes [16]. Les Rodorel garderont Conduché jusqu'en 1776 non sans augmenter leur directe de la haute justice acquise en 1672 de Pons de Bécave [17]. De cette époque datent les principaux aménagements intérieurs comme pourraient en témoigner deux inventaires conservés [18] (1687 et 1760) qu'il conviendrait d'exploiter pour faciliter la lecture de ces remaniements successifs. C'est le détenteur de la seigneurie voisine, celle de Condat (acquise des Balaguier), Pierre de Maleville, qui achète Conduché à l'héritière des Rodorel [19]. Il conservera les seigneuries directes de Conduché, Condat et Bouziès jusqu'à la Révolution. Par la suite, le château changera plusieurs fois de mains et ne sera qu'épisodiquement habité par les gestionnaires d'un domaine agricole qui le divisent en appartements pour leurs employés. On imagine facilement l'état dans lequel la demeure se présente au seuil de notre siècle...

Le château, aujourd'hui fortement enclavé entre route et coteau, conserve quelques vestiges des communs (grange, four) en grande partie arasés. La façade nord du logis, du côté de la pente et en bordure de l'unique chemin d'accès, a pour pivot une tour d'escalier accostée, découronnée à hauteur des toitures, avec pour seule ouverture une demi-croisée et des vestiges de corbeaux supportant des latrines aujourd'hui disparues. Le long de cette façade presque aveugle la roche affleurant la base des murs laisse apparaître à l'ouest ce qui pourrait être la trace d'un soupirail rapporté et à l'est un caniveau (?) drainant peut-être des eaux de ruissellement vers l'intérieur où une citerne voûtée [20]

les aurait recueillies. Une terrasse édifiée au XIXe siècle, aujourd'hui disparue, prolongeait l'ensemble : elle a laissé dans le mur du pignon oriental la trace d'une porte. La façade sud présente une série de demi-croisées et de croisées simples et doubles, sans larmier et sans ornementation, datables de la seconde moitié du XVe siècle jusqu'au milieu du XVIIe siècle. L'une d'elles porte d'ailleurs une date vraisemblablement authentique : 1643. La plupart des meneaux ont été récemment reconstitués sur le modèle de la croisée conservée à l'angle supérieur droit. Ancienne ouverture murée ou matériau de remploi, une base de piédroit (XVe-XVIe siècle) apparaît incluse dans cette façade. L'unité de la façade est d'ailleurs illusoire car elle est rompue sur toute sa hauteur par un ajout postérieur ou une restauration, lisible dans l'appareil des murs. Les charpentes, de trois factures différentes, témoignent elles aussi de campagnes de restauration ou d'agrandissement difficiles à interpréter en l'absence de document iconographique ancien.

A l'intérieur, les pièces se distribuent de part et d'autre des paliers de l'escalier à rampes droites puis de l'escalier à vis, particulièrement remarquable par sa qualité d'exécution. Cave et cuisine se partagent un rez-de-chaussée bouleversé par l'adjonction au XVIIe siècle d'un accès direct à cette tour par un nouvel escalier à volées droites éclairé par une fenêtre à balustres. Les étages nobles se divisent en plusieurs appartements (ceux du seigneur et de son épouse) avec en particulier la présence dans l'aile est de deux grandes salles superposées, la plus haute révélant un décor de fresque gris bleuté malheureusement mutilé par le piquetage d'accroche d'un enduit postérieur. Une foule de petits détails remarquables (aménagements, mobilier) signalés à notre attention par un guide passionné a enrichi la visite de cet intérieur quelque peu disparate.

M. David mène depuis 1999 une méritoire campagne de restauration qui s'appuie chaque fois que cela est possible sur les documents existants, y compris sur des éléments d'architecture voisins et contemporains. A défaut et face à l'urgence il a su interpréter intelligemment l'existant et apporter des solutions personnelles de bon goût.

En guise de conclusion je tiens à soutenir auprès de nos sociétaires ce choix -collectif- de présenter des monuments qui pourraient être jugés par certains anecdotiques et de faible intérêt architectural. Le patrimoine que nous défendons et cherchons avec passion à préserver et valoriser s'incarne aussi dans ces ensembles remaniés du Moyen Age à nos jours que des campagnes de reconstruction, certes parfois mutilatrices, éloignent des réalisations prestigieuses mais qui constituent des témoins émouvants de la vie et des préoccupations de leurs occupants successifs, contemporains inclus. Je remercie l'ensemble des sociétaires

présents de l'intérêt qu'ils témoignent par leur nombre, leur curiosité et la pertinence de leurs remarques à ce type de sorties. Nous espérons les revoir aussi nombreux lors de celle d'automne à Saint-Céré et Montal.

Patrice Foissac

Notes

1 - La forteresse médiévale s'étendait sur l'ensemble de l'éperon rocheux dépassant de beaucoup l'emprise du château actuel, à un point tel que certains documents modernes évoquent "*deux châteaux*". On découvre ainsi dans les soubassements de la mairie une casemate d'artillerie du XVe siècle et plus loin les vestiges d'un donjon ou tour militaire datable de la première moitié du XIIIe siècle.

2 - Valérie Rousset, Le *castrum* de Larnagol, *B.S.E.L.*, t. CXXIII, pp. 97-134.

3 - Un autre Condat au confluent du Lot et de la Thèze est mieux connu.

4 - L'étymologie n'a pas de rapport avec la confluence mais avec une activité de guide ou de transport, "celui qui mène, qui conduit"...

5 - Arch. Com. Cajarc, CC 1335-1344, f° 46. Arch. Dép. du Lot, III E 11 / 1, f° 39 et f° 43.

6 - Analyse d'actes anciens figurant à l'inventaire de 1760. Arch. Dép. du Lot, J 845.

7 - Arch. Dép. du Lot, 111 E 16/2, f° 228.

8 - Arch. Dép. du Lot, J 845. Le chanoine Albe signale à ce propos d'après un document des Archives Nationales (P 833 - 23 fév. 1726) *"une redevance fort ancienne due par le sieur de Rodorel, pour la terre de Conduché, au seigneur de Saint-Cirq, en plus de la prestation de serment de fidélité. Elle était due à la première arrivée de l'épouse du dit seigneur : il devait aller au devant de la dite dame, la tête et les bras nus, prendre les rênes de son cheval et la conduire ainsi dans le château de Saint-Cirq"*.

9 - Alauzier (L. d'), 1954-1955, "Dénombrement pour le ban et l'arrière-ban en 1504 en Quercy", *B.S.E.L.*, t. CV, 1984, p 81-105, 215-256, 259-287 ; t. CVI, 1985, 1er fasc., p. 31-67.

10 - Ruinée...

11 - J. Lartigaut, *Les Campagnes du Quercy après la guerre de Cent Ans*, Toulouse, 1978, p. 377 et note 30.

12 - E. Albe, *Monographies paroissiales*, Arch. Dioc. de Cahors, manuscrit.

13 - J. Lartigaut, *Les Campagnes du Quercy*..., op. cit., p. 450 et note 90.

14 - Arch. Dép. du Lot, 3 E, (de Rippa), f° 191.

15 - Analyse d'actes anciens figurant à l'inventaire de 1760. Arch. Dép. du Lot, J 845.

16 - Malheureusement inconnues : nous lançons donc un avis de recherche !

17 - E. Albe, *Monographies paroissiales*, Arch. Dioc. de Cahors, manuscrit.

18 - Arch. Dép. du Lot, J 845 (21 mai 1760).

19 - Dans un rôle fiscal Pierre de Maleville déclare ne pas habiter ses deux châteaux de Conduché et Condat. Arch. Dép. du Lot C 1212 (7 mars 1786).

20 - Il s'agit là de l'interprétation discutable d'une cavité voûtée dont j'assume seul la responsabilité !

Fig. 1 : Larnagol. Les châteaux vus depuis l'ouest.
(cl. Valérie Rousset).

Fig. 2 : Larnagol. Le donjon du château supérieur.
Elévation sud. (cl. Valérie Rousset).

Fig. 3 : Conduché. Elévation sud du château.
(cl. Valérie Rousset).

Fig. 4 : Conduché. Détail de la façade sud.
(cl. Pierre Dalon).

Fig. 5 : Conduché.
Elévation nord-nord-est
(cl. Pierre Dalon).

Fig. 6 : Conduché.
Détail de la façade sud
(piédroit sculpté d'une
fenêtre murée).
(cl. Pierre Dalon).

A PROPOS D'UN ARTICLE PUBLIÉ PAR LE MAGAZINE "DIRE LOT"

Dans son numéro de juillet, DIRE LOT a publié un article sur la Société des Etudes du Lot intitulé "Les déjantés de l'histoire".

La teneur de cet article a incité notre président à adresser au directeur de la publication une mise au point dont on lira le texte ci-après.

SOCIÉTÉ DES
ÉTUDES DU LOT

Cahors, le 12 juillet 2006

Objet :
"Les déjantés de l'Histoire", article de DIRE-LOT n° 144, juillet 2006.

Monsieur le Directeur de la Publication,

Lorsque vous nous aviez approchés pour obtenir l'autorisation de publier une communication de J. Lartigaut parue dans le BSEL et envisager à cette occasion un article sur la Société des Etudes du Lot, je vous avais répondu favorablement, vous invitant à nous rendre visite dans nos locaux du Musée Henri-Martin pour en discuter. Ce courriel (23/06) étant resté sans réponse j'en avais déduit que des impératifs éditoriaux avaient contrarié le projet... Quelle n'a pas été alors notre stupéfaction de découvrir dans votre numéro 144 du mois de juillet un article en grande partie consacré à la SEL sous le titre *"Les déjantés de l'Histoire"* et illustré de photographies des locaux des Archives Départementales du Lot.

Au-delà de la simple courtoisie, nous pensions qu'existaient pour un journaliste, des règles dites de déontologie dont l'une des plus élémentaires consistait à interroger et **au moins rencontrer** ceux qui devaient faire l'objet d'un article.

Nous vous laissons donc l'entière responsabilité de propos dont la légèreté et la tonalité globalement sympathique ne peuvent faire oublier

l'inconvenance de la démarche. Une franche collaboration aurait pu nourrir votre article de faits et de projets qui auraient permis de dépasser une vision encore caricaturale des sociétés savantes livrée à vos lecteurs. Puisque vous citez Pierre Nora et la somme des Lieux de Mémoire, permettez-moi de vous rappelez ce qu'y dit Françoise Bercé (p. 1545) : *"Aujourd'hui, c'est un public rajeuni (...) qui, avec moins de pesanteur et sans cérémonie, tente de recueillir les moindres vestiges du passé de nos provinces"*. Ce public, dit-elle, se voue à une mission essentielle, celle de tenter, certes à travers un territoire réduit, "l'approche d'une histoire totale". Vous auriez pu découvrir parmi ses membres et dans la composition du conseil d'administration la synthèse de professionnels de toutes disciplines universitaires, érudits locaux et simples curieux qui contribue à cette aproche. Dans ce cadre j'assume la présidence de la SEL, non pas porté par une quelconque mystique du pouvoir mais pour poursuivre avec d'autres, dans le respect de nos différences, une tâche encore ouverte et stimulante dont l'utilité sociale n'est plus à démontrer.

Je voudrais enfin réagir à l'inacceptable : à la page 37, sous le titre *"Les douze apôtres de l'histoire du Quercy"*, vous nous attribuez explicitement la responsabilité d'une sélection de douze historiens du Quercy (*"Pour la Société d'Etudes* (sic) *du Lot, (...) voici les douze personnages les plus marquants dans l'étude de l'histoire du Quercy"*). Nous ne nous prétendons pas historiographes et ne sommes pour rien dans cette sélection arbitraire où d'ailleurs ne figurent pas deux des plus "grands" -si ce terme a une quelconque valeur- : le chanoine Edmond Albe, infatigable explorateur des sources vaticanes, et notre ancien président, Jean Lartigaut qu'on ne présente plus...

J'ai donc le regret, Monsieur le Directeur, en vertu du droit de réponse dont nous disposons, de vous demander de bien vouloir insérer ce courrier, in extenso et en bonne place, dans le prochain numéro de votre publication. Toutefois, notre société n'ayant aucun intérêt à relancer une polémique stérile, nous nous tenons à votre disposition pour étudier ensemble les conditions propres à rectifier les inexactitudes et à effacer auprès de nos sociétaires dont certains sont vos abonnés et lecteurs la fâcheuse impression laissée par vos propos.

Le Président de la SEL,
Patrice Foissac

IN MEMORIAM

Raymonde Bénard
(1923-2006)

Originaire de Promilhanes, au cœur du causse de Limogne, ancien professeur de sciences naturelles dans la région parisienne, Raymonde Bénard avait pris sa retraite à Cahors avec son époux, lui-même enseignant.

Membre de notre société depuis 1986, elle avait été élue au conseil d'administration en 2001.

Elle participait assidûment à nos permanences, réunions et manifestations. On lui doit le classement et l'inventaire de notre fonds photographique, notamment de la précieuse collection des plaques de verre (fin XIXe-début XXe siècle). Travail minutieux qui a ouvert la voie à la numérisation, actuellement en cours de réalisation, par les étudiants du DESS Patrimoine de l'Université de Toulouse-Le Mirail.

Personne extrêmement discrète, efficace dans toutes les tâches dont elle acceptait de se charger, Raymonde Bénard était toujours disponible pour apporter sa contribution aux activités de la S.E.L.

Elle nous a quittés le 3 juillet, après une courte hospitalisation. Ses obsèques ont été célébrées à Promilhanes en présence d'une foule émue et recueillie.

Pierre Dalon

LA MAISON AU MOYEN AGE DANS LE MIDI DE LA FRANCE. Colloque de Cahors les 6, 7 et 8 juillet 2006

Le présent colloque assure la continuité d'un projet ouvert en 1997 et concrétisé par une première rencontre sur ce thème tenue à Toulouse les 19 et 20 mai 2001 sous l'égide de la Société Archéologique du Midi de la France en partenariat avec le laboratoire FRA.M.ESPA-UMR 5136 (C.N.R.S. et Université de Toulouse-Le Mirail). Les Actes de ce Congrès ont été publiés dans un numéro spécial des *Mémoires* de la S.A.M.F. paru en 2002 et disponible à la S.E.L. Archéologues, historiens de l'art et des sociétés, architectes et conservateurs du patrimoine étaient de nouveau rassemblés à Cahors les 6, 7 et 8 juillet 2006 pour rendre compte des recherches menées depuis cinq ans. Il est bien entendu impossible de faire figurer dans notre Bulletin un compte-rendu complet de ce fort intéressant colloque dont les maisons médiévales du Quercy (Cahors, Figeac, Martel, etc.) ont illustré nombre de communications mais nous tenons à la disposition des sociétaires intéressés un résumé des interventions en attendant de pouvoir annoncer la prochaine publication des Actes.

Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour rappeler qu'en parallèle une remarquable opération d'inventaire des maisons du Moyen Age est en cours de réalisation pour le département du Lot "sans doute un des départements ayant conservé le plus grand nombre de maisons du Moyen Age". Cette entreprise menée depuis 2005 par des historiens de l'art et architectes du patrimoine (direction : Maurice Scellès et Gilles Séraphin) sous le patronage du Conseil Général du Lot (photographies de Nelly Blaya et coordination de Nicolas Bru) devrait s'achever en 2007. Chaque canton a fait l'objet d'une enquête qui sera publiée accompagnée d'une analyse cartographiée de l'habitat groupé et d'une couverture photographique. Mieux encore, cette riche documentation sera numérisée et mise en ligne sur Internet (site : www.patrimoine-lot.com). La Société des Etudes du Lot assurera bien volontiers et dans la mesure de ses moyens un relais pour la publication d'études plus approfondies.

P. Foissac

BIBLIOGRAPHIE

LOT
Terre de lumière, pays de mémoire
par Colette Chantraine-Zachariou. Photos d'A. Benbrahim.
Editions Sud-Ouest, 2006, 27x39, 94 p.

Voici un ouvrage rigoureusement documenté, rédigé dans un style alerte, largement illustré comme il se doit, qui évoque avec talent la nature et les hommes du Quercy Lotois. Comme le précise l'auteur, il n'a d'autre ambition que de donner envie d'en savoir davantage sur ce département "très visité et pourtant méconnu".

L'histoire côtoie la géographie, l'archéologie, le tourisme. On y trouve un large panorama de l'expression artistique de la Préhistoire à nos jours. Sites et monuments sont pertinemment présentés. Le patrimoine rural n'est pas oublié. Rien d'essentiel ne manque et on s'attarde volontier sur certaines photographies originales (comme l'insolite image de la "roque" de Bouziès).

Il faut dire que l'auteur nous avait déjà séduits par la qualité des guides touristiques qu'elle a réalisés sur les vallées du Lot, et du Célé, le Ségala, les causses du Quercy, la Bouriane... Ils sont toujours des références en la matière.

QUAND LES ÉGLISES DU SÉGALA
ONT LA PAROLE
(Canton de Sousceyrac et ses abords) *par Yvette Aquioupou.*
Ed. Association Sousceyrac d'hier à aujourd'hui. 2006. 21x30, 190 p.

C'est avec intérêt que l'on attendait ce nouvel ouvrage d'Yvette Aquioupou qui s'est consacrée à l'histoire du patrimoine de sa région natale.

Sont successivement étudiées les églises de Calviac, Comiac (avec les sanctuaires disparus de Saint-Cirgues de la Salesse et Saint-Perdoux de Candes), Lacamdourcet, Lamativie, Lentillac, Pontverny, Sénaillac, Sousceyrac et la chapelle de pèlerinage N.D. de Verdale.

L'étude architecturale de chaque édifice est accompagnée d'un essai d'inventaire illustré des objets mobiliers. On saura gré à l'auteur de n'avoir pas négligé les vitraux (XIXe-XXe siècles), généralement d'excellente facture. On peut, certes, n'être pas d'accord sur certains détails,

mais ce minutieux travail sera particulièrement utile à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de l'art et au patrimoine religieux quercynois.

PRÉHISTOIRE DU SUD-OUEST

N° 13 - 2006

Contributions concernant le Quercy :

- Nouvelles données sur le Paléolithique ancien et moyen dans l'ouest du Quercy : le Garisset (Lavercantière-Peyrilles).
- La grotte ornée de Pech-Merle. Etude de quelques manifestations préhistoriques et inventaire de motifs pariétaux inédits.
- L'accumulation faunique de l'ossuaire de la grotte de Pech-Merle.

ANNALES DES XIVe RENCONTRES ARCHÉOLOGIQUES DE SAINT-CÉRÉ

N° 13 - 2006

Communications intéressant particulièrement le Quercy :

- Les gisements paléontologiques et archéologiques de Coudoulous à Tour-de-Faure.
- Les coffres quercynois.
- Les pierres à cupules de Lacamdourcet et Latouille-Lentillac.
- Les ateliers de peintres itinérants au Moyen Age : l'exemple quercinois.
- La maison des gardes à Capdenac-le-Haut.

QUERCY RECHERCHE

N° 124 (Juillet-août 2006)

Principaux articles :

- Promenade routière et paysages géologiques sur le causse de Gramat.
- Paysages et terroirs du Parc naturel régional des Causses du Quercy.
- Les sources guérisseuses du Quercy lotois.
- Autour de l'Ouysse, promenade entre désert et paradis.

MIDI-PYRÉNÉES PATRIMOINE

N° 7 (Juillet-septembre 2006)

Au sommaire on retiendra plusieurs articles sur le Lot :

- Le fonds photographique de la Société des Etudes du Lot, par les étudiants du master Patrimoine de l'université de Toulouse-Le Mirail.
- Le pont médiéval le plus célèbre de France, le Pont Valentré (E. Baux).
- Mutation d'un terroir viticole. Le vin de Cahors (J.C. Tulet).
- Pech Merle. La grotte-temple à visiter (M. Lorblanchet).

LE RÉSEAU PAROISSIAL AUTOUR DE LABASTIDE-MURAT ET DE MONTFAUCON AU MOYEN ÂGE

Nous présentons ici l'un des derniers travaux inédits de Jean Lartigaut. Cette recherche aujourd'hui publiée sous forme d'article posthume devait à l'origine intégrer un ensemble plus important, une étude sur le Causse central dont seuls les brouillons de l'introduction et d'un unique chapitre nous sont parvenus. On me permettra d'inviter le lecteur à méditer le propos de Jean Lartigaut dans son introduction : on y retrouve une des principales légitimations de l'action des sociétés savantes, la reconstitution et la sauvegarde d'un patrimoine alors menacé par la construction de l'autoroute A 20. Mais, bien au-delà de cette contingence, Jean Lartigaut a mené une enquête minutieuse qui est un chef-d'œuvre d'érudition tempéré d'humour et de doute.

Nous remercions sa famille de bien avoir voulu nous confier ces documents. Le propos de Jean Lartigaut a été scrupuleusement respecté, interrogations et projets de recherches complémentaires inclus ; seules des modifications mineures ont été apportées, essentiellement pour mettre en forme quelques ajouts, abréviations, notes et renvois. Il était toutefois indispensable d'ajouter une carte, pour cela nous savions pouvoir compter sur le dévouement de notre spécialiste de la cartographie, M. F. Sigrist. Il m'est agréable d'associer à ces remerciements Mme H. Duthu et M. J. Delmon pour leur collaboration à la rédaction des notes.

P. Foissac

INTRODUCTION (extrait)

La prochaine traversée des communes de Séniergues, de Montfaucon et de Labastide-Murat par une autoroute peut-être dévastatrice m'a incité à reprendre un dossier ancien et à l'enrichir. Comment utiliser au mieux sur une assez longue durée une documentation clairsemée au XIIIème siècle mais assez satisfaisante passé 1250, relativement bien fournie pour la première moitié du siècle suivant et la seconde moitié du XVème siècle mais à peu près inexistante entre 1360 environ et 1440 ? Quelles questions poser à partir de documents pour l'essentiel d'origine

seigneuriale ? J'en voyais tout de suite une première : s'interroger sur les ruptures et les continuités entre la période d'avant-guerre et, après le vide documentaire, l'ère de la reconstruction en passant en revue les composantes essentielles : l'organisation des pouvoirs, la place de la petite aristocratie rurale, le rôle des consulats et la vie des communautés, l'encadrement des fidèles et encore le renouvellement de la population et peut-être une nouvelle répartition des hommes dans l'espace ; enfin, la recherche d'un équilibre entre les cultures et les activités pastorales.

Au départ, l'enquête ne devait concerner que les seules communes de Séniergues et de Montfaucon, soit 4400 hectares environ. Il m'a très vite paru judicieux d'inscrire ce premier cercle dans une plus vaste auréole pour tenir compte des relations du noyau dur avec les paroisses de la périphérie. Il se trouvait désormais dans la zone étudiée deux bastides présumées, distantes l'une de l'autre de cinq kilomètres, l'aînée, fondation seigneuriale des Gourdon, et la puînée, anglaise. Il convenait de s'inquiéter de la nature réelle de ces villages neufs du XIIIème siècle et d'évaluer les répercussions de leur implantation sur les vieux villages d'alentour et les campagnes environnantes au prix de l'élargissement vers l'est du champ de la recherche. Tels sont les objectifs privilégiés que je me suis assignés mais j'entends conduire cette étude en "généraliste" soucieux d'utiliser au mieux toutes les ressources de la documentation (...)

LE RÉSEAU DES PAROISSES

Le semis des églises reporté sur [la carte] représente sans aucun doute la plus ancienne des structures d'encadrement même si les limites paroissiales n'ont trouvé leur tracé définitif qu'avec un certain décalage qu'il ne faudrait pas exagérer, du moins dans les vieux terroirs. Peut-être en allait-il autrement dans les hermes mais nous n'avons pas la possibilité d'en décider. Si l'on admet que les institutions ecclésiastiques furent les plus stables, cette constatation générale comporte des exceptions notables et c'est précisément le cas de la zone étudiée, l'apparition de deux villages neufs du XIIIème siècle ayant perturbé le réseau antérieur.

Je me propose d'isoler de façon quelque peu arbitraire un morceau de mosaïque paroissiale autour de Montfaucon et de Labastide, en faisant porter l'effort sur le noyau central. L'intérêt diminuera progressivement en gagnant la périphérie de la zone étudiée.

La grande paroisse : Séniergues

Placée sous l'invocation de saint Martin et à collation épiscopale, l'église de Séniergues desservait encore vers la fin de la guerre de Cent Ans un territoire s'étendant sur environ 4400 ha, en gros celui des

actuelles communes de **Séniergues** et de **Montfaucon**. A vrai dire, il faudrait peut-être en distraire quelques centaines d'hectares dépendant des petits sanctuaires de **Saint-Julien** et de **Saint-Vézian** bien que les terroirs de ces modestes dîmaires aient été assez indifféremment localisés dans ces paroisses ou dans celle de Séniergues dès le début du XIVème siècle. Les bénéfices ecclésiastiques étaient en quelque sorte "increvables" mais il était toujours possible de les réunir en les concédant à un même titulaire.

L'église de Séniergues et son cimetière avaient pour le moins contribué à la formation d'une *villa*, un village qui comportait vers la fin du XIIème siècle une résidence aristocratique, celle de la famille éponyme. Saint-Martin aurait pu succéder à l'oratoire d'un établissement de l'Antiquité tardive mais rien ne l'indique à ce jour. On est cependant surpris de sa position excentrée, à plus de cinq kilomètres de la limite orientale de la paroisse. Vers l'ouest, trois kilomètres seulement la séparent de deux églises au nom en *-acum* : **Soucirac** et **Ginouillac**. On retire de cette situation l'impression d'une colonisation de l'ouest vers l'est, vers les profondeurs du Causse. Impression peut-être trompeuse. Le village n'est en fait qu'un gros hameau pourvu d'une église romane à coupole.

Les limites de la grande paroisse sont le plus souvent des lignes de faîte, parfois soulignées par de vieux chemins ; cependant un *cami romieu* en creux la sépare tant bien que mal de Ginouillac au N.O. et la *carreira estrecha* courant sur une crête, de celle de **Vaillac** au S.O. Au N.E., face à **Carlucet**, la limite suit une ligne droite balisée par des pechs avant de remonter par une combe effilée. Au S.E., une vallée sèche forme limite avec la vieille paroisse de **Goudou**.

La prospection archéologique n'est pas assez avancée pour distinguer en zone cultivable les vieux terroirs des gains résultant de défrichements des XIème et XIIème siècles. Il convient également d'envisager d'éventuels flux et reflux de la forêt dégradée et de la lande pouvant recouvrir de nos jours des "coûtures", parcelles de vieille colonisation. Le passage de l'autoroute pourrait nous révéler des implantations antiques et en détruire quelques autres déjà repérées. Dans la combe de la Dame, au nord-ouest du repaire de Croses, M. et Mme G. Bazalgues m'ont conduit à un champ de maïs bien désherbé où l'on recueille en surface des tuiles à rebord et, plus inattendue, de la poterie sigillée. Pourtant la largeur de la combe profonde ne dépasse pas en cet endroit la soixantaine de mètres.

Ajoutons pour finir que peu après la création de la bastide de Montfaucon, les coutumes rédigées en 1292 fixèrent l'une des foires du lieu au jour de Saint Martin.

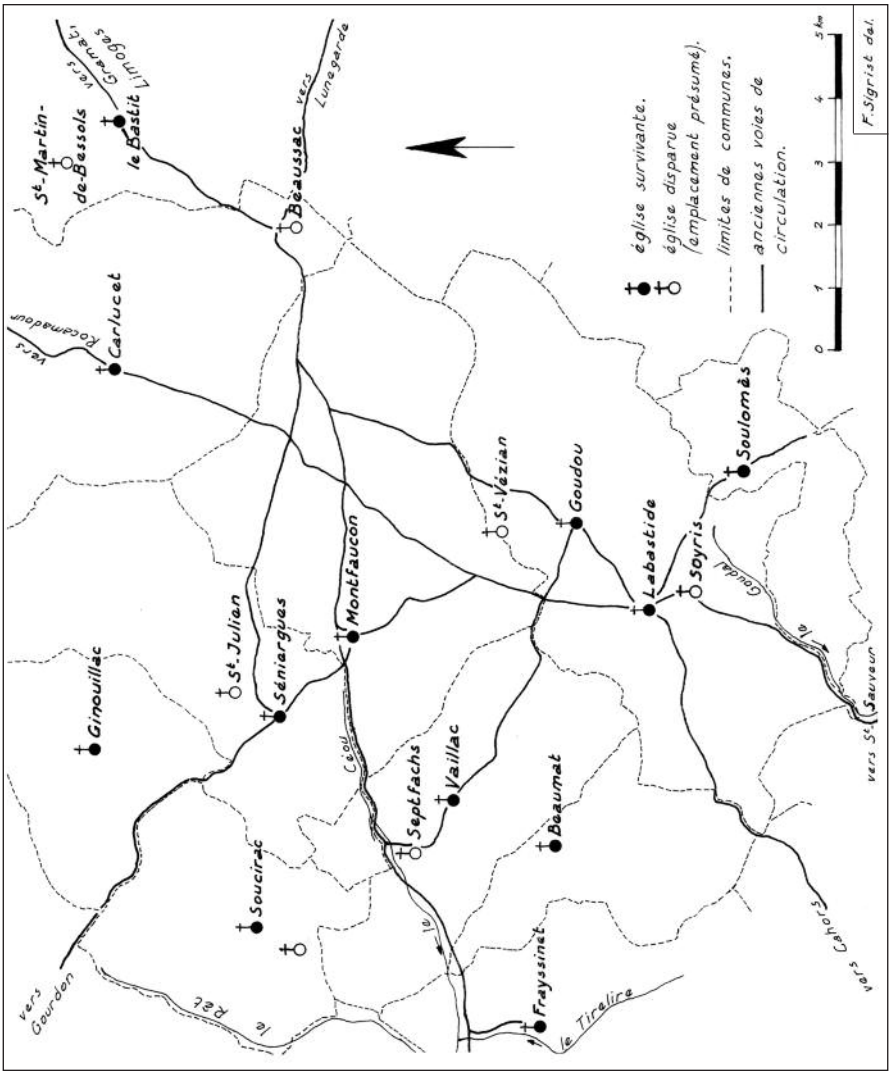
St-Martin-de-Bessols
le Bastit
vers Gramat, Limoges
vers Lunegarde
Beaussac
Carlucet
vers Rocamadour
Soulomès
St-Vézian
Goudou
Labastide
Soyris
Goudal
le Sauveur
vers St-Sauveur
Montfaucon
St-Julien
Séniergues
Ginouillac
Céou
Septfachs
Vaillac
Beaumat
Souciraç
le Rêt
vers Gourdon
le Tirelire
vers Cahors
église survivante.
église disparue (emplacement présumé).
limites de communes.
anciennes voies de circulation.
0 1 2 3 4 5 km
F. Sigrist del.

Saint-Julien

Egalement à collation épiscopale, l'église Saint-Julien "près de Séniergues" était encore au XIVème siècle un bénéfice théoriquement distinct de la grande église [1]. Le pouillé Dumas (1679) [2] l'attribue aux Templiers mais il s'agit d'une confusion avec un autre Saint-Julien proche du *castrum* de Cazilhac en vicomté de Turenne [3]. Le sanctuaire avait été implanté à la naissance de la combe de la Dame, étroite vallée, sèche de nos jours, qui s'étire sur environ dix-huit kilomètres pour aboutir à la Dordogne à proximité du Bastit de Baussonne [4] ou encore de Goudourlet dans la châtellenie de Belcastel. Un accensement de 1479 situe cette église sur le passage d'un chemin de Gourdon à Lunegarde et au pied de La Poujade, manse au XIIème siècle, mas au XVème et maison qui aurait pu passer pour noble sous l'Ancien Régime. Le sanctuaire était associé à une croix et surtout à une fontaine [5], elle-même reliée par un chemin au village de Séniergues. Le cimetière et le patus de l'église sont encore mentionnés en 1632 [6]. Le cadastre de la communauté de Montfaucon rédigé au milieu du XVIIIème siècle ne signale plus, outre le puits de Saint Julien, que "le patus où était anciennement l'église de Saint Julien" borné par le chemin de Séniergues à La Poujade et les terres de ce repaire. Surtout, un chemin de Frayssinet à Rocamadour passait par cette église avant de descendre la combe de la Dame. Celle-ci, jalonnée par des sources, portait jusqu'à hauteur de Crozes le nom de La *Scoliera*, toponyme qui suggère peut-être l'idée d'écoulement. De fait, un ruisselet coulait encore de cette fontaine au XVème siècle.

Le territoire paroissial se laisse mal définir. On ne peut lui attribuer que les trois mas non identifiés *del Olm*, *del Bosc* et *de Laval* et de rares terroirs de localisation aussi incertaine : *Cantagrelh, La Vayssiera, Langlada* [8]. On sait cependant qu'il débordait légèrement dans l'actuelle commune de Ginouillac. En 1464, une parcelle du terroir de Pech Gaumard est située dans la paroisse de Séniergues ayant absorbé Saint-Julien mais juridiction de Ginouillac [9]. Autre avancée à hauteur du mas de Blazy dont le nom évoque Blaise *Lacumba*, tenancier du XVème siècle, et recouvre un toponyme antérieur, peut-être Marinh, désignant deux mas au XIIIème siècle. On peut cependant affirmer que la limite méridionale de la paroisse correspondait au chemin de Séniergues à Lunegarde et comprenait le terroir de Bergonh situé entre La Tourette et Marouly à environ 500 m au nord du clocher de Séniergues.

Saint-Vézian

Le territoire de cette petite paroisse qui ne devait pas dépasser 300 hectares s'avançait en coin dans le dîmaire de Saint-Martin de Séniergues. De forme vaguement triangulaire, il avait approximative-

ment pour base le chemin de Montfaucon à Lunegarde, la pointe du triangle orientée vers le sud correspondant à la naissance de la rivière de Moncany. La limite orientale n'était autre que celle de la commune actuelle de Montfaucon, séparant les paroisses de Saint-Vézian et de Goudou. Sur le flanc ouest, le tracé reste incertain, il devait correspondre approximativement au chemin de Montfaucon à Labastide-Murat par Fouilloles, la vallée de la Nougayrouse ayant très tôt dépendu de l'église de Séniergues.

Ce cadre englobait surtout des terroirs d'occupation antique : des tuiles à rebord, de la céramique ont été soulevées par les labours à proximité de Vayssierou, de Jouanique et aux Roques [10]. La prospection sur le tracé de la future autoroute reste à entreprendre.

L'emplacement de l'église Saint-Vézian en un lieu aimable, rebord d'une vaste combe en pente douce, fut peut-être le site d'une villa gallo-romaine. Il était dominé à 300 m au nord par le hameau de Coussard sur le passage du vieux chemin ferratier et au sud-est par les hauteurs de Bonnet précédant le chemin de pèlerinage conduisant à Rocamadour. L'endroit choisi était complètement excentré par rapport au territoire desservi s'étendant vers l'est, soit une quinzaine de mas dont on a une vue probablement satisfaisante grâce à la vente consentie en juillet 1279 au précepteur du Temple du Bastit par un donzel du voisinage, Pierre de Baussac, de toutes les dîmes qu'il possédait dans cette paroisse. Il s'agissait d'un tiers des dîmes, sans autre précision, des mas de Villemur, Le Pech et Lespinasse contigus, de celles de Moncany [11], de Lacosta, du mas de Clop Velhos [12] et encore du mas del Verdier et Pech Sanguinhos [13]. S'ajoutaient à ce premier lot "deux parts" (les deux tiers ?) des dîmes levées sur les mas de la Fraischeneda, del Cam de Trenugas, de la Comba, de la borderie de Salaputet (?), de Cossas, de Brolho, de Cantaperdritz et de Belver [14]. Il faut encore mentionner la borie de Guirilhas ou Guerlas qui pourrait être le village des Roques car, en 1324, le procureur de Guillaume Alquier, commandeur du Bastit, s'efforça d'obtenir la condamnation de Raymond, Géraud et Raymonde de *Ruppe*, frères et sœur, paroissiens de Saint-Vézian, qui n'avaient pas payé les dîmes (au 1/20e) de leur borie. Les réfractaires s'inclinèrent d'ailleurs [15].

Une fois de plus, les mas du XIIIème siècle se laissent très mal localiser en raison de l'instabilité de la microtoponymie, même et surtout celle des lieux habités [16]. On parvient cependant à quelque certitude pour les mas del Verdier, Cantaperdritz, Belver aujourd'hui Bonnet et de Lacombe, ce dernier noté en 1318 sur le passage d'un chemin (*via*) de Villemur à Saint-Vézian. Le mas de Villemur est devenu le village de Bourdaries, nom d'une famille de tenanciers du XVème siècle, tout

comme les Bonnet et autres. Il serait souhaitable de vérifier les avancées (par abus ?) de la paroisse de Goudou à l'ouest de la rivière de Moncany. Par exemple : à en croire une analyse du XVème siècle, une terre dite *Vilamur* confrontant avec le chemin de Labastide à Rocamadour aurait relevé en 1308 des paroisses de Séniergues, Goudou et Saint-Vézian [17]. Cela s'admettrait s'il s'agissait de parcelles isolées des emphytéotes de Villemur dans la rivière de Moncany, paroisse de Goudou, au moins pour une partie. Il faut bien avouer qu'on ne sait vraiment expliquer cette exclusion de Goudou, si l'on en croit les notaires. Grande fut ma perplexité à la lecture d'une charte du 30 mars 1347 qui est une reconnaissance féodale en faveur du donzel Raymond de Rassials, par Etienne Pros [18], habitant des paroisses de Séniergues et de Saint-Laurent, de maisons et de diverses parcelles au terroir de *Cantaperdic* [19]. Une première hypothèse fut de supposer la création d'une nouvelle église titrée de saint Laurent pour le service des habitants de la bastide de Montfaucon. Cependant on y connaissait déjà dans le fort, du moins vers la fin du XVème siècle, un sanctuaire dédié à saint Barthélémy. L'examen de plusieurs reconnaissances féodales transféra mes soupçons sur l'église de Saint-Vézian, non sans embarras : il y avait vraiment un saint de trop ! J'en ai finalement obtenu la conviction grâce à un document tardif. En 1613, le commandeur du Bastit déclare au visiteur de son ordre que pour l'église de Saint-Vézian, il n'est astreint à d'autre charge que de faire célébrer la messe "le jour de la saint Laurent qui en est le patron" [20]. Le cadastre du milieu du XVIIIème siècle permit une fructueuse distinction. Après avoir mentionné à la rubrique des biens réputés nobles "une autre église ruinée appelée de Saint-Vézian avec son patus" [21], il signale un chemin allant de Coussart à Bonnet et de "l'église de Saint-Laurent" au puits de Saint-Vézian [22]. Le dernier vocable concernerait plus particulièrement le puits ou la fontaine située -elle a très légèrement été déplacée- à quelque 120 m au sud de l'enclos ecclésial.

Peut-être l'explication de ce double vocable est-elle à rechercher fort loin du causse, en pays toulousain. Pierre Gérard a rédigé une étude sur "l'église de Martres et le culte de saint Vidian" [23] qui semble très utile pour notre propos. Bornons-nous à l'essentiel. Vraisemblablement vers l'extrême fin du XIème siècle, les chanoines de Saint-Sernin de Toulouse reçurent en don une partie d'un domaine allodial situé à Martres-Tolosane avec une église dédiée à la Vierge, son cimetière et son *ecclesiasticum*. De plus, le sanctuaire avait été édifié sur le site d'une villa gallo-romaine. Retenons encore l'importante précision que saint Vidian et ses compagnons avaient été ensevelis dans cette église. La *capelania ecclesie sancti viviani* y est mentionnée dès 1251. Le Propre de Saint-Sernin place le *dies natalis* du saint le 27 août tandis que la légende ren-

forcée localement par un codex du XVème siècle assure que ce personnage avait été martyrisé avec ses compagnons par les Sarrazins auprès d'une fontaine, puis enseveli dans l'église voisine. Pour sa part, Etienne Delaruelle évoquant les saints militaires de la région de Toulouse estimait qu'une confusion avait été faite entre les Wisigoths et les Sarrazins dans les Vies de martyrs tels que saint Vidian. Ces récits proposant un nouvel idéal de chevalerie se seraient répandus sur l'une des routes de Compostelle sous l'influence de Saint-Sernin [24].

Tout se complique cependant : en saine logique Vézian dérive de Vidian (ainsi Adémar a donné Azémar). De plus, un autre saint, Vivien, évêque de Saintes au Vème siècle, était honoré dans sa cité le 28 août et le même jour à Figeac où un confrère de Saint-Vivien est reçu le 28 août 1494, jour de la fête du saint est-il précisé [25]. En effet, le corps de l'évêque avait été apporté au monastère Saint-Sauveur de Figeac pour le mettre à l'abri des raids normands. Pierre Bonnassie a d'ailleurs consacré une notice à la *Translatio sancti Viviani* et aux miracles suscités par ses reliques à l'époque des conciles de la paix dont celui de Lalbenque, dès la fin du Xème siècle ou lors des premières années du siècle suivant [26].

On ne prétend pas ici trancher le débat entre Vidian et Vivien, sans oublier pour ce dernier le souvenir des Aliscamps. La diffusion constatée par le chanoine Delaruelle aurait pu atteindre une région plus septentrionale, un petit lieu de culte également associé à un puits, à proximité d'une importante bretelle reliant au réseau de saint Jacques le sanctuaire marial de Rocamadour. On pourrait encore envisager l'influence des moines de Figeac ou encore des chanoines du monastère du Vigan rattaché pour un temps à Saint-Sernin de Toulouse après 1083. Ce ne sont là que de biens fragiles hypothèses. Dernière difficulté : la fête de saint Julien de Brioude, populaire en Quercy, tombait, elle aussi, le 28 août.

Les procès-verbaux des visites de la commanderie du Bastit jalonnent la déchéance de l'église Saint-Vézian en dépit des efforts des paroissiens pour maintenir un service auprès de leurs tombes. En 1677, la toiture s'est effondrée ; en 1693, on ne mentionne plus que "quelques mazures de l'église de Saint-Vézian". Enfin on constate en 1754 qu'il y avait là une église sous le titre de Saint-Laurent, qui est à présent ruinée, il ne restait qu'une partie des murs et la voûte s'était écroulée [27].

La fontaine de Saint-Vézian a donc été déplacée de quelques mètres en 1949 (selon G. Bazalgues). Ne subsistent, balisés par une croix, que l'enclos du cimetière où l'on a commencé à dégager un sarcophage et, selon les constatations de Madame Gary, les fondations de l'édifice. L'enclos serait situé sur le passage de l'autoroute. Un seul vœu : que les fouilleurs puissent prendre leur temps !

L'ambiguïté du statut de Saint-Vézian n'a pu être levée. Les Templiers, puis les Hospitaliers ont continué à percevoir les dîmes et même à assurer un certain service. Néanmoins les notaires ne donnent pas l'impression d'une parfaite autonomie de cette paroisse. Je l'ai déjà dit, les mas de ce dîmaire, qui ne se trouve pas toujours sur une limite paroissiale, sont localisés à la fois dans les paroisses de Séniergues et de Saint-Vézian tout au long de la première moitié du XIVème siècle : le mas de Villemur en 1308, ceux de Lacombe, del Verdié et Foulhols en 1317, Canteperdrix en 1347 tandis que d'autres actes contemporains situent ces mêmes mas dans la paroisse de Séniergues à l'exception de Lacombe une seule fois attribué au seul Saint-Vézian. Bien plus tard, après les vicissitudes de la guerre de Cent Ans, une parcelle de la Combe de Prous est encore localisée dans la paroisse de Saint-Vézian en 1484, par référence à un instrument antérieur [27bis] ? Ce sanctuaire voué à saint Laurent pourrait bien être d'origine privée avant son rattachement à une église peut-être publique, en tout cas à une grande paroisse. Comment expliquer la mainmise des Templiers ? Au besoin par une donation du sanctuaire même avec les offertes de la part d'un laïc, de l'évêque, d'un monastère ?

Certains jugeront cette notice disproportionnée mais ne convenait-il pas de s'arrêter un peu longuement à une église inconnue des subsides et des pouillés du XIVème au XVIIIème siècle ?

Beaussac et Saint-Martin de Bessols

En fait Baussac. Les premiers actes concernant la famille éponyme donnent des formes *Baussach, Bauszac, Baussac*... au début de la seconde moitié du XIIème siècle [28]. Quant à l'église elle n'apparaît que tardivement et, de plus, sous un déguisement : le pouillé du XIVème siècle fait état d'une église de *Bannaco* curieusement rattachée à celle de Séniergues : *unita de novo* [29]. Il s'agit évidemment d'une mauvaise lecture pour Baussac : le premier *n* a pris la place d'un *u* et le second équivaut à deux *s*. La même église est simplement qualifiée de chapelle dans le compte des décimes de 1526. Elle ne cotise d'ailleurs que pour vingt sous [30].

Le titre lui-même reste incertain. Le pouillé de Longnon (XVIIème s.) donne saint Martin [31]. De même, en gros un siècle plus tôt, le répertoire des bénéfices ecclésiastiques rédigé en 1577 en vue de la contribution des biens du clergé au profit du roi [32]. Le prieur de Beaussac y est taxé pour un écu et demi. L'ennui, c'est qu'au XVIIIème siècle, époque de stabilité, un autre saint militaire a été substitué au précédent, la relève de deux légionnaires pourrait-on dire. En effet, le nouveau titulaire, saint Maurice, se manifeste dans des actes aussi dignes de foi, en principe,

que la résignation de ce bénéfice [33] et la mise en possession du nouveau curé qui d'ailleurs trouve une église normalement pourvue : mobilier, cloche [34]... La ruine précoce de Saint-Martin de Bessols expliquerait-elle le transfert du culte de saint Martin au sanctuaire voisin ? Michel Aubrun a remarqué que dans le diocèse de Limoges les sanctuaires titrés de saint Maurice et de ses compagnons se trouvaient à proximité ou sur le passage de routes importantes. Ce serait également le cas de Beaussac mais de telles recherches n'ont pas encore été entreprises en Quercy sans doute par défaut de documents de haute époque [34bis].

Le site de l'église de Beaussac est à peu près connu ; dans le hameau en tête-à-tête avec le repaire. L'emplacement exact selon le chanoine Albe qui écrivait avant 1908 était occupé par une citerne [35].

Le nom même de Beaussac est une présomption d'ancienneté pour le sanctuaire et sans doute la paroisse dont le territoire se laisse seulement définir de l'extérieur par les lieux habités des circonscriptions voisines à l'exception de celle du Bastit au nord où tout est confusion. Dans ce territoire, on ne connaît qu'une seule borie, La Vayssière, qui a dû changer de nom depuis 1342 [36], et en outre une dizaine de terroirs. L'ensemble devait compter de 700 à 750 hectares pour l'essentiel dans la commune de Carlucet et le reste, quelques dizaines, dans celle du Bastit.

Malgré leur situation au cœur du causse, ces terres sont d'antique colonisation. Le pech de Rodas situé au nord du *fief* de Beaussac en 1488 [37] est le site d'une villa gallo-romaine découverte au XVIIème siècle, oubliée puis retrouvée il y a seulement trente ans avec ses restes de murs, ses tesselles de mosaïque [38]... De plus, Beaussac ne se trouvait qu'à 1300 m à l'ouest de la voie romaine de Cahors à Limoges traversant le hameau de Dagues [39].

Nous avons été presque involontairement entraînés jusqu'à l'église de Bessols, parfois Bressols. Le cartulaire d'Obazine mentionne de façon ambiguë un personnage du nom de Pierre Raymond de Bessols et plus précisément en 1168-1169 Pierre Raymond, prêtre de Bessols [40]. On y rencontre trois fois ce Pierre Raymond en compagnie d'un Baussac, notamment en 1173-1174 comme témoin à la vente aux Cisterciens de quatre manses par Rigal de Baussac [41]. On peut déduire de ce *sacerdos* que l'église de Bessols existait déjà au milieu du XIIème siècle et sans doute antérieurement, bien avant l'implantation des Templiers au Bastit et la construction d'une nouvelle église dédiée à saint Blaise, un Oriental. Celle-ci d'abord simple oratoire de la maison templière devint le centre d'une paroisse dont le territoire correspondait vraisemblablement à celui de Bessols. On sait seulement que les mas de *Larena, La Vayssa* et d*e Podio* étaient localisés dans la paroisse de Bessols lorsqu'ils

furent acquis en 1264 par le précepteur du Bastit [42]. De leur côté, les Cisterciens ont détenu certains terroirs de Bessols aujourd'hui situés dans la commune de Carlucet [43]. Albe cite une sentence de l'official de Cahors en 1351 relative aux prémices des blés croissant sur les terres d'Obazine dans la paroisse de Bessols [44].

Lors de la reconstruction du XVème siècle nul ne se soucia de relever les ruines de cette église servant tout au plus de balise : en 1494, trois années après la charte de repeuplement du Bastit, on s'employa à définir la réserve du commandeur qui commencera *in terminali ecclesie sive capelle hereme sancti martini* dans les juridictions et paroisse du Bastit et du côté de la juridiction de Carlucet [45].

La commanderie du Bastit n'est pas connue avant 1231 [46], date sans doute proche de sa création à proximité immédiate de la grand route de Cahors à Limoges. Avant un probable regroupement partiel des paysans sur le site de la maison templière et la création qui s'en suivit d'un nouveau lieu de culte, l'habitat dispersé était desservi par une église champêtre, Saint-Martin de Bessols dont le titre se retrouva par la suite à Beaussac. De plus le dernier de ces dîmaires contigus touchait à la grande paroisse de Séniergues également sous l'invocation de saint Martin. Ce regroupement de vocable serait peut-être un signe d'ancienneté.

En revanche, je ne vois pas d'explication à l'apparition tardive de saint Maurice à Beaussac qui d'ailleurs convient fort bien : nom vulgaire en *-acum* et proximité de la voie romaine.

Montfaucon

On sait que cette bastide fut fondée sur le territoire de Séniergues entre 1290 et 1292 date de la rédaction des coutumes qui ne font pas la moindre allusion à un quelconque lieu de culte, église ou chapelle, silence qui d'ailleurs n'a rien d'étonnant a priori. Les sources de la première moitié du XIVème siècle sont également muettes. Jusqu'à 1362, date de la disparition de la documentation, on ne rencontre aucun lieu habité, mas ou borie, rattaché à une nouvelle paroisse. On ne dispose pas il est vrai de reconnaissances féodales de maisons dans la bastide qui relèveraient de la directe du roi mais qui par leurs confronts auraient pu révéler quelque oratoire. Il est cependant assuré que de très proches terroirs enveloppant le village neuf étaient localisés dans la vieille paroisse de Séniergues jusqu'en 1471 [47]. C'était alors le cas d'un jardin *in podio de montefalcone*.

Aujourd'hui subsiste à Montfaucon une église assez considérable et non sans mérites, édifiée lors de la reconstruction de la seconde moitié du XVème siècle. Le sanctuaire est placé sous l'invocation de l'apôtre

Barthélemy, nous le savons déjà. La mention la plus ancienne de ce titulaire est indirecte : à l'occasion du testament d'un recteur fort bien pourvu en bénéfices parmi lesquels Montfaucon et Séniergues mais qui réside ordinairement à Figeac. Nul ne sait l'heure... ni le lieu, aussi envisage-t-il dans son testament du 22 janvier 1479 (n. st.) trois sépultures différentes. La première dans l'église de Montfaucon devant l'autel de saint Barthélémy. Celui-ci ne peut être que l'autel mage et non un autre en raison de la qualité du testateur. La seconde dans l'église d'Escuroles en Auvergne et la troisième dans une autre église, cette fois en Bourbonnais [48].

A vrai dire, ce curé florissant avait pris en ces circonstances solennelles la qualité de prieur de Séniergues avant d'énumérer les autres paroisses. Toute l'ambiguïté est là dans cette prééminence que confirment les pouillés mais non l'ensemble des actes notariés postérieurs et surtout la résidence de ses successeurs moins bien pourvus. Ce sera évidemment Montfaucon et non le village de l'église-mère.

Le territoire de la nouvelle paroisse se laisse bien définir, il correspond à peu près à celui de la commune actuelle, mais si le dîmaire de Saint-Vézian relève toujours des Hospitaliers, les paroissiens n'en vont pas moins entendre la messe dominicale à Montfaucon. Les dîmes, les oblations seront une source d'inévitables conflits [49]. Finalement, Saint-Julien, Saint-Martin de Séniergues et Saint-Barthélémy de Montfaucon restèrent durant tout le XVème siècle entre les mains d'un seul bénéficier.

Goudou, Soyris et Labastide

Trois églises réputées paroissiales sur le territoire de la commune de Labastide-Murat : 2675 hectares dont il faut cependant déduire quelques terroirs qui relevaient de la paroisse de Soulomès tout en appartenant à la juridiction de Labastide. Les deux premières étaient beaucoup plus anciennes que la dernière rendue nécessaire par l'important regroupement des habitants sur un nouveau site.

Goudou

Ce modeste village est implanté sur une paisible éminence à la côte 444. Le toponyme *Godor* évoque sans doute les Wisigoths à vrai dire peu présents dans ces profondeurs du Quercy. Néanmoins on pourrait peut-être concevoir l'installation d'un petit groupe germanique à vocation militaire (et agricole ?) à peu de distance de l'embranchement des voies romaines de Cahors à Limoges et de Cahors à Clermont en Auvergne. Evidemment, l'église n'apparaît que beaucoup plus tard, en avril 944 [50] à l'occasion d'une donation à Saint-Etienne, l'église cathédrale de Cahors, par l'archidiacre Benjamin [51]. En 1109, sur le point de partir pour

la croisade, Géraud de Gourdon lèguera à l'abbaye de Marcilhac notamment ses domaines de Goudou [52]. Avec l'église ? On ne saurait le dire ; contentons-nous de constater que par la suite ce sanctuaire appartint sans discontinuité à la mense canoniale de Cahors, selon tous les pouillés du XIVème au XVIIIème siècle.

L'église était placée sous l'invocation de saint Jean, le Baptiste comme presque toujours. D'ailleurs la fête patronale avait encore lieu en plein XIXème siècle le 29 août, au jour de la Décollation du saint [53]. Serions-nous en présence d'une église baptismale ? Michel Aubrun ne cache pas son étonnement de rencontrer dans le diocèse de Limoges bon nombre d'églises, près de quarante, titrées de saint Jean dans des lieux "tout à fait modestes" [54], en principe parmi les plus anciens sanctuaires paroissiaux, ceux des temps mérovingiens. Quelles garanties pourraient-elles permettre de faire remonter l'église et la paroisse de Goudou à des siècles aussi lointains ? Rien ne l'autorise. Tout au plus peut-on affirmer qu'au cours de sa longue histoire l'église de Goudou n'a jamais eu le moindre lien avec l'hôpital de Saint-Jean de Jérusalem. Peut-on encore aller plus loin et se demander si, du moins sur ce causse, les églises pourvues d'un baptistère n'auraient pas été implantées avantageusement en un lieu assez accessible, un carrefour, un embranchement de voies importantes. Cette hypothèse serait favorable à Goudou sans pour autant associer le précurseur à la route qui a ses saints spécialisés.

Les limites de la paroisse de Goudou avec ses voisines : Séniergues, Montfaucon ou Saint-Vézian, Vaillac, Le Bastit, Fontanes et Soulomès correspondent finalement à la limite communale moderne de Labastide à quelques nuances près : le mas de Moncany, les bâtiments, non l'entier tènement, se trouvaient dans la paroisse de Goudou en 1347 [55]. En revanche, les limites paroissiales à l'intérieur de la juridiction de Labastide comprenant aussi Goudou et Soyris restent incertaines malgré tous mes efforts et, de plus, contradictoires car elles semblent avoir varié au cours de la première moitié du XIVème siècle et toujours au profit de Labastide. Avant la guerre de Cent Ans, la limite méridionale de Goudou longeait le fond de la vallée de Carnhac ; Fargues, *Salvatgia* (Salvagine) et même le moulin à vent "de Labastide" étaient du côté de Goudou, [j'ai reporté sur un croquis] les mas et terroirs qui auraient appartenu à Goudou, du moins en partie. Tout se passe comme si le développement du bourg de Labastide vers le nord avait repoussé la limite religieuse qui devait passer à Font Neuve et au lac de Boutanes. En obliquant vers le sud-ouest, la même limite semble avoir contourné assez largement le village neuf. Ainsi, en 1343, le terroir de Cantagrelh, sur le passage d'un chemin de Vaillac à Labastide est partagé entre cette dernière et Goudou. Encore plus surprenant, le village (hameau) de Régagnac, en

bordure de Vaillac aurait appartenu à cette dernière paroisse et, de plus, à celles de Goudou et de Soyris, du moins en 1307 [56]. De plus encore, ces deux dernières églises levaient en 1316 les dîmes de *la condamina del verdié* confrontant avec le chemin de Labastide au mas de Cuzac [57].

Cette excroissance des paroisses de Goudou et de Soyris le long du dîmaire de Vaillac semble tout à fait aberrante si l'on se refuse à envisager une enclave "élastique" au profit de l'église du village neuf. Au contraire, après la guerre de Cent Ans, la limite paroissiale sera reportée assez largement vers le nord, la paroisse de Labastide a absorbé partie de la combe et des coteaux de Ratoboul (*Rotavolp*) terroir borné vers le nord par un chemin de Vaillac à Goudou [58].

Le *gleyatge*, héritier du *fevum presbyterale* dans une certaine mesure, constituait le temporel, généralement modeste, d'une église paroissiale. Celui de Saint-Jean de Goudou consistait d'abord en un petit groupe de parcelles : jardins et terres au sud-est du village et en bordure extérieure du fossé commun, et un pré détaché de cet ensemble [59]. Lorsqu'il est question de "terres de l'église de Goudou" éloignées du clocher : à *Bramarigua* en 1307 et 1461 [60] ou au voisinage de la borie de La *Salvatgia petita* en 1473 [61], il s'agit vraisemblablement de censives, d'ailleurs un acte de 1340 environ mentionne plus justement *als saumiers* "les fiefs de l'église de Goudou" [62].

Il a sans doute existé une reclusie dans cette vieille paroisse car on rencontre par deux fois la mention vers 1340 du jardin de la *recluo* confrontant avec les chemins de Goudou à Gramat et vers le puits de Moncani [63], sans doute dans les parages des Ortaloux (*ortz de Godor*).

Il reste enfin à faire état d'une maladrerie dont l'emplacement est difficile à repérer par défaut de fontaine particulière. Mentionnée à partir de 1310 sous les noms de *malaudia* et une seule fois de *leprosia* ce qui revient au même, elle était reliée par des chemins à Goudou et à Labastide, également à la font de Bornac et à l'étang de Carnhac. Dans les confronts, cette fois du terroir de la Malaudia, figurent encore les chemins de Goudou à Soulomès et de Vaillac à Goudou

Tandis que la paroisse de Goudou appartenait à l'archiprêtré de Gourdon, elle était même l'église la plus orientale de cette circonscription, sa voisine, Soyris, relevait de celui de Figeac.

Soyris

Ce nom moderne correspond à l'une des formes anciennes de ce toponyme, une autre peut-être moins fréquente est *Suiritz*, ce qui revient au même phonétiquement. On relève encore quelques variantes sans signification. Le titre de l'église était saint Etienne, le patron de l'*ecclesia matrix* ou si l'on préfère du diocèse. Lorsque Combarieu, si

précieux pour le XIXème siècle, nous apprend que vers 1880 la fête patronale de Labastide-Murat était célébrée le 3 août, c'est-à-dire pour l'*inventio beati stephani*, force est de constater que le bourg avait annexé le protomartyr [65]. En principe, pour une église rurale nantie d'un territoire paroissial assez vaste (selon les critères locaux) porter le titre de l'église cathédrale est une présomption d'ancienneté, sauf pour les "sainte Marie" bien entendu.

On croit connaître l'emplacement de l'église de Soyris : aux abords de la croix placée à l'embranchement de la petite route de Labastide-Murat à Soyris et d'un chemin se dirigeant vers Saint-Sauveur, bref, à la cote 411 [66], c'est-à-dire à plus de trente mètres en contrebas du bourg distant de 600 m en suivant le vieux chemin qui reliait les deux églises. Le cimetière lui même a complètement disparu. Pourtant l'église de Soyris semblait dans un état satisfaisant lors d'une prise de possession en 1779 [67]. On baptisait dans cette église en 1782 et on s'y faisait encore inhumer dans le cimetière [68]. Quelques années plus tard, en 1789, on envisage cependant de faire des réparations car "l'église est dans l'interdit". Une requête en ce sens émane de la "communauté" de Soyris [69], signe avant-coureur de sa prochaine disparition, l'église est finalement vendue comme bien national [70].

On serait tenté de faire de Saint-Etienne une église champêtre, avoisinant tout au plus la maison forte des Soyris, lignée de petits chevaliers puis d'administrateurs et de juristes ; en effet le cadastre du XVIIème siècle ne mentionne -et seulement comme confront- que le "boriage de Soiris" d'ailleurs bien noble ainsi que le repaire qui se trouve à environ cent mètres à l'est de l'emplacement présumé du sanctuaire. Au hasard de parchemins antérieurs à la guerre de Cent Ans, j'ai rencontré trois ou quatre habitants du *lieu* et non de la paroisse de Soyris.

Une fois encore les limites du territoire paroissial sont incertaines. Les registres paroissiaux communs aux églises de Labastide et de Soyris n'inspirent pas pleine confiance : certains lieux cependant sont localisés dans l'une ou l'autre paroisse. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que sous l'Ancien régime la partie la plus forestière, trouée de clairières, soit la portion du territoire de la commune la plus éloignée du bourg dépendait de Soyris. En fait, nous le verrons, il s'agit bien d'un tout. Après avoir déduit la part revenant à Goudou et à Soulomès, tout le reste de la superficie communale constituait le territoire primitif de Soyris : entre 1200 et 1500 hectares.

On doit, me semble-t-il, rattacher à la paroisse de Soyris une maladrerie qui n'a laissé que des traces tardives dans la toponymie. Le cadastre de 1641-1643 fait connaître une grèse dite la "pesse noble" au terroir de "La Malaudie", entre deux chemins de Saint-Sauveur à

Labastide [71]. La fondation de celle-ci est trop tardive : 1238, sans compter les décennies nécessaires à l'épanouissement de ce village neuf, pour que le besoin se soit fait sentir d'aménager une léproserie. La lèpre étant alors en régression, on se contenta d'un hôpital. Il me semble donc plus raisonnable d'associer la mention des lépreux à la vieille paroisse en quelque sorte par symétrie avec Goudou même si le clergé n'administre pas les maisons charitables du moins aux époques les mieux connues.

Une église à Régagnac ? A en croire Combarieu [72] et surtout A. Longnon, il aurait existé dès le XIIème siècle une église dans ce mas dont les appartenances, nous l'avons vu, auraient relevé de trois sanctuaires. Le savant parisien citait une charte de 1107 relative aux droits de l'abbé de Moissac sur une église de *Rogonag* et un village de Goudou. La conclusion était facile : "Le voisinage de Régagnac et de Goudou (alors *Godor*), village dépendant également du finage de La Bastide, ne laisse aucun doute sur l'identité de Rogonag" [73]. A première vue, l'identification me semblait satisfaisante. Ainsi se trouvait justifiée l'avancée insolite du dîmaire de Goudou : une chapelle privée avec son étroit territoire insérée entre ceux de Vaillac et de Soyris aurait été ultérieurement rattachée à Goudou, faute d'avoir pu devenir paroissiale. Cependant la présence de l'abbaye de Moissac sur le causse de Gramat ne pouvait qu'inquiéter. La vérification a été facile : j'ai eu recours au bon vieux Moulenq qui connaissait effectivement la charte de 1107. L'église Saint-Sernin de *Rogomago* était implantée dans un hameau proche d'Escatalens [74] qui fut chef-lieu de *ministerium* au X ème siècle, attesté en 961, 970, effectivement en relation avec Moissac et, de plus, associé à l'église d'un *Godor*, également du diocèse de Toulouse. Il faut cependant savoir que le hameau prit au XIIIème siècle le nom de Roselaygue [75]. Ce genre de méprise n'a rien de bien exceptionnel. Le seul tort des deux érudits fut d'avoir accepté sans examen cette implantation insolite des Bénédictins de Moissac dans le causse central.

Labastide

Ouvrons le dossier de M. Greslé-Bouignol sur les origines de Labastide [76] depuis la fondation de 1238 qui ne fait aucune allusion à un sanctuaire préexistant sur le site retenu. En 1255, Fortanier de Gourdon, fils du fondateur, concède de nouveaux privilèges à *la vilà de Labastida que es prop de la glieyza de Soiri.* Plus explicite encore, Pons de Gourdon, fils du précédent, dote en 1266 d'un consulat *la vila nostra de Labastida laquela vilà es en la parroquia de Soiris.* A cette date, il n'y a pas eu érection d'une nouvelle paroisse. Et par la suite ? En 1326, le subside pour la guerre d'Italie atteint, chiffre respectable, neuf livres cahor-

sines à payer par le *capelanus bastide de Soyris* [77]. Le pouillé du XIVème siècle mentionne l'*ecclesia bastide de Soyris* à collation épiscopale [78]. Ajoutons qu'aucune église au nom vulgaire de Soyris n'apparaît dans ces deux sources sans référence à "la bastide". Plus tardivement, nous disposons du compte des décimes de 1526 où l'on retrouve *l'église baptiste* (sic) *de Segris avec l'annexe baptiste* (sic) *Fortanerii* [79]. La coquille "baptiste" pour bastide est corrigée dans le pouillé du XVIIème siècle publié par Longnon : *"Soyris : sancti stephani cum annexa S. Catharinae bastidae Fortanerii"* [80]. On sait désormais qu'il existe bien deux églises et laquelle est subordonnée à l'autre. Même son de cloche, si l'on peut dire, dans le pouillé Dumas (1679) : *Ecclesia de bastida de Souyris* mais le chanoine ajoute aussitôt : *sunt ibi duae ecclesiae annexae una in loco de Bastidafortunerii et altera in loco de Souyris* [81]. En somme, le rédacteur semble donner la prééminence à l'église du bourg qui, canoniquement, n'est que l'annexe. Il en sera souvent de même au XVIIIème siècle dans les actes notariés à l'exception des prises de possession.

La première mention de la "paroisse de Labastide" est de 1297 [82], un peu plus d'un demi-siècle après la fondation du village, celle de la "paroisse de l'église de Labastide" est de 1308 [83]. Et pourtant, lorsqu'en 1310, Bertrand de Gourdon vendit une part notable de ses terres et de ses rentes dans la juridiction de Labastide, il les situa toutes dans les seules paroisses de Goudou et de Soyris [84]. Amalvin de Felenor paraît trente ans plus tard comme recteur de Labastide, en 1342 [85]. A cette époque, quelques terroirs sont localisés dans la paroisse de Labastide mais cette pratique n'est pas systématique. De plus, l'état de certains parchemins en interdit l'analyse complète.

La deuxième mention d'une église de Labastide est seulement de 1328. Cette fois nous sommes bien assurés qu'il ne s'agit pas de Soyris mais d'une nouvelle église édifiée dans le bourg. On la doit à l'acte de fondation de la chapellenie dite del Verdié [86]. Le vocable n'est pas indiqué dans ce document mais on sait que, plus tard, les patrons se firent enterrer dans la chapelle saint Jean-Baptiste de l'église de Labastide.

Enfin le testament dicté à Montfaucon le 18 novembre 1362 par dame Guilhelme de Rodolart, veuve de Matfred de Goudou, chevalier de Labastide, comporte des éléments intéressants sur l'église de la sépulture qui est celle de Labastide. Divers legs pieux nous révèlent d'abord l'existence d'un luminaire de sainte Catherine, titre de l'église peut-on supposer dès cette époque comme de nos jours, puis d'une confrérie de saint Pierre pour laquelle la testatrice stipule l'achat d'une *imagina*, une statue du saint. Guilhelme évoque enfin la chapellenie de la Vierge Marie (et non de N.D.), chapellenie et peut-être chapelle fondée et construite par son père, le riche bourgeois Guillaume de Rodolart car

elle institue une rente d'une livre de cire pour éclairer l'autel de cette chapelle abritant le tombeau des Rodolart [87].

Au terme d'un parcours ingrat, il me semble tout de même que l'évolution apparaisse clairement : ambiguïté puis clarté du vocabulaire, renversement des positions des deux églises, l'annexe quasi-urbaine l'emportant sur l'église-mère devenue champêtre. Le droit d'un côté, les nécessités pratiques de l'autre. Au fond, il n'est pas impossible que deux lieux de culte aient perduré pendant cinq siècles sur un même dîmaire. Les limites de paroisses esquissées entre Soyris et Labastide seraient-elles une duperie ou plutôt des dispositions pratiques, à l'échelon local, une concertation entre desservants, le curé et ses vicaires ?

Au XIXème siècle, on dansait au bourg de Labastide pour la fête patronale en l'honneur de saint Etienne après avoir ouï la messe en l'église Sainte-Catherine, probablement sainte Catherine d'Alexandrie à l'incertaine existence.

Soulomès

L'église, associée à une maison forte, implantée à la cote 432 et au centre d'une assez vaste clairière, a contribué à la formation d'un petit village restructuré selon toute vraisemblance après la guerre de Cent Ans. Elle est dédiée à sainte Marie Madeleine dont le culte était déjà attesté à Cahors au XIIème siècle [88]. En outre, sans compter les chapelles d'hôpital, vingt-deux églises du diocèse furent placées sous l'invocation de la Pécheresse. En règle générale, ces sanctuaires ne desservaient que d'assez modestes territoires paroissiaux. Ils représentaient néanmoins près de 2,5 % des 900 paroisses et annexes que comptait le diocèse [89]. Faut-il relier le culte de la Madeleine, patronne des contemplatifs au Moyen Age [90], à la route et plus particulièrement aux chemins de pèlerinage : Vézelay, Le Puy, Compostelle ? - à l'érémitisme, aux vastes espaces forestiers et davantage aux défrichements ? à la croisade, la Terre Sainte, enfin aux ordres militaires ? Sans doute un peu de tout cela.

Dans le cas de Soulomès, le fief des Hospitaliers dès l'origine (et non des Templiers comme on le dit, comme on l'écrit encore) n'aurait représenté qu'un sixième du territoire paroissial [91]. Dès 1256 [92], on rencontre la mention d'un commandeur de Durbans et de Soulomès et une autre du commandeur d'Espédaillac et de Soulomès, ce qui revient au même, en 1296 [93]. En effet, l'Hôpital avait des possessions à Espédaillac même et d'autres au vaste territoire contigu de Durbans.

Curieusement, comme celle d'Espédaillac, l'église de Soulomès devait une redevance à l'abbé de Marcilhac. A ce sujet, une transaction fut conclue en 1312 à Labastide de Gourdon entre l'abbé flanqué du syndic des moines d'une part et le précepteur des maisons de l'Hôpital en

Quercy, d'autre part. Il fut décidé que dorénavant l'église d'Espédaillac donnerait chaque année au cellérier de Marcilhac dix-huit setiers de froment tandis que celle de Soulomès n'en fournirait que seize [94].

Il est bien difficile de ne pas voir dans cette pension annuelle le témoignage d'un antique droit de patronat de l'abbaye du Célé sur les deux églises, droit qu'ignorent d'ailleurs les pouillés de Longnon et de Dumas. Dans sa monographie sur Marcilhac [95], le chanoine Albe ne dit mot de ces droits d'un monastère si bien implanté sur le causse. On aura compris que seigneurie et église étaient étroitement liées à Soulomès. De plus, pour diverses raisons, des prêtres agrégés à l'ordre et non des chevaliers furent parfois commandeurs de Soulomès au cours de la reconstruction du XVème siècle.

On peut évaluer approximativement l'étendue de la paroisse : de l'ordre de 900 hectares tandis que la commune de Soulomès n'en compte que 779 auxquels il a fallu ajouter des excroissances dans Labastide ou mieux Soyris, aux mas et territoires de La Devèze [96], Défogat, Caudasfons, Troual, La Courtie... Les deux recteurs parvinrent à des accords sur certains terroirs litigieux en juin 1476 et juillet 1477 [97]. En effet, les limites étaient devenues incertaines du fait des guerres et du dépeuplement. Les compromis n'étaient d'ailleurs que des approximations, la découverte d'un vieil instrument pouvait remettre en question de sages et coûteuses dispositions [98]. Notons encore que le village de Gerles, incorporé dans la commune de Saint-Sauveur-La-Vallée [99] appartenait à la paroisse de Soulomès qui avait ainsi une fenêtre sur la vallée du Vers.

La configuration de la paroisse de Soulomès est vraiment déconcertante. Celle-ci est faite de deux parties bien distinctes raccordées à la diable. L'église occupe le centre de la première, assez cohérente mais de faibles dimensions : un plateau inclinant à la fois vers le nord et l'est. Le second élément s'allonge d'est en ouest sur quatre kilomètres pour une largeur maximale d'environ 2,5 km. Le ruisseau de Goudal le sépare de Soyris au nord-ouest tandis qu'un autre affluent du Vers fait limite au sud avec la paroisse de Saint-Cernin. Entre les deux, au centre et à peu près parallèle aux précédents, le ruisseau de Nougayrols coule du nord-est au sud-ouest. Ces petits ruisseaux sont très encaissés et leurs versants abrupts, couverts de bois tandis que mas, bories et cultures occupent surtout les hauteurs. De même, les chemins. Un seul lieu fortifié, le repaire de Nougayrols installé à mi-pente entre le village et le ruisseau de ce nom. Il apparaît en 1287 à l'occasion d'une assignation de revenus du roi d'Angleterre dans la baronnie de Bernard-Hugues de Cardaillac [100].

Vaillac et Septfachs

Les églises de ces deux paroisses s'inscrivent assez exactement dans l'axe de la vallée du Céou (de Vaillac). Au nord-est, la limite avec la paroisse de Séniergues suit la *carriera strecha* [101], étroit chemin de crête de Soucirac à Goudou jalonné par des points cotés. A l'opposé, du côté de Beaumat, la limite d'abord balisée par des points hauts longe ensuite le pied du versant de la vallée du ruisseau de Beaumat, puis, remontant vers le nord, s'infléchit vers l'ouest jusqu'au territoire de Frayssinet. Après avoir franchi le Céou, elle traverse les coteaux pour rejoindre le cours du Ret à Estampe. Ensuite, un mince affluent du Ret coulant est-ouest sépare les paroisses de Vaillac et de Soucirac. Du Mas Blanc, la limite se dirige plein sud vers Lalbenque avant de redescendre jusqu'au Céou de Montfaucon. Un nouveau virage vers l'est la conduit à Rocadure, mas dont les appartenances relèvent de Vaillac, et au delà jusqu'à la *carriera strecha*. La limite avec Labastide ou plus exactement avec les vieilles paroisses de Goudou et de Soyris suit un tracé tourmenté et arbitraire, ainsi les mas de Lascroux et de Régagnac relèvent de plusieurs clochers. On peut dire que le territoire paroissial ainsi défini correspond à peu près à celui de la commune actuelle, héritière de la communauté d'Ancien Régime, elle-même calquée sur la seigneurie, juridiction relativement (fin XIIIème) tardive issue du démembrement par paroisses de la grande seigneurie de Gourdon.

Sa superficie est de l'ordre de 1400 hectares.

Comme celle de Goudou, l'église de Vaillac fut donnée à Saint-Etienne de Cahors en 944 par l'archidiacre Benjamin. Le titre en est saint Julien, saint Julien de Brioude fort apprécié en Quercy. La fête patronale de Vaillac tombait d'ailleurs le 28 août. Une partie de l'église actuelle et sa Vierge en majesté pourraient dater du dernier quart du XIIIème siècle [102]. A cet emplacement ou un autre peu différent, elle doit être à l'origine du village. Celui-ci, à vrai dire, semble avoir connu bien des remaniements ainsi que nous le constaterons plus tard. Le bénéfice à collation épiscopale [103] au XIVème siècle avait cotisé pour le subside de 1326 [104].

On doit maintenant faire état d'un second lieu de culte, *Céphas* (carte E.M.) ou *Septfachs*, *Sephas, Setz Fachtz* en 1296, *Septem factis*. La forme la plus ancienne m'a égaré un temps. "Sept" était bien assuré : on le rencontre de façon commune dans les Septfons mais aussi avec plus d'éloquence dans la paroisse agenaise de Sept Albres [105] en limite du diocèse de Cahors. J'étais alors sur la bonne piste ; ensuite la chance m'a permis de tomber sur une église du diocèse d'Albi, d'ailleurs paroissiale, du nom de Septfages (*septem fagi*) [106] dans le canton de Giroussens. *Fach*

et *Fag* peuvent aussi bien désigner le hêtre que *fau*. Comme à Sept Albres nous retrouvions ainsi le bosquet sacré, avec à proximité une source dont l'un des noms résultant probablement d'un transfert est Lomenac ou Lomenat. Il est permis de rapprocher du nom de l'annexe de Vaillac et ceux, en 1241, d'un habitant de Gourdon, Bernard de *Cepfas*, qui avait reçu des Cathares dans sa maison puis d'une sorcière, *Guilherma de Setfag*, relevée d'une sentence de bannissement aux assises de Cras en 1306, et de son mari, Pierre de *Setfag*, précédemment pendu pour quelque crime [107]. Dans les deux cas ces familles pourraient tirer leur origine du petit hameau qui rassemblait quelques maisons à proximité de cette église.

Le titre de celle-ci semble avoir varié. Dans sa monographie paroissiale, E. Albe mentionne en 1320 Pierre Marin [108] (en fait *Marinh*) recteur de Saint-Corneille de *Septfas* et de Saint-Julien de Vaillac. Il ajoute ensuite qu'en 1530 Saint-Corneille était l'annexe de l'église du bourg. En allait-il autrement deux siècles plus tôt ? Il est difficile d'envisager le renversement des positions mais seulement l'autonomie de la petite église dont le territoire paroissial était d'ailleurs le plus fertile. Le titre est confirmé par un terroir de Saint-Cornély proche de l'église et attesté notamment par le cadastre de 1772 [109]. Et pourtant vingt ans plus tôt à l'occasion d'une résignation de bénéfices, il était fait mention de Saint-Julien de Vaillac et de Sainte-Marie de Cephas, son annexe [110]. On peut tenir pour assuré le titre de saint Corneille, mais lequel ? A ma connaissance, aucune église du diocèse n'a été placée sous ce vocable, on ne peut donc pas s'appuyer sur une dévotion quercinoise, ni d'ailleurs sur une fête patronale. On penserait, en raison du prestigieux parrainage, au centurion baptisé par saint Pierre, puis établi par le prince des apôtres comme évêque de Césarée de Palestine selon une tradition assez suspecte qui ne remonte pas au-delà du VIème siècle [111]. En fait, ce choix, le mien, n'est qu'une vue de l'esprit stimulée par le voisinage d'autres saints militaires. N'oublions pas enfin la relative difficulté de se procurer des reliques. Le caractère paroissial de cette église est confirmé en 1389 par l'hommage de Garcie-Arnaud de Favars à l'évêque de Cahors pour "Septfays". Selon le mode de rédaction de l'auteur du répertoire des hommages, il ne peut s'agir que de dîmes inféodées.

L'emplacement du sanctuaire est à peu près connu : Albe auquel il faut souvent avoir recours précisait qu'on en conservait la tradition et que le cimetière existait encore (sans doute avant 1914). Selon les habitants, il s'agit d'une paisible éminence dans l'interfluve, si ce mot n'est pas trop prétentieux, des Céou de Vaillac et de Montfaucon, à environ 400 m au sud du point de jonction des deux ruisseaux. L'église était au centre d'un réseau en étoile bien fourni la rattachant à ses voisines :

Vaillac, Montfaucon, Saint-Germain, Beaumat, Ginouillac... Elle était encore reliée au proche puits (ou fontaine) de Loumenac confié à la garde de saint Jacques [112]. Enfin le terroir de Septfachs était contigu au terroir de Vieille Morte (tantôt au singulier, tantôt au pluriel).

La première mention, *vielha morta*, est de 1342 [113]. Ce toponyme ne laisse pas indifférents les linguistes [114] ni les archéologues ni les ethnologues car il permet parfois de localiser des mégalithes ou plus simplement des sépultures.

On serait bien en peine de dessiner les contours de la paroisse de Septfachs qui s'est tôt fondue dans sa voisine de Vaillac. On sait que le mas del Bos, à proximité immédiate du sanctuaire s'y rattachait. De même en 1296, la *Condamine dal Puech* [115], le Pech de Laburgade. Autres résidus fossiles : une terre en 1312 [116], une autre parcelle au Puech déjà cité, en 1352 [117], et encore, un siècle plus tard, Pon Valès en 1460 [119]. Au cours de la première moitié du XIVème siècle des mas et terroirs proches de notre église sont situés dans la paroisse de Vaillac : Lavit en 1332, Marsac en 1345 [118]...

En 1624-1626, l'église de Septfachs est toujours debout mais on ignore si le culte y est encore célébré, ne serait-ce que le jour de la fête du saint [120]. Au début de mars 1747, les consuls de Vaillac se proposèrent de faire des travaux de quelque importance à l'église de Vaillac et aux cimetières (sans doute aux murs de clôture). Après avoir pris l'avis d'un expert de Cahors, ils conclurent un marché le 4 mars. Malheureusement l'argent fit défaut et l'on décida de vendre quelques petits communaux dont la parcelle de Saint-Corneg, proche de Septfachs. Pour augmenter les ressources, on vendit encore les matériaux, essentiellement la pierre, de la vieille maison commune et de l'église abandonnée : "*la pierre qui se trouvera à une masure que les habitants jouissent au village de Cephas et qui était autrefois église, à l'exception toutes fois de la pierre du sanctuaire*". Emouvant respect, pour une ruine, de l'usage canonique : chœur réservé au clergé, nef relevant des paroissiens. En revanche, il n'est rien dit du cimetière ni de sa protection [121]. Cependant le cadastre confectionné en 1772 fait encore état "*des masures d'une ancienne église avec son patus*" appartenant toujours à la communauté [122].

Faute de documents appropriés, il est bien difficile de se faire une idée du ou des *gleyatges*. En plus de l'indispensable *sol del deime* attesté en 1404, on trouve la trace vers 1350 de l'ostal de l'église (la caminade ?) et du "pré de l'église" en 1342 au terroir de *Costa rausta* et au bord du Céou de Montfaucon. On peut même se demander si ce pré fort éloigné de Vaillac n'aurait pas primitivement appartenu à l'église de Septfachs.

Encore un mot des établissements charitables d'ailleurs sans liens directs avec le clergé et la paroisse. Il existait un hôpital dans le bourg de Vaillac depuis au moins 1310 avec un ou deux jardins [124]. Seule la toponymie révèle une et sans doute deux maladreries. Celle du nord aurait été située dans la paroisse de Septfachs. Dans la vallée du Céou, il est fait mention du terroir, de la "rivière" et du puits de *las malaudes*. Plus au sud, cette fois en amont de Vaillac, le roc de la malaudia dominait le cours de l'autre Céou.

Un second sanctuaire à environ un kilomètre au nord de l'église attestée au Xème siècle ne s'imposait pas vraiment pour la desserte d'un habitat assez peu dispersé du moins au XIVème siècle. Doit-on en conclure que l'implantation de l'église Saint-Corneille n'aurait eu d'autres fins que de christianiser un bosquet sacré (les sept hêtres), une source voisine, et peut-être, d'exorciser la Vieille Morte ?

LES PAROISSES DES CONFINS OCCIDENTAUX

Ces territoires marginaux ont en commun avec leurs voisins de l'intérieur des paysages de causse et, le plus souvent, l'appartenance à l'aire des Gourdon.

Beaumat

L'église, à collation épiscopale, est placée sous l'invocation de la Vierge en sa fête de la Nativité (8 septembre). Elle occupe une position centrale dans le territoire paroissial, sur un point haut (cote 351). Elle a donné naissance à un très modeste village à proximité de fontaines. Une fois de plus, les limites de la commune (810 ha) qui s'est détachée de Vaillac en 1839 reprennent celles de l'ancienne paroisse d'ailleurs fort mai documentée au Moyen Age. On sait cependant que le *capela de Beaumat* promit soixante sous pour le subside de la guerre d'Italie en 1326 [125].

Frayssinet

La commune actuelle occupe 1756 hectares mais ce territoire excède celui de la paroisse dont l'église est dédiée à saint Pierre, d'ailleurs patron de l'abbaye de Marcilhac dont elle dépendait au moins depuis 1183. La fête patronale est néanmoins célébrée le 20 septembre en l'honneur sans doute d'un patron secondaire. On remarquera que plusieurs sanctuaires du voisinage appartenaient à l'abbaye bénédictine des bords du Célé : B.M. de Murat, Saint-Georges de Lamothe-Cassel, Saint-Avit de Puycalvel et, un peu plus loin, Saint-Martin d'Ussel.

Les fiefs du monastère dans cette paroisse semblent modestes : l'équivalent d'un *gleyatge*, quelques cens sur des maisons, jardins et

terres avec un moulin dit de La Vergosa (ailleurs Leygonia) aujourd'hui l'Albarède donné à cens en 1453 à l'un des co-seigneurs du lieu, Jean de Rodorel [126].

Les limites du dîmaire ne présentent pas de grosses difficultés vers l'est à ceci près qu'il faut rattacher à Beaumat un morceau mal défini des appartenances du village del Plégat [127] et des terroirs de Las Fossas, Lacam, La Regaudia... En revanche, sur le flanc ouest, un ruisseau dont le nom moderne est Tirelire, sépare les paroisses de Frayssinet et Saint-Chamarand dans la partie inférieure de son cours. Le territoire de la paroisse voisine s'avance profondément dans la commune de Frayssinet, du Pech de Mons au mas de Coutens (Coutenc) [128] à plus d'un kilomètre au sud de telle sorte que le village de Frayssinet et son église se trouvent presque sur une limite paroisssiale [129].

Au sud-ouest de la commune, l'important mas de Labastidette relevait d'un autre clocher : la B. M. de Montamel [130]. A environ 250 mètres de ce village, on distingue sur la carte un curieux appendice de la paroisse de Montamel ayant la forme approximative d'un rectangle allongé vers le nord d'un kilomètre pour 500 mètres de largeur et coincé entre les communes de Saint-Germain et de Frayssinet. Le petit prieuré de Cisterciennes de Lazières, implanté sur la limite méridionale de ce rectangle expliquerait-il cette anomalie ? Les moniales entretenaient en effet des liens étroits avec la paroisse de Montamel dont le recteur était "à la présentation" de la prieure de Leyme, leur maison-mère, depuis 1278 [131]. Curieusement encore, le boriage de Las Fargues situé au sud des terres de Lazières appartenait en 1449 à la juridiction de Frayssinet [132], ce qui semble bien artificiel. On peut admettre que les Rodorel profitèrent des embarras financiers des Guerre de Montamel, descendants appauvris des Guerre alias Pestilhac, barons du XIIIème siècle, pour acquérir Las Fargues avec l'entière justice. Bref, cela n'affectait en rien le réseau des paroisses.

Soucirac

Eglise à collation épiscopale dont le titre est l'Assomption, elle aurait été donnée en 1287 au chapitre du Vigan par l'évêque Raymond de Cornil [138]. Elle avait néanmoins fait retour à la mense épiscopale au cours du XIVème siècle [139]. Les limites du territoire paroissial correspondaient pratiquement à celles de la commune moderne (un peu plus de 1100 hectares) du moins pour les lieux habités sinon les terroirs frontaliers.

La traversée de Soucirac par un tronçon rénové au XVIIIème siècle [140] de la route royale de Cahors à Souillac provoqua sans doute des perturbations dans l'organisation du village où l'on peine à retrouver les

contours d'un réduit fortifié attesté au XVème siècle [141] et sans doute aménagé autour de l'église car à ce jour je n'ai pas trouvé trace d'une maison forte ni même d'une famille de donzels se perpétuant dans ce village, du moins au cours de la seconde moitié du XVème siècle.

Une fontaine située à la sortie sud de Soucirac avait été dédiée à saint Pantaléon, le médecin grec que je croyais surtout vénéré dans l'aire de Moissac. A vrai dire, je n'ai pas trouvé d'autres traces locales du culte de ce saint. Autre surprise : des sources modernes font apparaître un tènement, une rivière de La Gleyola en bordure du grand chemin déjà cité. Ce tènement s'étendait à l'ouest jusqu'à la "Combe de La Gleyole" qui avait pour confront le chemin de Soucirac au village des Calmettes. Un emplacement hypothétique du sanctuaire pourrait être la croix balisant la cote 309 au passage de la D 3, à sept ou huit cent mètres de l'église paroissiale.

Ginouillac

Le titre de l'église est Saint-Etienne, patron du diocèse. Au XIXème siècle, la fête votive avait lieu le 3 août, comme à Labastide, le jour de la Découverte de saint Etienne. Le nom vulgaire, le vieux toponyme Ginolac a entraîné des confusions : trois paroisses de ce nom dans le seul diocèse, mais également au-delà [143].

Tout comme ses voisines, Saint-Projet et Auzac ainsi que Saint-Chamarand un peu plus éloignée, l'église de Ginouillac dépendait déjà du monastère du Vigan en 1143 et en 1153 [144]. Celle de Ginouillac était toujours à la collation de ces chanoines dans le pouillé du XIVème siècle [145]. En 1326 le recteur contribua au subside de la guerre d'Italie [146]. Ici encore, elle fut au centre d'un réduit populaire accosté au modeste "castrum" seigneurial, en fait un repaire. Quant à la paroisse, elle correspondait à peu près au territoire de la commune dont il faut cependant déduire quelques terroirs autour de Pech Gaumard et Merinh, du côté de Saint-Julien et de Séniergues ainsi que cela a déjà été dit.

*

* *

Après avoir égrené ce chapelet d'églises, il convient de prendre un peu d'altitude pour essayer de déterminer ce qui pourrait, peut-être, faire l'originalité de la zone étudiée dans son organisation ecclésiastique. Première constatation élémentaire, arithmétique, sur dix-sept églises dix seulement sont parvenues jusqu'à nous, parfois au prix d'une nouvelle construction mais sur le même emplacement.

Les églises disparues, après avoir été longtemps laissées à l'abandon, étaient, à l'exception probable de Soyris, des sanctuaires champêtres desservant un habitat dispersé. J'ai cru bon de joindre à ce groupe *la gleyole* de Soucirac car ce toponyme, rare en Quercy ne saurait être confondu avec *capella* (chapelle, oratoire) ; il suppose sans doute des fonctions paroissiales et la présence d'un cimetière. En revanche, se sont maintenues les églises des vieux villages et celles créées aux XIIIème-XVème siècles après la fondation de villages neufs mais ces dernières se sont épanouies grâce au territoire paroissial d'une église champêtre devenue obsolète. En somme, l'église de pierre ne se perpétue que par sa force d'attraction, c'est-à-dire grâce à la proximité et au nombre des fidèles malgré les résistances de la tradition et de l'enclos des morts...

On constatera que les notices consacrées aux églises disparues sont souvent les plus longues car j'ai tenu dans la mesure du possible à les suivre jusqu'à leur démolition. Leur emplacement est à peu près repéré et si les fouilles s'avéraient opportunes on n'aurait pas de grosses difficultés de localisation. Qu'attendre d'ailleurs de fouilles d'aussi modestes édifices ? D'abord, me semble-t-il, des datations à l'aide de critères monumentaux ou l'examen des sépultures. Ensuite, des plans, des dimensions, celles du chœur, celles de la nef permettant d'évaluer la capacité d'accueil le jour du Seigneur. On sera également attentif à la liaison entre les deux parties, autrement dit, en principe, à l'arc triomphal : suffisamment large ou étroit ? Etroit par maladresse des maçons, par archaïsme ou encore pour ménager un lieu un peu secret comme il convenait au saint mystère. Ensuite le cimetière, plus délicat ! J'ai été surpris de ne pas trouver trace de celui de Septfachs signalé par Albe : il n'est question que du *patus* de cette église aux XVIIème et XVIIIème siècles.

Autre importante remarque : des quatre points cardinaux, autant d'archiprêtrés se sont donnés rendez-vous sur notre territoire. La part du lion revient naturellement à celui de Gourdon : de Ginouillac à l'ouest à Goudou à l'est. De Thégra, ne relèvent que Beaussac et Saint-Martin de Bessols. L'archiprêtré de Figeac est représenté par Soyris et plus tard Labastide ainsi que par l'étrange paroisse de Soulomès. Enfin, deux autres églises, celles de Beaumat et de Frayssinet, se rattachent à l'archiprêtré de Cahors.

L'hypothèse d'un causse longtemps désert et tardivement défriché n'est guère satisfaisante. Les noms de paroisse en *-acum* n'y sont pas rares et des découvertes fortuites témoignent de sites gallo-romains. Ailleurs, l'absence de traces résulte vraisemblablement d'un défaut de prospection. De larges pans des zones de vieille colonisation auraient-ils été abandonnés ? Sans doute, ici et là, mais certainement pas dans le

cas général. Le réseau paroissial ne serait pas aussi dense, surtout si l'on tient compte des sanctuaires disparus et même inconnus des pouillés. Pour l'essentiel ce quadrillage du terrain était déjà en place lors de la création des archiprêtrés. L'explication est donc ailleurs.

Pour tenter d'y voir plus clair, considérons l'ensemble du diocèse de Cahors avec ses quatorze archiprêtrés. L'un d'eux a été implanté dans la cité, en l'église Saint-André de Cahors ; deux autres, ceux de Figeac et Moissac, théoriquement dans des bourgs monastiques qui sont devenus des villes. Un quatrième, celui des Vaux, à Névetges, infime village du Bas-Quercy (cette étrangeté mérite considération) et tous les autres au nombre de dix dans des *castra* ou bourgs castraux (parfois un peu à l'écart, à deux ou trois cent mètres, dans le cas de Pestilhac). L'archiprêtre de Montpezat-des-Vaux résidait bien à Flaugnac dès le XIIIème siècle, mais cela ne faisait qu'un changement de *castrum*. Peut-on également considérer Cajarc [148] et Gignac comme des bourgs castraux ? Il faut l'admettre pour le premier malgré la position presque centrale de l'église ; de fait, ce noyau ecclésial est peut-être antérieur à l'organisation défensive. Gignac n'a pas encore été étudié mais présente toutes les apparences d'un bourg castral. Dernière ambiguïté, le principal bénéfice de l'archiprêtré de Moissac est l'église de la bienheureuse Marie des Vaux de Lauzerte établie au pied de ce bourg castral qui devint d'ailleurs le siège de l'archiprêtré "de Moissac".

En présence d'une telle prépondérance des sièges d'archiprêtré installés dans un bourg castral, on serait enclin à expliquer le vide du grand causse par l'absence d'une suffisante concentration d'habitants en un même lieu de pouvoir ayant autorité sur les campagnes environnantes, c'est-àdire le plus souvent un château majeur avec son bourg. Gramat se trouvait sur les marges du causse qui porte son nom et ne pouvait convenir. On m'objectera au-delà du Causse le cas très particulier de Saint-Céré : la puissante forteresse et la riche bourgade subordonnée. En fait, l'église castrale, Saint-Séré, fut au XIIIème siècle le siège, il est vrai bien théorique, d'un archidiaconé. Pour nous consoler, admettons que Labastide aurait eu ses chances si elle n'était venue au monde beaucoup trop tard.

Revenons à notre territoire et à ses dix-sept clochers pour constater que les églises à collation épiscopale l'emportent assez naturellement tandis que le chapitre de Cahors se contente de Goudou. Il reste à faire part des influences venues de l'ouest, du château de Gourdon et de son satellite spirituel, le monastère du Vigan, tandis qu'à l'est, ce ne sont pas les Bénédictins de Figeac mais ceux de Marcilhac qui ont laissé leur empreinte sur le Causse. N'oublions pas, tard-venus, les Cisterciens d'Obazine au nord de notre territoire, finalement plus soucieux de l'ho-

mogénéité de leurs domaines (églises comprises) que de gains à l'extérieur. Quant aux ordres militaires, ils ont seulement planté deux "postes" en bord de route et poursuivi des objectifs économiques.

Jean Lartigaut †

Notes

(Les notes incomplètes et quelques anomalies figurent entre crochets)

1 - Font-Réaulx (J. de), *Pouillés de la province ecclésiastique de Bourges*, t. 11, 1961. Pour Séniergues, p. 414 (subsides de la guerre d'Italie en 1326) et p. 440 (pouillé dit du début du XIVème siècle). Pour Saint-Julien, p. 441.

2 - B.M. Cahors, fonds Greil 124/1, f° 56.

3 - Cne Cazilhac, cant. Martel (Lot). En 1464, un hospitalier précepteur des maisons du Temple de Martel, de Saint-Julien et de l'Hôpital-Saint-Jean-de-Jaffa, repeupla la petite seigneurie de Saint-Julien (Lot, 3 E, 1012-1, f° 55v et 262).

4 - Du nom des Belzom, chevaliers de Belcastel au XIIème siècle.

5 - Lot 18 J (Fonds de Valon), registre Mostolac, f° 219v, 221.

6 - *Ibid.*, 3 E 622, n°166 (dans les confronts d'une vigne située au terroir de Saint-Julien).

7 - *Ibid.*, E 40 (cadastre de 1759-1766), f° 354v et 378.

8 - *Ibid.*, J 144, passim (entre 1308 et 1347).

9 - *Ibid.*, 18 J, registre Mostolac, f° 219.

10 - Renseignements de Mme Gary, M. Coldefy.

11 - Confront : mas de Clop Velhos.

12 - Confronts : mas deu Plas et del Verdier.

13 - Confrontant avec le mas de La Eraudiera et celui del Verdier.

14 - Haute-garonne, H (Malte), Le Bastit, Layette 5 (Saint-Vézian, n° 1) (Analyse de L. d'Alauzier) ; A. Charnay, La Commanderie des Templiers du Bastit de 1250 à 1315, *Etudes sur le Quercy et les commanderies des Ordres militaires* (Actes du XLII° Congrès de la Fédération des Sociétés Académiques et Savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne), Cahors, 1988, p. 144.

15 - H Malte... (Saint-Vézian n° 2).

16 - On ne doit pas craindre d'établir la "généalogie" des mas avec leurs noms successifs. Parfois, surtout au XVI° siècle, les notaires procurent des équivalences en utilisant l'ancien et le nouveau nom rattachés par un alias.

17 - Lot, J 144.

18 - En 1328, Raymond Pros habitant de Montfaucon vend deux prés à la rivière de La Combe, paroisse de Saint-Vézian, sans doute au terroir proche de l'église de Saint-Vézian dit aujourd'hui La Cobe de Prou (Lot, 20 J, parch. à sa date). Pierre Pros se dit habitant de *Canteperditz* en 1339 (Ibid., parchemin).

19 - 20 J, parchemin (à sa date). Par la suite, j'ai trouvé une autre reconnaissance féodale en 1314 de diverses parcelles au terroir del Verdié également situé dans les paroisses de Séniergues et de Saint-Laurent mais la source est moins sûre, il s'agit d'une analyse du XVème siècle (J 144). Un peu plus tôt, en 1311, un pré au terroir de La Fraychenada, paroisses de Séniergues et, cette fois, de Saint-Vézian confronte avec la Font del Verdié.

20 - Haute-Garonne, H (Malte), Le Bastit, layette 12 (résidus).

21 - Lot, E 40, f° 354 vo.

22 - *Ibid*. f° 366 vo.

23 - *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France*, t. XLII, 1978, p. 63-69.

24 - Les saints militaires de la région de Toulouse, *Cahiers de Fanjeaux*, 4, 1969, p. 174-183.

25 - Lot, 3 E 27/6, f° 43 vo.

26 - P. Bonassie et A.M. Lemasson, *Répertoire des sources hagiographiques du Midi de la France antérieures à 120*, Fascicule I, *Quercy*, p. 84-96, Toulouse 1986 (pré-publication).

27 - Ces visites sont consignées dans le registre 540 (Haute-Garonne, H, Malte).

27 bis - Lot, 20 J, parch. (à sa date).

28 - Barrière (B.), *Obazine* n°188, 253, 278...

29 - Font Réaulx, *Pouillés*..., p. 440. On retrouve Baussac dans ce même pouillé parmi les paroisses de l'archiprêtré de Thégra (p. 450). La valeur du bénéfice est de 30 livres, précision suivie de la mention *deserta*. On peut en déduire que ce pouillé réputé du début du XIVème siècle renferme des éléments postérieurs aux premiers dommages du conflit franco-anglais en Quercy.

30 - Longnon, *Pouillé*..., p. 51.

31 - *Ibid*., p. 50.

32 - Lot, 27 J 1 (Fonds Dauvergne, registre).

33 - *Ibid*., 3 E 757/2, à sa date : 17 mars 1749.

34 - *Ibid*., 3 E 757/3, à sa date : 14 octobre 1749.

34 bis - Michel Aubrun, *L'ancien diocèse de Limoges des origines au milieu du XIème* siècle, Clermont-Ferrand, 1981, p. 263-264.

35 - E. Albe, *Autour de Rocamadour, églises disparues*, Cahors, 1908, p. 21.

36 - B.M. Cahors, 1-8 (1).

37 - *Ibid*., (8).

38 - M. Labrousse, G. Mercadier, *op. cit*., p. 86.

39 - *Id*., p. 34-36.

40 - Cartulaire d'Obazine, n° 278.

41 - *Ibid*., n° 386.

42 - Arch. dioc. Cahors, Lo Libre dels vassals (de Gramat), f° 26 ; Haute-Garonne H (Malte)...

43 - A.C. Carlucet, Etat des Sections, 1827 : *Saint-Martin*, D 192-203 ; *Travers de Saint-Martin*, D 204-208. Ces parcelles se trouvent en limite de la commune du Bastit à proximité du village des Granges (Cne Carlucet).

44 - D'après une référence incomplète au fonds de Malte de Toulouse...

45 - *Ibid*., Le Bastit, layette 1 (Le Bastit, liasse 1 n° 14).

46 - A. Charnay, La commanderie des Templiers du Bastit de 1250 à 1315. Etudes sur le Quercy et les commanderies des ordres militaires (*Actes du XIIIe congrès de la Fédération des Société académiques et savantes de Languedoc-Pyrénées-Gascogne*), Cahors, 1988, p. 138.

47 - Lot 18 J, reg. de Nant, f° 172.

48 - *Ibid*., 3 E 17/13, fo 174.

49 - [A. Foissac,...]

50 - J. Dufour, *Les Evêques d'Albi, Cahors et Rodez des origines à lafin du XIIeme siècle*, C.T.H.S. 1989, p. 57.

51 - [Voir p....]

52 - [Voir P....]

53 - L. Combarieu, *op. cit.*, p. 115.

54 - *op. cit*., p. 297.

55 - Lot, 20 J, parch.

56 - *Ibid*., 18 J, reg. Arnaldy, f° 60.

57 - *Ibid*., 20 J, parch.

58 - Autre empiètement, d'après les registres paroissiaux, le vaste tènement du Bois de Leyme dont les habitants de Labastide n'avaient que l'usage avait été rattaché à leur paroisse et formait ainsi une enclave au creux de la paroisse de Goudou.

59 - Lot, E 27 (cadastre de Goudou confectionné en 1788), f° 43 : Les Fontanelles ou Le Glases. Confronts : S.O., le chemin de Goudou à Soulomès, N. chemin de service anciennement fossé du bourg, S.E., chemin de Goudou à Fargues. A.C. Labastide-Murat, Etat des sections (date manquante), Section B, Goudou : Glassé : n° 406, 407, 413, 414 et le "pré de l'église" 581. Plus anciennement (1455), le gleyatge, une terre et le jardin de l'église confrontant avec le chemin de Goudou à Caniac (Lot 3 E 567/3, f° 321). Encore en 1757, un tènement de La Glace voisin du lieu dit AI Valat (Ibid. 3 E 748/2, n° 109).

60 - *Ibid*., 20 J, parch. de 1307 et 3 E 16/6, f° 173.

61 - *Ibid*., 3 E 1084, f° 17.

62 - *Ibid*., J 144, 1° partie (censier des Rassials), f° 9.

63 - *Ibid*., f° 8.

64 - *Ibid*., 20 J, parch. de 1310, 1312, 1347, 1460 ; J 144 (1ere partie), f° 6v et 8.

65 - *Op. cit.*, p. 115.

66 - Cette croix doit être la même que celle d'un clos situé à La Grave alias La Croix de Soyris confrontant avec les chemins de Soulomès à Murat et de Labastide à Soyris (Cadastre de Labastide, 1641-1643, f° 114).

67 - Lot, 3 E 748/8, n° 4.

68 - *Ibid*., 4 E 197.

69 - *Ibid*., C 1323.

70 - *Ibid.*, Q 330. Adjugée provisoirement 1500 francs.

71 - F° 29, 299v, 377.

72 - op. cit., p. 116.

73 - A. Longnon, *Pouillé du diocèse de Cahors*, 1877, p. 165.

74 - Cne, canton de Montech, ar. Castelsarrasin (Tarn-et-Garonne). On notera en passant ce toponyme en *-ens* proche d'un autre Godor.

75 - F. Moulenq, *Documents historiques sur le Tarn-et-Garonne*, t. IV, Montauban, 1894, p. 8, 127-129.

76 - *Origines de Labastide...* (textes des coutumes).

77 - Font Réaulx, Pouillés..., [p.]

78 - *Id.*, [p.]

79 - A. Longnon, *Pouillé...*, p. 53.

80 - *Id.*, p. 52.

81 - B.M. Cahors, Fonds Greil n° 124 / 1, p. 96.

82 - Lot, 20 J (parch., 1er déc. 1297).

83 - *Ibid.*, parch., 28 mai 1308.

84 - *Ibid.*, parch. à sa date.

85 - *Ibid.*, grand parch. très abîmé.

86 - Lot, 31 J, 2° partie, liasse 25, n° 1 à 10 du classement provisoire.

87 - *Ibid.*, 20 J, parch. à sa date.

88 - V. Saxer, *Le Culte de Marie Madeleine en Occident des origines à la fin du Moyen Age*, 1959, 2 vol., p. 166, 409.

89 - Chiffre évidemment approximatif donné comme ordre de grandeur.

90 - V. Saxer, *op. cit.,* p. 349.

91 - Haute-Garonne, H (Malte), registre 56 (visite de 1693). Quoique très tardif, ce témoignage me semble recevable.

92 - *Ibid.*, Durbans, layette 1.

93 - *Ibid.*

94 - *Ibid.*, Espédaillac n° 10.

95 - E. Albe et A. Viré, *Marcilhac (Lot), Histoire de l'abbaye Saint-Pierre de Marcilhac...*, Brive, 1924, 64 p.

96 - Sous l'Ancien régime, les maîtres du château de la Devèze (crie de Labastide-Murat) avaient leur tombeau dans l'église de Soulomès.

97 - Haute-Garonne, Malte (H), Durbans, layette 12 bis.

98 - En 1672, on transigeait encore sur les limites de Goudou et de Soulomès : Durbans, layette 12? (Soulomès n°80).

99 - De création récente (145) selon le *Dictionnaire des communes du Lot* de L. Combarieu, p. 243. Cette paroisse est sous l'invocation de Saint-Sixte et la fête patronale, le 6 août qui est effectivement le jour de saint Sixte, pape, et, bien davantage, celui de la Transfiguration, c'est-à-dire de la fête des églises dédiées au saint Sauveur. On voudrait bien savoir comment saint Sixte l'a emporté : grâce à des reliques ?

100 - L. d'Alauzier, Une assignation de revenus en Quercy et Périgord faite en 1287 au roi d'Angleterre ; *Bull. phil. Et historique*, 1967, p. 113.

101 - Lot, 18 J, Reg. Arnaldi, f° 67 (en 1345).

102 - J. Bergue et G. Foucaud, Vaillac, l'église et sa Vierge en majesté, *B.S.E.L.*, t. CXV, 1994, p. 1-16.

103 - Font-Réaulx, *Pouillés*..., p. 440.

104 - *Id.*, p. 411.

105 - [?]

106 - Font-Réaulx, *Pouillés*..., p. 767. Annie Charnay, conservateur des A.D. du Tarn, me signale les lieux-dits Septfaux (cne de Burlats) et Sept-Vieilles (cne de Curvalle). A. Tranier, *Histoire et Géographie du département du Tarn*, Albi, 1862, p. 306.

107 - M. Aussel, Gourdon au temps de l'Inquisition, BSEL, 2° fasc., 1996, p. 106, 109. et A. Charnay, Templiers du Bastit, p. 142.

108 - Ce prêtre pourrait être originaire de Séniergues. Il fut *clavarius* du pape, vicaire général de l'évêque d'Avignon, chanoine de Saintes..., Ed. Albe, *Autour de Jean XXII. La cour d'Avignon*, Cahors, 1925, *passim*.

109 - Lot, E 51, f° 19. Entre le Céou et l'église.

110 - *Ibid.*, 3 E 747/2, p. 15 de 1750 (acte du 2 février).

111 - *Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique*, t. XIII, col. 895.

112 - Lot, A.C. Vaillac, G1, f° 648.

113 - *Ibid.*, 18 J, Reg. Arnaldi, f° 41v. Le terroir semble s'être dilaté.

114 - A. Soutou, Toponymie, folklore et préhistoire, *Revue internationale d'onomastique*, 1954, n° 3, p. 183 (Plusieurs chemins traversent ce terroir).

115 - Reg. Arnaldi, f° 63v.

116 - *Ibid.*, f° 90v.

117 - *Ibid.*, f°28v.
[Jean Lartigaut a inséré ce passage sans changer la numérotation des notes, il a d'ailleurs laissé en marge : "vérifier les notes, Marsac, etc. passant avant Pon Valès".]

118 - Lot, 23 J/7, 191 (42).

119 - On ne se laisse pas troubler par la présence d'un terroir de *Chaumart* contigu à celui de Septfachs d'ailleurs mentionné tardivement en 1624-1626 et en 1772. Phonétiquement, il est l'équivalent de saint Médard dans l'actuel patois. Par bonheur, j'ai trouvé la forme *Gaumard* qui convient pour un nom d'homme (cf le Pech Gaumard).

120 - Lot, A.C. Vaillac, G 1, f° 80, 566, 681.

121 - Lot, 3 E 747/2, n° 189.

122 - *Ibid.*, E 5 1, f° 16 et 211.
[La note 123 est absente du *corpus* ; dans les notes elle est rédigée ainsi : "B.M. Cahors, Fonds Greil n° 347/2"].

124 - Lot, 18 J, Reg. Arnaldy, f° 64, 96, 98v.

125 - Font-Réaulx, *Pouillés*..., t. II, p. 412.

126 - Dordogne, 2 E 1802 (267), parch. très délavé.

127 - Lot, 3 E 1084, f° 2v (en 1473).

128 - Pour Coutens : Dordogne 2 E 1802 (303), f° 27v ; Pech de Mons : 2 E 1802 (70) parch. (en 1467) ; Le Treil (Ibid.) ; Pech de Frayssinet : 2 E 1802 (67). En Quercy, il convient de se méfier des toponymes présumés germaniques en *-ens*.

129 - Une terre dans la paroisse de Saint-Chamarand est bornée par le pont de l'hôpital de Frayssinet en 1467 (2 E 1802, (70) parch.)

130 - Lot, 3 E 1084, f° 35v (en 1463).

131 - Guillaume de La Croix, *Series et acta episcoporum caturcensium*, Cahors, 1617, p. 125.

132 - Lot, 3 E 567/2, f° 340 ; 3 E 567/3, f° 166.
[les notes 133 à 137 correspondent à un passage supprimé ici car Jean Lartigaut, dans une mention marginale, avait décidé de le déplacer "au chapitre des vieux villages"...]

138 - La Croix, *op. cit.*, p. 137 ; G. Lacoste, t. II, p. 449 d'après le *Vicani ecclesiae cartularium* (hélas disparu !). Il faut lire dans le texte *Socirac* et non *Soturac*, fort éloigné des domaines de ce monastère.

139 - Font-Réaulx, op. cit., t. II, p. 439.

140 - Lot, 3 E 747/1, n° 142 (1745 - Bail à complanter de "beaux arbres qui doivent faire le "bordage" des deux côtés du grand chemin dans le territoire de Soucirac)

141 - Mention de la *clausure*, du fossé et du mur du lieu (Lot, 13 J, registre Mostolac, f° 6 et 118 (en 1452 et 1501).

142 - Lot, 3 E 747/3, n° 186 ; 3 E 747/8, n° 33 et 206. Une parcelle de ce tènement confronte avec "la terre des prêtres obituaires". Cette proximité n'est peut-être pas dépourvue de signification.

143 - On a parfois confondu Ginouillac avec le *Ginoliacum* de la vie de saint Amand, fondateur du monastère plus tard de chanoines augustins de Saint-Amand de Coly au diocèse de Périgueux. Sur les débuts de cet établissement : J. Maubourguet, *Le Périgord méridional des origines à 1370...*, Roc de Bourzac, t. I, 1988, p. 38-39 (le tome I constitue la seconde édition de la thèse de doctorat soutenue en 1926).

144 - La Croix, *op. cit.,* p. 70-71. Saint-Chamarand absent de la liste des possessions du Vigan a peut-être été oublié car on le retrouve en 1153 : confirmation de ces possessions par une bulle du pape Anasthase IV (B.M. Cahors, Fonds Fouilhac, liasse 59).

145 - Font-Réaulx, *Pouillés...*, II, p. 440.

146 - *Id.*, p. 411.

147 - Il désigne une église disparue dans la commune de Masclat à la limite du Quercy et du Périgord.

148 - FI. Clavaud, *Cajarc, consulat du Haut-Quercy aux XIIIème et XIVème siècles. Etude démographique*, 1990, (Thèse d'Ecole des Chartes).

Labastide-Murat. La tour de Soyris.

LES VERRERIES AU BOIS DU QUERCY
(suite)

B - LE PERSONNEL

1) Structure

Quoique cela n'apparaisse clairement que dans le secteur nord-est et un peu tardivement, nous pensons qu'en Quercy le personnel d'une verrerie au bois se composait sous l'Ancien Régime de membres des familles verrières passées en revue antérieurement, nobles, au moins depuis la fin du XVème siècle, et de gens que nous croyons issus de la paysannerie locale, bien que ces derniers soient restés anonymes pour la plupart puisque nous ne connaissons guère que les noms de quelques employés subalternes de l'auteur du Journal et de Julien Colomb del Suc et de son associé ; il est probable que certains étaient proches parents des verriers : ainsi Jean Boussac habita à la verrerie de Cambon avec son beau-frère Gabriel Colomb du Raysse, maître de cette verrerie [544].

Aux premiers revenaient la direction des ateliers et la fabrication au sens strict avec le travail devant les ouvreaux, aux seconds, qualifiés de domestiques [545], la coupe et le charroi du bois et toutes les taches liées à la marche d'une verrerie, en-dehors de celles réservées aux nobles ; elles incluaient, semble-t-il, le tisage, c'est-à-dire le soin de la chauffe du four ; ce dernier travail se faisait évidemment sous le commandement de celui qui dirigeait l'atelier, et, plus encore, de ceux qui façonnaient le verre. Le tiseur avait aussi la charge de tirer les articles finis vers la sortie de l'arche et de les porter au magasin.

A partir de la Révolution, quelques roturiers, pour la plupart étrangers au pays, se retrouvèrent aux côtés des gentilshommes ou de leurs descendants dans l'exécution des taches « nobles » ; certains, comme déjà dit, fondèrent et dirigèrent leur propre atelier.

A vrai dire, nous ne saurions garantir que sous l'Ancien Régime, aucun roturier n'ait occupé une place de four puisque la chose, considérée comme un abus à extirper, fut signalée dans les assemblées de Sommières. Toutefois, nous n'en avons pas d'exemple flagrant en

Quercy (seulement un soupçon sur lequel nous reviendrons) mais nous en connaissons un cas en Rouergue qui, sur plainte portée par un verrier qui ne nous est pas inconnu, Antoine Grenier de Lassagne, né à Cajarc, devenu syndic de ses confrères du département de Grésigne, donna lieu en 1723 à une condamnation des employeurs, par le juge et conservateur des statuts et privilèges des gentilshommes verriers du Languedoc [546].

Au sein de l'équipe de gentilshommes d'un atelier, le personnage qui s'impose en premier à notre attention est celui sous l'autorité duquel beaucoup de verreries au bois fonctionnaient et qui en avait l'entière responsabilité, sans avoir de compte à rendre à quiconque, et qu'il est convenu d'appeler le maître de verrerie, même si ce terme apparaît peu dans les sources. Furent cependant qualifiés ainsi, les gentilshommes du Quercy et d'Auvergne qui se réunirent dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle pour trouver des solutions à des difficultés que rencontrait leur industrie : Jean Grenier del Rial, Antoine et Jean Riols de Lafon, père et fils, Antoine Grenier de Fraissinet et Jean Colomb du Teil, tous maîtres de verreries situées à leurs domiciles respectifs, le Maziol-Bas, et le Mamoussou dans la paroisse de Lamativie, Cabanes et le Teil dans celle de Siran [547] ; à propos de celle du Mamoussou, on se demandera peut-être pourquoi les Riols se présentèrent à deux ; on peut signaler à ce propos que le fils était, selon son contrat de mariage [548], nu-propriétaire des biens de sa feue mère sur lesquels l'atelier était implanté, le père, entré gendre dans la maison de sa femme, n'en ayant que la jouissance. Cependant on considèrera que le père était le vrai maître de l'atelier, sachant que le fils (toujours selon son contrat de mariage) était rémunéré pour son travail comme un ouvrier venu de l'extérieur. Cette situation ne dura d'ailleurs pas, le père étant mort dès la fin de 1774, laissant le fils seul maître à bord .

Il se trouve que les maîtres de verreries concernés par l'acte du 7/6/1773 étaient aussi propriétaires de ces ateliers. Il nous semble cependant que la qualité de maître de verrerie n'impliquait pas forcément la possession, même s'il en était souvent ainsi et qu'elle était acquise au simple fermier s'il en avait l'entière direction.

Le Journal de Jean Colomb du Teil donne un aperçu du rôle et des compétences (parfois des incompétences) du maître de verrerie. C'était en premier lieu un technicien ; le four, les creusets étaient construits sous sa direction après qu'il en ait défini les caractéristiques et les matériaux, et à ses risques et périls comme nous l'avons vu à propos de la verrerie du Teil dont le maître connut bien des déboires à leur sujet en 1796 et 1797. Le maître de verrerie choisissait aussi les constituants du mélange à vitrifier et en déterminait les proportions, selon ses connais-

sances et son expérience. Cette tache, facile quand la fabrication était routinière, devenait plus complexe s'il fallait innover, employer d'autres matières premières ou mettre au point une nouvelle technique, comme ce fut le cas pour l'auteur du Journal et aussi, sans doute, ses confrères, lorsque dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle, il fallut en raison des exigences de la clientèle se mettre à la fabrication en verre blanc, de préférence à celle en verre vert. Corrélativement, il avait à s'occuper de l'approvisionnement en matières premières et en combustible, soit à partir de son propre bien (ce qui impliquait une gestion correcte de ses forêts) soit en trouvant des coupes de bois à acheter. Autre tâche importante, l'embauche du personnel et sa gestion, la détermination du type d'objets à faire selon les impératifs des clients. Sachant que la fabrication de certains articles était plus facile ou plus rémunératrice, des conflits étaient possibles et il fallait donc des compétences en relations humaines. Le maître de verrerie était aussi l'interlocuteur des marchands de verre qui venaient s'approvisionner à la verrerie, pesant leurs apports de verre cassé et leur délivrant la marchandise fabriquée. Il recevait bien entendu leurs paiements qui, si l'on en croit le Journal, étaient toujours des acomptes. Là encore, les relations n'étaient pas toujours faciles, certains marchands étant de mauvais payeurs qu'il fallait parfois poursuivre. Pour toutes ces raisons, le maître de verrerie devait tenir un livre-journal. Nous n'avons, en effet, pas trouvé mention dans les verreries au bois du pays de l'existence d'un commis chargé de ce travail, alors que ce poste exista à la verrerie au charbon de La Garrigue. Les tâches étaient donc multiples, et l'on imagine que l'emploi du temps du maître de verrerie était chargé. Nous estimons en conséquence qu'il pouvait ne pas tenir de place à son four. Son emploi du temps pouvait encore être plus lourd s'il avait aussi la gestion d'un domaine agricole.

De ce qui précède, il résulte encore que le maître de verrerie devait disposer de quelque argent d'avance et que ses responsabilités étaient plus étendues que celles des directeurs salariés qui étaient mis à la tête des ateliers fondés avec des capitaux de financiers ou de négociants ; liquoristes bordelais qui possédaient une verrerie dans le Bazadais se réservaient ainsi de procéder aux achats, notamment ceux de bois, et à tous les paiements [549].

Nous avons mentionné plus haut que la qualité de maître de verrerie apparaissait rarement, contrairement à celle de verrier qui, au moins au XVIIème siècle, suivait souvent le patronyme de nos gentilshommes verriers, même dans les actes concernant leur vie privée. On peut s'étonner, en particulier, qu'aucun des participants aux assemblées professionnelles qui se tinrent en 1610, 1676 ,1695 et 1700 n'en ait été gratifié alors que c'était certainement le cas de plusieurs d'entre eux. Une explication

pourrait résider dans le fait que le même individu pouvait alterner au cours de sa vie professionnelle [550], travail sous l'autorité d'un maître de verrerie et direction d'un atelier ; être maître de verrerie ne constituait donc pas un grade à souligner spécialement. Il est possible aussi que les verriers ayant atteint la maîtrise professionnelle et qui, rappelons-le, appartinrent longtemps à la même classe sociale, aient formé un corps au sein duquel régnait un fort sentiment d'égalité que tempérait seulement le respect dû à l'âge, à l'expérience et au talent ; par conséquent il n'y avait pas lieu de préciser qu'à un moment donné un verrier était maître de verrerie ou ne l'était pas.

L'existence d'un mode de fonctionnement des verreries qui sera examiné bientôt et fut peut-être en grande faveur chez les gentilshommes verriers, en se passant pratiquement de la présence d'un maître de verrerie, va aussi dans ce sens.

Il y a beaucoup moins à dire de ceux qui tenaient les places du four. L'auteur du Journal les appelle les « messieurs ». Dans l'acte précité du 7/6/1773, ils sont qualifiés d'ouvriers, terme qui désigne donc ceux qui ont la maîtrise de leur profession. Parfois il s'ajoute une précision se rapportant à leur spécialité : par exemple, Schmit, ancien directeur de la verrerie de Saint-Jal, de passage au Teil puis au Mamoussou sous la Révolution, est qualifié d'ouvrier en verre blanc.

Au sein du personnel subalterne, les tiseurs nous paraissent mériter une mention particulière. Tout d'abord, il y avait les tiseurs de jour et ceux de nuit. Pour ces derniers, il s'agissait surtout de veiller à ce que la fournaise ne baisse pas, car la fonte des matières à vitrifier se faisait la nuit [551] ; l'opération se terminant par l'affinage, pendant lequel les bulles étaient éliminées en prolongeant la fusion, c'est même en fin de nuit que le four était poussé au maximum. Le tisage de nuit semble avoir été fractionné en plusieurs postes, sans doute parce que ceux qui en étaient chargés travaillaient déjà le jour à d'autres tâches. Nous l'apprenons par des contrats qui concernent des verreries qui, si elles ne sont pas situées en Quercy en étaient très proches : à la Grifoulière, paroisse de Saint-Julien-le-Pèlerin, celui dont le travail principal était de couper et transporter le bois jusqu'au four, accepta en plus de veiller tous les soirs pendant trois heures [552] ; même chose pour les bûcherons employés sous la Révolution à la verrerie du Teil : pour l'un d'eux, il fut précisé qu'outre son travail de jour, il tiserait le tiers de la nuit [553]. On suppose donc que d'autres employés assuraient le restant du travail de nuit. Ce travail supplémentaire n'était évidemment guère prisé ; ainsi l'un des bûcherons fit préciser lors de son embauche qu'il ne veillerait pas le four durant la nuit [554]. Dans les exemples qui viennent d'être exposés, les tiseurs de nuit étaient des paysans.

Dans sa verrerie au charbon de La Garrigue, Jean Colomb du Teil employait en revanche deux tiseurs, l'un travaillant le jour et l'autre la nuit [555].

Les rares tiseurs de jour mentionnés sont restés anonymes à une exception près, celui qui était employé en 1798 à la verrerie de Cabanes ; il était fils du maître de la verrerie de Lacoste [556], située côté limousin des gorges de la Cère, donc un ci-devant noble verrier, plus précisément un Colomb del Suc, dont le père était originaire du village de Mauris, dans la paroisse de Lamativie. Bien entendu, on ne soutiendra pas pour autant que tous les tiseurs étaient des gentilshommes verriers. Cependant, il nous semble que ce travail, en contact permanent avec le personnel de place, procurait la connaissance du comportement du verre en fonction de la température et pouvait ainsi constituer une étape de la formation du futur ouvrier. On observe d'ailleurs chez les ouvriers « allemands » de passage à la verrerie du Teil, que le neveu de Schmit, qui suivait certainement son oncle pour apprendre le métier, fut employé pour une partie de la journée comme tiseur, de même que les enfants (deux garçons et une fille) d'un autre ouvrier en verre blanc, ancien de Saint-Jal et de la Margeride ; ceux-ci devaient tiser jour et nuit.

Nous soupçonnons aussi que dans certaines verreries fonctionnant avec le minimum de moyens, les ouvriers tisaient en personne.Sans doute, en était-il ainsi dans l'atelier déjà évoqué de Julien Colomb del Suc et de « Monsieur Laprade » fils aîné ; ces deux verriers employaient en effet un seul valet qui devait plutôt assurer la coupe et le transport du bois que le tisage. Il n'est pas exclu, non plus,que dans les familles nombreuses des gentilshommes verriers, un enfant peu doué pour le travail de place ait été employé durablement au tisage ou à d'autres tâches considérées comme inférieures.

On ne s'étonnera pas de l'absence dans le personnel subalterne de « fondeur » dont la tâche consistait à préparer le mélange des matières à vitrifier [557] puisque chez les gentilshommes verriers du Languedoc, tenus au secret de la fabrication, ce travail était réservé aux nobles et plus précisément au maître de verrerie. Le poste existait pourtant chez les verriers lorrains bien qu'ils aient, eux aussi, été tenus de ne pas enseigner leur art aux roturiers ; un fondeur figurait en effet dans une équipe qui vint installer une vitrière dans la Montagne Noire ; celui-ci avait aussi la charge de la construction du four [558]. On se rend ainsi compte, encore une fois, combien le maître de verrerie du secteur qui nous intéresse devait être compétent dans de nombreux domaines.

2) Divers modes de fonctionnement des verreries

a) *En famille*

Sachant qu'au moins dans le secteur des gorges de la Cère, les gentilshommes verriers étaient tous parents à un degré plus ou moins proche, nous pourrions soutenir qu'ils travaillaient toujours en famille. Toutefois, cette affirmation ne nous apprendrait rien quant aux relations de divers types existant entre ceux qui faisaient en sorte que la verrerie produise et permette de vivre à ses acteurs.

En fait, le fonctionnement en famille tel que nous le concevons suppose l'emploi par le maître de verrerie de sa famille proche, celle sur laquelle il avait autorité, par conséquent en premier lieu celui de ses enfants, parfois de ses frères soit jeunes, soit restés en sa compagnie. Il est probable que les femmes, épouses ou filles, doivent aussi être incluses dans la main d'œuvre familiale, bien que nous connaissions fort peu de choses à leur sujet.

Il convient pour commencer, de dire un mot de la formation des jeunes, sans laquelle, bien entendu, il n'y avait pas d'avenir. L'absence dans nos sources de tout contrat et même de toute mention de mise en apprentissage chez un confrère, nous conduit à supposer que la formation se faisait auprès du père, éventuellemnet d'un oncle, d'un frère plus âgé ou d'un beau-frère. On rappelera à ce propos que l'apprentissage chez un étranger était payant ; de plus il privait le père ou celui qui en tenait lieu d'une aide non négligeable, car le jeune pouvait très vite assurer les premières étapes de la fabrication, cueillage du verre, préparation sur le marbre, premier soufflage, ainsi que le montre l'emploi de tout jeunes gens dans les verreries artisanales actuelles ; il fallait aussi un aide pour mettre au pontil ; enfin le père pouvait préférer former ses fils, parmi lesquels serait éventuellement choisi l'héritier de la maison.

Néanmoins, il est certain que l'apprentissage hors de la famille existait chez les gentilshommes verriers du Languedoc. Il en est fait mention par des auteurs [559] dans des secteurs différents : vallée de la Neste d'Aure (Hautes-Pyrénées), Bas-Languedoc, entre Alès et Pont- Saint- Esprit, et aux environs de Quissac dans le département du Gard, au nord de Bédarieux dans celui de l'Hérault. Les durées d'apprentissage mentionnées à ce propos sont courtes, deux et trois ans, alors qu'elles sont réputées être très longues, jusqu'à dix ans, voire davantage [560] ; pourtant le jeune apprenti d'une verrerie de la Neste d'Aure était censé, au terme de ses deux années de formation, être capable de « faire verres qui soient bons et marchands ». Si l'apprentissage était aussi long qu'on l'a dit, nous pourrions en conclure que le jeune en question était déjà bien dégrossi lors de son arrivée chez le maître et que cela s'était vraisemblablement fait dans le cadre familial.

Pour le Quercy et les secteurs voisins du Bas-Limousin et de Haute-Auvergne, nous nous bornerons à supposer, à la lumière de quelques exemples plus ou moins démonstratifs, que les jeunes arrivaient quand même assez vite à la maîtrise de leur métier.

Pour Nicolas Grenier del Camp (né en 1625 à Nègrevergne Camps) que nous rencontrons à la verrerie du Maziol à partir de 1650, nous savons qu'il fréquentait antérieurement la Châtaigneraie puisque nous apprenons, par l'autorisation de son père à son mariage, qu'il avait donné depuis longtemps son affection à sa future femme qui était, quant à elle, du village del Prat, situé comme la verrerie de Toursac dans la paroisse de Rouziers. Le contrat de mariage ayant suivi de peu [561], il est douteux que cette union dans une famille de la bourgeoisie de campagne ait pu se faire sans que Nicolas Grenier ait été en mesure de gagner sa vie, ce à quoi il était impérativement obligé en sa qualité de cadet après avoir quitté la maison paternelle.

Autre exemple, celui de Balthazar Robert, de Quissac. Nous ne pensons pas que s'il avait encore été en apprentissage auprès de son père ou ailleurs, il ait pu accompagner, comme il le fit en 1677, le syndic des verriers de Grésigne venu imposer aux verriers de la Cère l'application de certaines ordonnances prises par le Conservateur des privilèges des verriers du Languedoc. Pourtant, son père s'étant marié en 1654, il ne pouvait avoir plus de 22 ans.

Autre exemple encore, celui de Pierre Riols de la Bontat, né à Nègrevergne en 1732 ; il habitait dans la paroisse de Lamativie depuis plus de huit ans quand il s'y maria en 1765 et avait donc 25 ans quand il y arriva, sans doute pour travailler dans une des verreries de l'endroit, peut-être au Mamoussou où était établi son oncle Antoine Riols de Lafon. Mais il est probablement le « fils cadet » auquel son père réservait la troisième place du four d'un atelier à mettre en route, « s'il venait à connaître l'art de travailler sur le verre » [562], un événement qu'on peut donc supposer proche ; mais Pierre Riols n'avait que 16 ans à ce moment.

Mentionnons de plus Joseph Robert, né à Espédaillac en 1747, qui dès 1771 était l'associé de Jean Colomb à la verrerie du Teil ou encore Julien Colomb del Suc et « Laprade » fils aîné (Jean-Pierre Colomb), tous deux nés en 1762, qui créèrent un atelier avant la fin de 1787, donc à 25 ans ; mais le premier avait à cette date, déjà travaillé à la verrerie de Cabanes.

On citera pour finir Jean Riols, fils du sieur de la Bontat précité, qui, né en 1774, travailla quelques semaines à la verrerie du Teil durant l'automne de 1797 ; le maître de cet atelier nota sur son Journal qu'« il devait être payé sur le pied de Monsieur Fraissinet (Jean Grenier, de Cabanes) un ouvrier et maître de verrerie dont la qualification ne fait pas de doute, âgé quant à lui de 37 ans.

Tous ces jeunes avaient au plus 25 ans, parfois nettement moins. Hors du Quercy, nous avons l'exemple de Victor Robert, verrier ariégeois, âgé de 19 ans seulement, à qui un maître de verrerie de la région d'Apt en Provence proposa en 1827 une place dans son atelier pour faire des topettes [563].

La règle était que tant qu'ils restaient dans leur maison d'origine et qu'ils y étaient entretenus, les cadets, garçons et filles, travaillent au bénéfice de leurs parents . Nous ignorons si elle était aménagée pour les garçons ayant déjà la maîtrise de leur profession. De toute façon, cette situation n'était que provisoire. Le besoin d'émancipation et de changement, le souci de trouver un parti convenable et, corrélativement celui de se constituer par leur travail un pécule pour pallier à des droits légitimaires qui ,nous le verrons, étaient souvent médiocres, poussaient ceux des garçons qui n'avaient pas l'expectative de l'héritage des parents à s'embaucher ailleurs, parfois à émigrer. Nous avons vu ci-dessus que Nicolas Grenier del Camp, Pierre Riols de la Bontat, Julien Colomb del Suc et bien d'autres cadets prirent ainsi leur vol, avec des fortunes diverses ; Armand Grenier de Raisin, qui quitta aussi la maison de ses parents, fit de même quoique donataire de leurs biens.

Ne restait finalement avec le père que celui à qui était réservé l'héritage des biens quand, contrairement à Armand Grenier de Raisin précité, il acceptait de le recevoir (ce qui était quand même le cas général).

Quelques contrats de mariage fournissent un aperçu de la situation des jeunes placés dans ce cas. Celui de Jean Grenier del Rial, du Maziol-Bas, fils de François et de Marie-Anne Colomb del Suc, peut nous servir de modèle [564]. Le futur époux reçut de ses parents la moitié de leurs biens et la promesse d'être leur héritier, étant précisé que dans ce cas, l'essentiel des biens (la partie immobilière), appartenait à la mère. La donation était assortie de la moitié des « dettes, charges et légitimes » que les biens concernés supportaient, et ne comprenait cependant pas de jouissance, pour la raison que les parents assuraient l'entretien du jeune ménage et de ses futurs enfants ; del Rial avait l'obligation de contribuer aux dépenses que cela entrainait par « son travail et son industrie », c'est à dire, de toute évidence, en œuvrant dans la verrerie familiale.

Dans le contrat de mariage d'Abraham Colomb du Teil [565], dont les clauses sont les mêmes, à ceci près que les biens donnant lieu à la donation étaient seulement ceux de son père , il fut précisé que le futur travaillerait « au profit du donateur, de leur art, comme il est accoutumé ». Ces donations comportant des charges, dans le cas de celle faite à Abraham Colomb, le montant des droits légitimaires à payer aux autres

enfants est même fixé par le père, il faut supposer que les donataires perçevaient quelque chose pour leur travail afin de pouvoir le faire, mais il n'en est pas question dans le libellé de ces actes [566].

Cette lacune est comblée dans le contrat de mariage de Jean Riols de Lafon [567]. L'entretien du ménage de celui-ci, simple nu-propriétaire des biens de sa mère et héritier dès lors institué par son père, mais là aussi sans jouissance, devait encore être assuré par ce dernier ; mais quoiqu'aucune charge n'eusse été imposée au fils, celui-ci devait être rémunéré par le père sur le pied d'un ouvrier étranger, avec quelques restrictions.

Dans le cas où les parents laissaient leur bien à une fille, il revenait à l'époux de celle-ci, s'il était verrier, de travailler au côté de son beau-père. C'est ce qui dut arriver au Mamoussou quand Antoine Riols, sieur de Lafon, originaire de Nègrevergne (Camps) devint, vers 1735, le gendre de Nicolas Grenier, sieur de Cambon, et s'installa chez lui. Mais, faute d'avoir trouvé son contrat de mariage, nous ignorons les conditions dans lesquelles se fit la collaboration avec son beau-père.

Nous disposons en revanche du contrat de mariage de François Grenier del Rial, originaire de Peyrolles (Lamativie) et de Marie-Anne Colomb del Suc, de la verrerie du Maziol [568]. Dans ce cas, le père de la future étant décédé, il n'était pas question de travail en commun du beau-père et du gendre et on pourrait croire que ce dernier ait pris dès son mariage la responsabilité de la verrerie du Maziol dont il semble d'ailleurs avoir été auparavant le fermier. En fait, à défaut de beau-père, il fallait que François Grenier compte avec sa belle-mère, détentrice des biens, et ce à titre personnel, car son feu mari était lui-même entré gendre. Selon les stipulations du contrat, elle donna à sa fille la moitié de ses biens, avec la moitié des charges, et l'expectative de l'autre moitié, mais en gardant l'administration des biens donnés, c'est à dire, probablement, l'usufruit ; en contre-partie, elle supportait les dépenses découlant du mariage. Le gendre, quant à lui, s'obligeait à apporter tous ses biens, consistant pour le moment en une somme d'argent, et s'engageait à travailler désormais au profit de sa belle-mère, sans qu'il soit question d'une quelconque rémunération, de sorte qu'on se demande, là encore, comment le jeune ménage payait sa part des charges grévant la donation faite en sa faveur. Cette situation qui faisait, en théorie sinon en pratique, de François Grenier un maître de verrerie au rabais, put durer jusqu'au décès de la belle-mère, soit sept ans au moins, si l'on en croit la date de son testament par lequel elle fit sa fille héritière universelle [569]. Il est probable qu'entre temps le gendre avait formé son jeune beau-frère, Jean Colomb del Suc.

Cependant, même si les stipulations des contrats de mariage font croire à la sujétion des jeunes vis à vis de leurs parents ou beaux-parents,

quelques exemples suggèrent que les anciens passaient la main assez vite.

A la verrerie du Teil, Jean Colomb de la Fleur ayant marié son fils Abraham en 1692 lui avait assez vite cédé la place, au moins dans le domaine professionnel ; c'est en effet Abraham qui assista en 1695 et 1700 à des réunions de verriers quoique son père ne fusse décédé qu'en 1705. Antoine Grenier, mort en 1761, ne parut pas en 1756 dans un acte concernant la mise en route d'une verrerie dans son bien du Mamoussou ; c'est son fils et donataire Pierre qui y intervint. Quant à Gabriel Grenier, auteur de tous les Grenier du secteur des gorges de la Cère, c'est dès le mariage de son fils aîné François qu'il renonça à toute responsabilité en lui faisant donation de tous ses biens, avec l'usufruit. Il est vrai que le bénéficiaire avait alors plus de 40 ans, ce qui laisse la place dans le passé à une longue collaboration entre eux. L'âge faisait donc son œuvre, même si on imagine mal que ces vieillards n'aient pas continué à hanter l'atelier familial et à dispenser quelque conseil.

A la verrerie du Maziol, on peut supposer que François Grenier del Rial, mort à 96 ans en 1770, s'effaça aussi après le mariage en 1757 de son fils Jean, nommé comme on l'a vu héritier de la maison et âgé à ce moment de 36 ou 37 ans. Cependant, là encore, père et fils avaient probablement longtemps œuvré ensemble.

L'exemple d'Antoine Riol de la Combe, travaillant avec son fils aîné puis, en plus avec le cadet, Pierre dit de la Bontat, montre qu'on ne peut exclure que des verreries aient fonctionné strictement en famille, et ce d'autant plus que les ateliers étaient petits ou moyens à 2, 3 ou 4 places, au moins dans le secteur de la Cère. D'ailleurs, il en fut peut-être également ainsi à celui du Maziol, où François Grenier del Rial dut employer, outre Jean son fils aîné et futur héritier, ses deux autres garçons, Bernard, sieur de Lafon, marié tardivement et Julien qui mourut au Maziol en 1768 quoiqu'entré gendre l'année précédente à Sagnemoussouze ; mais on présume que pour ce dernier ce fut, après son mariage, dans des conditions différentes de celles qui étaient en usage pour les jeunes encore non sortis de la maison, c'est à dire moyennant le simple entretien,ce qui nous amène à présenter d'autres modes de fonctionnement des verreries.

b) *Avec ouvriers salariés*

Ce mode de fonctionnement, non signalé par J. Barrelet [570], n'apparaît qu'incidemment dans Saint-Quirin [571] et guère dans le secteur concerné par cette étude et ses alentours. Il faut en effet attendre la deuxième moitié du XVIIème siècle pour en rencontrer un exemple, non en Quercy, mais dans la Châtaigneraie cantalienne voisine : Claude Grenier,

sieur du Bouyssou, frère d'Armand, sieur de Raisin, était le créancier de leur frère Jean, sieur du Pradelet, en raison du travail qu'il avait fourni pour lui et pour leur mère à la verrerie de Toursac [572]. Par la suite, du personnel de place salarié exista à la verrerie du Teil : en 1732, Pierre Colomb del Suc, qui devait mourir à Lamativie en 1741, fit en effet l'objet d'une ordonnance du lieutenant des maréchaux de France, juge du point d'honneur de la noblesse, car engagé par le maître de cet atelier, il ne s'était pas présenté à l'embauche [573].

Les preuves de l'emploi de salariés aux places du four se font plus nombreuses et plus circonstanciées dans la deuxième moitié du XVIIIème siècle. Les maîtres de quatre ateliers situés sur le versant sud des gorges de la Cère, au Mamoussou et au Maziol-Bas pour le Quercy, à Cabanes et au Teil pour l'Auvergne, souffraient alors de diverses difficultés, dont la pénurie d'ouvriers ; au lieu de continuer à travailler à leur idée comme ils avaient l'habitude de le faire, ils décidèrent de ne fonctionner désormais que six mois de l'année, de telle sorte qu'il n'y ait jamais que deux verreries en marche et se répartirent les « ouvriers exerçant l'art de verrerie » disponibles, puisque leur nombre n'était suffisant que pour la « manutention » de ce nombre d'ateliers [574]. Selon cette nouvelle organisation, Antoine Colomb de Laprade, de Vieyre, et Pierre Riols de la Bontat, devaient travailler du 24 juin au 24 décembre chez Jean Grenier del Rial à la verrerie du Maziol et le restant de l'année à celle d'Antoine et Jean Riols de Lafon au Mamoussou.

Un emploi du temps similaire était mis en place pour les verreries de Cabanes et du Teil avec d'autres ouvriers salariés : Antoine Grenier de Fraissinet, originaire du Mamoussou qui, bien que maître de la verrerie de Cabanes, s'engagea (sa propre campagne étant terminée) à travailler comme salarié le restant de l'année au Teil, son neveu Jacques Grenier, originaire lui aussi du Mamoussou et Jean Colomb du Raysse qui fut embauché peu après par le maître de la verrerie du Teil, et réembauché par la suite [575], mais mourut à Lamativie en 1781.

Parallèlement, il fut constitué deux équipes de domestiques, assurément salariés, l'une pour les ateliers du Mamoussou et du Maziol, l'autre pour ceux de Cabanes et du Teil.

Dans les actes du 7 juin 1773 , du 15 octobre 1773 et du 23 juin 1776, il est aussi question du salaire des ouvriers de place ou plutôt de la façon dont ils étaient calculés. Il en ressort clairement que cette catégorie de personnel était payée au rendement, selon le nombre d'objets fabriqués pour certains et selon leur poids pour d'autres.

Une vingtaine d'années plus tard, il en était toujours ainsi à la verrerie du Teil quand son maître y reprit la fabrication après la fin de son atelier de Lagarrigue, à Cardaillac. Parmi les ouvriers recrutés, il y eut plusieurs

quercynois, Antoine Colomb dit Laprade aîné, de Vieyre, Antoine Grenier, du Mamoussou, dit Daraqui en raison du nom de sa mère, Joseph Robert, d'Espédaillac. A ce moment une nouveauté apparaît pourtant dans la rémunération des ouvriers de place ; ceux-ci disposaient désormais durant leur engagement d'une semaine pendant laquelle ils travaillaient à leur propre profit, l'employeur tenant le four en état de marche (l'expression utilisée est « tenant four chaud ») et fournissant les matières premières. Pour l'un de ces ouvriers, il fut précisé que sa place serait garnie de deux pots, ce qui paraît signifier qu'il allait utiliser deux sortes de verre, sans doute pour deux types d'objets ; mais celui-ci n'ayant pu le faire à cause d'une avarie de creuset, il reçut en compensation du verre ouvré. Pour Joseph Robert, le travail d'une semaine à son bénéfice initialement prévu fut, sans doute après négociation, remplacé par une certaine quantité de marchandise fixée préalablement, ce qui nous donnera une idée, sans doute minimum, de ce qu'un ouvrier était en mesure de fabriquer en une semaine.

Selon l'acte du 7/6/1773, les ouvriers salariés étaient nourris. Il est précisé dans ceux concernant l'embauche de Jean Colomb du Raysse, qu'il serait nourri selon « l'usage du pays » et à la table du maître de verrerie. Au Teil, sous la Révolution, c'était sans vin, ce qui permettait à l'employeur de faire quelque profit complémentaire puisqu'il le fournissait à titre onéreux, selon un usage qui pourrait avoir été courant chez les maîtres de verrerie. A la verrerie du Teil, il y avait deux tables, celle du maître et celle des domestiques.

Nous avons rassemblé dans les tableaux N° 10 et 11 les données recueillies à propos des salaires des ouvriers de place qui étaient gentilshommes et tenterons ultérieurement d'établir une valeur approchée du revenu qu'ils obtenaient par leur travail au rendement ; la nature des objets fabriqués figurant dans ce tableau, parfois énigmatique, sera aussi abordée par la suite.

Il y eut, sous la Révolution, une autre façon de payer les ouvriers : Antoine Stingre, « allemand de nation et ouvrier en verre blanc » [576], de passage au Teil après avoir travaillé aux verreries de la Margeride entre Saint-Flour (Cantal) et Langeac (Haute-Loire), de Saint-Jal près d'Uzerche, en Corrèze, et du Raysse, sur le versant nord des gorges de la Cère, perçut 72 L par mois pour son travail et celui de ses trois enfants ; ce mode de rémunération n'allait évidemment pas sans un quota journalier de production qui fut fixé à 300 pièces. Le paiement au temps passé, occasionnel au Teil, était pratiqué dans d'autres établissements. L'auteur du Journal rémunéra lui-même à la journée le personnel de place de sa verrerie au charbon de Lagarrigue, qui comprenait certainement des nobles. Monsieur de Charny, gentilhomme verrier normand,

TABLEAU N° 10
Ouvriers de place payés au rendement
Base du salaire vers 1775

Nom de l'ouvrier de l'ouvrier Adresse	Verrerie concernée	Base du salaire	Avantage en nature	Source
Antoine Colomb de la Prade Vieyre, Lamativie	Maziol (6 mois/an) Mamoussou (6 mois/an)	- 2 sols / grosse de verres et assortiment (grosse = 26 verres) - 50 sols / quintal de carrelets et petites bouteilles	nourri	ADCantal 3 E 224-1100 7/6/1773
Antoine Grenier de Fraissinet Cabanes, Siran	Teil (6 mois/an)	- 40 sols / quintal de bouteilles	nourri	id
Pierre Riols de la Bontat	Maziol (6 mois/an) Mamoussou (6 mois/an)	- 30 sols / quintal de bouteilles - 40 sols / quintal de bouteilles	nourri	id
Jean Colomb del Raysse	Teil (1 an à compter du 24/6/1774	- 40 sols / quintal de (valeur pour le contrôle : 150 L)	nourri	AD Cantal 3 E 224-100 15/10/1773
le même	Teil (du 1/10/1776 au 24/6/1777)	- 35 sols / quintal de - 2 sols / grosse d'assortiment	nourri	AD Cantal 3 E 224-1100 23/6/1776

TABLEAU N° 11

Ouvriers de place payés au rendement

Base du salaire vers 1796/1798

Nom Adresse	Période d'emploi	Base du salaire	Avantage en nature	Autres avantages	Source
Antoine Grenier dit Daraqui Mamoussou, Lamativie	1/8/96 au 30/9/96 1/10/96 au 24/6/97	- 50 sols/quintal de bouteilles assorties - 20 sols/100 gobelets blancs - 15 sols/100 articles d'assortiment	nourri sans vin		Journal p. 244
Antoine Colomb dit Laprade Vieyre, Lamative	1/8/96 30/9/96 1/10/96 au 24/6/97	- 60 sols/quintal de bouteilles assorties en grandes et petites pièces - 20 sols/100 gobelets blancs - 15 sols / gobelets verts	nourri sans vin	8 jours de travail pour lui à partir du 15/10	Journal p. 245 et 246
Jean Grenier dit Rialou ou Riau Sagnemoussouze, St Julien le Pèlerin	15/9/96 au 30/4/97 (mais a fait défection)	- 50 sols/quintal de bouteilles assorties en grandes et petites pièces	nourri sans vin	1 semaine de "travail pour lui"	Journal p. 241
Joseph Robert Espédaillac	1/10/97 au 31/12/97 6/5/98 au 5/8/98	- 1ère convention : 25 s/100 topettes, 15 s/100 autres articles - nouvelle convention : 20 s/100 articles	nourri sans vin	1 semaine de travail "pour lui à sa place" ou indemnité de 400 gobelets blancs mazarins +400 carrelets petit ouvrage en verre vert + 50 L bouteilles	Journal p. 291
Antoine Grenier de Fraissinet Cabanes, Siran	1/10/97 au 6/1/98 6/4/98 au 6/7/98	- 60 sols/quintal bouteille et cantines - 30 s/100 topettes - 20 s/100 carcagnous et carrelets	nourri sans vin	1 semaine de travail "pour lui à sa place garnie de 2 pots" ou même indemnité qu'à M. Robert	AD Cantal 3 E 224-233 23 thermidor an V Journal p.305

fut payé de la même façon dans les six verreries au bois où il travailla entre 1743 et 1756, une gratification, « le vin », s'ajoutant au montant des journées ; plusieurs de ces ateliers, peut-être tous, avaient pour maître un gentilhomme [577].

A la verrerie au bois de Bernos, en Bazadais, appartenant aux liquoristes Marie Brizard et Roger, donc à des roturiers, les trois ouvriers de place qui étaient gentilshommes, percevaient un salaire fixé pour la campagne et le directeur, aussi gentilhomme, pour l'année. L'une des tâches du directeur était de vérifier si les ouvriers avaient fait « l'ouvrage de leur journée » ; comme Antoine Stingre, ils étaient donc astreints à une certaine production journalière, que malheureusement nous ignorons ; cependant, celle-ci ayant été atteinte, ils pouvaient continuer le travail mais en étant payé au nombre d'articles fabriqués, c'est à dire au rendement [578].

Non loin de là, à la verrerie de Saint-Symphorien, quatre Colomb, dont le père, né à Cabanes (Siran), était le demi-frère de Jean Colomb de la Garenne (un temps verrier dans la paroisse de Pontverny) et avait quitté le secteur des gorges de la Cère vers 1750, étaient rémunérés à la campagne [579].

Le salaire au rendement était en revanche pratiqué pour les ouvriers de place d'une autre verrerie du Bazadais, celle de la Magine [580], dont le propriétaire était un négociant [581] et le personnel de place probablement d'origine et noble et roturière [582]. Il en était également ainsi à la verrerie au charbon de Trinquetaille, établie en 1782 aux portes d'Arles en Provence et appartenant à une société composée d'un avocat, d'un négociant et d'un gentilhomme verrier normand qui en était aussi le directeur technique [583]. On regrette évidemment d'ignorer le mode de rémunération des ouvriers salariés des innombrables verreries des gentilshommes verriers du Languedoc.

Dans un premier temps nous avions estimé, d'après les constatations faites dans le secteur des gorges de la Cère, que le travail au rendement était spécifique des ouvriers gentilshommes et qu'il avait leur faveur parce qu'il leur laissait de la liberté dans les horaires et ménageait leur fierté et leur esprit d'indépendance. Mais cette opinion nous paraît erronée : le four une fois lancé, il n'était certainement pas question de faire une petite journée ou de s'absenter pour aller à la chasse. Par ailleurs, pour les verriers de la Cère, au moins autour de 1775 et sans doute depuis longtemps, les gains des ouvriers de place n'étaient pas assez élevés, comme nous le verrons, pour qu'ils puissent se permettre de telles fantaisies.

En définitive, nous ne sommes pas en mesure de dire à quoi obéissait le choix du mode de rémunération. Aucune règle ne peut être

déduite des exemples donnés plus haut, certes insuffisamment nombreux, puisque n'intervenait apparemment ni la taille ni la nature (au bois ou au charbon) des ateliers, ni la condition des propriétaires et des ouvriers.

Dans le secteur des gorges de la Cère, un changement a pu se produire après la Révolution puisque trois « artistes verriers » , dont deux ci-devant nobles, se dirent « travaillant à la journée » dans un instrument du XIXème siècle [584].

L'acte dont il vient d'être fait mention présente un autre intérêt ; en effet, il semble montrer, fait nouveau, l'existence, au sein du personnel de place salarié, d'associations dont le but était vraisemblablement de se mettre en position de force vis à vis des employeurs en les contraignant à embaucher une équipe et non des individus isolés. Les trois artistes verriers précités, dont il est précisé qu'ils n'étaient pas sujets à la patente (ce qui nous paraît confirmer qu'il s'agissait bien de salariés) convinrent en effet d'œuvrer ensemble pendant cinq ans, temps pendant lequel chacun s'interdisait de travailler hors de leur association, sauf consentement des autres, sous peine d'une indemnité de 200 F à leur bénéfice. Il était cependant permis de quitter l'association sans dédommagement en cas de mariage ou de travail autre que celui du verre. Il était aussi spécifié que les associés se feraient payer leur travail indépendamment les uns des autres, ce qui confirme encore leur état de salariés et indique aussi, peut-être, que leurs salaires étaient différents. Il y avait enfin au sein de l'association le souci de s'assurer contre la maladie ou l'accident grâce au versement fait à celui qui en était victime, d'une indemnité calculée au prorata du gain perdu. Parmi les protagonistes de cet accord, il y avait un quercynois, Jean Riols , probablement né au Maziol-Bas en 1809, petit-fils de Pierre Riols de la Bontat dont il a déjà été question.

Généralement domicilié dans la commune de Comiac et dans celle de Lamativie après sa création, Jean Riols, encore mentionné comme verrier en 1857, fut père d'un fils qui exerça également la même profession, au moins dans sa jeunesse. Les deux autres étaient un Colomb de la verrerie de Lacoste, à Goulles, et un verrier originaire de Basse-Normandie et marié à Camps en 1834. A eux trois, ils pouvaient constituer le personnel de place d'un atelier .

c) *En association*

Le maître de verrerie avait la charge de toutes les dépenses de son atelier et, pour commencer, celle de sa création. Nous en avons donné un premier aperçu à propos de la petite verrerie à deux places de Julien Colomb del Suc et de « Laprade fils aîné », pour ce qui concerne les bâtiments, le four et les outils. Mais avant de pouvoir commencer le travail,

il y avait d'autres dépenses concernant le combustible et les matières premières, dont il sera question au fur et à mesure. Pour obvier au manque de liquidités ou pour partager les risques (en cas d'incendie tout était perdu) les entrepreneurs pouvaient s'associer et c'est bien ce que firent les deux jeunes verriers précités, chacun prenant à son compte la moitié des dépenses et des recettes de leur entreprise. Cela ressort d'un projet de liquidation de cette dernière ; ce projet, dressé par Jean Colomb du Teil qui s'était chargé des intérêts de Julien Colomb quand il dut quitter précipitemment le pays, figure dans son Journal [585].

Saint-Quirin souligne que « la question des associés a été vitale » pour l'industrie du verre languedocienne, sans être vraiment clair au sujet des domaines concernés par les associations [586] ; pourtant l'analyse, avec extraits, du contrat daté de 1550 qu'il publie en un autre endroit de son ouvrage [587] est assez explicite à cet égard : ce sont le bois, « la dépense de bouche des compagnons, valets et autres y travaillant et ordinaires qu'allant et venant » [588], l'achat de « soude, ferrements, outils et autres choses requises et nécessaires pour le fait et équipage de la dite verrière », salaires des compagnons et, bien sûr, les ventes « de l'ouvrage fait à la dite verrière ».

Nous n'avons pas eu la chance de trouver un tel acte, ni pour le Quercy, ni pour les parties de la Haute-Auvergne et du Bas-Limousin limitrophes. Peut-être le passage d'un contrat de ce type devant notaire ne s'imposait-t-il pas aux yeux des intéressés qui se fiaient à leur parole ? Peut-être les termes de l'association étaient-ils fixés par une vieille tradition, connue de tous ? Cependant, dans le cas de celle entre Julien Colomb et « Laprade fils aîné », il aurait été préférable de l'avoir fait car sa liquidation, prématurée en raison de circonstances qui ont déjà été relatées, ne fut pas favorable à Julien. Par ailleurs, on peut supposer que l'association s'imposait davantage pour les verreries importantes, comme celles du département du Bas-Languedoc qui étaient souvent à six ou sept places et auraient nécessité une dépense de 1500 à 2000 L chaque fois que le four était déplacé, c'est à dire tous les cinq à six ans [589], que pour les ateliers petits et moyens qui étaient de règle, sinon dans la totalité du Quercy, du moins dans le secteur nord-est qui, rappelons-le, est pratiquement le seul a avoir livré des informations d'ordre professionnel. Dans le cas où la verrerie utilisait du bois prélevé sur le bien de l'un des associés potentiels, il y avait aussi la contrainte de procéder à une estimation de sa valeur, cette difficulté n'existant évidemment pas si l'atelier devait être alimenté avec du bois provenant d'une coupe achetée à un tiers.

Faute de pouvoir donner la teneur d'un contrat d'association en bonne et due forme, nous disposons malgré tout, côté limousin des

gorges de la Cère (dans les appartenances de Sagnemoussouze), d'un contrat d'achat de coupe de bois qui constitue le prélude d'une association puisque les deux acquéreurs, dont Pierre Colomb, sieur de la Bouigue, originaire de Vieyre mais établi par son mariage au village de Pruns dans la paroisse de Camps, disaient dans le même acte, vouloir partager par moitié le produit de la verrerie qu'ils avaient établie sur la coupe [590].

Il est aussi fait mention dans le Journal de Jean de Colomb du Teil d'une association (qualifiée de société) entre ce dernier et un certain « Monsieur Robert » que nous croyons être Joseph, d'Espédaillac, sur le Causse de Gramat. Les opérations étaient portées dans un journal qui est mentionné à plusieurs reprises dans celui que Jean Colomb tenait pour son propre compte et auquel nous nous référons si souvent. Quant à « Monsieur Robert », il était présent au Teil en décembre 1769 et est ensuite cité à de nombreuses reprises dans le même document comme reçevant des acomptes de marchands de verre, et une fois comme pesant une livraison de cendres ; il paraît pour la dernière fois le 5 juillet 1771 [591].

La durée de cette association ne fut donc pas bien longue, sachant que Colomb du Teil ne recommença à « faire verrerie » qu'à la Saint-Jean Baptiste de 1765, ainsi que nous l'apprend le titre de son propre journal.

En dépouillant ce dernier document, on remarque que durant le temps de son association avec Joseph Robert, Colomb du Teil y consignait des ventes de verre pour son propre compte. En considérant que le journal de l'association, épais au moins de 117 pages, ne pouvait qu'être consacré au relevé des ventes la concernant [592], celles figurant dans le journal personnel de Colomb du Teil et faites à la verrerie, ne pouvaient provenir que de la fabrication de cette dernière. L'association n'aurait donc concerné qu'une fraction de l'atelier, peut-être seulement une place que Joseph Robert aurait tenu en personne, puisqu'il vivait alors au Teil.

Il est possible que dans la deuxième moitié de 1772, Antoine Riols de Lafon, du Mamoussou, ait eu le même Jean Colomb du Teil comme associé dans une verrerie située chez lui. On ne sait si ce dernier y travaillait en personne ou s'il y employait quelqu'un. En tout cas, selon son Journal, on y portait des matières premières et il en partait du verre ouvré à son nom, notamment une balle destinée à une marchande de verre de Saint-Céré dont il perçut le prix et qui donna lieu à la mention « à rayer du livre de Monsieur Lafon » [593].

Les informations qui précèdent sont évidemment trop incomplètes pour qu'on ne reste sur sa faim à propos des associations entre verriers dans le secteur qui nous intéresse. Mais il est certain que ce mode de

fonctionnement y a existé, pour des entreprises ne nécessitant poutant que peu de capitaux .

Il impliquait la direction collégiale des ateliers.

d) *Avec location de places*

Le terrain est un peu plus solide avec ce mode de fonctionnement qui s'apparente à un bail à ferme et est connu par plusieurs actes notariés concernant les gorges de la Cère, dont un coté quercynois ; assez circonstancié, il nous servira de modèle [594].

Les places d'un four en état de marche, « chaud » dans le langage de nos verriers, pouvaient être mises en location par le propriétaire de la verrerie qui, dans le cas servant d'exemple, était Pierre Grenier, du Mamoussou, donc un gentilhomme verrier, mais il n'en était pas forçément ainsi ; Jean Dejamme qui, par sa femme Jeanne Colomb, était devenu propriétaire de la verrerie de la Grifoulière, côté limousin des gorges de la Cère, loua la place des bouteilles du four « tenu chaud » à Jean Colomb, sieur de Colomb (sic) [595] ; sans doute, se proposait-il d'en faire autant pour les autres places.

Pour en revenir à Pierre Grenier, celui-ci bailla à ferme pour deux ans, trois des quatre places, dont celle des bouteilles, d'un four qu'il allait construire à ses frais dans les dépendances du Mamoussou, certainement sur son bien, en gardant pour lui la quatrième ; il founissait, coupait et transportait le bois nécessaire, payait et nourrissait le tiseur, le tout moyenant 10 L par mois et par place et l'engagement pris par les trois preneurs de travailler au profit du bailleur, en étant payés pour la façon et nourris, pendant quatre semaines pour ceux qui tenaient les places des verres et sept semaines pour celui qui avait celle des bouteilles.

Nous conclurions volontiers de cette dernière clause que l'emploi de salariés aurait été plus avantageuse pour Pierre Grenier que la location de places, et que cette dernière solution lui était imposée par les preneurs sous peine de ne trouver personne et qu'il n'avait pas le choix, vraisemblablement en raison de la pénurie de personnel, celle-ci étant confirmée par un instrument postérieur de quelques années dont il a déjà été question.

Au Mamoussou, en 1756, les preneurs étaient, pour la place des bouteilles, le frère cadet du bailleur, Antoine Grenier de Fraissinet, qui allait la même année s'établir, par son mariage, à Cabanes (Siran) et deux frères originaires de Vieyre, Pierre et Antoine Colomb, de la branche dite du Raysse. Ils pourvoyaient à leur nourriture et utilisaient leurs propres outils. Quoique cela ne soit pas spécifié, on peut être certain qu'ils se fournissaient en matières premières puisque le bailleur n'assurait que « four chaud ». Mais parce qu'il est bien précisé qu'ils

étaient solidaires pour le paiement de la redevance mensuelle et qu'ils partageaient les profits et les pertes, il faut conclure qu'ils formaient à eux trois une association. Peut-être avait-elle été constituée pour se trouver en position de force en face du bailleur ?

A la verrerie de la Grifoulière , au début du XVIIIème siècle, le prix de la location d'une place « chaude » n'était que de 7 L par mois, sans obligation de travailler un temps au bénéfice du bailleur [596]. Vingt cinq ans auparavant, il s'élevait déjà à 15 L dans une verrerie du Rouergue [597], également sans cette obligation. Le prix était de 24 L dans une verrerie du Bas-Dauphiné ; il est bien précisé dans ce dernier contrat que la redevance mensuelle n'était pas due quand il y avait rupture de l'approvisionnement en bois et arrêt du travail pour réfection du four [598].

Comme ce mode de fonctionnement qui amoindrissait notablement les prérogatives du maître de verrerie, le plaçant même dans une certaine mesure aux ordres des locataires, eut cours dans d'autres zones d'activité verrière, vallée de la Neste d'Aure dès la fin du XVIème siècle [599], Couserans [600], outre le Quercy, le Rouergue et le Bas-Dauphiné, nous nous demandons s'il n'était pas particulièrement prisé des gentilshommes verriers, en raison de la mentalité égalitaire que nous sommes tentés de leur attribuer.

Certains comportements des propriétaires de verrerie, ayant pour cause le fait que les places d'un four chaud avaient une valeur marchande, revenaient de fait à une location de places. Antoinette Aleyrangues, veuve de Pierre Colomb del Suc légua ainsi à son fils Jean, appelé à s'établir hors de la maison de ses parents puisque l'héritière désignée était sa sœur Marie-Anne, déjà mariée à François Grenier del Rial, outre une somme d'argent, la jouissance d'une place de la verrerie du Maziol jusqu'à la fin de la campagne en cours, à la Saint-Jean-Baptiste, et pendant les deux années suivantes, à raison de huit mois par an, le tout « à la manière accoutumée », sans autre précision, ce que nous déplorons [601]. Jean Colomb del Suc qui avait probablement été formé par son beau-frère, signalé à la verrerie du Maziol dès 1714 [602], (soit bien avant son mariage qui n'eut lieu qu'en 1720 [603]), travailla donc au moins quelque temps avec lui. Sa mère avait même prévu qu'il serait nourri, moyennant une petite redevance en seigle à payer à sa sœur.

De même, Gabriel Colomb du Raysse, sans doute à court d'argent, constitua à une de ses filles, en la mariant, la jouissance d'une place dans sa verrerie pendant six mois [604]. Comme le gendre était fils d'un bourgeois de campagne, on peut se demander s'il occupa lui-même cette place (et nous aurions alors un exemple en Quercy d'un des abus dénoncés dans l'assemblée tenue à Sommières en 1753, la présence de roturiers parmi le personnel de place) ou s'il la sous-loua, ainsi qu'il fallait le faire

en raison des règlements auxquels étaient tenus les gentilshommes verriers du Languedoc. Le fait que beau-père, fille et gendre habitaient à ce moment le village du Maziol, donc très vraisemblablement la verrerie du même nom, celui aussi que le gendre habitait avant son mariage à Cabanes, village où demeurait aussi le mari de sa sœur,un gentilhomme verrier, nous incline à privilégier la première de ces éventualités.

La location de places est à distinguer de la mise en fermage d'une verrerie, même s'il était prévu que le bailleur assure « four chaud ».En effet, la mise en fermage d'un atelier ne préjuge pas de son mode de fonctionnement ultérieur. Ainsi nous ignorons la façon dont Jean Colomb, sieur de Colomb, qui prit à ferme les trois places de la verrerie de la Grifoulière, « four chaud », les exploita, par ouvriers salariés ou en sous-location [605].

3) Durée du travail

Les informations directes sur les gains étant plus que rares, nous ne pourrons que recourir au calcul pour une estimation du revenu des maîtres et des ouvriers. Cela nécessite d'avoir une idée du nombre de jours travaillés dans l'année, l'autre élément nécessaire, qui sera examiné ultérieurement, étant la cadence journalière de production des ouvriers de place. Mais les indications concernant la durée du travail ne sont, elles aussi, pas légion.

En premier lieu, nous ferons l'hypothèse que les dimanches étaient chômés. Cela paraît logique dans le contexte de l'époque [606]. Il semble d'ailleurs qu'il en était ainsi à la verrerie du Teil quand la fabrication y reprit à la fin de l'été de 1796 [607].

Il convient ensuite d'exposer comment nous voyons le travail des verriers quand ils agissaient en toute liberté dans un marché ne connaissant ni pénurie de matières premières et de combustible, ni surproduction.On imagine que dans ce contexte favorable (qui a pu exister dans les temps anciens, après la fin de la guerre de Cent ans), les arrêts de travail avaient pour cause la nécessité de réparer les fours ou de les reconstruire s'il fallait déplacer le chantier en raison de l'épuisement du bois à proximité et aussi les convenances personnelles, sans doute variables, des maîtres de verrerie.

Au début du XVIIème siècle, en 1623,dans une autre région que le Quercy, la vallée de la Neste d'Aure, sept verriers décidèrent, peut-être à l'instigation du syndic de ceux du comté de Foix qui était présent à leur réunion, d'arrêter le travail en janvier, juillet, août et septembre, donc pendant les mois les plus chauds et le plus froid. En 1645, décision analogue pour janvier, juillet et août. Les raisons invoquées étaient la conservation des bois et « le soulagement de leur personne » [608].

Rien n'apparaît en Quercy à cette époque. En 1676, en revanche, une ordonnance du juge et conservateur des privilèges des verriers du Languedoc instaurant pour 20 ans quatre mois d'arrêt, de juin à septembre, eut des répercussions dans cette province. Bien qu'il en ait déjà été question, rappelons qu'il y eut scission au sein des verriers qui y exercaient, puisque Balthazar Robert, de Quissac, et Armand Grenier de Raisin, de Vaylats, qu'on peut considérer comme représentants des secteurs du Causse de Gramat et du Causse de Limogne, adhérèrent à cette ordonnance tandis que les verriers du secteur nord-est et des gorges de la Cère manifestèrent tellement de réticences que la morte-saison fut ramenée pour eux à deux mois. il restait donc à ces derniers, dimanches et jours de fête déduits, théoriquement environ 250 jours de travail dans l'année, contre 200 pour les premiers, dont il faut déduire dans les deux cas les jours chômés pour des raisons techniques. La raison invoquée pour justifier ces arrêts était de permettre aux verriers de vaquer à leurs affaires sans que le chômage des uns profite aux autres ; elle n'était évidemment pas convaincante pour eux qui n'avaient d'autre ressource que leur travail.

Quelques années plus tard, la durée d'activité dans une verrerie du Rouergue était effectivement de 8 mois par an, « juste temps du travail » des verriers concernés par l'acte qui nous fournit cette information [609].

Pour le Quercy, nous ne savons en revanche pas grand chose de ce qui se passa par la suite.

En 1695 et 1700, il fut procédé, lors de deux réunions de verriers de la Cère, à la fixation de prix de vente minimaux, vraisemblablement en raison d'une surproduction, mais nullement à une réduction du temps de travail des ateliers, ce qui aurait sans doute été plus efficace.

Dans le même secteur et pour la majeure partie du XVIIIème siècle, nous n'avons rencontré qu'un seul indice de l'existence d'une morte-saison : il semble qu'on travaillait par campagne de huit mois à la verrerie du Maziol, autour de 1727 [610]. En revanche, on note que Jean Colomb de Colomb prit en location pour six ans les places de la verrerie de la Grifoulière [611], que le même s'engagea ensuite à tenir la place des bouteilles du même four pendant cinq ans [612], qu'un atelier fut mis en route pour un an au village du Castanié, dans la paroisse de Camps [613], que le contrat de location de places de la verrerie du Mamoussou fut conclu pour deux ans [614], le tout sans qu'il soit fait la moindre allusion à une morte-saison.

Nous en arrivons ainsi à l'instrument de 1773, déjà mentionné [615], qui nous apprend que quatre maîtres de verrerie du secteur de la Cère, dont deux quercynois, décidèrent pour diverses raisons d'arrêter le travail six mois par an,à dates fixes. L'un des motifs invoqués était que leurs bois

ne seraient pas en mesure de subvenir longtemps à la marche de leurs ateliers s'ils faisaient aller ceux-ci sans discontinuer. C'est donc ainsi qu'ils procédaient jusque là, avec toutefois des temps d'arrêt. En effet, dans les considérations exposées devant le notaire, les maîtres de verrerie soulignèrent que selon leur ancien mode de fonctionnement, il arrivait qu'il n'y avait pas d'atelier en marche dans le pays, ce qui n'était pas sans porter tort au public et aux ouvriers ; effectivement, dans ce cas, les marchands de verre ne savaient où s'approvisionner et les ouvriers se trouvaient au chômage, à condition néanmoins qu'il n'y eut pas dans le secteur d'autres ateliers en activité que ceux concernés par l'acte en question, ce dont nous ne sommes pas persuadés. En effet, certains maîtres de verrerie prouvés ou potentiels n'étaient pas partie prenante de l'accord du 7/6/1773, notamment Pierre Grenier du Mamoussou et son fils aîné dont l'activité n'était nullement arrêtée puisque l'un des autres fils de Pierre vint en 1777 à la verrerie du Teil pour emprunter de l'outillage pour son frère aîné [616]. L'accord fait aussi bon marché des verriers et des verreries du versant nord des gorges de la Cère : nous avons vu qu'un atelier était prêt à démarrer dans les appartenances de Sagnemoussouze au début de 1774 et la verrerie de Lacoste (Goulles) fut vivifiée par le mariage en 1775 de son héritière avec François Colomb del Suc, originaire de Vieyre. Il existait donc dans le secteur d'autres verreries susceptibles de fonctionner selon un calendrier différent de celui des ateliers concernés par l'acte du 7/6/1773.

Ce qui précède souligne combien la durée annuelle du travail est malaisée à établir. Peut-être faudrait-il distinguer à ce sujet deux sortes de verreries : en premier lieu, celles qui travaillaient régulièrement, ayant à leut tête des maîtres propriétaires de bois, dont, par exemple, celle du Maziol ; il est possible qu'on y ait travaillé par campagnes de durée déterminée, entre dates fixées à l'avance ; deuxièmement il y avait les ateliers établis sur des coupes de bois achetées ici ou là, itinérants ; il est douteux que leurs maîtres, tel Jean Colomb de la Garenne, rencontré en l'espace de quelques années au Mazembert puis au Cassan (Calviac) ensuite à Labrunie (Saint-Saury), aient travaillé selon un calendrier précis.

Comme pour des décisions antérieures prises en commun par des verriers, on ne sait ce qu'il advint de l'accord de 1773. Côté Haute-Auvergne, l'un des protagonistes, Jean Colomb, abandonna peu après sa verrerie au bois du Teil, pour en créer une au charbon à Cardaillac, ce qui n'empêchait d'ailleurs nullement Grenier du Maziol et Riols du Mamoussou de continuer à le respecter puisque l'organisation mise en place par les quatre maîtres de verrerie les engageait deux par deux, le partenaire de Colomb du Teil étant son voisin de Cabanes, Antoine Grenier de Fraissinet. Chose intéressante pour notre propos, on trouve

dans le Journal de Colomb du Teil un calcul de rentabilité concernant son atelier de Cardaillac basé sur 200 jours de travail par an « seulement » [617] ; cette durée, qui doit résulter de l'expérience de l'auteur est donc présentée comme un minimum : on peut supposer qu'elle tient compte des arrêts pour incidents de marche et d'une période de vacances.

Récapitulons les maigres informations recueillies :

- pas d'arrêt, dimanches et jours fériés déduits ; il reste 300 jours de travail par an ; le secteur de la Cère a pu fonctionner ainsi avant 1676.
- arrêt de 2 mois, en juillet et août ; environ 250 jours de travail annuel ; secteur de la Cère après 1677, pendant 20 ans.
- arrêt de 4 mois ; environ 200 jours de travail ; verrerie du Maziol vers 1727.
- 200 jours de travail ; verrerie de la Garrigue (Cardaillac), vers 1785.

Dans les trois premiers cas il faut déduire les arrêts en raison d'incidents, car la fabrication étant arrêtée il n'y avait pas de rémunération, ni pour le maître, ni pour les ouvriers payés au rendement. On notera que les pertes de temps étaient particulièrement importantes s'il fallait laisser refroidir le four puis le remettre à la température de travail . Il est donc tout à fait exclu que le temps de travail utile ait pu être de 300 jours par an. On suppose qu'il fut pendant longtemps plutôt de 250 jours, peut-être seulement de 200. Mais à partir de 1773, deux maîtres de verreries quercynoises divisèrent leur revenu par deux, tandis que leurs ouvriers de place maintenaient, voire amélioraient le leur.

Sachant que nous avons une petite idée de ce qu'un ouvrier pouvait fabriquer par jour, nous aurions aimé donner une estimation de la durée de travail journalière. Nous noterons tout d'abord que la présence de gens chargés de surveiller le four et de tiser la nuit, montre clairement que la fabrication était arrêtée pendant celle-ci. Les seules indications relatives à la durée du travail de jour proviennent d'ailleurs de ce qui était demandé à cette partie du personnel ; des deux bûcherons qui furent chargés de ce travail à des dates différentes, l'un devait le faire pendant un tiers de la nuit [618], l'autre trois heures tous les soirs [619]. On se gardera toutefois de conclure que la nuit était de neuf heures et la journée de quinze. Par ailleurs à la verrerie du Teil en 1798, un jeune, neveu de Schmit, cet ouvrier qui était de passage, tisait de 16 à 22 heures [620] ; comme il aidait aussi son oncle, on peut supposer qu'il était plutôt tiseur de veille et que la journée de travail des ouvriers finissait à 16 heures .

Au XIXème siècle, si l'on en croit l'abbé de Colomb [621], né à la verrerie de Lacoste (Goulles) vers 1850, le travail y commençait à minuit avec une

première équipe et se pousuivait jusqu'à 18 heures, sans doute avec une deuxième, chacune faisant donc neuf heures de travail.

Loin du Quercy, dans une verrerie provençale tenue par un gentilhomme verrier, la durée journalière du travail était en 1827 de 12 heures, commençant à 5 et finissant à 17 heures [622], avec certainement au moins un repas dans l'intervalle.

4) Conditions de travail

On les imagine, et d'autres l'ont fait avant nous, dures, préjudiciables à la santé à cause de la chaleur, de l'exposition aux courants d'air, à la fumée, aux émanations toxiques. Néanmoins on remarque que si des verriers mouraient jeunes, d'autres comme Jean Colomb de la Gineste, de Peyrolles,Jean Colomb de la Bouigue, de Vieyre, François Grenier del Rial, du Maziol, atteignirent un âge avancé, la Bouigue étant même qualifié de centenaire dans son acte de décès. Dans le Figeacois, Jean Renaut de la Borie, de Saint- Médard-Nicourby fit certainement un beau vieillard.

Nous n'avons connaissance que de deux accidents du travail, une blessure à l'œil pour Jean Colomb du Teil, l'auteur du Journal [623] et une brûlure à la main l'empêchant de signer son acte de mariage pour Joseph Kopp.

5) Quelques aspects de la vie dans les verreries

Les conditions de logement ne pouvaient qu'être précaires dans des verreries comme celle de Cambon où habitèrent autour de 1723 Gabriel Colomb du Raysse, en 1843 Joseph Kopp et sa femme puisqu'un de leurs enfants y naquit et en 1847 Georges Feltz lors de son mariage. Il est probable que leur demeure ressemblait à la hutte d'un charbonnier. Même dans les verreries qui, comme celle du Maziol, étaient situées au cœur d'un domaine agricole, à côté de la maison de celui qui était à la fois propriétaire et maître de l'atelier, les ouvriers de place, parfois accompagnés de leur famille,ne pouvaient être logés que très modestement.

Sachant qu'à la Grifoulière Jean Colomb, pourtant fils de la maison, testa couché « sur un cuissin près du feu de la verrière » [624] (précisons tout de même que c'était le jour de Noël et qu'on ne travaillait donc pas), on peut imaginer que pour la nuit des lits étaient dressés dans l'atelier. Au même endroit, quand le propriétaire, qui n'appartenait pas à une famille verrière, vendit à un gentilhomme verrier la coupe de ses bois, cette vente incluait la jouissance d'une petite maison qu'on suppose destinée au logement des « messieurs » ouvriers de place salariés ou locataires de place, seul le maître de la future verrerie ayant son lit dans la demeure du bailleur [625].

Autre exemple de logement sommaire, celui de Jean Colomb del Suc, de Vieyre, qui fut fermier du domaine du Teil pendant que son propriétaire s'occupait de sa verrerie de la Garrigue et qui eut ultérieurement pour habitation avec sa famille, après le retour de ce dernier, la chambre située au-dessus de l'écurie des chevaux [626]. On ne sait où demeuraient Julien Colomb del Suc et son associé. Cependant comme ils n'employaient dans leur petit atelier qu'un seul domestique, il est très vraisemblable que, pour le moins, l'un ou l'autre devait rester sur place pour veiller la nuit auprès du four. Ce qui est certain c'est qu'on y faisait un peu de cuisine puisque les deux associés avaient acheté en commun une poêle à frire [627].

A la Grifoulière, en 1746, le prix de la coupe de bois incluait la jouissance d'un jardin : on en conclut que l'équipe faisait sa propre popote. Le maître de la verrerie était autorisé à consommer son vin mais les « messieurs » avaient l'obligation de s'approvisionner auprès du bailleur. On apprend cependant dans l'acte, qu'il devait être « bon et potable », à leur jugement, et s'il ne l'était pas, que l'un d'eux irait, avec leur fournisseur, « au vignoble », vraisemblablement celui qui était situé autour de Glanes et dans le Bas-Limousin limitrophe, afin d'en ramener une barrique qui serait à leur goût.

Puisque nous en sommes au chapitre du vin, nous pouvons nous demander ce que buvaient pour se rafraîchir ceux qui travaillaient autour du four et qui, selon une source concernant une verrerie du Bordelais, « toujours dans le feu étaient tous suant à la nage » [628], sans doute du vin coupé d'eau plutôt que de l'eau. Il y avait aussi le vin consommé lors des repas, qui était à la charge des salariés. On sait que Joseph Robert d'Espédaillac, but à la verrerie du Teil 20 pintes de vin, soit (si la mesure était celle de Laroquebrou comme on peut le croire), 40 litres environ du 12 novembre au 22 décembre 1797. A 1 L par pinte, sa consommation totale au cours d'une petite campagne de 74 jours, coupée par une courte absence, lui coûta 30 L qui lui furent retenues sur un salaire de 104 L 10 sols, auquel s'ajoutait la valeur de la marchandise qu'il avait reçue au titre de la semaine de travail à son profit [629].

(à suivre)

Tristan Busser

Notes

544 - AD Cantal, 3 E 224-1090, 24/2/1724.

545 - Ibid, 3 E 224-1100, 7/6/1773.

546 - AD Aveyron, 47 J 293.

547 - Cf note 545.

548 - AD Cantal, 3 E 224-205, 9/7/1769.

549 - Birolleau (P), op.cit, p.49

550 - Et même, dans la même année ; Antoine Grenier, né au Mamoussou, était maître de verrerie à Cabanes (Siran) pendant 6 mois et employé à la verrerie du Teil pendant le reste du temps, cf note 545.

551 - AD Cantal, 3 E 224-1090, 2/4/1724.

552 - Cf note 551.

553 - Journal, p.239 et 294.

554 - Ibid, p.247.

555 - Ibid, p. 185.

556 - Ibid, p. 321.

557 - Birolleau (P), op.cit, p.40.

558 - Rose-Villequey (G), *Verre et verrerie de Lorraine au début des temps modernes*, Nancy, 1979, p.730.

559 - Saint-Quirin, op.cit, p. 11, 80, 81. Coquerel (R) Les verriers de la Neste et de la Barousse, Revue de Comminges, 1er trimestre 1976, p. 100.

560 - Planchon (R), Fabrication artisanale du verre, *Société ariégeoise sciences, lettres et arts*, 1976, p.307. Mentionnons aussi le cas d'un verrier normand, Monsieur de Charny, qui ne devint ouvrier qu'au bout de 13 ans, à l'âge de 30 ans, en allant de verrerie en verrerie, donc en apprenant sur le tas, Pradelle (J), Les maîtres verriers de la Normandie et de la Cère, *Mémoire Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse,* 1942, IV, p.169 et 170.

561 - AD Cantal, 3 E 234-66, 19/8/1649, avec autorisation annexée du père du futur.

562 - AD Corrèze, E 9141, 23/9/1748.

563 - Blaquière (Y), *le souffle du verrier*, *Notes d'un amateur,* Editions I.L.E.S., Annexe p.210.

564 - AD Cantal, 3 E 224-1097, 15/2/1757.

565 - Ibid, 3 E 63-42, 28/4/1692.

566 - Le ménage de Jean Grenier del Rial disposait cependant de ressources personnelles, le père de sa femme, nommée héritière, lui ayant laissé la jouissance d'un domaine agricole.

567 - AD Cantal, 3 E 224-205, 9/7/1769.

568 - Ibid, 3 E 224-1088, 10/9/1720.

569 - Ibid, 3 E 224-1090, 3/4/1727.

570 - La vie professionnelle des anciens verriers du Languedoc, *Revue du Comminges*, 1/1982, p.119.

571 - Op.cit, p.79, 175, 316 (Pour la verrerie de Salazac, située dans le Gard à l'ouest de Pont-Saint-Esprit, il est question en 1550 de « l'ouvrage fait par les compagnons qui y travailleront, les dits compagnons payés de leurs peines en bloc... »).

572 - AD Cantal, 3 E 268-184, 10/5/1670.

573 - Champeval, *Généalogie de la famille de Colomb*, Tulle, 1900, p.29.

574 - Cf note 545.

575 - AD Cantal, 3 E 224-1100, 15/10/1773 et 23/6/1776.

576 - Nous supposons qu'il s'agissait d'un Stenger, d'une famille verrière connue en Alsace.

577 - Pradelle (J), op.cit.

578 - Birolleau (P), op.cit, p.49.

579 - Journal, p.189. Nous ignorons la qualité de leur employeur.

580 - Birolleau (P), op.cit, p.42.

581 - Ibid, p.9.

582 - P. Birolleau, op. cit, cite un Grenier (p.38, note 118) et des allemands, p.46.

583 - Amouric (M), Foy (D), La verrerie en noir de Trinquetaille à la fin du XVIIIème siècle, A*rchéologie du midi médiéval*, Tome 2, 1984, p.159. L'origine sociale des ouvriers n'est pas donnée dans cet article.

584 - AD Cantal, 3 E 274-305, 17/10/1841.

585 - Pages 159,161.

586 - Op.cit, p.76.

587 - Ibid, p.316.

588 - On s'interroge sur ces « allants et venants » ; ce sont peut-être les marchands de verre qui aurient alors été nourris par les maîtres de verrerie, lors de leur passage.

589 - Saint-Quirin, op.cit, p.172. Effectivement plusieurs verreries des départements du Bas-Languedoc et du Vivarais avaient à leur tête 2 associés, op.cit, p.199.

590 - Ad Corrèze, E 9152, 20/2/1774.

591 - Dans l'intervalle, le 2/5/1771, Joseph Robert fut témoin à Siran du baptême de Jean-Baptiste Colomb, fils d'un cousin germain de Jean Colomb du Treil.

592 - Nous en avons d'ailleurs la preuve par le journal personnel de Jean Colomb du Teil, p.35, 55, 58, 60, 67, 74, 78, 81.

593 - Journal, p.76, 94, 96, 114, 121.

594 - AD Cantal, 3 E 224-192, 2/5/1756.

595 - Ibid, 3 E 224-1089, 23/3/1721. Jean Colomb, père de Jean, sieur de la Garenne (Tableau N° 3 III).

596 - Ibid, 3 E 224-1087, 1/11/1713.

597 - AD Aveyron, 3 E 16066, 5/4/1688.

598 - AD Drôme, 2 E 11833, 30/8/1732.

599 - Coquerel (R), op.cit, p.101. Il est question de jouir d'un "obrailh" sans en payer aucun loyer.

600 - Saint-Quirin, op.cit, p.82. Il est mentionné « la ferme de la place » passée par le maître de la verrerie de Poudelay, près de Sainte-Croix-Volvestre, à un autre verrier en 1747.

601 - Cf note 569.

602 - AD Lot, 2 C 2533, 2/2/1714. Contrat d'affermage par Mlle del Suc (Toinette Aleyrangues) au sieur del Rial (François Grenier).

603 - Cf note 568.

604 - AD Cantal, 3 E 224-1093, 29/5/1741.

605 - Cf note 596.

606 - Certaines grandes verreries au charbon comprenaient une chapelle.

607 - Journal. On y remarque que le même ouvrier avait soit 6 jours (p.300), soit une semaine (p.305) de travail à son profit.

608 - Coquerel (B), op.cit, *Revue de Comminges*, 4/1976.

609 - Cf note 597.

610 - Cf note 569.

611 - Cf note 596.

612 - Cf note 595.

613 - AD Corrèze, E 9134, 19/8/1724.

614 - Cf note 594.

615 - Cf note 545.

616 - Journal, p.49.

617 - Page 187

618 - Ibid, p. 294, en 1797.

619 - AD Cantal, 3 E 224-1090, 2/4/1724.

620 - Journal, p.271.

621 - Cité par Muzac (A), op.cit, p.17 (du tiré à part).

622 - Blaquière (Y), op.cit, p.210.

623 - Page 132.

624 - AD Corrèze, 5 F 73, 25/12/1668.

625 - AD Cantal, 3 E 224-1095, 31/1/1746.

626 - Ibid, 3 E 224-228, 4/1794.

627 - Journal, p.159.

628 - Birolleau (P), op.cit, p.42.

629 - Journal, p.292.

LA CHAPELLE SAINT-JACQUES DE N.D. DU PUY À FIGEAC

Le chevet plat de cette église comporte trois absides ; celle qui fait l'objet de cette notice est celle du Sud. Nous ignorons si dès l'origine elle eut ce vocable, mais on peut noter que la rue partant de l'église vers la rue de Colomb porte ce nom. Et, signe de notre situation sur la route de Compostelle, notre hôpital connu dès le XIIIème siècle porte aussi ce nom [1].

L'église ayant été très endommagée en 1622 par les catholiques quand ils reprirent la ville, il fallut rebâtir, et ce fut l'œuvre de M. de Laborie, prieur du Puy de 1658 à 1699. Avant même la reconstruction des voûtes, la confrérie de saint Jacques (regroupant les chapeliers) donne à faire à Pierre Delclaux, le 10 décembre 1663 [1], une cloison avec sa porte. Elle aura neuf pans de haut et sur la corniche seront figurés deux anges tenant l'un une palme, l'autre un laurier, avec au milieu saint Jacques. Les traces d'ancrage de cette fermeture paraissaient encore avant les derniers embellissements des années 2000.

Il serait tentant, et pas tout à fait irréaliste, de penser que la statue de saint Jacques est de la même date et de la même main que la clôture. Les Delclaux sont une dynastie de maîtres menuisiers et sculpteurs à qui on doit bon nombre de retables dans la ville, par exemple celui situé immédiatement au Sud de la chapelle Saint-Jacques.

La statue du saint, en bois polychrome et doré, a manifestement été sculptée pour la niche à coquille qui l'abrite et le grand chapeau est un hommage discret à la confrérie des chapeliers.

En 1843 le registre des délibérations de la fabrique du Puy constate le délabrement de la chapelle Saint-Jacques. Etant donné que l'autel et la statue ne semblent pas avoir subi de restauration, il est raisonnable de penser qu'il s'agit de la cloison faite par Delclaux qui aurait disparu à cette date.

La statue est un peu fragile. Ne serait-il pas bon de lui assurer une protection : verre ou, pourquoi pas, restitution de la cloison de Delclaux ? L'église retrouverait ainsi un des éléments de sa beauté.

Gilbert Foucaud

Notes

1 - Dalon (P.). Le culte et l'iconographie de saint Jacques dans le diocèse de Cahors. *BSEL* 1993/2.

2 - Archives du Lot. 3 E 92/3 f° 67.

Figeac. Eglise N.D. du Puy.
Adéquation parfaite de la statue et de son cadre.

SORTIE DU 1er OCTOBRE 2006 (Saint-Céré et château de Montal)

Une quarantaine de nos sociétaires étaient présents ce premier dimanche d'octobre au rendez-vous de la Place de la République pour découvrir ou redécouvrir Saint-Céré et le château de Montal.

M. Henri Fontanilles, Président de l'Association des Amis de Saint-Céré et Anne-Marie Pêcheur, chargée de mission au Pays d'art et d'histoire de la Vallée de la Dordogne Lotoise, nous accueillaient pour la visite de la vieille ville. Nous ne pouvions souhaiter meilleurs guides et dès les premiers pas à travers les vieux quartiers nous avons pu goûter l'architecture d'une cité souvent traversée dans ses faubourgs et finalement, de l'aveu de tous, mal connue.

Une première halte à l'angle des rues des Mazels et de Saint-Cyr nous donnait l'occasion d'apprécier la maison natale du général Ambert avec sa tourelle d'angle, sa porte au remarquable linteau orné d'un arc en accolade ponctué de deux quadrilobes portant blason. Poursuivant notre parcours vers la place du Mercadial, nous avons longé la façade de l'Hôtel d'Auzier qui conserve des plafonds peints du XVIIème siècle ; nous n'aurons malheureusement pas le temps de les admirer. Sur la très belle place du Mercadial dont on devine aisément la vocation commerciale, Henri Fontanilles nous a rappelé les principales étapes de l'histoire de la ville.

En fond de vallée, occupant un site souvent envahi par les crues de la Bave, la ville actuelle n'aurait jamais dû voir le jour, l'habitat ancien s'étant regroupé sous le *castrum* de Saint-Laurent-les-Tours... Opportunément descendue de cette forteresse pour chercher refuge sur les bords de la Bave, une jeune fille, Spérie, fille du seigneur du lieu, vient y mourir en odeur de sainteté, assassinée dit-on par un prétendant éconduit... Il n'en faut pas plus pour qu'un culte s'organise autour des reliques de la sainte et qu'avec lui apparaissent les premières maison groupées autour de l'église primitive et de sa crypte. Cette ville de Sainte-Spérie (Saint-Céré est-il l'avatar moderne d'une confusion entre le nom de la sainte et celui d'un seigneur du lieu, Serenus ?) apparaît dans les sources en 1178, dans le ressort d'une châtellenie dépendant des comtes d'Auvergne puis des vicomtes de Turenne. La croissance du bourg, carrefour commercial, est telle qu'en 1292, une première charte de privilèges lui est concédée par le vicomte. Aux lendemains de la guer-

re de Cent Ans dont la ville semble avoir peu souffert, une nouvelle charte est accordée (1464). La ville est cette fois représentée par des syndics, elle obtient de pouvoir se fortifier. A l'époque moderne, la conversion des vicomtes de Turenne au protestantisme (1575) a d'importantes conséquences. Plusieurs fois ravagée par les combats, elle va se relever et devenir un centre dynamique de la Contre-Réforme, accueillant dès 1621 les Récollets (Franciscains réformés) qui y construiront, de 1639 à 1669, leur couvent et les Visitandines (1721). Le développement commercial et l'enrichissement qui l'accompagne permettent de réaliser à cette époque un programme d'assainissement hydraulique. C'est comme il se doit un ingénieur hollandais, Van der Dowe, qui discipline les eaux capricieuses de la Bave dans un ensemble de canaux malheureusement comblés aujourd'hui mais dont Henri Fontanilles nous restituera le tracé au cours de la visite. Un hôpital, un nouvel Hôtel de ville (aujourd'hui détruit) viennent orner une ville qui connaît là son apogée. Le dynamisme de Saint-Céré se prolonge au siècle suivant pour s'étioler quelque peu au XIXème siècle, le bourg restant tout de même à l'échelle régionale un centre actif d'artisanat et d'échanges. Henri Fontanilles achève son exposé en évoquant les gloires locales, de François Maynard à Gaston Monnerville en passant par le maréchal Canrobert, Charles Bourseul, Jean Lurçat et... Robert Poujade, malicieusement suggéré par l'un de nos sociétaires. La visite continuait par la rue Saint-Cyr et sa succession de maisons médiévales et modernes à pans de bois interrompue par le classique et élégant hôtel de Miramon (XVIIème) pour aboutir à l'église Sainte-Spérie, au cœur de la vieille ville. Par la rue Paramelle nous nous rendions ensuite au couvent des Récollets découvrant au passage, au chevet de l'église, l'une des plus anciennes maisons de Saint-Céré qui a pu conserver une belle baie géminée du XIIIème siècle.

Il faudrait maintenant plusieurs pages pour rendre compte de la richesse de la chapelle conventuelle des Récollets dont le magnifique retable, les délicates sculptures antiquisantes et les plafonds peints nous ont été présentés avec passion et talent par A.-M. Pêcheur. Pour prolonger le plaisir de cette visite exceptionnelle, H. Fontanilles s'est fort aimablement proposé d'offrir à la SEL le support numérique de toutes les photographies en sa possession ; qu'il en soit ici vivement remercié !

La matinée s'est achevée dans l'église (paroissiale) Sainte-Spérie où nous accueillait le desservant qui nous faisait la faveur d'ouvrir la crypte. Nous descendions alors par petits groupes dans cette étroite crypte qui renferme une remarquable pierre d'autel dont la datation semble poser quelques problèmes mais qu'A.-M. Pêcheur attribue au XIème siècle. Après un rapide historique de l'édifice, église romane fortement remaniée au XVème siècle, nous nous déplacions dans ses chapelles latérales pour y

découvrir un décor varié et souvent très intéressant allant du Moyen Age au XIXème siècle. Une brève halte sous le clocher-porche du XVIIIème, édifié avec les débris de l'enceinte, marquait le terme de cette visite matinale : il était alors temps de rejoindre l'Hôtel de France qui nous a offert la gentillesse de son accueil et servi un repas de qualité.

L'après-midi était entièrement consacré au château de Montal. Les hasards du calendrier ont voulu que la Société des Etudes du Lot inaugure l'entrée du château dans le patrimoine national. En effet, la veille, Mme de Panafieu, héritière usufruitière de Maurice Fenaille, le célèbre collectionneur, avait renoncé à ses droits. Le legs de Maurice Fenaille, mécène et restaurateur du château, prenait alors son entier effet. C'est donc avec une certaine émotion que Mme Pascale Thibault, conservatrice, organisait la visite d'autant que M. Jacques Juillet, notre Président d'honneur, nous faisait alors le plaisir de nous rejoindre. Mme H. Duthu ayant opportunément rappelé l'existence d'une photographie de 1937 montrant la SEL rassemblée dans la cour du château, nous avons décidé de confier à H. Fontanilles le soin d'immortaliser par la même scène cette journée historique !

Par sa disponibilité et sa remarquable érudition Pascale Thibault nous a donné, dans des conditions tout à fait privilégiées, l'occasion de renouveler nos connaissances sur ce chef-d'œuvre de la Renaissance quercinoise. C'est la façade et son décor sculpté exprimant avec pudeur et délicatesse les joies et les peines de son inspiratrice, Jeanne de Balsac, qui a bien sûr fait l'objet d'une description minutieuse retraçant toute l'histoire connue du château. A l'intérieur, le remarquable escalier, les splendides cheminées ont évidemment suscité l'admiration du groupe. Mais notre guide a su aussi attirer notre attention sur un grand nombre de détails moins connus et tout aussi captivants. Nous tenions à la remercier chaleureusement pour nous avoir servi de guide attentif jusqu'au terme de cette journée.

Cette sortie d'automne a été d'une très grande qualité et a, je crois, été particulièrement appréciée de nos sociétaires et de leurs invités. Nous devons cette réussite à nos hôtes auxquels je témoigne une dernière fois toute notre reconnaissance. On me permettra toutefois d'exprimer un regret : je sais nos sociétaires très pris en cette période de rentrée et sollicités par de nombreuses activités mais je ne saurais trop les encourager à participer encore plus nombreux à de telles journées, en particulier lorsqu'elles sont encadrées, comme cela était le cas ce dimanche, par les meilleurs spécialistes des sites visités...

P. Foissac

La Société des Études du Lot au château de Montal

SEANCE PUBLIQUE DU 3 DECEMBRE 2006

Après le traditionnel repas de fin d'année à l'hôtel-restaurant La Chartreuse, nous nous sommes retrouvés dans la non moins traditionnelle salle de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cahors louée pour l'occasion.

L'intervenant était, cette année, M. Jack Thomas, professeur d'histoire à l'Université de Toulouse-Le Mirail. Jack Thomas, né citoyen des Etats-Unis, a adopté notre région et s'est définitivement fixé à Toulouse. Il a soutenu en 1989 une thèse remarquée sur les foires et marchés éditée par les Presses Universitaires du Mirail sous le titre *« Le temps des foires. Foires et marchés dans le Midi toulousain de la fin de l'Ancien régime à 1914* ». Depuis il a consacré l'essentiel de ses recherches à l'histoire sociale et plus particulièrement aux communautés rurales et urbaines de notre région saisies à travers les archives judiciaires, à commencer par les plus riches, celles du Parlement de Toulouse. Il anime au sein de l'UMR 5136 "Histoire des Sociétés du Moyen Age aux XXIe siècle" (Unité Mixte de Rercherches CNRS-Université), l'atelier "mémoires familiales et patrimoines". Signalons parmi de nombreuses parutions sa collaboration à l'Histoire du Quercy parue aux éditions Privat.

Le sujet qu'il avait choisi de présenter s'ouvrait sur un titre alléchant : « *Les enfants de Martin Guerre. Imposture et identité en France (XIIIe-XIXe siècles).* » Ce n'était pas un pur effet d'annonce et sa présentation a tenu ses promesses.

Par deux exemples méconnus, le Quercy a tout d'abord servi à introduire la problématique principale de l'orateur : quels sont les enjeux aussi bien pour les prétendants que pour les familles concernées de ces usurpations ou confirmations d'identité ? Le premier de ces exemples concerne le Bas-Quercy. Un certain Jean Cosme, né en 1707 à Lhospitalet, jeune engagé à 23 ans dans le régiment de Saintonge, déserteur amnistié, reprend contact en 1776 avec sa famille demeurant alors à Caussade et rélame bien sûr sa part d'un héritage parvenu à "sa" belle-sœur. Celle-ci ne s'en laisse pas compter et entame un long procès porté en appel devant le Parlement de Toulouse qui finit par le renvoyer devant le Juge du Sénéchal à Lauzerte. Le prétendant obtient finalement

satisfaction, retrouve le droit de porter son nom et reçoit la moitié de l'héritage convoité. Le second exemple quercinois se situe à Puygaillard, toujours en Bas-Quercy, où un certain Bernard Monges, soldat des guerres napoléoniennes que l'on croyait mort, resurgit en 1846, plus de trente cinq ans plus tard ! Reconnu par sa vieille sœur, il s'installe chez elle. Mais sa "résurrection" suscite vite un certain trouble car la ressemblance semble loin d'être parfaite, en particulier à cause d'une taille sensiblement différente. Notre homme commet alors une erreur fatale, celle de se rendre à Auch où reconnu comme un certain Sabatier, il est arrêté par la police...

On l'aura compris, la question de la preuve va dominer les débats : en l'absence de toute donnée anthropométrique, quelle ressemblance peut-on établir entre un jeune homme et un presque vieillard alors même qu'une longue disparition est venue brouiller les mémoires ? Le conférencier aborde bien sûr toute la difficulté que rencontrent les tribunaux à établir l'identité des prétendants alors même que les témoignages s'embrouillent face à des usurpateurs parfois assez habiles pour retrouver des anecdotes authentiques, interpeller des supposés amis d'enfance pour leur rappeler telle ou telle aventure connue d'eux seuls... La justice d'Ancien Régime a bien compris le danger de ces revendications qu'elle qualifie de "questions d'état" et qui consistent pour les usurpateurs, comme le rappelle en 1737 le jurisconsulte Cochin, à "s'élever au-dessus de leur obscurité". Ce n'est que que l'habileté du prétendant qui complique les choses, parfois la famille revendique elle-même la reconnaissance de l'usurpateur parce qu'il vient combler un vide, compenser une perte sensible. L'on songe évidemment à l'épouse délaissée de Martin Guerre qui n'est pas dupe mais qui retrouve dans l'usurpateur à la fois un statut social et le compagnon attentionné qu'elle espérait ! Cette justice désemparée se montre finalement peu sévère lorsqu'elle parvient à éclaircir ces affaires, exception faite pour Martin Guerre bien sûr. Les identités désormais bien établies, le prétendant n'est généralement pas poursuivi.

De nombreuses questions ont prolongé l'intervention de Jack Thomas témoignant, s'il en était besoin, de la richesse du sujet et du talent du conférencier. Qu'il soit une fois de plus remercié pour ce moment de bonheur !

Patrice Foissac

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES de la Société des Études du Lot

SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2006 *

Présidence : M. Foissac

Nécrologie

- Mme Raymonde Bénard, de Cahors (membre du conseil d'administration)
- M. Gaston Voizard, de Saint-Vincent-Rive-d'Olt
- Docteur Pierre Orliac, de Cahors
- M. Léonce Roche, de Cahors
- M. Louis Bulit, de Paris.

Nouveaux membres

- Mme Marc Lagaly, de Cahors
- M. Denis-Bruno Foissac, de Caillac
- M. Frédéric David, de Rouen
- M. Alain Pérel, de Rueil-Malmaison
- M. Jean-Bernard Ouvrieu, de Paris.

Ouvrages reçus

- *Lot, Terre de lumière, pays de mémoire,* par Colette Chantraine-Zachariou.
- *Quand les églises du Ségala ont la parole,* (canton de Sousceyrac et ses abords) par Yvette Aquioupou.
- Bilan scientifique 2003, de la Direction régionale des affaires culturelles Midi-Pyrénées (SRA).

Publications reçues

- Préhistoire du Sud-Ouest n° 13, 2006/1).
- Annales des XIVe rencontres de Saint-Céré (n°13, 2006).

---

* *Présents* : Mmes Amat, Bach, Cazeaux, Deladerrière, Gary, Revellat, Rossignol. Mlles Brun et Cavaroc, M.M. Dalon, Deladerrière, Delmon, Denjean, Foissac, Gary, Germain, Lemaire, Linon, Rames, Ramos, Rausières, Savy.

- Quercy-Recherche (n° 124, juillet-août 2006).

- Bulletin de l'ARHFA, hors série n° 198 (juillet 2006) consacré aux potiers d'étain du Quercy (XIVe-XIXe siècles).

Communication

A propos d'un inventaire des possessions du seigneur de Belcastel en Quercy (1490)

M. J. A. Simon, auteur du "Billet de Simon" dans la Vie Quercynoise, a bien voulu nous offrir un manuscrit de Jean Lartigaut : une version revue et corrigée d'un article du baron de Rivières paru en 1902 dans le tome XXX du *Bulletin de la Société Archéologique de Tarn-et-Garonne* (p. 28-40). Cet article intitulé « Inventaire des possessions de Noble Jean, seigneur de Belcastel en Quercy (1490) » comportait des *« erreurs de lecture manifestes »* que J. Lartigaut se proposait de corriger. Il se réjouissait par la même occasion d'avoir eu ainsi connaissance de « *la survie du château de La Borie »* à la fin du XVe siècle.

L'inventaire en cause a été établi après le décès, le 7 janvier 1490 de noble Jean de Belcastel, seigneur de La Borie, Campanhac, Brouelles et Belcastel. J. Lartigaut corrige au passage une première erreur, fréquente, car la date portée dans l'inventaire l'est dans l'ancien style et il faut donc lire 7 janvier 1491. Jean de Belcastel laisse deux enfants légitimes âgés de moins de 5 ans, Dorde et « Odin » (J. Lartigaut trouve ce dernier prénom *« suspect »*). Voici le résumé de l'acte.

« Par son dernier testament, il a institué son héritier universel son fils Dorde et fait un legs en faveur d'Odin. Il a désigné comme tuteurs testamentaires de Dorde les nobles Bernard de Cazilhac, seigneur de Cazilhac, Guillaume d'Orgueil, seigneur de Lauture, Nicaise de Saint-Gily, seigneur de Saint-Pantaléon et Jean de Marti, seigneur de Marti, de la ville de Domme. Les quatre tuteurs se présentèrent devant le lieutenant du sénéchal de Quercy au siège de Gourdon pour obtenir la confection de l'inventaire des biens du défunt. Le lieutenant délégua à cette fin Me Christophe de Saint-Gidi (lecture suspecte), notaire, lequel se transporta le 17 janvier en « la mayo et castel de La Boria », s'en suivent les biens trouvés à La Borie ».

L'inventaire lui-même occupe cinq pages et demi ; il offre en deux colonnes le texte orginal en occitan et la traduction de Jean Lartigaut. Ce document, sans être exceptionnel, présente un intérêt certain pour l'historien et le lexicographe. Signalons quelques détails pittoresques dont l'inventaire du 3ème étage où l'on trouve *« 16 paquets ou liasses de chanvre broyé ; dans un bassin 16 livres environ de plumes (ou duvet ?) d'oie ; deux peignes XVI (quoi ?) pour peigner la filasse ; un casque et une barbute de mailles ; un bourrelet de plumes pour mettre à la tête*

d'un enfant {contre chutes, chocs, etc.} ; 16 liasses d'étoupe tant petites que grandes ; 5 berceaux d'enfants ; une table, tréteaux, escabeau ; 28 livres de laine lavée »...

M. Simon a également fait don de deux affichettes de la municipalité de Figeac. La première, du 8 mars 1919, annonce une collecte pour participer à la restauration du dôme de l'église Saint-Sauveur effondré en 1917. La seconde, du 18 avril 1919, remercie les donateurs.

De la rapidité du courrier a la fin du XIXe siècle *(M. Dalon)*

Nos archives conservent quelques enveloppes ou cartes postales à destination de la SEL, sur lesquelles on peut relever les cachets de la poste, entre 1877 et 1889.

Ces correspondances en provenance de Paris, Toulouse, Arras, Pau, Apt etc., acheminées par train postal, sont arrivées à Cahors le lendemain de l'expédition. Une lettre postée à Gourdon le 1er juillet 1882 est parvenue à son destinataire cadurcien le même jour. Pour le moment, la direction départementale de la Poste a pour objectif de "distribuer 90 % des lettres le lendemain de leur dépôt dès l'année 2009 contre aujourd'hui 80 % au niveau national et 72 % dans le Lot". Le progrès est en marche.

*

* *

SÉANCE DU 2 NOVEMBRE 2006 *

Présidence : M. Foissac

Nouveaux membres

- M. Bernard Dumas, La Palais/Vienne (Haute-Vienne).
- Mme Michèle Cances, Festalemps (Dordogne).

Ouvrages reçus

- *La maison au Moyen Age.* Actes de la session universitaire d'été 2003 organisée par Via Patrimoine (2006).
- *Les origines de l'art*, par Michel Lorblanchet. Le collège de la cité. Ed. Le Pommier, 2006.
- *Familles de la noblesse quercinoise, 16e-18e siècles.* Bulletin de l'ARHFA, n° hors série, octobre 2006. D'après le fichier de Jean Lartigaut.

---

* *Présents* : Mmes Cazeaux, Deladerrière, Girardat, A. Foissac, N. Foissac, Girardat, Revellat. Mlles Denjean, Lherm. Rousset. M. Audoin, Brugnera, Deladerrière, Delmon, Foissac, Gérard, J.P. Lagasquie, Linon, Rausières, Rigal, Royère.

Journée archéologique régionale

Elle se déroulera le 16 décembre au siège de la DRAC de Toulouse et sera consacrée à une sélection d'opérations préventives et programmées dont 4 concernent le Lot.

Congrès national des sociétés historiques et scientifiques

Ce 132e congrès se tiendra à Arles du 16 au 21 avril 2007 sur le thème "Images et Imagerie" (Image, histoire et société).

Monuments historiques

L'ancien pigeonnier du château d'Assier, daté de 1537, a été inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques (arrêté du 21 novembre 2005).

Communications

Une maison médiévale de Saint-Cirq-Lapopie *(Mlle Rousset)*

Cet immeuble, inscrit sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques depuis 1929 et qui fera prochainement l'objet de travaux de restauration, est situé dans le bourg castral entre la place du Carol et la grand rue. Maison polyvalente des XIVe et XVe siècles composée d'un niveau réservé à un ancien ouvroir (boutique ou atelier) sur rue et d'un étage destiné à l'habitation, elle fut remaniée au XVe puis au XVIIe siècle. De cette dernière période datent plusieurs baies dont deux grandes fenêtres à meneaux en bois.

Le point sur les fouilles des allées Fénelon à Cahors (M. Rigal)

A l'issue d'une phase de terrassement mécanique qui s'est déroulée en fin d'année 2005, l'Institut National des Recherches Archéologiques Préventives, mandaté par le Service Régional de l'Archéologie de Midi-Pyrénées, a réalisé 1,5 mois de fouilles de sauvetage avant de libérer provisoirement le site à la mi-février 2006. Ceci doit permettre le confortement des parois ainsi que la libération de la totalité de l'emprise de 5 000 m² concernée par le projet.

Les premiers résultats, qui vont dans le sens du diagnostic effectué en août 2003, sont extrêmement intéressants tant en terme de qualité de conservation que de variétés des vestiges.

Les structures actuellement mises en évidence témoignent d'une occupation continue depuis le début de l'antiquité gallo-romaine jusqu'à l'époque moderne. L'état de conservation de ces vestiges est en grande partie lié aux nombreux remblaiements qui ont permis progressivement de réaliser une terrasse artificielle sur ce point qui, au moment de la mise en place de la cité, présentait une pente naturelle très marquée.

L'antiquité gallo-romaine est matérialisée par la découverte d'une grande rue nord-sud, probablement le *cardo maximums*, que bordent des constructions dotées de portiques ou de contreforts, suggérant la présence de monuments publics.

Au début du moyen âge, des bâtiments de grandes dimensions sont édifiés à l'aide de réemplois prélevés sur les ruines romaines. Durant le moyen âge, des édifices privés et religieux occupent cet espace, notamment le couvent des Cordeliers et certaines de ses dépendances, ce qui constitue une surprise à cet emplacement.

Durant la période moderne, les annexes du Collège des jésuites empiétaient largement sur les allées, puis, plus près de nous, ce sont les vestiges d'une fontaine publique abandonnée au début des années 1920 qui rappelle le captage des eaux de la fontaine des chartreux au milieu du XIXe siècle.

Ces résultats encore partiels démontrent la sensibilité archéologique de se site pour lequel les attentes sont encore importantes sur de nombreux points. Il s'agit notamment de la recherche d'éléments permettant une datation précise de la mise en place de la cité à l'époque gallo-romaine, avec, à la clé, la possibilité d'une occupation antérieure, ainsi que des indices relatifs à la rétraction supposée de la ville à l'abri des fortifications à la fin de l'antiquité.

*

* *

SÉANCE DU 7 DECEMBRE 2006*

Présidence : M. Foissac

Nouveaux membres

- M. Charles-Henri Calmels, de Saint-Denis-Catus
- M^Me^ Nathalie Bousquet, de Pern
- M. Bernard Davidou, de Calamane
- M. et Mme J.-P. Mialhe, de Figeac
- M. Frédéric Rivière, de Cabessut.

---

* *Présents* : Mmes Duthu, A. Foissac, Girardat. Mlles Cavaroc, Denjean, Desseaux, Rousset. MM. Audoin, Baux, Brugnera, Deladerrière, Delmon, Foissac, Gérard, Rausières, Rigal, Savy.

Ouvrages reçus

- *"L'église Saint-Martin de Cagnac,* (par Valérie Rousset et Marguerite Guély. Edit. "Culture et Patrimoine à Gagnac").

- De la fille de Mme Bénard plusieurs ouvrages d'histoire de l'art et une collection de diapositives consacrées à l'art roman. Plusieurs sociétaires ont exprimé le souhait d'une projection en hommage posthume à notre regrettée administratrice.

Communication

Reconnaissance faites en 1671 par les consuls de la bastide de Puybrun aux commissaires royaux. *(MM. Laussac et Grillon)*

Les auteurs, après avoir rapidement situé Puybun, évoquent son origine : une grange cistercienne de l'abbaye de Dalon (sise aux confins des actuels départements de la Dordogne et de la Corrèze, d'abord au diocèse de Limoges puis à celui de Périgueux). Ils décrivent ensuite une double évolution : celle de la grange au prieuré qui deviendra par la suite l'église paroissiale N.-D. de la Grange et celle du village en bastide, créée le 23 mars 1279 en paréage entre l'abbaye de Dalon et le roi. L'étude se poursuit par l'exploitation d'un livre-terrier des Archives Départementales du Lot daté de 1670-71. Les auteurs abordent successivement le paréage lui-même et ses limites, en particulier le partage de la justice, les foires de Puybun, les doléances des consuls qui sans doute pour échapper à la pression fiscale évoquent leur village comme *"un fort misérable lieu sans murailles ny fossés et fort desert"*. Accompagnée d'un extrait de plan cadastral et de plusieurs photographies, cette communication paraîtra prochainement dans notre Bulletin.

Quelques éléments archéologiques concernant le prieuré de Barbarou à martel. *(Mme Guély et M. Girault)*

"A deux kilomètres au Nord de Loupchat, à la limite des communes de Strenquels et de Martel, à l'extrémité de la longue crête qui vient de ce village, se trouvait jadis le petit prieuré de Barbarou avec son église prieurale". On aura compris de cette introduction qu'il ne reste que ruines de ce petit prieuré de Saint-Jean de Jérusalem confié aux hospitalières de l'ordre qui deviendront plus tard les Sœurs Maltaises. Les auteurs retracent ensuite l'histoire du prieuré, évoqué pour la première fois en 1112 et finalement détruit à une date inconnue après avoir été baillé à ferme au XVIIIe siècle. Plusieurs trouvailles archéologiques se rapportent sans doute à ce prieuré. Ce sont d'abord trois croix de Malte d'une trentaine de centimètres chacune retrouvées à proximité de Loupchat, incluses dans les murs de maisons d'habitation. Enfin une lampe à huile de belle facture a été trouvée en 1920, directement dans

les ruines du prieuré. L'article est accompagné d'un fort beau plan de 1708 où apparaissent les environs de Loupchat et la château de Taillefer qui devrait faire l'objet de notre sortie d'automne 2007.

UNE AFFAIRE D'ADULTERE A MARTEL AU XIVE SIÈCLE. *(M. Savy)*

L'auteur présente lui-même une pittoresque mais fort instructive affaire d'adultère survenue à Martel au milieu du XIVe siècle, dans les années tragiques des chevauchées du Prince Noir en Languedoc et des incursions simultanées des compagnies en Quercy. L'affaire met en cause plusieurs notables de la ville dont le notaire du consulat. Après enquêtes et sommations, l'épouse adultère est bannie. L'orateur a cherché à montrer qu'au-delà de l'anecdote et de ses inévitables côtés égrillards, l'adultère notoire est un scandale qui met en cause les fondements mêmes de la communauté. Traité avec beaucoup de ménagements malgré la sévérité toute théorique des règlements consulaires à cet égard nous pensons bien sûr à la fameuse "course" des amants dénudés à travers les rues de la cité, l'affaire est résolue par une pression ferme et continue qui s'en prend d'abord à la femme forcément tentatrice.

Dans la discussion qui s'ensuit, M. Baux fait opportunément remarquer que l'Eglise est totalement absente de cette affaire réglée par le sul Consulat.

*

* *

ASSEMBLEE GENERALE

La séance mensuelle levée, le président déclare ouverte l'assemblée générale.

Rapport d'activités

Le président renvoie au Bulletin et à ses comptes-rendus des activités de l'année avant d'aborder deux sujets d'actualité dont le premier est la difficulté de recouvrement des cotisations et abonnements. Ce phénomène affecte l'ensemble des Sociétés savantes (le président lit à ce sujet un extrait éloquent de l'éditorial d'automne du chanoine Poumarède, président de la Société Archéologique et Historique du Périgord) et il est difficile d'identifier une cause unique à ces retards chroniques. Il s'agit sans doute d'un phénomène de "zapping" que la parution trimestrielle du Bulletin empêche d'attribuer à un manque d'information de notre

part. En tout état de cause, il complique singulièrement la tâche de notre trésorerie et oblige à des rappels coûteux en temps et argent. Faut-il améliorer notre “communication” ? Nous restons bien sûr ouverts à toute suggestion ou critique. Le second problème concerne nos locaux. Une délégation de la Société (M. Baux, M. Foissac) a été reçue par M. Lecuru, Maire de Cahors. Ce dernier nous a paru avoir pris la mesure de la situation difficile dans laquelle se retrouvait la SEL du fait des travaux programmés sur le site du Musée Henri-Martin qui nous héberge. Il nous a été promis pour le début de l’année 2007 plusieurs solutions de relogement propres à nous satisfaire : locaux plus grands et situés en centre-ville. Nous remercions la Municipalité de cette promesse.

Bilan financier

M. Gérard donne le bilan du dernier exercice connu (2005).

Dépenses

Frais de fonctionnement	619,07 €
Edition du Bulletin	19 090,00 €
Affanchissement du Bulletin	992,73 €
TVA payée sur factures	1 131,68 €
Assurances, loyer	1 064,23 €
Sorties	2 805,40 €
Divers	867,60 €
	26 570,71 €

Recettes

Cotisations	3 350,00 €
Abonnements	16 217,00 €
Vente bulletins et ouvrages	1 624,00 €
Restitution TVA	700,00 €
Produits financiers	678,22 €
Sorties	2 352,00 €
Subvention Conseil général	1 680,00 €
Subvention Ville de Cahors	150,00 €
Divers	165,35 €
	26 916,57 €

L’Assemblée générale approuve le rapport financier et donne quitus au trésorier.

Elections au Conseil d’Administration :

Il est d’abord procédé au renouvellement du tiers sortant. Les conseillers dont le mandat arrivait à expiration : Mlle Denjean, MM

Delmon, Gérard, Salvage et Sigrist ont accepté d'être à nouveau candidats et ont été réélus à l'unanimité.

Un siège restait à pourvoir par le décès de Mme Bénard. Présenté par le Conseil d'Administration et seul candidat déclaré, M. Brugnéra a été élu à l'unanimité.

Création d'une adresse de courriel

Le président informe l'Assemblée générale que lors de sa dernière réunion du 8 novembre 2006, le Conseil d'Administration l'a autorisé à créer l'adresse de courrier électronique (courriel) suivante : sel-courrier@orange.fr. Cette adresse est destinée à accélérer les échanges entre la Société et ses correspondants. Il sera également toujours possible de nous joindre sur http://www.quercy.net qui héberge notre site internet.

Projet de sorties pour 2007

- Dimanche 3 juin : sortie de printemps (Albi).
- Jeudi 2 août : sortie d'été (Quercy Blanc).
- Dimanche 3 septembre : sortie d'automne (programme à l'étude).
- Dimanche 2 décembre : séance publique (Cahors).

Election du bureau

Réunis dès la clôture de l'assemblée générale, les membres du Conseil d'administration présents (Mlle Denjean, Mme Duthu, Mlle Rousset, MM. Baux, Brugnéra, Deladerrière, Delmon, Foissac ayant pouvoir pour M. Dalon, Gérard, Rigal), sous la présidence de M. Foissac ont élu à l'unanimité M. Alain Gérard trésorier en remplacement de M. Bidan démissionnaire pour raison de santé. M. Brugnéra qui a bien voulu accepter la charge de trésorier-adjoint précédemment occupée par M. Gérard a été élu à l'unanimité. La reconduction des autres membres du bureau sortant a été votée à l'unanimité.

BIBLIOGRAPHIE

L'EGLISE SAINT-MARTIN DE GAGNAC
par Valérie Rousset et Marguerite Guély.
Edition Association "Culture et patrimoine à Gagnac".
2006, 30 x 21, 52 p.

L'église paroissiale de Gagnac-sur-Cère n'avait fait jusqu'à présent fait l'objet d'aucune étude particulière. Lacune comblée grâce à cette excellente publication présentée en deux parties. La première (M. Guély) situe la paroisse dans l'histoire locale. La seconde (V. Rousset) nous livre une étude archéologique approfondie de cet intéressant édifice du XVe au XIXe siècle.

MIDI-PYRÉNÉES PATRIMOINE
N° 8 (oct. déc. 2006).

Articles concernant le lot :
- "Assier, un château d'avant-garde" (M. R. Tricaud)
- "La maison Thomas à Uzech-les-Oules : un édifice médiéval rare" (G. Séraphin, M. Scellès).

QUERCY RECHERCHE
N° 125, oct. déc. 2006

On notera plus particulièrement : une évocation de l'émigration de jeunes gignacois aux USA, une étude sur les phosphatières du Quercy (Parc naturel régional), une note sur l'alimentation en eau de l'aqueduc de Vers...

TABLE DES MATIERES DU TOME CXXVII (2006)

FREY Géraldine. Régimes dotaux à Figeac au XVe siècle.....1

SAVY Nicolas. La prise de Fons en 1356. Cajarc face à la menace anglaise 23

BUSSER Tristan. Les verreries au bois du Quercy (troisième partie) 43

VIGUIE Adrien. L'identité quercinoise aujourd'hui. Etude sur les représentations du Quercy 69

DUTHU Hélène. L'activité des Archives départementales en 2005 71

FOISSAC Patrice. Le collège Saint-Michel de l'Université de Cahors 81

DALON Pierre et ROUSSET Valérie. L'église Saint-Aignan à Valprionde 87

BUSSER Tristan. Les verreries au bois du Quercy (quatrième partie) 103

DELAHAYE Gilbert-Robert. Le décor peint de croix et candélabres du puits de la Garissal à Teyssieu.....127

BAUX Etienne. Le radicalisme dans le département du Lot (1965-1981).....137

Sortie du 11 juin en Périgord.....149

FOISSAC Patrice. Une péripétie de la guerre de Cent Ans en Quercy : rapt et rançon d'un adolescent de Puy-l'Evêque 161

BUSSER Tristan. Les verreries au bois du Quercy (cinquième partie).....169

AUPOIX Paulette. A Cahors en 1698. Les rebondissements d'un arrangement à l'amiable après une agression.....191

CALMON Philippe. Le crédit dans le figeacois sous l'ancien Régime....167

Etude du Master patrimoine : les photographies sur plaque de verre de la Société des études du Lot....207

Sortie du 3 août (deux châteaux de la vallée du Lot : Larnagol et Conduché)....219

A propos d'un article publié par le magazine DIRE LOT....227

In memoriam : Raymonde Bénard....229

Les maisons du Moyen Age. Colloque de Cahors (juillet 2006)....230

Lartigaut Jean (†). Le réseau paroissial autour de Labastide-Murat et de Montfaucon....233

BUSSER Tristan. Les verreries au bois du Quercy (sixième partie)....267

Foucaud Gilbert. La chapelle Saint-Jacques de N.D. du Puy à Figeac....297

Sortie du 1er octobre (Saint-Céré et château de Montal)....299

Séance publique du 3 décembre....302

Bibliographie....72, 151, 231

Procès-verbaux des séances....73, 154, 304

Table des matières du tome CXXVII (2006)....313

BULLETIN
DE LA SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT

Revue trimestrielle publiée avec le concours du Conseil Général

---

TAUX DES COTISATIONS ET DES ABONNEMENTS (2006)

● **Sociétaires :**

- Cotisation simple : ..... 4 € + abonnement : 25 €. Total : **29 €**
- Cotisation familiale : ..... 5 € + abonnement : 25 €. Total : **30 €**
- Cotisation de soutien : ..... 8 € + abonnement : 25 €. Total : **33 €**

● **Non sociétaires :**
Abonnement au bulletin :

- France : ..... **30 €** - Etranger : ..... **33 €**

Les cotisations et les abonnements doivent être réglés avant la fin du premier trimestre.

Les chèques bancaires ou postaux sont à adresser à la Société des Etudes du Lot et libellés à son ordre (C.C.P. 741-12 Y Toulouse).

Tout changement d'adresse doit être signalé au secrétariat.

La Société ne prend pas la responsabilité des opinions émises par les auteurs des articles insérés dans le bulletin.

CESSION DE BULLETINS :
(Certains numéros sont épuisés).

– Prix de chaque fascicule ..... 7 €
(5,50 € pour les sociétaires)

OUVRAGES DISPONIBLES :

– *Actes des congrès de la Fédération des sociétés académiques et savantes Languedoc-Pyrénées-Gascogne :*

- Congrès de Souillac-Martel (1987) ..... 14 €

– *Le dénombrement de 1504 en Quercy pour le ban et l'arrière-ban,* par L. d'Alauzier (1985) ..... 5 €

(Les prix indiqués ne comprennent pas les frais d'envoi)

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES DU LOT
792, rue Emile-Zola – 46000 Cahors
AFFILIÉE A LA FÉDÉRATION HISTORIQUE MIDI-PYRÉNÉES

Présidents d'honneur :

M. Jacques Juillet
M. Jean Clottes

Bureau de la Société :

Président : M. Patrice Foissac
Vice-présidents :
- M. Pierre Dalon
- M. Etienne Baux

Secrétaire général : M. Philippe Deladerrière
Secrétaire adjoint : M. André Salvage
Trésorier : M. Alain Gérard
Trésorier adjoint : M. Guy Brugnera
Bibliothécaire : M. Jean Delmon

Conseil d'administration :

Mme Hélène Duthu, Mlle Simone Denjean, Mlle Valérie Rousset, MM. André Bidan, Michel Lorblanchet, Didier Rigal, François Sigrist.

Déléguée auprès de la Fédération :

Mme Duthu

Déléguée aux journées et excursions :

Mlle Denjean

Permanence :

chaque mardi après-midi.

Séances mensuelles :

le premier jeudi de chaque mois (20 h 45) au siège de la Société, sauf en juillet, août et septembre.

Correspondance :

toute correspondance relative à la Société doit être adressée de façon impersonnelle au siège.

Site internet :

http://www.quercy.net

Adresse couriel :

sel-courrier@orange.fr

Comm. Par. de Presse N° 0611 G 88207 CAHORS IMPRIMERIE

Le Directeur de la publication : Patrice FOISSAC

Dépôt légal : janvier 2007